



CHARENTE-MARITIME
DEUX-SÈVRES

Banque Assurances
Immobilier

ASSEMBLEE GENERALE 2016



RAPPORT ANNUEL 2015

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES**

12 boulevard Guillet-Maillet – CS 80000 – 17117 SAINTES Cedex

SIREN 399 354 810 RCS Saintes



SOMMAIRE

A – INFORMATIONS GENERALES

B – LE RAPPORT D'ACTIVITE ET DE GESTION GENERAL

C – LES COMPTES SOCIAUX ET NOTES ANNEXES

D – LES COMPTES CONSOLIDES ET NOTES ANNEXES

E – RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F – PROJET DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE



CHARENTE-MARITIME
DEUX-SÈVRES

Banque Assurances
Immobilier

ASSEMBLEE GENERALE 2016



A – INFORMATIONS GENERALES



CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 décembre 2015)

Membres du Bureau du Conseil :

Louis TERCINIER

Président

Agriculteur,
Président de la Caisse Locale de SAINTES,
Président de la SAS COFISA,
Président du Fonds de dotation Crédit Agricole CMDS Mécénat,
Co-gérant de la SARL AGRI Informations 79,
Gérant de l'EARL TERCINIER,
Président de la SICA Atlantique,
Gérant GFA des Forges,
Vice-président de la coopérative OCEALIA,
Administrateur SODEVAT,
Médaille du Mérite agricole.

Valérie ARRIGNON

Vice-Présidente

Co-gérante exploitation agricole EARL LES REIGNERS,
Présidente de la Caisse locale de SAUJON,
Administrateur du Fonds de dotation Crédit Agricole CMDS Mécénat.
Vice-présidente de l'ASCO MARAIS DE POUSSÉAU,
Gérante de la SCI LE PASTIDOU,
Représentant CR de la SEMDAS,
Représentant CR au 5^{ème} collège de la Chambre d'Agriculture 17.

Claude MIMEAU

Vice-Président

Agriculteur retraité,
Président de la Caisse Locale de PARTHENAY,
Administrateur du Fonds de dotation Crédit Agricole CMDS Mécénat,
Représentant CR de la CDOA 79,
Administrateur association RESA 79,
Représentant permanent de la CR pour la SAFER POITOU CHARENTES
Représentant permanent de la CR pour Deux Sèvres Aménagement,
Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole,
Médaille d'Argent CNMCCA.

Jean-Marie BEGEY

Secrétaire

Viticulteur,
Président de la Caisse Locale de BURIE,
Gérant de la SARL BEGEY et Fils Distribution,
Co-gérant de l'EURL BEGEY HENRI et FILS,
Gérant de la SCI des Rivières et de la SCI des Vineuses,
Adjoint au Maire de la commune de Villars les Bois,
Vice-président du SIVOM MIGRON Villars les Bois Le Seure,
Représentant CR en tant que Censeur au conseil d'administration de la
SAFER Poitou Charentes.

**Martine GRASSET**

Secrétaire

Agricultrice,
Présidente de la Caisse Locale de MENIGOUTE,
Co-gérante du GAEC GRASSET JLMG,
Adjointe au maire de Ménigoute,
Vice-présidente de l'EHPAD de Ménigoute,
Membre du bureau de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres,
Membre de la Chambre d'Agriculture Régionale ALPC,
Médaille d'Argent CNMCCA.

M-Hélène FONTENEAU

Retraitee de l'Agriculture,
Vice-présidente de la Caisse Locale de BRESSUIRE,
Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole,
Médaille d'Argent CNMCCA.

Christian LUSSEAU

DRH et Expert-comptable,
Président de la Caisse Locale de MELLE,
Trésorier de l'association La Salamandre,
Gérant de la SCI Jupinach,
Gérant-Associé de la SCI AVILA.

Didier ROBIN

Agriculteur maraîcher,
1^{er} Vice-président de la caisse locale de LA ROCHELLE,
Représentant CR de VIVEA,
Représentant CR au 5^{ème} collège de la Chambre d'Agriculture 17,
Suppléant CDEOA,
Co-gérant associé de la SARL les Enfourneaux
Co-gérant associé de la SCEA les Enfourneaux,
Gérant associé de la SCI Vert Marine,
Président GRP Employeurs des Enfourneaux,
Associé de la SARL J E G SOL,
Membre de la SAS MDG,
Membre de AFDI 17,
Vice-président du Rugby Club de Puilboreau,
Co-gérant de la SCEA des Frênes.



Administrateurs :

| | |
|---------------------------|---|
| Claude BAILLARGEAU | Cadre Technique retraité, Président de la Caisse Locale d'AIRVAULT-ST LOUP, Vice-président ASSAIS AMIC SPORTS, Trésorier AIRVAULT ET ENVIRONS, Médaille Bronze Jeunesse et Sports, Médaille de Bronze CNMCCA. Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole. |
| Joël BAUDOUIN | Aide comptable retraité, Président de la caisse locale de NUEIL LES AUBIERS, Secrétaire et acheteur fondateur Club investissement L'argent scie, Médaille de la Coopération de crédit du ministère de l'agriculture. |
| Nicolas DUBOIS | Directeur du port de LA COTINIÈRE, Membre du bureau de la caisse locale de ST PIERRE D'OLERON, Président de l'ASSOCIATION OLERON 2002, Administrateur de l'association Sloop Baliseur clapotis, Président du rassemblement de voilier traditionnel. |
| Guy FETTIG | Comptable retraité, Président de la Caisse Locale de l'ILE DE RE, Associé de la SCI EOLE, Administrateur de l'association ARUP Ile de ré, Médaille de Bronze CNMCCA. |
| Isabelle GUICHARD | Masseur-Kinésithérapeute, 1 ^{ère} vice-présidente de la Caisse Locale de THOUARS, Associée de la SCM Kinés du Thouet, Présidente de l'association ADEMUST. |
| Sylvain LARCHER | Gérant d'exploitation agricole, Vice-président de la caisse locale de NIORT, Administrateur CR de la CDOA Structures 79, Administrateur CR de VIVEA 79, Gérant de la SCI GP VIGON, Président de CUMA des trois vallées, Président de FDSEA Communal, Gérant associé de la EARL La Sergenterie. |
| Eric MISERY | Expert-comptable Commissaire aux comptes, Président de la caisse locale de ROCHEFORT, Président de la SAS ACA Lagord, Gérant de la SAS ACA Royan, Gérant associé de la SARL HOLDING MISERY et associés, Gérant associé de la SARL JUREM Consulting, Associé de la SCI MV Immobilier, Gérant associé de la SCI 14 Avenue d'Aunis et de la SCI Juré Immobilier, Gérant de la SCI du Papillon, Trésorier du syndicat des experts comptables de France région de Poitiers. |



Jean-François POIRIER Chef d'entreprise de restauration rapide,
Vice-président de la caisse locale de ST MAIXENT,
Gérant associé de la SARL HERMINE,
Gérant associé de la SARL EURVAD,
Gérant associé de PARTHENAY RESTAURATION.

Jacky QUESSON Inséminateur retraité,
Président de la Caisse Locale de ST GENIS DE SAINTONGE,
Maire de ST GENIS DE SAINTONGE,
Vice-président de la communauté de communes de Haute-Saintonge,
Conseiller départemental de Charente-Maritime,
Président de la SIVUM du canton de St Genis de Saintonge,
Président de la SEM Autocars et autobus Aunis et Saintonge,
Président Syndicat intercommunal CEG ST GENIS SAINTONGE,
Président de SEMDAS 17,
Président du SIEMELFA,
Président du Syndicat mixte du Fâ,
Président du Syndicat mixte dédié au développement durable de
l'estuaire de la Gironde (SMIDDEST),
Commandeur dans l'Ordre du Mérite Agricole,
Médaille d'Argent CNMCCA,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Frédéric ROSE Gérant transport Frêt,
3^{ème} vice-président de la Caisse Locale de MIRAMBEAU,
Gérant Associé de la SARL TRANS'ALLURE.

Martine VIDAL Conjointe d'exploitant agricole,
Président de la Caisse Locale de GEMOZAC,
Administrateur de CRUS BOIS COGNAC COBOISCO,
Associée de la EURL VIDAL.



COMITE DE DIRECTION

(au 31 décembre 2015)

Jean-Guillaume MENES

Directeur Général

Pascal DELHEURE

Directeur Général Adjoint

Jean Vincent BOULAI

Directeur Ecoute, Marketing et Communication

Fabrice BOUFFET

Directeur du Développement des Ressources Humaines

Stéphane CLERISSE

Directeur du Développement des Services Bancaires et des assurances

Louis DU HAMEL

Directeur de la Transformation, des moyens et des projets Immobiliers

Jean-Paul DUHAMEL

Directeur Commercial

Thierry LIARD

Directeur du Développement des Crédit et des Entreprises

Alexandra MESTRE

Directrice du Management des Risques

Lionel ROUSSILLE

Directeur des Finances et du développement de l'Immobilier



COMMISSAIRES AUX COMPTES

M. Frank ASTOUX

Cabinet Ernst & Young AUDIT
Le Compans – Immeuble B
1 Place Alphonse JOURDAIN
31000 TOULOUSE

M. Michel APERCE

Cabinet ADY
63, rue de la Coudraie
BP 1055
79010 NIORT cedex 09

Suppléants :

PricewaterhouseCoopers AUDIT

63 rue de Villiers
92 208 NEUILLY SUR SEINE

CABINET KPMG AUDIT FS

Immeuble LE PALATIN
3 Cours du Triangle
92 939 PARIS LA DEFENSE



CHIFFRES CLES

| NATURE DES INFORMATIONS | 2015 | 2014 |
|---|------------|------------|
| BILAN CONSOLIDÉ (En milliers d'euros) | | |
| Total | 11 427 166 | 10 675 276 |
| Capitaux propres | 1 675 093 | 1 581 747 |
| COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ (En milliers d'euros) | | |
| Produit net bancaire | 338 424 | 335 374 |
| Résultat brut d'exploitation | 157 878 | 154 188 |
| Résultat avant impôt | 138 556 | 141 637 |
| Impôts sur les bénéfices | 48 696 | 45 724 |
| Résultat net | 90 082 | 95 913 |
| MOYENS D'ACTIONS | | |
| Effectif (ETP moyens rémunérés) | 1 678 | 1 703 |
| Nombre d'administrateurs | 807 | 800 |
| Nombre d'agences bancaires | 169 | 169 |
| Nombre d'automates bancaires | 334 | 334 |
| Nombre d'agences Square Habitat | 22 | 27 |
| ENCOURS | | |
| Encours Total Collecte | 14,3 Mds | 13,9 Mds |
| Encours Total Crédits | 9,1 Mds | 8,8 Mds |
| CLIENTS ET SOCIETARIAT | | |
| Nombre de clients | 550 500 | 549 000 |
| Nombre de Caisses Locales | 59 | 59 |
| Nombre de sociétaires Caisses Locales | 175 053 | 163 022 |



CHARENTE-MARITIME
DEUX-SÈVRES

Banque Assurances
Immobilier

ASSEMBLEE GENERALE 2016



B – LE RAPPORT D’ACTIVITE ET DE GESTION GENERAL

Rapport de gestion 2015

Crédit agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres



ENSEMBLE, CULTIVONS LA CONFIANCE



Sommaire

| | |
|---|----|
| 1 – ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER | 3 |
| 2 – L'ACTIVITE | 4 |
| 2.1 – LA COLLECTE | 4 |
| 2.1.1 – RESSOURCES MONETAIRES | 4 |
| 2.1.2 – EPARGNE CAM | 4 |
| 2.1.3 – QUASI FONDS PROPRES | 5 |
| 2.1.4 – COLLECTE TIERCE | 5 |
| 2.1.5 – AUTRE COLLECTE | 5 |
| 2.2 – LES PRODUITS ET SERVICES | 5 |
| 2.2.1 – LES COMPTES SERVICES | 5 |
| 2.2.2 – LES CARTES BANCAIRES | 5 |
| 2.2.3 – LES ASSURANCES DE BIENS | 6 |
| 2.2.4 – LA PREVOYANCE | 6 |
| 2.3 – LES CREDITS | 6 |
| 2.3.1 – HABITAT | 7 |
| 2.3.2 – CONSOMMATION | 7 |
| 2.3.3 – EQUIPEMENT | 7 |
| 3 – LE RAPPORT DE GESTION DES COMPTES SOCIAUX | 8 |
| 3.1 – L'ANALYSE DU BILAN | 8 |
| 3.1.1 – L'ACTIF | 8 |
| 3.1.2 – LE PASSIF | 9 |
| 3.2 – L'ANALYSE DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION | 11 |
| 3.2.1 – LA MARGE NETTE D'INTERETS | 12 |
| 3.2.2 – LES REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE | 13 |
| 3.2.3 – LES COMMISSIONS NETTES | 13 |
| 3.2.4 – LE PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION | 13 |
| 3.2.5 – LE PORTEFEUILLE DE PLACEMENT | 14 |
| 3.2.6 – LES AUTRES PRODUITS/CHARGES NETS D'EXPLOITATION | 14 |
| 3.2.7 – LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 14 |
| 3.2.8 – LE COUT DU RISQUE | 14 |
| 3.2.9 – LES GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES | 14 |
| 3.2.10 – LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | 15 |
| 3.2.11 – FRBG | 15 |
| 3.2.12 – LE RESULTAT NET | 15 |



| | |
|--|-----------|
| 3.2.13 – L'AFFECTATION DU RESULTAT..... | 15 |
| 4 – LE RAPPORT DE GESTION DES COMPTES CONSOLIDÉS..... | 16 |
| 4.1 – LE BILAN CONSOLIDÉ..... | 16 |
| 4.2 – LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ | 16 |
| 5 – ACTIVITÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS..... | 17 |
| 6 – LA GESTION DES RISQUES..... | 17 |
| 6.1 – RISQUE DE CRÉDIT | 17 |
| 6.1.1 – OBJECTIFS ET POLITIQUE | 17 |
| 6.1.2 – GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT..... | 21 |
| 6.1.3 – EXPOSITION | 28 |
| 6.2 – RISQUE DE MARCHE | 34 |
| 6.2.1 – OBJECTIFS ET POLITIQUE | 34 |
| 6.2.2 – GESTION DU RISQUE..... | 34 |
| 6.2.3 – METHODOLOGIE DE MESURE & D'ENCADREMENT | 34 |
| 6.2.4 – EXPOSITION : ACTIVITÉS DE MARCHE (Value at Risk) | 36 |
| 6.2.5 – RISQUE ACTION | 37 |
| 6.3 – GESTION DU BILAN | 38 |
| 6.3.1 – RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS | 38 |
| 6.3.2 – RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL..... | 38 |
| 6.3.3 – RISQUE DE CHANGE..... | 40 |
| 6.3.4 – RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT | 41 |
| 6.3.5 – POLITIQUE DE COUVERTURE | 44 |
| 6.4 – RISQUES OPERATIONNELS..... | 44 |
| 6.4.1 – OBJECTIFS ET POLITIQUE | 44 |
| 6.4.2 – GESTION DU RISQUE : organisation, dispositif de surveillance | 45 |
| 6.4.3 – METHODOLOGIE..... | 46 |
| 6.4.4 – EXPOSITION | 46 |
| 6.4.5 – ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPERATIONNELS | 46 |
| 6.5 – RISQUES DE NON-CONFORMITÉ | 46 |
| 6.6 – LES PRINCIPAUX RATIOS ET LEUR ÉVOLUTION 2015 / 2014 | 47 |
| 7 – PROJET DE RÉSOLUTIONS | 48 |
| 8 – RÉSULTAT FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES | 52 |
| 9 – PERSPECTIVES 2016 | 53 |
| 10 – ANNEXE : RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (Rapport RSE) | 53 |



1 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

L'année 2015 s'était ouverte sur des espoirs de reprise de croissance mondiale portée notamment par les Etats Unis et la Chine, mais elle se termine malheureusement avec des regains d'incertitudes et de volatilité provoqués par la chute brutale des matières premières, les inquiétudes sur l'économie chinoise et sur les impacts des politiques monétaires accommodantes des banques centrales. A cela, s'est ajouté un contexte géopolitique très compliqué.

Les éléments majeurs de 2015 resteront notamment :

- ↳ Le soutien accru des Banques Centrales pour relancer l'activité économique et l'inflation avec des succès plus ou moins importants : d'un côté la BCE qui injectera 1500 Mds€ de liquidités jusqu'en Mars 2017 et de l'autre la FED qui a maintenu jusqu'en décembre sa politique expansionniste amorcée en 2008.
- ↳ La chute du prix du pétrole et des matières premières : Contrairement à toutes les anticipations, le BRENT sous l'effet notamment d'un excédent d'offre par rapport à la demande a chuté de -35 % sur l'année. Cette situation favorable aux pays importateurs n'a pas apporté tous les effets accélérateurs de croissance.
- ↳ Des taux à des niveaux historiques en Europe liés à la BCE : Des taux courts à 3 mois en territoire négatif et des taux longs 10 ans qui oscillent entre 0,80 % et 1,00 % après avoir touché un plus bas en Avril à 0,40 %. Un contexte qui devrait se confirmer en 2016 et qui a contribué à de grandes vagues de réaménagements de crédits notamment sur l'habitat.
- ↳ Un niveau d'inflation en Europe, lié notamment aux produits pétroliers, proche de zéro.
- ↳ Une situation macro-économique qui confirme un certain infléchissement de la croissance mondiale :
 - Europe : Une croissance qui reste modeste malgré la baisse du pétrole, de l'Euro et des taux d'intérêt. Un taux de croissance de la zone Euro qui devrait s'établir aux alentours de 1,5 %.
 - USA : Une croissance qui semble s'essouffler malgré un marché de l'immobilier et une situation de l'emploi apparemment bien orientés.
 - Japon : Des plans successifs qui ne permettent pas de sortir de la déflation.
- ↳ Une accentuation de la volatilité des marchés boursiers notamment sur le second semestre 2015 : Des indices boursiers de la zone euro qui terminent l'année sur une progression voisine de 10 % alors que les indices Outre-Atlantique achèvent 2015 sans grande tendance.
- ↳ Une appréciation du dollar US tendance de fond de 2015 qui reflète les divergences de politique monétaire entre la BCE et la FED.

La volatilité aura marqué son grand retour en 2015 sur l'ensemble des marchés et le manque de visibilité sur les thématiques fondamentales de début 2016 (Chine, pétrole, Croissance Américaine, Pays Emergents, devises, ...) devrait amplifier ce nouveau phénomène.



2 - L'ACTIVITE

Le 20 Octobre 2015, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a participé à la première opération de titrisation True Sale du groupe Crédit Agricole. Cela s'est traduit par la cession de 198,2 M€ de crédits habitat au Fonds commun de titrisation et par la souscription de titres émis par cette structure pour un montant équivalent.

L'opération de SWITCH avec CASA qui porte sur un engagement de garantie de 600 M€ et un dépôt de garantie de 124,4 M€ n'a pas donné lieu au 31/12/2015, à d'appel complémentaire. La rémunération de ce dispositif a été de 18,85 M€ contre 18,91 M€.

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a enregistré en 2015 un acompte sur dividende SAS Rue La Boétie pour un montant de 12,35 M€ contre 12 M€ en 2014.

2.1 - LA COLLECTE

Malgré un contexte économique morose et des marchés financiers volatils, la collecte de la caisse régionale a progressé de +401 M€ (soit +2,9%) pour atteindre 14,3 Milliards €.

L'activité commerciale a été intense et marquée par

- ↳ Le recyclage des échéances sur les supports DAT, Obligations CASA, TSR,
- ↳ Les évolutions de taux de l'Epargne Réglementée (PEL, LIVRET A, ...),
- ↳ L'orientation de la collecte assurance vie sur les contrats multi supports.

2.1.1 - RESSOURCES MONETAIRES

L'encours monétaire atteint 3,3 Mds€, en hausse de +3,5 %.

L'année 2015 est marquée par une forte hausse des dépôts à vue (+174 M€ soit +8,6 %), ils s'élèvent à 2,19 Mds€ AU 31/12/2015.

Parallèlement, compte tenu du contexte de taux et des échéances de DAT Moyen Terme, l'encours des DAT est en légère baisse de -55 M€ (encours de 1,1 Mds€ fin décembre).

2.1.2 - EPARGNE CAM

L'Epargne bilancielle Crédit Agricole, centralisée auprès de Crédit Agricole S.A. avec un encours de 5,17 Mds€ progresse de +4,2 % :

La collecte livrets s'est stabilisée suite à la baisse de rémunération du livret A et des autres livrets ; la croissance des encours a été de 61M€ soit une progression de 2,55 %. L'encours livrets s'élève à 2,45 Mds€ au 31/12/2015.

La forte dynamique commerciale sur le Plan Epargne Logement, compte tenu de son intérêt clientèle dans ce contexte de taux bas, explique l'accroissement de l'encours de +10 % (+175 M€), il atteint 1,9 Mds€ au 31/12/2015.



Concernant les Emissions Permanentes, les encours PEP's poursuivent leur baisse (-10 M€) mais sont en partie compensés par la hausse des DAT Compte Epargne Agri (+8 M€). Au final, les Emissions Permanentes affichent une baisse de -2,3 % sur 1 an sur un encours de 344 M€.

Entre les échéances programmées et les échéances anticipées des Obligations CASA, l'encours est en légère baisse de -4 M€, il s'élève à 175 M€.

2.1.3 – QUASI FONDS PROPRES

L'encours des Quasi Fonds Propres qui atteint 182 M€, recule de -5,4 % en raison d'un volume important de remboursements de fonds à échéance ou par anticipation sur 2015.

2.1.4 – COLLECTE TIERCE

Malgré des marchés financiers très volatils, la collecte Tierce s'améliore de +1,6 % pour atteindre 5,7 Mds d'euros.

L'encours des OPCVM monétaires poursuit sa baisse compte tenu du niveau de rendement : -46,3 %. L'encours des OPCVM de placement (-3,8 %) a régressé de -4 % en volume.

Les encours d'assurance-vie poursuivent leur progression avec +2,2 % ; l'encours atteint 4,86 Mds€ avec une orientation forte sur les contrats multi-supports.

2.1.5 – AUTRE COLLECTE

L'encours des Actions et SICAV externes atteint 268 M€, en progression de +1,4 %.

2.2 – LES PRODUITS ET SERVICES

2.2.1 – LES COMPTES SERVICES

Proposer une offre packagée la mieux adaptée au besoin de la clientèle reste un engagement de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres. La transformation des comptes services CSCA en Comptes A Composer, que le client construit en fonction de ses besoins, s'est poursuivie cette année.

On dénombre 235419 comptes services particuliers (dont 21 680 nouveaux CAC) et 18 340 comptes services Pro et Agri (dont 1 255 nouveaux CAC).

Les taux d'équipement atteignent 65 % pour les particuliers et 65 % pour les professionnels et agriculteurs.

2.2.2 – LES CARTES BANCAIRES

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres dispose d'un parc de près de 305 000 cartes permettant d'optimiser l'indépendance des clients.



Ce parc est également riche de 83 800 cartes sociétaires, une réussite qui s'est confirmée en 2015 (+14,7 %) et qui valide l'intégration de nos valeurs mutualistes au sein de la relation bancaire au quotidien.

2.2.3 - LES ASSURANCES DE BIENS

Devenir durablement la Banque-Assurances préférée du territoire constitue une ambition forte de notre projet d'entreprise.

Ainsi, l'activité IARD des particuliers progresse de +4,0 % pour atteindre 175 630 contrats, portée par l'assurance Automobile (60 660 contrats / +4,0 %) et la Protection Juridique (35 200 contrats / +5,4 %). Le nombre de contrats en assurance Habitation continue sa progression régulière (73 400 contrats / +4,1 %).

L'activité assurance IARD des professionnels et agriculteurs (23 790 contrats / -0,33 %) recule très légèrement.

2.2.4 - LA PREVOYANCE

L'activité « Prévoyance + Santé » s'établit à 128 500 contrats soit +3,0 % sur 1 an.

Les complémentaires Santé ont progressé de +7,1 % dans un contexte concurrentiel sévère et avec la modification de la réglementation (16 480 contrats).

Le stock d'Assurances Décès croît légèrement à 63 850 contrats soit +1,0 % sur 1 an.

La garantie Obsèques, avec 1 320 nouveaux contrats (+9,1 %), poursuit son développement (15 770 contrats).

2.3 – LES CREDITS

L'année 2015 a été marquée par une activité crédits exceptionnelle avec 1,9 Mds€ de réalisations nouvelles dont 215 M€ de rachats de crédits habitat à la concurrence. Les réalisations sont en hausse de 25 % soit +383 M€ par rapport à 2014 à un taux moyen de 2,17 %.

Tous les marchés, à l'exception des collectivités, sont en progression :

- ↳ le marché de la Consommation (+12 %)
- ↳ le marché de l'Habitat +45 %)
- ↳ le marché des Entreprises (+21 %)
- ↳ le marché des Collectivités Locales (-22 %)
- ↳ le marché de l'Agriculture (+1 %)
- ↳ le marché des Professionnels (+20 %)

Avec un volume de remboursements anticipés de 475 M€, en hausse de +66 % par rapport à 2014, l'encours des crédits dépassent les 9 milliards d'euros, en progression de +3,6 %, démontrant la capacité de la Caisse Régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres à accompagner ses clients particuliers et entreprises, et à financer l'économie de sa région. Elle a également procédé au



réaménagement de 1,4 Mds d'euros de crédits permettant ainsi d'assouplir le budget de ses clients et d'améliorer leur pouvoir d'achat.

2.3.1 - HABITAT

Malgré un marché de l'habitat toujours difficile en raison du contexte économique, la caisse Régionale a réalisé un volume de réalisations historique avec un volume proche d'un milliard d'euros.

La part de marché s'établit à 35,9 % sur base des encours au 30 septembre 2015.

L'encours des prêts Habitat est de 5,0 milliards d'euros à fin décembre 2015, en progression de +4,3%.

2.3.2 - CONSOMMATION

Une année favorable pour le crédit conso : 212 M€ de réalisations, en hausse de +12 % par rapport à 2014. Les crédits à la consommation (Prêts à Consommer) affichent un accroissement des réalisations de +13,2 % alors que le crédit renouvelable, dont l'offre SUPPLETIS, diminue de -11,1 %.

L'encours des crédits consommation particuliers s'élèvent à 475 M€ en progression de +7,2 % notamment avec la forte progression de la gamme PAC Confort.

2.3.3 - EQUIPEMENT

↳ Agriculture :

Les réalisations sur le marché de l'agriculture sont stables par rapport à 2014 (+1 % / 2014) et atteignent 268 M€. L'activité AGILOR a enregistré une nouvelle progression (+8,7 % / 2014) avec 126 M€ de réalisations.

L'encours équipement (hors habitat) ressort à 1 milliard d'euros en progression de +2,7 %.

↳ Professionnels :

Dans ces circonstances difficiles, avec un manque de visibilité sur l'environnement économique et financier, le marché des professionnels affiche une activité crédits 2015 en hausse par rapport à 2014 avec des réalisations en hausse de +20 % qui se chiffrent à 160 M€.

L'encours (hors habitat) atteint 338 M€, et progresse de +8,4 % par rapport à 2014.

↳ Entreprises :

En 2015, Housse de +21 % des réalisations Moyen Terme avec un volume de 173 M€.

Les encours des crédits Entreprises atteignent 1 040 M€ en hausse de +9,5%.

↳ Collectivités publiques et associations :

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a contribué au financement des collectivités publiques à hauteur de 69 M€ dans un contexte de fortes restrictions budgétaires.

L'encours atteint 609 M€ en léger recul de -12,2 %.

La répartition des réalisations 2015 se fait pour 65 % aux particuliers, pour 14 % à l'agriculture, pour 8 % aux professionnels, pour 9 % aux entreprises et enfin pour 4 % aux collectivités publiques.



3 - LE RAPPORT DE GESTION DES COMPTES SOCIAUX

Après avoir souligné les points principaux de l'activité, nous détaillerons successivement :

- ↳ Le bilan,
- ↳ Le compte de résultat au travers des principaux Soldes Intermédiaires de Gestion.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux réglementations mises en place pour les établissements financiers en application des instructions diffusées par Crédit Agricole SA.

3.1 - L'ANALYSE DU BILAN

Le bilan au 31 décembre 2015 présente un total de 11 373 millions d'euros, en augmentation de +6,87 % par rapport au bilan arrêté au 31 décembre 2014. L'analyse des principaux postes appelle les commentaires suivants.

3.1.1 - L'ACTIF

Les opérations interbancaires et assimilées comprennent les caisses des agences, les avoirs à la Banque de France, les créances sur établissements de crédit et les OAT. Leurs soldes s'élèvent à 203 M€ contre 199 M€ l'an dernier.

La rubrique caisse, banques centrales et CCP s'élève à 62 M€, en hausse de +6 M€ par rapport à 2014. Cette variation se justifie par la hausse +5,7 M€ des avoirs à la banque de France.

La rubrique « effets publics et valeurs assimilées » baisse de -2,97% à 131 M€. Cette évolution s'explique par des échéances sur les OAT -10 M€, par des achats +8 M€ et par la variation de l'amortissement surcotes décotes.

Les opérations internes au Crédit Agricole s'élèvent à 802 M€ soit une augmentation de +69,6% par rapport au précédent exercice. Elles sont représentatives des placements financiers effectués auprès de Crédit Agricole SA.

- Les comptes ordinaires progressent de +35 M€.
- Les placements monétaires à terme auprès de CASA augmentent +300 M€ en compensation d'un accord de refinancement dénoncé et remplacé par une opération de prêt/emprunt.

Les opérations avec la clientèle sont constituées des créances clients nettes de dépréciations et des comptes ordinaires débiteurs. En évolution de +1,43%, elles s'élèvent à 8 762 M€, soit 77% du total bilan contre 81,2% l'an passé.

Les crédits d'équipement, à 3 015 M€, progressent de +64 M€ soit +2,17%. Avec 4 719 M€, les crédits habitat s'accroissent de +17 M€ soit +0,37%. Il convient de noter qu'une opération de titrisation auto souscrite de près de 200 M€ minore très sensiblement cette variation. Hors titrisation on enregistre une évolution de +4,6%.

Les autres crédits à la clientèle s'établissent à 780 M€ contre 722 M€ en 2014. Cette évolution s'explique principalement par le financement de stocks agricoles en augmentation de +18 M€ et par les prêts à la consommation (automobile) pour +32 M€.



Comme en 2014 les crédits à la clientèle financière s'élèvent à 122 M€.

Les créances douteuses (intérêts compris et hors DAV) s'élèvent à 261 M€ en baisse de -2,2% par rapport à 2014 (-6 M€). Elles sont provisionnées pour 169 M€, soit un taux de couverture de 64,8%.

Les comptes ordinaires débiteurs baissent de -2,9 M€ soit -13,3 %.

Les comptes ordinaires douteux s'élèvent à 16,1 M€ avec un provisionnement à hauteur de 15,2 M€.

Le taux de couverture global sur la clientèle douteuse (créances + comptes ordinaires douteux) ressort à 66,6 %.

Les opérations sur titres sont en hausse de +218 M€ essentiellement pour les raisons suivantes :

Les obligations et autres titres à revenu fixe augmentent de +152 M€ sous l'effet inverse d'une opération de titrisation auto souscrite de +200 M€, de tombées d'échéances pour -20 M€ (-10 M€ sur des OAT) et de remboursements anticipés d'obligations CASA pour -29 M€.

Les actions et autres titres à revenus variables progressent +66 M€.

Cela provient notamment de cessions d'OPCVM pour -11 M€ non éligibles au LCR, contre +56 M€ de souscriptions d'OPCVM éligibles à ce même ratio, avec un peu de diversification. Par rapport à 2014. Il faut noter + 20 M€ de souscriptions sur Amundi Cash-flow.

Les valeurs immobilisées s'élèvent à 606 M€.

Principaux événements à retenir :

- Capitalisation de l'avance sur dividendes SAS LA BOETIE pour +12,7 M€
- Souscription de certificats d'associés sur le fonds de garanties déposants +1,8 M€
- Hausse des immobilisations corporelles en cours de +16,9 M€ :
 - ↳ Programme concept agences type collaboratives pour +5,1 M€
 - ↳ Nouveau siège social pour +11,8 M€.

Les comptes de régularisation et divers, à 284 M€, augmentent de 10% par rapport à l'an passé.

Soit les éléments inverses suivants :

- Baisse des comptes d'encaissements liés notamment à la volatilité des flux émis ou reçu CA-CP (ex CEDI) et à celle des comptes de transfert d'épargne pour -15 M€,
- Dépôt garantie sur appel de marge CACIB (collatéral sur SWAP A3C) + 44 M€.

3.1.2 – LE PASSIF

Les opérations interbancaires et assimilées comprennent les dettes à vue et à terme envers les établissements de crédit.



Ce compartiment est en régression de -13,6 M€ (65%) par rapport à l'an dernier.

La variation du compte CA-CF (-13,2 M€) devenu positif au bilan, explique l'essentiel de cette évolution.

Par rapport à l'an passé Il y a un meilleur équilibre entre les avances de la CR à la SEP CA-CF, le tirage des clients sur les enveloppes revolving et les prêts TEMA (autos).

Les opérations internes au Crédit Agricole, à 6 068 M€, sont en augmentation de +9% par rapport à l'an passé. Il s'agit essentiellement des avances de Crédit Agricole SA, composées d'une part des avances dites miroir et d'autre part, des avances globales.

Le compartiment avances évolue positivement de +274 M€ :

- Les avances traditionnelles continuent logiquement de diminuer -46 M€.
- Les avances miroir progressent de +94 M€ essentiellement sous l'impact de l'épargne logement.
- Les avances globales augmentent de +202 M€, conséquence de l'activité crédit exceptionnelle en 2015.
- Les avances spécifiques SFEF progressent +24 M€.

Pour le compartiment « autres financements » nous constatons une hausse de +241 M€ des emprunts en blanc.

- Refinancement à CT pour +385 M€ dont +300 M€ en compensation d'un accord de refinancement CASA dénoncé et remplacé par une opération de prêt/emprunt.
- Refinancement LT pour -144 M€ suite à des tombées non renouvelées, au bénéfice des avances globales

La rubrique « opérations internes au Crédit Agricole » représente 53,3% du bilan.

Les opérations avec la clientèle progressent de +118 M€ sur un an pour s'établir à 3 331 M€ en position instantanée.

Cette situation s'explique par les effets contraires suivant :

- La baisse continue des DAT -56 M€ compte tenu d'un volume important d'échéances et du rendement peu attractif à la souscription.
- Evolution des comptes CSCA +29 M€
- Evolution des comptes DAV-OC +26 M€
- Evolution des comptes DAV ordinaires +115 M€
- Evolution des comptes PEA + 4 M€

Cette ressource représente près de 30% du poids de bilan.

Les dettes représentées par un titre à 21 M€ baissent de -20,3%.

L'encours CDN souscrits par les entreprises perd - 6,5 M€ par rapport au 31 décembre 2014.

L'encours BMTN AGRIPLAN salariés progresse pour sa part de +1,2 M€



Les comptes de régularisation et passifs divers progressent de +32 M€ par rapport à 2014, soit +15%. Cet agrégat comprend les prélèvements fiscaux, sociaux, les comptes fournisseurs, les comptes d'encaissement ainsi que les comptes de transfert, charges à payer, produits perçus d'avance et les écritures à dénouer.

Les variations par rapport à la position du 31 décembre précédent sont les suivantes :

- la liquidation des charges à payer vis-à-vis de l'état (IS) +5,4 M€
- le compte attente Collectivités Publiques +8,6 M€
- le stock d'échéances de prêts clients titrisés en attente de versement au Fond Commun de Titrisation (FCT) +3,3 M€
- les comptes de transferts épargne logement +10 M€
- les comptes de transferts sur livrets +2 M€
- charges à payer sur instruments financiers +1,7 M€

Les délais de règlements des fournisseurs

En application de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie dite loi «LME», complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 du code du commerce, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Charente Maritime Deux Sèvres publie des informations sur les délais de règlement des fournisseurs.

Comme défini dans l'article D.441-4 du code du commerce, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture de l'exercice 2015 se décompose comme suit :

Total dettes fournisseurs au 31/12/2015 : 136 770,65 €.

Total dettes fournisseurs au 31/12/2014 : 948 305,12 €.

Echéancier : les fournisseurs dus au 31/12/2015 sont réglés sur le 1er trimestre 2016.

Les provisions et dettes subordonnées atteignent 211,8 M€ contre 206,4 M€ en 2014.

- Les comptes courants bloqués des CL de progressent de +7,8 M€.
- La provision sur engagements sociaux baisse -0,3 M€
- La provision pour risques d'exécution des engagements augmente de +1 M€
- La provision liée aux créances non douteuses augmente de +2,7 M€ sous l'effet de la provision collective
- Les provisions pour litiges baissent de -5,8 M€

Les capitaux propres hors FRBG en progression de 5,46% au 31 décembre 2015 s'élèvent à 1 463 M€. Cette évolution est le fruit de la mise en réserve de la part du résultat 2014 non distribué : 82 M€ et de l'évolution (-6 M€) du résultat 2015 par rapport à 2014.

Le bénéfice de 83,2 M€ est en baisse de -6,73% par rapport à l'exercice précédent.

3.2 – L'ANALYSE DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire s'établit à 331,7 M€ en 2015, soit -0,3 % par rapport à 2014.



3.2.1 - LA MARGE NETTE D'INTERETS

Elle est constituée de la marge sur les prêts, de produits des placements monétaires et d'excédents de fonds propres, corrigée des incidences des opérations de couverture engagées pour couvrir les éléments à taux fixe (ou taux variable selon les échéances) du bilan de la Caisse Régionale.

Dans un contexte de baisse des taux courts, la marge nette d'intérêts et produits assimilés s'élève à 183,6 M€, en baisse de -1,7 % et représente 55,4 % du PNB.

3.2.1.1 - Intérêts et produits assimilés

Les intérêts et produits assimilés diminuent de -2,9 % par rapport à 2014, dans ce contexte de taux bas (le taux moyen Euribor 3 mois est passé dans un territoire négatif soit -0,02 % de moyenne sur l'année et le TEC 10 est ressorti en moyenne à 0,82 % contre 1,64 % en 2014).

Les produits des crédits Habitat reculent de -14 M€ avec un taux moyen de 2,98 % contre 3,35 %. Les intérêts et produits sont minorés suite aux réaménagements de prêts intervenus sur la période et à l'opération de titrisation d'octobre où les intérêts sont remplacés par l'excess spread versé et couru de la société de titrisation et enregistrés en autres produits d'exploitation bancaires pour 1 M€ et par le produits des titres souscrits pour 0,261 M€.

Les produits des crédits d'Equipement baissent de -7,8 M€ avec un taux moyen de 2,69 % contre 2,99 %.

Les produits des crédits de Trésorerie perdent -2,1 M€ par rapport à 2014 avec un taux moyen de 2,66 % contre 3,09 %.

En relation avec la hausse des remboursements anticipés des crédits par la clientèle, les indemnités ont progressé de +4,3 M€.

La rémunération des opérations de switch, avec la mise en place de la fraction assurance début 2014, contribue comme l'année précédente pour 18,9 M€ au résultat.

3.2.1.2 - Intérêts et charges assimilés

Les intérêts et charges assimilées baissent sur 2015 de -4,58 %.

Les charges d'avances traditionnelles sont en hausse de 0,88 M€ suite à l'intégration d'une soulté de 2 M€ liée à une opération de remboursements anticipés de 17 M€.

Les charges sur Avances globales chutent de -5,3 M€ (-19,8 %) sous les effets conjugués des niveaux de taux bas et des opérations de remboursements anticipés de lignes à taux fixes élevés, le coût des avances à taux fixe a diminué de 0,52 pt entre 2015 et 2014. Les opérations de remboursement anticipé ont porté sur un volume de 133 M€ avec le paiement d'une soulté de 10,24 M€.

Les charges sur avances spécifiques baissent de -2 M€ : l'encours moyen a régressé de -41 M€ sur l'année.



Dans ce contexte de taux bas et avec un volume important d'échéances 2015 à des taux élevés, l'encours moyen de la collecte monétaire DAT/BDC/CDN a reculé de -61 M€, dégageant ainsi une baisse de charges de -4,3 M€. Le coût moyen de cette ressource affiche une baisse de -0,23 point et s'élève à 2,58 %.

Les charges sur Avances miroir ont également baissé de -5 % (-2,2 M€), conséquence de la baisse du taux du livret A à 0,75 % (-0,25 pt) et des livrets. Le taux cumulé des avances miroir est passé de 2,06 % fin 2014 à 1,91 % fin 2015. L'encours moyen notamment sous l'effet de la collecte PEL affiche une progression de +2,3 %.

La provision d'épargne logement a été portée à 12,1 M€ par une dotation sur 2015 de 0,1 M€ contre une dotation de 4,6 M€ en 2014.

Les charges liées aux Emprunts en blanc ont baissé de -42 % (-7,41 M€) compte tenu de la baisse des taux et de l'absence d'opérations de remboursements anticipés comme en 2014 (2 M€). L'encours moyen est resté proche de 2014 +39 M€.

L'impact de la macrocouverture sur 2015 a été limité à -6,4 M€ contre -8,3 M€ en 2014 qui enregistrait une soultre de -1,7 M€ sur une opération de netting.

3.2.2 – LES REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

Les revenus des titres à revenu variable, s'élèvent à 15,9 M€ contre 14,5 M€ l'an passé. L'évolution est principalement due au versement de l'acompte sur dividendes SAS La Boétie.

3.2.3 – LES COMMISSIONS NETTES

Les commissions nettes qui se chiffrent à 128,8 M€ sont en baisse de -0,4 M€ par rapport à 2014. Cette rubrique représente 38,83 % du PNB contre 38,82 % l'an dernier.

La marge sur commissions de collecte a poursuivi sa baisse en 2015 (-5,6 M€) en raison des niveaux de taux bas et du niveau de rémunération de la collecte réglementée.

Dans le cadre de la gestion de son compartiment Epargne Avances, la Caisse régionale a poursuivi sa politique neutre de constitution de strates, la commission de liquidité est en légère baisse de -0,57 M€.

Les commissions des dysfonctionnements, fortement impactées par l'application de la nouvelle réglementation, ont régressé de -0,5 M€ par rapport à 2014 alors que les commissions liées au fonctionnement des comptes ont progressé de +1,3 M€.

Les commissions d'assurances sont en hausse de +3,5 M€ liés notamment à l'IARD (+4,37 M€), à la PREVOYANCE (+0,17 M€), et à la CAMCA-SECURICOMPTE (+0,8 M€). A contrario, l'ADI est en recul de -1,83 M€.

3.2.4 – LE PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

La marge sur opérations du portefeuille de négociation s'élève à +0,17 M€ en 2015 contre -0,4 M€ en 2014.



3.2.5 - LE PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

Les revenus du portefeuille de placement s'élèvent à +2,0 M€ contre +3,0 M€ en 2014 ; ils sont essentiellement constitués par les plus-values dégagées (+3,15 M€) compensées partiellement par des provisions et moins-values d'un montant de 1,15 M€.

3.2.6 - LES AUTRES PRODUITS/CHARGES NETS D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation nettes de produits s'élèvent à +0,9 M€ contre -0,2 M€ en 2014. Cette rubrique enregistre notamment en 2015 l'Excess spread versé et couru liés aux opérations de titrisation pour 1 M€.

3.2.7 - LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 151,9 M€ en baisse de -0,7 M€ par rapport à 2014. La bonne maîtrise des charges de fonctionnement générales (-0,4 M€) permet de limiter le tassement du PNB (-1,1 M€).

Les principaux postes de charges de fonctionnement varient comme indiqué ci-après :

- ↳ Les charges de personnel s'établissent à 112,7 M€ soit un niveau identique à 2014 qui intégrait une dotation pour prime d'accompagnement La Rochelle de 1,3 M€ .Les effectifs ont été en recul de -29 ETPMP sur l'exercice 2015 suite à un moindre recours aux CDD.
- ↳ Les autres charges générales d'exploitation sont stables : +0,2 M€ (-0,8 M€ hors système d'information).

L'évolution des autres charges se compensent entre elles.

3.2.8 - LE COUT DU RISQUE

Le coût du risque pour un montant + 19,3 M€ se décompose comme suit en charge nette :

- ↳ +15,7 M€ à l'actif sur le risque individuel
- ↳ +3,5 M€ au passif sur les risques et charges

Le poids des créances douteuses et litigieuses, rapportées à l'ensemble des crédits, est de 3,10 % contre 3,19 % en 2014.

L'encours douteux et litigieux s'élève à 277 M€ avec un taux de couverture par les dépréciations individuelles de 66,6 % contre 65,11 % sur l'exercice précédent.

3.2.9 - LES GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

Le résultat sur actifs immobilisés est en perte de -1 M€ par l'effet inverse d'une reprise de provision sur SACAM International pour +1 M€ et par une dotation pour dépréciation des titres de participation de CMDs Square Habitat de -2 M€.



3.2.10 – LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOT

Le résultat courant avant impôt s'élève à 132 M€ contre 140 M€ l'an passé.

Avec 45 M€ l'impôt sur les bénéfices est en progression de +6 M€ par rapport à 2014.

Cette évolution provient notamment de l'absence de reprise en 2015 sur des provisions de passif. Ces provisions essentiellement de type BÂLE 2 étant non déductibles lors de la dotation, leurs reprises viennent en déduction du résultat fiscal. En 2014, le niveau des reprises autour de 15 M€, avait minoré l'impôt sur les sociétés de - 6 M€.

3.2.11 – FRBG

Au 31 décembre 2015, l'encours du FRBG s'élève à 53,9 M€ contre 50,9 M€ l'an passé.

3.2.12 – LE RESULTAT NET

Le résultat net 2015, fort de tous ces éléments, s'établit à 83,2 M€, en baisse de -6 M€ par rapport à l'an dernier (89,2 M€).

3.2.13 – L'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'Administration a décidé le 29 janvier 2016 de soumettre à l'Assemblée Générale les distributions suivantes du résultat :

| Bénéfice net 2015 | |
|-----------------------------|---------------|
| Reserve spéciale mécénat | 1 796,80 |
| Intérêts aux parts sociales | 427 838,48 |
| Dividendes CCA | 6 242 871,09 |
| Réserve légale | 57 424 331,17 |
| Réserve statutaire | 19 141 443,73 |

| Résultats distribués en Milliers d'euros | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|
| Intérêts aux parts sociales | 1 319 | 1 100 | 980 | 756 | 428 |
| Dividendes CCA | 6 890 | 6 235 | 6 473 | 6 693 | 6 243 |
| TOTAL | 8 209 | 7 335 | 7 453 | 7 449 | 6 671 |

La Caisse Régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a pas constatée de dépenses somptuaires et n'a conclue aucune convention réglementée au cours de l'exercice 2015.

Aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.



4 - LE RAPPORT DE GESTION DES COMPTES CONSOLIDÉS

4.1 - LE BILAN CONSOLIDÉ

Les états financiers consolidés du Crédit Agricole de Charente-Maritime Deux-Sèvres sont établis selon les normes comptables IAS/IFRS. Ils incluent les comptes sociaux de la Caisse régionale, ceux des 59 Caisses locales, et du fonds dédié FORCE CMDS.

Ce périmètre correspond aux dispositions de la règlementation bancaire.

Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2015 s'élève à 11 427 millions d'euros, contre 10 675 millions d'euros au 31 décembre 2014, soit une progression de +7,04 %.

Les capitaux propres s'élèvent à 1675 millions d'euros sur base consolidées, en hausse de +6,07 % sur un an.

4.2 - LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Le Produit Net Bancaire consolidé atteint 338,4 millions d'euros en hausse de +0,91 %.

Il repose essentiellement sur l'évolution des retraitements liés aux divergences des normes comptables entre comptes sociaux et comptes consolidés.

Les principales divergences entre les deux normes se composent de la juste valeur des titres, essentiellement les BMTN, des étalements de soutes ainsi que par l'intégration du fonds dédié et des Caisses locales. Ces retraitements s'élèvent à 6,7 M€.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 180,5 millions d'euros, soit en légère baisse de -0,35 %, elles intègrent les charges de fonctionnement des Caisses locales et du fonds dédiés à hauteur de 0,94 M€.

Il en résulte un résultat Brut d'Exploitation qui s'établit à 157,9 millions d'euros (+2,39 %).

Le Résultat Net Part Du Groupe s'élève à 90 millions d'euros enregistrant une baisse de -6,8 % sur un an après retraitement du FRBG (+3 M€), des impôts différés (-1,3 M€), du retraitement des reprises de provisions durables (+1,2 M€) ainsi que des impôts sur les Caisses locales et le fonds dédiés (-1,9 M€).



5 - ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

- La Caisse Régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a participé aux augmentations de capital suivantes :
 - **SAS RUE LA BOETIE** – 23 juillet 2015, capitalisation à hauteur de 12 648 milliers d'euros de l'avance accordée le 30 juin 2015,
 - **SAS SQUARE ACHAT** – 10 novembre 2015 pour un montant de 30 milliers d'euros,
 - **SAS DELTA** – 23 novembre 2015 pour un montant de 1 872 milliers d'euros,
 - **SAS CA CHEQUES** – 18 décembre 2015 pour un montant de 80 milliers d'euros.
- L'application des pactes d'actionnaires dans plusieurs sociétés a conduit la Caisse Régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres à réaliser les opérations ci-après :
 - **SAS C2MS** - 18 novembre 2015 rachat pour 136 milliers d'euros,
 - **SAS SACAM MACHINISME** – 27 novembre 2015 rachat pour 24 milliers d'euros,
 - **SAS SACAM ASSURANCE CAUTION** – 27 novembre 2015 cession pour 108 milliers d'euros.
- La Caisse Régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a par ailleurs enregistré les opérations suivantes :
 - **SNC COURCELLES** – 3 septembre 2015 cession de 248 titres pour 3 720,00 €,
 - **GFER** – 5 octobre 2015 cession de 2 titres pour 30,49 €,
 - **SIS IMMOBILIERE DE SEINE** – 16 juin 2015 remboursement de 1 355 milliers d'euros sur la valeur des titres détenus dans cette société, suite à diminution de la valeur nominale.
- La Caisse Régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a procédé à la création d'une nouvelle filiale :
 - **SAS CMDS EXPANSION** – 10 novembre 2015 souscription au capital pour un montant de 500 milliers d'euros.
- La Caisse Régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a passé un complément de provision de 1 976 milliers d'euros compte tenu de la valorisation des titres SAS CMDS IMMOBILIER.

6 - LA GESTION DES RISQUES

6.1 – RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

6.1.1 – OBJECTIFS ET POLITIQUE

➤ Organes définissant et approuvant les stratégies risques

La politique Crédit repose sur la politique de financement et la politique risques.



Le Conseil d'Administration est tenu régulièrement informé de l'évolution de la politique Crédit et notamment du risque crédit. Il approuve une fois par an les limites et règles de partage des risques crédits.

Le Comité de Direction définit la politique de développement sur les marchés et prend les décisions d'organisation utiles à la maîtrise des risques.

Le Comité de Pilotage Risque propose les évolutions de la politique crédit (politique de financement et politique risque). Ce Comité se réunit tous les mois, sous la présidence de la Directrice Management des Risques. Il réunit les compétences crédits, recouvrement, commerciales et risques.

➤ La stratégie risque

La Caisse Régionale développe son activité de crédit à la clientèle sur l'ensemble des marchés présents dans sa zone d'intervention en intégrant les principes directeurs développés ci-dessous.

6.1.1.1 – Extraterritorialité

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres s'en tient au strict respect des règles du groupe concernant la territorialité.

- ↳ Elle a pleine compétence dans le ressort des départements de Charente Maritime et des Deux-Sèvres (et des cantons limitrophes).
- ↳ Elle n'a pas de point de vente en dehors de sa circonscription territoriale.
- ↳ Elle n'effectue pas de prospection en dehors de sa circonscription territoriale.

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres peut avoir des relations bancaires avec toute personne qui n'est pas « localisée » dans sa circonscription territoriale ou dans les cantons limitrophes notamment dans les cas suivants :

- ↳ Existence d'un lien bancaire antérieur avec un client (ex : droit de suite lié à un déménagement), ou d'un lien familial (1^{er} ou 2nd degré) avec des clients CMDS.
- ↳ Le client possède une résidence dans sa circonscription territoriale (résidence secondaire).
- ↳ Le prospect qui souhaite acquérir une résidence sur le territoire Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres.
- ↳ Filiales hors circonscription d'une entreprise dont le Siège Social est domicilié sur la circonscription.
- ↳ Participation à un crédit structuré CA-CIB, ou à la participation à un pool intra-CAM.

6.1.1.2 – Limites et Partage du risque :

Dans le cadre des limites réglementaires, le Conseil d'Administration approuve les limites au financement par marché ainsi que des règles de partage conformément à l'article 224 de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Ces limites et règles de partage sont revues chaque année. Les dernières ont été validées par le Conseil d'Administration le 30 janvier 2015.



La politique de limite 2015:

Les limites individuelles :

Des limites individuelles sont fixées par groupe de risque pour les principaux marchés : particuliers, associations, agriculture, professionnels, entreprises, coopératives, GMS, promotion immobilière, et SEM/HLM sauf pour le marché des collectivités publiques pour lequel l'approche est individualisée.

Ces limites dépendent de la cotation BALE II de la contrepartie.

Pour toute demande de financement en dépassement de ces limites, un « avis risque indépendant » est demandé auprès de la filière risques.

Les limites globales :

La Caisse Régionale a fixé des limites globales pour les filières suivantes :

- ↳ Promotion Immobilière professionnelle et occasionnelle,
- ↳ Crédits syndiqués et crédits en pools avec d'autres CR,
- ↳ Céréales,
- ↳ Lait,
- ↳ Cognac (Négoce et viticulture),
- ↳ Bovins viandes,
- ↳ GMS,
- ↳ Prêts habitat > 300 mois
- ↳ Prêts structurés (hors taux fixes) aux collectivités publiques.

Les dépassements de limites font l'objet d'un suivi mensuel transmis à la Direction Générale. Une restitution est prévue au conseil 2 fois par an.

La politique de partage de risques :

Des règles de partage du risque ont été fixées. Au-delà d'un encours, et selon la cotation Bâle II de la contrepartie, tout nouveau financement doit faire l'objet d'un partage de risque.

6.1.1.3 – Diversification des risques et mode de suivi

La Caisse Régionale suit trimestriellement le développement de ses encours sains, sensibles et défaut par marché et par filière.

Elle peut s'assurer ainsi de l'évolution des encours de chacune de ses filières et de leur qualité, et prendre, si nécessaire, les mesures utiles.

6.1.1.4 – Délégation

Principes généraux : Le Conseil a accordé une délégation au Directeur Général avec faculté de subdéléguer tous pouvoirs. Par ailleurs le Conseil a donné tous pouvoirs au Comité des Engagements (CDE), composé d'administrateurs de la Caisse Régionale, pour décider en son nom sur les dossiers de financements qui lui sont présentés et notamment ceux pour lesquels les Directions n'ont pas délégation.



La Direction a fixé des délégations crédit par métiers dans les réseaux et dans les Directions de financement.

L'exercice de la délégation étant toujours ascendant, en cas d'absence du ou des titulaires d'une délégation, le remplacement est effectué par le niveau de délégation supérieur. Si une délégation nécessite deux avis, le second est toujours donné par un niveau de délégation supérieur.

Selon l'importance du financement et du risque associé, le dossier peut ainsi être décidé par :

- ↳ Le réseau commercial,
- ↳ La Direction de Financement,
- ↳ Le Comité des Crédits (CDC),
- ↳ La Direction Générale,
- ↳ Le Comité des Engagements (CDE).

Pour des raisons d'efficacité et afin d'être en mesure de délivrer une réponse aux demandes de crédits formulées par les clients dans des délais raisonnables, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a défini des règles de délégations qui permettent au réseau commercial de prendre des décisions sur la majorité des dossiers.

Pour les crédits, la délégation de chaque métier résulte :

- ↳ de la catégorie du client pour les prêts à l'habitat et à la consommation, déterminé en fonction du score.
- ↳ de la note Bâle II pour les prêts aux agriculteurs, aux professionnels et aux entreprises.

Depuis 2 ans, les délégations du réseau ont été élargies et une démarche de simplification du processus d'octroi est engagée pour l'ensemble des marchés.

6.1.1.5 – Respect et suivi de la stratégie risque :

La filière Risques a pour mission notamment de réduire l'exposition de la Caisse Régionale au risque crédit.

Le suivi et le contrôle de la stratégie risque crédit sont centralisés au sein de cette filière.

Celle-ci :

- ↳ Etablit des tableaux de bord,
- ↳ Définit des critères et sélectionne des contreparties à examiner en revue de portefeuille en agence ou au siège pour l'ensemble des marchés,
- ↳ Anime des comités dédiés au traitement du risque crédit (Comité des Affaires Sensibles et Comité de Pilotage Risque),
- ↳ Participe au Comité Animation Risques dans chaque secteur,
- ↳ Anime des réunions téléphoniques régulières sur les risques,
- ↳ Contrôle le respect de la stratégie risque.



Par ailleurs des contrôles sont réalisés sur l'ensemble du processus d'octroi du crédit :

- ↳ Les Directeurs d'agence du réseau de proximité réalisent un contrôle trimestriel, par sondage, des dossiers de crédits accordés par type de financement et par agent ;
- ↳ Les Directions de financement effectuent des contrôles trimestriels sur la qualité des dossiers pris en délégation agence ainsi que sur les dossiers décidés par les instructeurs des services de financement ;
- ↳ La filière Risques contrôle également un certain nombre de dossiers de crédit ;
- ↳ Enfin, le service « contrôle périodique » effectue des contrôles sur pièce des dossiers octroyés, suivant un plan validé par la direction générale chaque année.

Une synthèse de ces contrôles est présentée trimestriellement au Comité de Contrôle Interne ainsi qu'éventuellement les plans d'actions mis en œuvre.

6.1.2 - GESTION DU RISQUE DE CREDIT

6.1.2.1 – Principes généraux de prise de risque

Avant l'entrée en fonction, chaque conseiller de clientèle est formé aux règles de financement du marché sur lequel il doit intervenir afin d'acquérir la connaissance nécessaire et suffisante à ses fonctions.

Le conseiller étudie les demandes de financement en fonction :

- ↳ de l'endettement du demandeur, analyse financière personne physique et/ou morale,
- ↳ de son patrimoine,
- ↳ de sa notation interne,
- ↳ d'un scoring automatique lorsque ce dernier existe.

Le conseiller dispose de délégations en fonction du marché, du type de clientèle, du financement, des encours globaux, des garanties, de score ou de cotation.

Les dossiers hors délégation sont commentés et adressés au niveau hiérarchique supérieur.

Ce processus de délégations pyramidales assure une étude spécialisée ciblée sur les dossiers les plus sensibles.

Un système de « workflow » permet de conserver la traçabilité des avis et accords donnés sur un dossier et des niveaux de délégation nécessaires à sa validation.

6.1.2.2 – Méthodologies et systèmes de mesure des risques

6.1.2.2.1 – Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

➤ Description du dispositif de notation

La Caisse régionale utilise les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.



Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de la méthodologie de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

➤ Application de la note Bâle 2 dans le système de décision

Selon le marché, la Caisse Régionale applique soit un système de score (qui prend en compte la note Bâle 2) ou l'utilisation directe de la note Bâle II. Le score ou la note Bâle II, le montant du projet, l'encours après projet, la garantie, déterminent les règles de délégation et la grille tarifaire en matière de taux à appliquer.

6.1.2.2.2 - Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Par ailleurs la Caisse Régionale n'utilise pas de dérivés crédits pour compte propre.

6.1.2.3 – Dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance, trimestriel, est décliné de manière à suivre la stratégie risque mise en place :

- ↳ suivi des encours sains, sensibles et défaut
- ↳ suivi des limites individuelles et globales
- ↳ suivi des dépassements d'autorisation
- ↳ suivi des schémas délégataires du marché Grandes Entreprises concernant les dossiers relevant des décisions CDE
- ↳ suivi des risques filières

6.1.2.3.1 – Processus de surveillance des concentrations par contrepartie du groupe de contreparties liées

Le processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées est trimestriel.

Le suivi des risques de crédit est assuré par contrepartie et Groupe de contrepartie. Sont réputées liées :

- ↳ Des personnes liées par des liens de capitaux ou soumises à une direction de fait commune, permettant l'exercice d'un contrôle exclusif ou conjoint ;
- ↳ Les collectivités territoriales ou les établissements publics présentant des liens de dépendance financière ;
- ↳ Les personnes liées par des contrats de garantie croisés ou qui entretiennent entre elles des relations d'affaires prépondérantes, notamment lorsqu'elles sont liées par des contrats de sous-traitance ou de franchise.

L'octroi d'un financement à une contrepartie appartenant à un Groupe de risque s'effectue après étude de l'impact sur le Groupe.

Les engagements pris en compte dans la mesure du risque de contrepartie sont :

- ↳ les engagements au bilan
- ↳ les engagements hors bilan (prise en compte de limites accordées et non utilisées)

En tant que banque régionale de plein exercice, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres effectue trimestriellement une déclaration des « grands risques et risques bruts », et annuellement une déclaration de « division des risques » sur la base des encours consolidés par



Groupe de risque, minorés des garanties éligibles et pondérés selon la classification des contreparties.

Au 31/12/2015 les bénéficiaires éligibles aux grands risques au sens du règlement 93-05 sont :

- ↳ CASA
- ↳ Etat français
- ↳ Collectivité Département 17 (regroupant le département Charente-Maritime et les entités dans lesquelles il est actionnaire majoritaire) risque pondéré à 20 %.

En outre la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres présente annuellement en Conseil d'Administration ses encours consolidés les plus importants (encours Bilan + Hors Bilan supérieur ou égal à 1 % des fonds propres).

Ci-dessous la liste des 10 plus importants bénéficiaires éligibles aux grands risques :

| Nom du bénéficiaire | Risque brut P2 en € | Risque pondéré P2 en € |
|------------------------|---------------------|------------------------|
| CREDIT AGRICOLE SA | 1 280 458 708,64 | 11 727 773,00 |
| CA CAISSES REGIONALES | 563 256 979,25 | 48 370 154,00 |
| SOVEREIGN FRANCE | 217 081 896,01 | 0,00 |
| DEPARTEMENT 17 GROUPE | 103 805 698,00 | 20 625 139,60 |
| DEPARTEMENT 79 GROUPE | 65 097 607,00 | 12 015 112,20 |
| CHARENTES ALLIANCE | 59 785 545,00 | 33 803 976,00 |
| COOP TERRE ATLANTIQUE | 57 926 281,00 | 22 526 536,00 |
| COREA POITOU CHARENTES | 44 389 287,14 | 19 889 287,14 |
| TERRA LACTA | 37 152 674,00 | 37 152 674,00 |
| LISEA | 30 002 047,00 | 8 892 287,00 |

En matière de grands risques, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a opté pour la couverture par FONCARIS des engagements consolidés groupe (au sens Bâle 2) d'au moins 30 M€ avec un maximum de 10 % des fonds propres prudentiels de la CR.

6.1.2.3.2 – Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues de portefeuilles sont réalisées trimestriellement dans les agences du réseau de proximité, du réseau entreprises, agence PIM, Banque Privée.

Ces revues, ciblées sur les contreparties sensibles des différents marchés (dégradation de notes, filières ou thèmes à risques) ont pour objectif :

- ↳ de prévenir le risque en amont afin de prendre au plus tôt les mesures conservatoires ou d'accompagnements nécessaires.
- ↳ de sensibiliser les acteurs au risque crédit.

Des revues sont également réalisées au service recouvrement amiante et contentieux (trimestriel).

6.1.2.3.3 – Processus de suivi des contreparties défaillantes

- Réseau de proximité :

La politique de gestion du risque repose sur le changement d'interlocuteur.

Trois acteurs sont susceptibles d'intervenir :

- **Le réseau commercial** pour la phase de recouvrement commercial dont la durée est fonction de la note Bâle 2 et du montant :



| Segment notation | Situation en Anomalie | EAD | Entrées RA à |
|--|--|--|--------------|
| Particuliers Professionnels Agriculture Association | Retard sur prêts restructurés | Quel que soit le montant | 35 jours |
| | Retard sur prêts « classiques » Grade A à J | < 100 000€ | 60 jours |
| | | ≥ 100 000€ | 45 jours |
| | Retard sur prêts « classiques » Grade K à V | < 20 000€ | 45 jours |
| | | ≥ 20 000€ | 35 jours |
| | Anomalie DAV < 500€ | Quel que soit le montant et le grade de risque | 180 jours |
| | Anomalie DAV ≥ 500€ | | 45 jours |

▪ Le recouvrement amiable :

- Banque de détail : Au-delà des délais fixés ci-dessus, le dossier est transmis automatiquement au recouvrement amiable dont l'objectif est de conseiller et trouver une solution au mieux des intérêts communs du client et de la banque. L'efficacité du recouvrement est directement proportionnelle à la rapidité de réaction. Il est centralisé. Un dossier peut néanmoins être transmis, à l'initiative du réseau, au recouvrement amiable sans délai. Le retour en gestion agence se fait après recouvrement total.
- Banque des entreprises : Le dossier d'entreprise en risque né est traité directement au siège par la Direction en charge de ce marché avec le concours du service juridique dès qu'il fait l'objet :
 - d'une procédure amiable de type mandat ad hoc, conciliation ou dans certains cas de médiation,
 - d'une négociation de réaménagement ou de consolidation MT, un gel d'échéances ou une demande exceptionnelle de crédits d'exploitation

▪ Le recouvrement contentieux :

A défaut d'un accord amiable (trouvé dans les délais requis qui sont fonction des critères d'encours et de garantie) ou si non-respect du plan de recouvrement amiable, le dossier est transféré au contentieux. Les dossiers présentant rapidement des signes importants de difficultés peuvent être transmis directement au recouvrement contentieux.

Pour les entreprises, le dossier est transféré au contentieux dès qu'une procédure collective est engagée.

- A chaque changement d'interlocuteur, le client est informé et des modes opératoires adaptés sont mis en œuvre.

➤ Les outils à la disposition du réseau :

Les agences ont à leur disposition pour traiter les comptes débiteurs et les échéances en retard les outils suivants :

- Le Traitement Quotidien : traitement quotidien des opérations rejetables
- Le Suivi périodique : suivi périodique des comptes débiteurs et des comptes créditeurs avec échéances en retard dans NICE.



6.1.2.3.4 – Processus de suivi des risques sur base consolidée

Deux comités internes ont été mis en place pour permettre d'avoir une vision transversale du risque crédit et prendre les mesures utiles d'ajustement de la politique de distribution : le Comité des Affaires Sensibles et le Comité de Pilotage Risques.

Le Comité des Affaires Sensibles (CAS)

Le CAS est un comité mensuel, animé par l'unité Pilotage des Risques Crédit, piloté par le Directeur Management risques, et composé de représentants de :

- ↳ Des services de financement,
- ↳ Du recouvrement,
- ↳ De la direction commerciale,
- ↳ Du pilotage du risque crédit
- ↳ Des contrôles permanents

Ce comité a pour objectif d'étudier les dossiers de contrepartie en situation de risque né et latent, ou dont les encours sont importants, et de définir les orientations à envisager, ainsi que d'examiner les entrées et sorties de défaut à dire d'expert.

170 groupes de risques représentant 329 contreparties ont fait l'objet d'un examen en 2015 par le CAS (au moins une fois) pour un EAD de 228 M€. Les décisions suivantes ont été prises :

| Contreparties 2015 en CAS | Total | Entrée CDL | Maintien CDL | Sortie CDL |
|---------------------------|------------|------------|--------------|------------|
| Nombre | 329 | 10 | 12 | 2 |
| EAD en M€ | 228 | 7.4 | 117.3 | 0.8 |

Ces revues permettent de détecter des risques, de prendre les mesures adaptées pour le dossier concerné, voire d'identifier les risques justifiant d'une évolution de la politique crédit.

Le Comité Pilotage Risque (CPR)

Le Comité Pilotage Risque est un comité mensuel, animé par l'Unité Pilotage des Risques, et présidé par la Directrice Management des risques. Participant à ce comité :

- Les services de financement
- La filière risques
- La Direction commerciale

Le Comité de Pilotage Risque a pour objectif de :

- Proposer des évolutions, sur la politique de financement de la CR sur tous les marchés : règles scoring, délégations, exclusions, dispositif maîtrise des risques
- Mesurer le risque en matière de crédit
- Mesurer les risques nés et latents de la CR
- Examiner l'évolution des Défaut, pré-Défaut, provisions à l'actif et au passif et l'évolution des notes B2 (sensible et défaut) par marché
- Faire le point sur des filières, types de financements risqués et prendre les mesures d'encadrement risque nécessaires



- Valider les procédures, contrôles et usages dans le cadre de Bâle II
- Approfondir certains thèmes de risque
- Proposer la REC Risque

6.1.2.3.5 – Impacts de stress scenarii

La Caisse régionale applique des stress scénarii qui lui permettent de mesurer l'impact d'une dégradation des notes Bâle II, d'un ou plusieurs grades. Trois types de stress sont mis en oeuvre :

- ↳ le stress macroéconomique,
- ↳ le stress sectoriel,
- ↳ le stress individuel

Le stress macro-économique consiste à appliquer un scénario économique «violent mais plausible», comprimé sur une période courte et permettant d'identifier des vulnérabilités car il touche l'ensemble des portefeuilles de la Caisse régionale. Cet exercice permet donc d'avoir une estimation de l'impact d'un ralentissement économique sur le portefeuille de la Caisse régionale.

Appliqué sur les données au 30/06/2015, le stress macro-économique se traduit par :

- ↳ une augmentation de l'EL (perte attendue à 1 an) de la CR de 12.4% la 1^{ère} année et de 5.8% la 2^{nde} année ;
- ↳ une augmentation du RWA (valeur des risques pondérés) de 12.6% la 1^{ère} année et 1.8% la 2^{nde} année ;

Le stress de concentration sectorielle consiste à appliquer des scénarii de stress sur des filières données du portefeuille, afin de mesurer plus finement la réaction de ces secteurs face à une telle situation de crise.

La Caisse Régionale présente un degré de concentration sectorielle relativement faible. Les filières les plus importantes en encours résisteraient bien à une situation de stress selon les hypothèses envisagées.

La politique de limites globales contribue à la maîtrise du risque sur ces secteurs.

Le stress de concentration individuelle consiste à appliquer une dégradation de la notation Bâle 2 aux contreparties estimées comme étant les plus sensibles du portefeuille.

La Caisse Régionale présente également un degré de concentration individuelle relativement faible. La politique de limites individuelles mise en œuvre depuis plusieurs années contribue à cette situation.

6.1.2.4 – Mécanismes de réduction du risque de crédit

6.1.2.4.1 – Garanties reçues et sûretés

La politique de garantie répond aux principes généraux suivants :

- ↳ la garantie ne justifie jamais le crédit. La viabilité économique d'un projet s'analyse hors la notion de garantie
- ↳ les garanties sont fonction de la qualité du risque appréciée par l'instructeur de par la connaissance de son client, de l'objet, du montant et de la durée du crédit.



- ↳ La garantie est nécessaire par rapport aux aléas pouvant intervenir dans la vie de l'emprunteur. L'intégration du facteur temps dans le choix de la garantie est une mesure de prudence
- ↳ La garantie est aussi un outil de suivi, qui permet d'être informé sur le devenir des biens donnés en garantie (vente par exemple) et sur le remboursement du prêt ou sur l'évolution de l'entreprise (nantissemement du fonds, de parts...par exemple)
- ↳ La prise de garantie doit être pertinente et répondre aux conclusions soulevées par l'analyse du dossier. Ainsi, par exemple, la prise d'un nantissemement de fonds de commerce, garantie peu efficace en cas de recouvrement contentieux, doit être accompagnée d'une garantie complémentaire.
- ↳ La prise en compte des engagements de caution nécessite la justification d'une solvabilité suffisante passant par l'établissement d'un inventaire précis et documenté de la situation patrimoniale de la caution.
- ↳ Les engagements de caution solidaire émanant de tiers ou des dirigeants doivent être proportionnés à leur situation patrimoniale ou à celle de leurs revenus.

A ce titre, pour le marché de proximité, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a défini 3 niveaux de garanties :

- ↳ niveau 1 : bien garanti
- ↳ niveau 2 : moyennement garanti
- ↳ niveau 3 : mal garanti

Le niveau de garantie participe au niveau de délégation. Celle-ci ne peut s'appliquer que si la politique des garanties est respectée.

Répartition des encours avec garantie au 31/12/2015

| 31/12/2015 | 1 - Suretés réelle | 2 - Suretés personnelles | 3 - Contres garanties Org. Spécialisé | 4 - Dailly | 5 - Autres | 6 - Sans garantie |
|--|--------------------|--------------------------|---------------------------------------|--------------|--------------|-------------------|
| 01 PARTICULIERS | 61,74% | 10,62% | 38,92% | | 0,00% | 21,10% |
| 02 AGRICULTEURS | 48,84% | 67,34% | 0,22% | | 6,40% | 27,96% |
| 03 PROFESSIONNELS | 86,49% | 102,14% | 5,54% | 0,16% | 1,70% | 17,54% |
| 04 ENTREPRISES | 46,77% | 37,10% | 16,14% | 3,75% | 9,63% | 29,57% |
| 05 ASSOCIATIONS | 32,15% | 214,73% | | | 1,54% | 28,57% |
| 06 COLLECTIVITES PUBLIQUES | 1,79% | 0,06% | | | | 98,40% |
| 07 PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER | 107,68% | 195,77% | | | 4,29% | 4,97% |
| 13 COMPAGNIES D'ASSURANCES, FONDS ET ACTIVITES LIEES | 59,06% | | | | | 40,94% |
| 16 SAH - MATIERES PREMIERES ET PRODUITS DE BASE | 75,69% | 37,84% | | | 100,00% | |
| Total général | 56,55% | 32,08% | 23,91% | 0,45% | 2,35% | 28,62% |

En 2015 :

- La part des sûretés réelles a continué de progresser (+1,73 pt de pourcentage vs 2014)
- La part des sûretés personnelles a baissé (-2,07 Pt vs 2014)

6.1.2.4.2 – Utilisation des contrats de compensation

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'utilise ni contrats de compensation, ni dérivés de crédit.

6.1.2.4.3 – Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse Régionale n'est pas concernée par les CDS et CDO.



6.1.3 – EXPOSITION

6.1.3.1 – Exposition maximale

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte) | 21 828 | 23 997 | 36 147 |
| Instruments dérivés de couverture | 23 083 | 27 583 | 21 540 |
| Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable) | 369 264 | 307 260 | 217 038 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes) | 13 781 | 8 316 | 3 661 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 9 006 146 | 8 638 023 | 8 515 730 |
| Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance | 268 292 | 319 652 | 383 943 |
| Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations) | 9 702 394 | 9 324 831 | 9 178 059 |
| Engagements de financement donnés (hors opérations internes) | 1 092 324 | 1 120 427 | 1 170 897 |
| Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes) | 198 567 | 174 708 | 178 215 |
| Provisions - Engagements par signature | -6 581 | -5 636 | -4 841 |
| Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions) | 1 284 310 | 1 289 499 | 1 344 271 |
| TOTAL EXPOSITION NETTE | 10 986 704 | 10 614 330 | 10 522 330 |

L'exposition nette progresse entre les 2 exercices (+3.5%) principalement sur les engagements bilan (prêts et créances sur la clientèle)

6.1.3.2 – Concentration

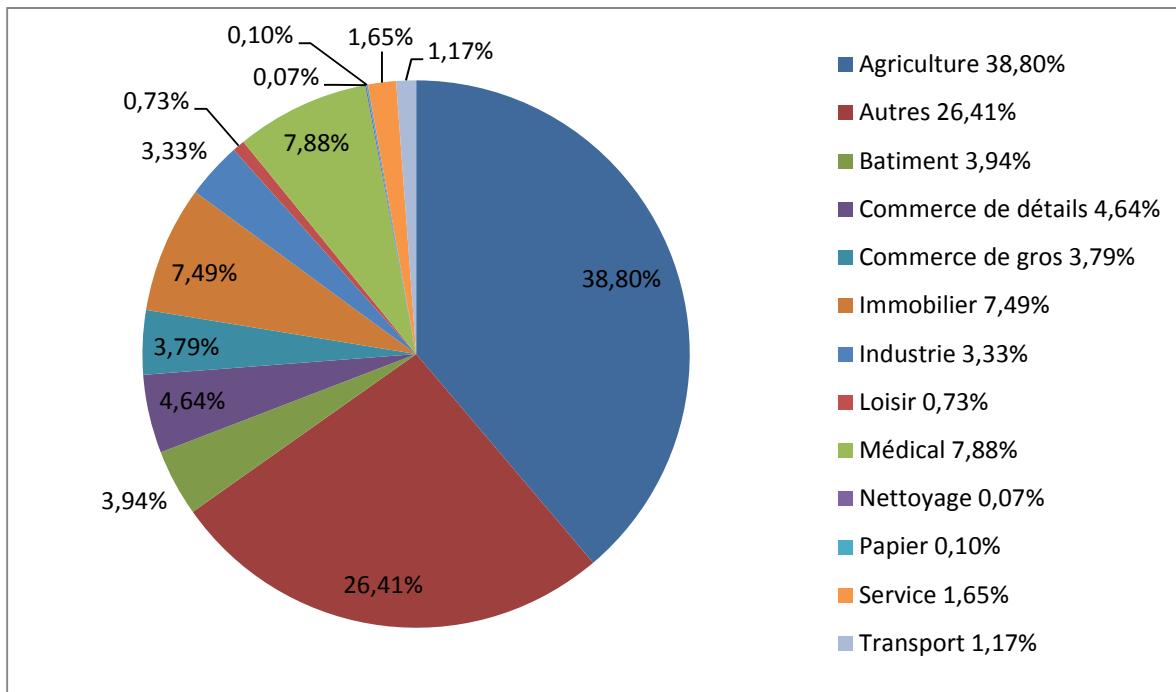
6.1.3.2.1 – Diversification du portefeuille par zone géographique

La Caisse régionale œuvre uniquement en France et plus spécifiquement sur 2 départements.



6.1.3.2.2 - Diversification du portefeuille par filière d'activité économique :

Les évolutions sont relativement marginales entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015 :



6.1.3.2.3 - Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

| <i>Encours bruts (1) (en milliers d'euros)</i> | <i>31.12.2015</i> | <i>31.12.2014</i> | <i>% variation</i> |
|--|-------------------|-------------------|--------------------|
| Administrations générales | 645 365 | 689 520 | -6,40% |
| Etablissements de crédit | 13 781 | 8 136 | 69,38% |
| Grandes entreprises | 1 606 082 | 1 518 367 | -5,78% |
| Clientèle de détail | 6 951 520 | 6 634 449 | 4,78% |
| Total (2) | 9 216 748 | 8 850 652 | 4,14% |

(1) Y compris location financement, affacturage et assimilés et créances rattachées,

Les encours bruts progressent de +4,14% par rapport à 2014.

6.1.3.3 - Qualité des encours

6.1.3.3.1 - Analyse des prêts et créances par catégories

Tableau Prêts et Créances :



Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

| Prêts et Créances, bilan et hors bilan (en M€, en capital) | 2015 | Taux sur encours | 2014 | Taux sur encours |
|--|---------------|------------------|---------------|------------------|
| Ni en souffrance, ni dépréciés | 9 813 | 94,89% | 9 621 | 95,76% |
| En souffrance, non dépréciés | 240 | 2,32% | 131 | 1,30% |
| Dépréciés | 288 | 2,78% | 295 | 2,93% |
| TOTAL | 10 341 | | 10 047 | |

Source : ARCADE (encours Bilan et Hors Bilan)

Sur la période on constate :

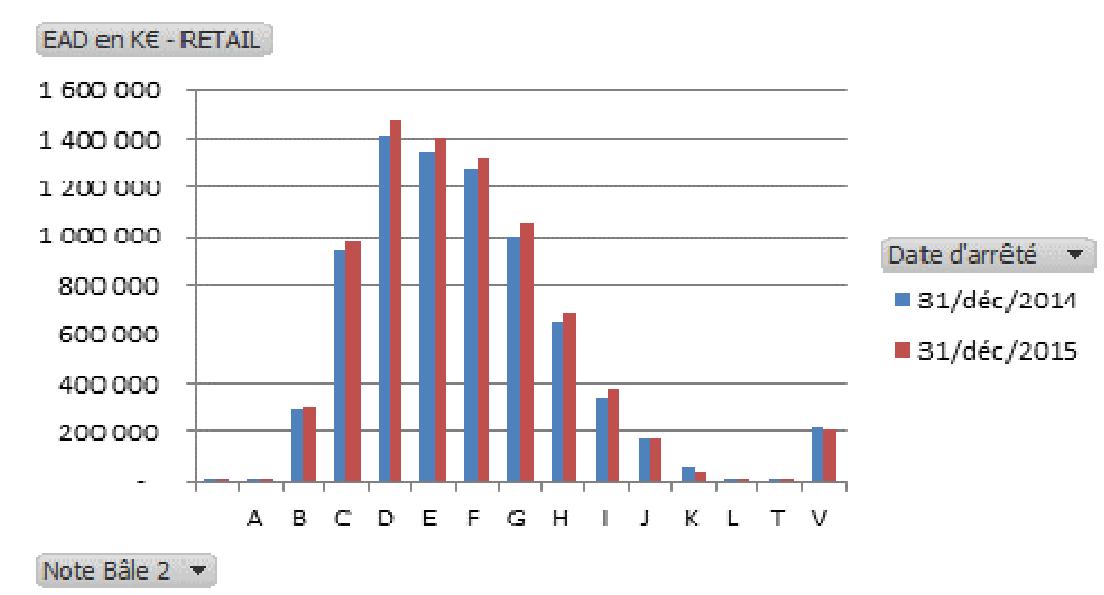
- ↳ une baisse des encours dépréciés (-0.15pt)
- ↳ une baisse des encours sains, ni en souffrance, ni dépréciés (-0,87 pt)
- ↳ une assez forte hausse des encours en souffrance, non dépréciés (+1,02 pt)

6.1.3.3.2 - Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne couvre l'ensemble du portefeuille :

- ↳ Retail (marchés des particuliers et associations, l'agriculture et les professionnels) par un système de notation automatique
 - ↳ Corporate (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques) par un système de notation à dire d'expert.
- ↳

Evolution des notes Bâle II sur le rétail entre le 31 12 2014 et le 31 12 2015 (hors non notés) :



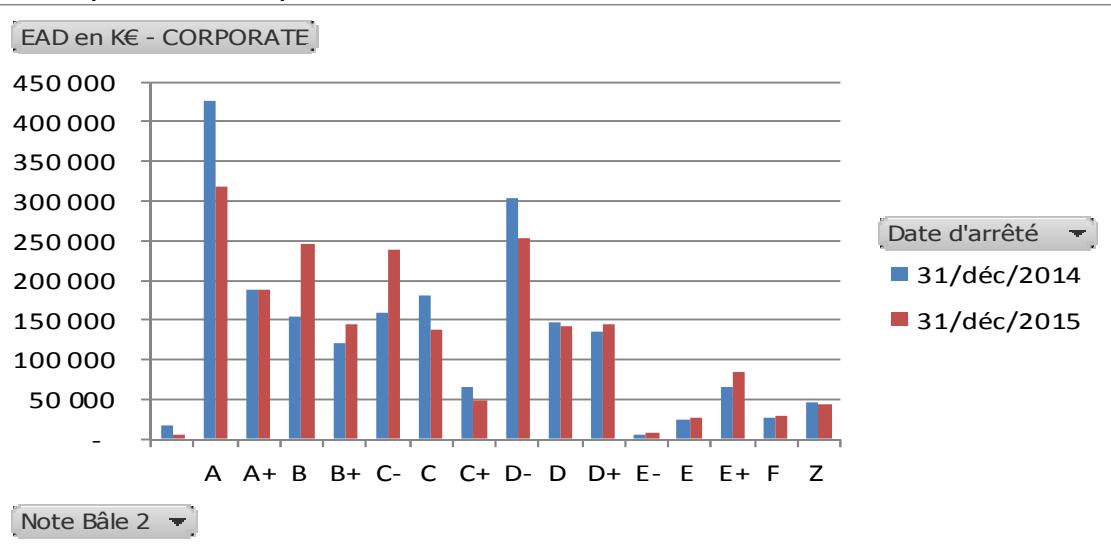
Encours sains : augmentation (notes B à G)

Encours sensibles : augmentation du risque moyen (notes H, J), diminution du risque fort (K, L)

Encours défaut : diminution (note V)



Evolution des notes Bâle II sur le corporate et les collectivités publiques entre le 31 12 2014 et le 31 12 2015 (hors non notés) :



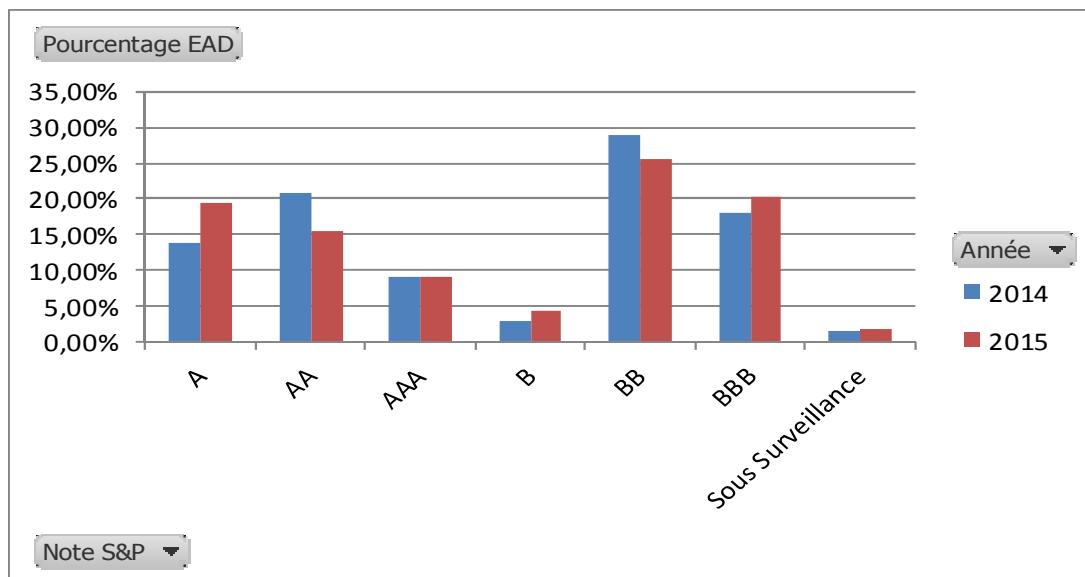
Encours sains : en légère diminution au global

Encours sensibles : augmentation (notes E+, E, E-)

Encours défaut : augmentation (notes F, Z)

Evolution des notes Standard & Poors

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail et hors non notés.



6.1.3.3.3 – Dépréciation et couverture du risque

6.1.3.3.3.1 – Politique de dépréciation et couverture des risques

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres applique deux types de dépréciation :

- ↳ l'une individuelle, lors d'un déclassement en encours douteux litigieux,
- ↳ l'autre sur base collective pour des encours qui ne sont pas déclassés en douteux litigieux mais qui présentent une notation Bâle II dégradée (encours sensible).



Dépréciation sur base individuelle : les Créances Douteuses et Litigieuses

Cette dépréciation est réalisée au fil de l'eau, dès lors que la Caisse Régionale dispose d'éléments lui permettant d'identifier un risque de non recouvrement des créances octroyées (retards de paiement, modification de la situation financière de l'emprunteur,...). La contagion aux contrats du partenaire concerné se réalise selon des règles définies par le groupe Crédit Agricole :

- ↳ Marchés Agriculture/Professionnel/Entreprise : contagion à tous les engagements des partenaires liés (groupe de risque)
- ↳ Marché Particuliers : pas de contagion entre les contrats de crédit

L'objectif est d'enregistrer en comptabilité le risque porté sur la contrepartie ou groupe de contrepartie dès son apparition, et de fait de pouvoir le déprécier, après étude de la valeur des garanties éventuelles.

L'encours des provisions individuelles représentent au 31/12/2015 : 184,5 M€. Le taux de couverture est de 66,6%.

Dépréciation sur base collective : la provision pour dépréciation collective

Deux méthodes :

- Provision collective : Cette dépréciation s'effectue sur la base des encours de plus d'un an portés par des contreparties dégradées car notées E+ à Z pour le marché des entreprises, et H à V pour la banque de détail et non classées CDL (notes Bâle II).

L'assiette de calcul et le montant de la provision sont réévalués chaque trimestre. Lorsque les contreparties présentent un risque identifié de non recouvrement, elles sont alors dépréciées sur base individuelle et sortent mécaniquement du système de dépréciation collective.

La Caisse Régionale applique la méthode préconisée par le groupe Casa.

L'encours de provision collective au 31/12/2015 est de 37,38 M€ en hausse de 3,44 M€ sur un an.

- Provision de filière : Pour certaines filières présentant un risque potentiel important, des compléments de provisions ont été constitués.

Au 31/12/2015 les filières suivantes faisaient l'objet de provisions :

- Bovins viandes
- Bovins lait
- Cognac (viticulture et négoce)
- Prêt immobilier > 300 mois
- Prêts ayant fait l'objet d'une pause
- Cafés, hôtels, restaurants

L'encours de provisions de filières est de 29,56 M€ au 31/12/2015 en baisse de 0,74 M€.



6.1.3.3.3.2 – Encours d'actifs financiers dépréciés

Tableau des encours douteux et des dépréciations par agent économique :

| Encours au 31 décembre 2015 (en milliers d'euros) | Encours bruts | dont Encours dépréciés | Dépréciations | Taux de couverture encours dépréciés |
|--|------------------|------------------------|----------------|--------------------------------------|
| Administrations générales | 645 365 | | | |
| Banques centrales | 13 781 | | | |
| Etablissements de crédit | 1 606 082 | 111 897 | 80 907 | 72% |
| Grandes entreprises | 6 951 520 | 165 125 | 103 601 | 63% |
| Total | 9 216 748 | 277 022 | 184 508 | 67% |

| Encours au 31 décembre 2014 (en milliers d'euros) | Encours bruts | dont Encours dépréciés | Dépréciations | Taux de couverture encours dépréciés |
|--|------------------|------------------------|----------------|--------------------------------------|
| Administrations générales | 689 520 | | | |
| Banques centrales | 8 316 | | | |
| Etablissements de crédit | 1 518 367 | 113 446 | 80 659 | 71% |
| Grandes entreprises | 6 634 449 | 168 952 | 103 219 | 61% |
| Total | 8 850 652 | 282 398 | 183 878 | 65% |

L'encours des créances douteuses et litigieuses (hors créances rattachées) est de 277 M€ contre 282 M€, en baisse par rapport à 2014.

Les créances douteuses et litigieuses, rapportées à l'ensemble des crédits, s'élèvent à 3 % en 2015 contre 3,19 % en 2014.

Le taux de couverture par des provisions d'actif est de 67 %, en hausse de 2 points par rapport à l'année précédente.

6.1.3.4 - Coût du risque

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 | 31/12/2013 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Dotations aux provisions et aux dépréciations | -61 338 | -84 371 | -53 704 |
| Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe | 0 | 0 | 0 |
| Prêts et créances | -54 569 | -78 873 | -51 030 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 0 | 0 | 0 |
| Autres actifs | -33 | -44 | -148 |
| Engagements par signature | -2 851 | -1 247 | -745 |
| Risques et charges | -3 885 | -4 207 | -1 781 |
| Reprises de provisions et de dépréciations | 41 881 | 72 159 | 43 679 |
| Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe | 0 | 0 | 0 |
| Prêts et créances | 35 664 | 61 469 | 41 591 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 0 | 0 | 0 |
| Autres actifs | 77 | 86 | 6 |
| Engagements par signature | 1 854 | 406 | 419 |
| Risques et charges | 4 286 | 10 198 | 1 663 |
| Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions | -19 457 | -12 212 | -10 025 |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à | 0 | 0 | 0 |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés | -263 | -745 | -811 |
| Récupérations sur prêts et créances amortis | 664 | 331 | 814 |
| Décotes sur crédits restructurés | -65 | -48 | -30 |
| Pertes sur engagements par signature | -2 | -1 | 0 |
| Autres pertes | -199 | -2 | 0 |
| Coût du risque | -19 322 | -12 677 | -10 052 |



Le coût du risque crédit de la Caisse régionale s'élève à -19,3 M€ au 31/12/2015 contre -12,6 M€ l'an passé.

6.2 – RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés, notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

6.2.1 – OBJECTIFS ET POLITIQUE

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

6.2.2 – GESTION DU RISQUE

6.2.2.1 – Dispositif local et central

- ↳ Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole SA. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires : Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- ↳ Au niveau de la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et lui est directement rattaché.

6.2.2.2 – Les comités de décision et de suivi des risques

↳ Organes de suivi des risques de niveau Groupe :
Le Comité des Risques Groupe (CRG),
Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR),
Le Comité Normes et Méthodologies.

↳ Organe de suivi des risques de la Caisse Régionale :
Le Comité Actif Passif composé de la Direction Générale, de la Direction Financière et de la Direction des Risques, examine trimestriellement la politique financière de la Caisse Régionale, propose les limites qui seront validées par le Conseil d'administration et en assure le suivi.

6.2.3 – METHODOLOGIE DE MESURE & D'ENCADREMENT

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché : L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu



à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

6.2.3.1 - Les indicateurs

6.2.3.1.1 - La VaR (Value at Risk)

La VaR peut être défini comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné.

Sur son portefeuille de titres, la CR retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Limites du calcul de la VaR paramétrique :

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- ↳ La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- ↳ L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- ↳ L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- ↳ Les calculs de la VaR sont exploités pour définir les limites de risques acceptées et en corollaire l'allocation du portefeuille. Les calculs sont présentés une fois par an au conseil d'administration ; ils permettent de mettre en rapport le rendement espéré du portefeuille et les pertes encourues.

6.2.3.1.2 - Les stress scenarii

La mesure du risque en stress test :

- ↳ Le deuxième élément quantitatif, « stress scénario », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- ↳ Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires ;
- ↳ Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;
- ↳ Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ;
- ↳ Les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.
- ↳ Ces scénarios sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés. La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres retient les hypothèses suivantes : hausse des taux de 2 %, chute des marchés boursiers de -35 %, chute des matières



premières hors agricoles de -35 %, du monétaire dynamique de -2,5 % et des autres classes de -5 % à -10 %, en fonction de leur volatilité.

- ↳ Les résultats du scénario catastrophe sont présentés au Conseil d'Administration une fois par an.

6.2.3.1.3 - Les indicateurs complémentaires (sensibilités, ...)

La Caisse Régionale a inclus dans ses limites globales de pertes un indicateur concernant la VaR 99 % à 1 mois. La perte dans 99 % des cas ne doit pas dépasser 10 % du résultat net de la Caisse Régionale. Elle a complété cette approche par une limite de pertes liée à l'application du scénario catastrophe ; son impact ne doit pas entraîner une baisse supérieure à 30 % du résultat net.

6.2.3.2 - Sensibilité de la juste valeur aux paramètres non observables

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'est pas concerné par ce type d'opération.

6.2.3.3 - L'utilisation des dérivés de crédit

La Caisse Régionale n'utilise pas de dérivés crédits dans sa gestion.

6.2.4 - EXPOSITION : ACTIVITES DE MARCHE (Value at Risk)

Tableau de la VaR 99 % sur 1 mois au 31/12/2015 : OPCVM + Fonds Dédié décomposé :

| Actif | Valeur de marché | PVL | Pourcentage | Volatilité MT | Volatilité CT | Sensibilité | Rentabilité espérée |
|---|------------------|--------------|-------------|---------------|---------------|-------------|---------------------|
| Total Monétaire: | 124,25 | 0,04 | | | | | |
| Monétaire Euro | 124,25 | 0,04 | 31,60% | 0,00% | 0,00% | 0 | -0,20% |
| Total Obligations: | 257,12 | 20,96 | | | | | |
| Obligations Euro Credit | 2,65 | -0,02 | 0,67% | 3,67% | 2,38% | 4,89 | 0,90% |
| Obligations Euro Credit 1-3 ans | 50,15 | 2,67 | 12,75% | 2,10% | 0,55% | 1,79 | 0,43% |
| Obligations Euro Credit A | 14,09 | -0,27 | 3,58% | 3,79% | 2,38% | 4,93 | 0,93% |
| Obligations Euro Etat 1-3 ans | 190,23 | 18,58 | 48,38% | 1,45% | 0,58% | 1,96 | 0,23% |
| Total Actions: | 11,16 | 1,16 | | | | | |
| Actions Europe | 2,25 | 0,19 | 0,57% | 14,43% | 16,29% | 0 | 4,13% |
| Actions Europe petites et moyennes capi | 6,19 | 0,88 | 1,57% | 16,00% | 14,71% | 0 | 4,60% |
| Actions France | 0,47 | -0,01 | 0,12% | 16,51% | 17,33% | 0 | 4,75% |
| Actions Internationales | 0,22 | -0,01 | 0,06% | 12,50% | 15,73% | 0 | 3,55% |
| Immobilier Europe | 2,03 | 0,11 | 0,52% | 16,87% | 15,98% | 0 | 4,86% |
| Total Matières Premières: | 0,67 | -0,33 | | | | | |
| Energie | 0,67 | -0,33 | 0,17% | 17,98% | 23,57% | 0 | 5,19% |
| Totaux: | 393,2 | 21,82 | | | | | |

Volatilité du portefeuille de placement et impact des scénarios catastrophes sur les plus-values latentes :

| | MT | CT | Résultats | Matelas de PVL résultant |
|---------------------------------------|--------|-------|-----------------------|--------------------------|
| en M€ | | | | |
| Volatilité avec effet diversification | 1,12% | 0,70% | Matelas de PVL actuel | 21,82 |
| Volatilité sans effet diversification | 1,61% | 0,93% | Rendement moyen | 0,09 |
| Rentabilité pessimiste cumulée | -0,73% | | VaR sur l'horizon | 2,96 |
| Rentabilité pessimiste sur 1 an | -2,33% | | CVaR sur l'horizon | 3,39 |
| Rentabilité moyenne annualisée | 0,28% | | Scénario catastrophe | -15,03 |
| Rentabilité moyenne cumulée | 0,02% | | | 6,79 |



Hypothèses retenues pour le scénario catastrophe : Hausse des Taux de +2 % et baisse du marché actions et matières premières hors agricoles de -35 %.

Comparaison Allocation entre le 31/12/2015 et le 31/12/2014 sans décomposition du fonds dédié

Au niveau du portefeuille, les évolutions majeures ont été liées à l'obligation de respecter un ratio de liquidité LCR de 70 % au minimum au 30/06/2015 et donc à la constitution de réserves complémentaires via des OPCVM obligataires éligibles.

De nouveaux fonds obligataires éligibles au LCR ont été souscrits sur 2015 pour 55 M€.

Les fonds non éligibles ont été cédés sur T1 2015 : AMUNDI GLOBAL MACRO et BFT Crédit Opportunités pour 12 M€.

Les plus-values latentes comptables d'un montant de 22,73 M€ sont en recul de -2,5 M€ par rapport à 2014 après 3 M€ d'externalisation.

6.2.5 – RISQUE ACTION

6.2.5.1 –Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a aucune action gérée en trading et arbitrage.

6.2.5.2 –Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

Au 31/12/2015, le risque actions est de 9,8 M€ :

- ↳ 1,0 M€ dans le fonds UNI GLOBAL EQUITY Europe,
- ↳ 0,5 M€ dans le fonds AMUNDI LOW CARBON,
- ↳ 0,5 M€ dans le fonds AMUNDI LCR ACTIONS,
- ↳ 0,5 M€ dans le fonds CPR CROISSANCE REACTIVE,
- ↳ 1,67 M€ dans 71,416 actions de la SAS Grands Crus investissement,
- ↳ 5,6 M€ dans 6 FCPR : CAP ENERGIE pour 0,425 M€, CAP ENERGIE II pour 1,65 M€, CAP ENERGIE III pour 0,153 M€, BLACKFIN pour 1,41 M€, OPCI UFG pour 1,0 M€ et AMUNDI RE pour 0,93 M€,
- ↳ Le BMTN actions de 5 M€ détenu par la CMDS n'a plus depuis 2013 de delta actions. Sa valorisation au 31/12/2015 fait ressortir une plus-value de 0,40 M€.

Au 31/12/2015, la CMDS détient une ligne de 1 M€ sur des ETF de matières premières pétrolières.

6.2.5.3 – Actions d'autocontrôle

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'ayant pas émis de CCI, n'est pas concernée.



6.3 – GESTION DU BILAN

6.3.1 – RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

Le Conseil d'Administration valide l'ensemble des limites sur les différents compartiments :

- ↳ Fonds propres : limites sur risque de marché et sur le risque de contreparties,
- ↳ Intermédiation :
 - Risque de taux : limites pour encadrer le GAP synthétique de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres,
 - Liquidité : limites pour encadrer la gestion et le risque de liquidité de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres.

D'autre part, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres déclare à CASA l'ensemble de ces données à travers les différents questionnaires trimestriels qui font l'objet de reportings.

6.3.2 – RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

6.3.2.1 – Objectifs et politique

Le Risque de Taux est « le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (trading book) ».

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres calcul l'ensemble des GAP mensuellement pour mesurer l'impact des variations sur son PNB. L'objectif est de maîtriser les impacts des variations de taux.

6.3.2.2 – Méthodologie

Méthode utilisée pour mesurer le risque de taux d'intérêt global,

- ↳ la méthode : gap de taux,
- ↳ l'approche : statique,

Description de la méthode :

- ↳ La Caisse Régionale utilise l'outil national « CRISTAUX 2 » pour le calcul de ses gaps de taux,
- ↳ Le périmètre de la mesure porte sur le bilan y compris les fonds propres et leurs emplois,
- ↳ Les sources des données de calculs sont les fichiers CAPIC, STRADA, CARISTO, ...
- ↳ La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres utilise les modèles d'écoulement nationaux sauf pour les remboursements anticipés de DAT pour lesquels la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a développé des conventions locales pour coller au plus près à la réalité sur ces deux points très importants. La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a intégré depuis 2010 l'impact de la production engagée. Ces points sont revus annuellement et présentés au comité des risques et au conseil d'Administration.
- ↳ Les indicateurs de mesures utilisés dans la gestion du risque de taux d'intérêt global sont : gap de taux fixe, gap de taux inflation, gap synthétique, VAN, ...



Utilisation des limites :

- ↳ La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres retient les recommandations de CASA en terme d'encadrement du risque de taux et définit des limites internes qui déclenchent un système d'alerte. Les limites et leur utilisation sont présentées trimestriellement au comité de gestion Actif/passif et semestriellement au Conseil d'Administration.
- ↳ Des chocs de taux de + ou -2,00 % sur les GAP synthétiques sont calculés et mesurés par rapport aux fonds propres, au RBE et au PNB. Ces chocs au 30/11/2015 respectaient les recommandations CASA :
 - La valeur actuelle nette des impacts de ce choc sur l'ensemble des GAP synthétique doit être inférieure à 5 % des fonds propres avec une alerte interne à 4 %.
 - L'impact de ce choc sur les 2 premières années doit être inférieur à 5 % du PNB avec un stop alerte à 4 %.
 - L'impact de ce choc sur les années 3 à 10 doit être inférieur à 4 % du PNB avec un stop alerte à 3,2 %.
- ↳ Des chocs de taux de + ou -1,00 % sur les GAP inflation sont calculés et mesurés par rapport aux fonds propres, au RBE et au PNB. Ces chocs au 30/11/2015 respectaient les recommandations CASA :
 - L'impact de ce choc sur les 2 premières années doit être inférieur à 1,5 % du PNB avec un stop alerte à 1,20%.
 - L'impact de ce choc sur les années 3 à 10 doit être inférieur à 1 % du PNB avec un stop alerte à 0,80 %.
- ↳ Aux chocs directionnels ont été ajoutés des chocs optionnels et comportementaux via les stress tests OUTLIER et ICAAP. Les impacts de ces tests sont présentés semestriellement en comité des risques et au conseil d'administration ; ils sont encadrés par des recommandations CASA :
 - L'impact des stress test OUTLIER ne doit pas dépasser 20 % des fonds propres prudentiels
 - L'impact des stress test ICAAP ne doit pas dépasser le RBE de la CMDS.
- ↳ La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'utilise que des swaps « vanille » pour la couverture de ces GAP : Swap emprunteur taux fixe, swap prêteur taux fixe et swap receveur inflation.

6.3.2.3 – Gestion du risque

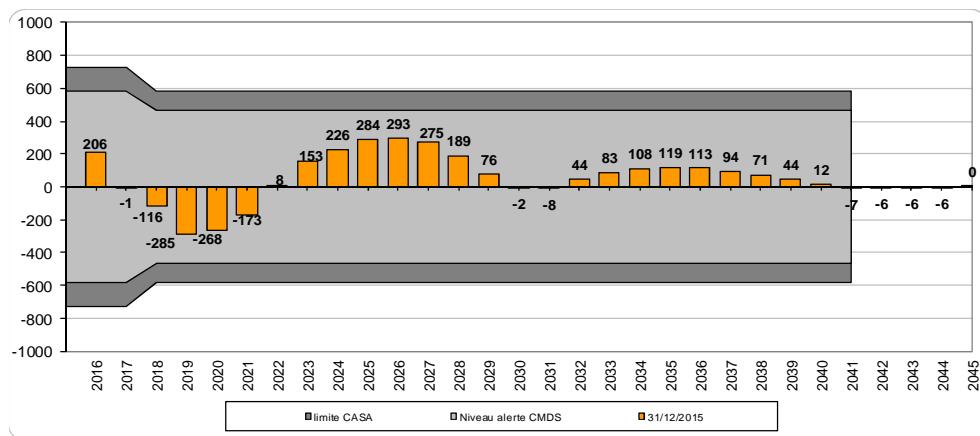
Les calculs trimestriels sont présentés au comité de gestion actif/passif qui après étude décide des éventuelles opérations de couverture.

Le comité de gestion actif/passif vérifie également le respect des limites et les impacts des scénarios chocs par rapport aux recommandations de CASA.

Un point annuel est réalisé au Conseil d'Administration.

6.3.2.4 – Exposition

GAP synthétique au 31/12/2015 et positionnement par rapport aux limites



Encadrement du gap synthétique : « Limite VAN » « Limite Concentration »

| RISQUE DE TAUX | 31/12/2015 | Alerte CR | Limites CR | Limites CASA |
|---|------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| Exposition sur les années 1 et 2 (Risque de taux) | 206M€ sur 2016 | 582 | | 728 |
| Exposition sur les années 3 à 10 (Risque de taux) | -285M€ en 2019 | 466 | | 582 |
| Exposition sur les années 1 et 2 (Risque Inflation) | 272M€ sur 2016 | 349 | 437 | |
| Exposition sur les années 3 à 10 (Risque Inflation) | 234M€ en 2018 | 233 | 291 | |
| Impacts PNB sur l'ensemble des maturités (VAN) | 3,3% des Fonds Propres | 4% des Fonds Propres | 5% des Fonds Propres | 10% des Fonds Propres |
| Couverture Inflation | 42% | 35% | | Préconisation 50% |
| Délais de remontées des fichiers à CASA | 27/01/2016 | | | 28/01/2015 |
| TEST OUTLIER | -87,3M€ au 30/09/2015 | | | -237M€ |
| TEST ICAAP | -101,6M€ au 30/09/2015 | | | -154M€ |

Encadrement du gap synthétique : « Limite de concentration des GAP »

| en M€ | A1 glissante | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--|--------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Gap synthétique en EUR (libellé en EUR) | 206 | -1 | -116 | -285 | -268 | -173 | 8 | 153 | 226 | 284 |
| Alerte Gap synthétique en EUR (libellé en EUR) | 582 | 582 | 466 | 466 | 466 | 466 | 466 | 466 | 466 | 466 |
| Dépassement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

L'impact d'une variation des taux de 2 % sur les GAP doit être inférieur à 5 % du PNB annuel sur les années 1 à 2 et 4 % sur les années 3 à 10.

Sur la base du PNB d'activité budgété de 291 M€ : l'alerte en GAP maximum est de 582 M€ sur année 1 et 2 et 466 M€ sur année 3 à 10. La limite en GAP maximum est de 728 M€ sur année 1 et 2 et de 582 M€ sur année 3 à 10.

6.3.3 – RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.



La Caisse Régionale n'est pas concernée par ce risque.

6.3.4 - RISQUES DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

La définition du risque de liquidité est fixé par le règlement CRBF 97-02 modifié par l'arrêté du 5 Mai 2009 « On entend par risque de liquidité le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable ».

6.3.4.1 - Objectifs et politique

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- ↳ Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée ;
- ↳ l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000 ;
- ↳ l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

6.3.4.2 - Gestion du risque

- ↳ Crédit Agricole SA et les Caisses Régionales ont signé le 20 janvier 2011 une convention relative à la gestion et à l'encadrement du risque de liquidité. Cette convention fixe :
 - Les règles de refinancement court terme des Caisses Régionales : volume maximal de refinancement court terme, durée minimale du refinancement court terme, le système d'encadrement,
 - Les règles de refinancement à moyen terme des Caisses Régionales : encadrement et limite de concentration des échéances, encadrement du risque de prix de la liquidité, typologie des instruments autorisés,
 - Les règles afférentes aux placements et aux remboursements de refinancement à moyen long terme des Caisses Régionales,
 - Les règles d'organisation et de gouvernance,
 - Les dispositions spécifiques notamment en cas de déclenchement du plan d'urgence.
- ↳ La gestion du risque de liquidité est abordée chaque trimestre au comité de gestion actif/passif de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres afin d'intégrer cette problématique dans les orientations commerciales de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres. La gestion et le suivi de l'encadrement est intégré dans le tableau de bord mensuel transmis aux membres du comité de gestion actif/passif, et fait l'objet d'une présentation semestrielle aux membres du Conseil d'Administration.
- ↳ La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres développe ses sources de financement à court et moyen terme notamment par l'apport de collatéraux mobilisables soit auprès de la BCE soit auprès de la CRH, EVERGREEN et COVERED. Elle a participé à l'opération de titrisation TRUE SALE du groupe Crédit Agricole en cédant 199 M€ de crédit habitat avec en contrepartie un montant identique de titres du FCT.



6.3.4.3 - Méthodologie

Le système vise à organiser le refinancement du groupe CA en mettant sa structure (volume, composantes, maturités) en congruence avec les seuils de tolérance aux risques de liquidité que le Groupe se fixe.

Ces seuils de tolérance s'expriment pour le risque de liquidité par la durée de résistance du Groupe à différents stress.

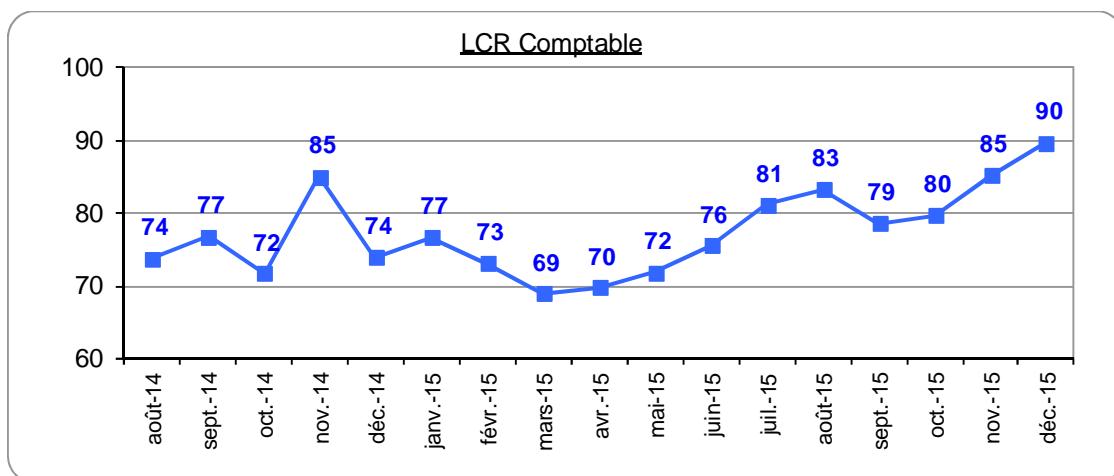
Les 3 stress utilisés sont :

- ↳ le stress Systémique avec une période de résistance de 1 an,
- ↳ le stress Idiosyncratique avec une période de résistance de 3 mois,
- ↳ le stress Global avec une période de résistance de 1 mois.

6.3.4.4 – Exposition

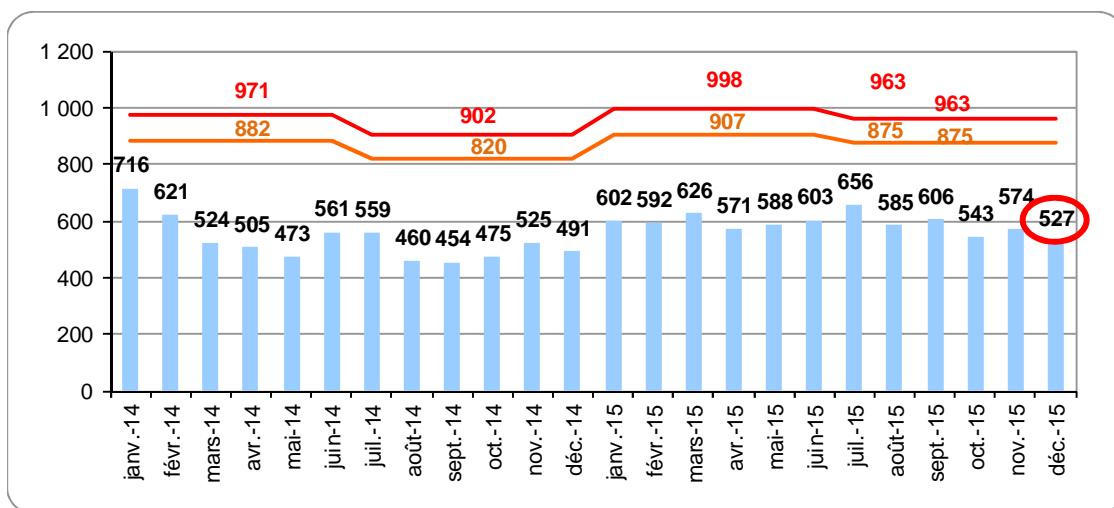
6.3.4.4.1 : Exposition de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres

La CMDS a respecté la recommandation au 30/06/2015 d'avoir un ratio LCR de 70 %. Les actions entreprises tant au niveau du numérateur qu'au niveau du dénominateur ont permis de faire ressortir un ratio de 76 % au 30/06/2015. Au 31/12/2015 le ratio est de 89,79%.



La limite Court Terme ou Potentiel de refinancement à court terme :

Le potentiel est défini chaque semestre par CASA en fonction des réserves mobilisables ou disponibles et des besoins de liquidité. La limite permet de voir la capacité de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres à faire face à ses engagements tout en assurant son activité commerciale.



La limite court terme de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres sur le 2^{ème} semestre 2015 était de 875 M€ avec une option conditionnelle à 963 M€. Au 31/12/2015, l'utilisation de la limite court terme était de 527 M€ soit 60 % de la limite ferme.

Limites sur les scénarios Stress :

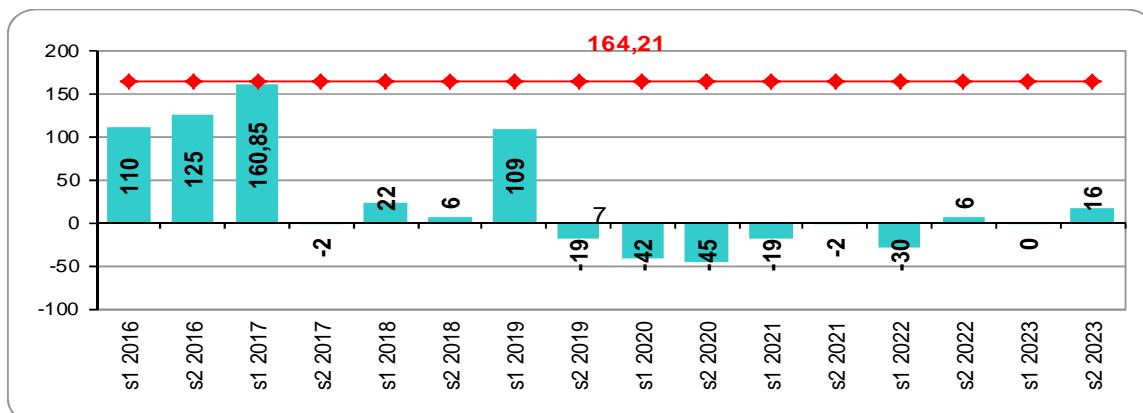
Crise Systémique : Maintenir durant 1 an une situation de trésorerie excédentaire dans ce scénario de crise systémique du type 2007-2009 en utilisant les réserves : Respect de la limite au 31/12/2015 avec une trésorerie excédentaire de 292 M€ au bout des 12 mois.

Crise Idiosyncratique : Maintenir durant 3 mois une situation de trésorerie excédentaire dans ce scénario de crise portant sur le nom Crédit Agricole en utilisant les réserves : Respect de la limite au 31/12/2015 avec une trésorerie excédentaire de 205 M€ au bout de 3 mois.

Crise Globale : Maintenir durant 1 mois une situation de trésorerie excédentaire dans ce scénario de crise globale en utilisant les réserves : Respect de la limite au 31/12/2015 avec une trésorerie positive de 263 M€ au bout de 30 jours.

Limites sur les concentrations des échéances du refinancement long et moyen terme :

Crédit Agricole S.A. fixe une limite semestrielle égale à 1,80 % des encours de crédits soit 164 M€. En fonction du niveau de concentration au niveau global, cette limite peut être réduite à l'initiative de CASA. La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres respecte au 31/12/2015 cette recommandation sur l'ensemble des maturités.





6.3.4.4.2 : Emission

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a un programme d'émissions de CDN et BMTN interbancaires :

- ↳ CDN : 900 M€. Au 31/12/2015, il n'y a pas d'émissions interbancaires et pour la clientèle elles s'élèvent à 19 M€.
- ↳ BMTN notés : 350 M€ dont 150 M€ de BMTN subordonnés. Un encours de 1,95 M€ de BMTN subordonnés au 31/12/2015.
- ↳ BMTN non notés : 100 M€ souscrits par les Caisses Locales. Pas d'émission au 31/12/2015.

6.3.5 – POLITIQUE DE COUVERTURE

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les 3 approches ci-dessous.

6.3.5.1 - Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

La Caisse Régionale souscrit des swaps de macro couverture taux fixe et des swaps receveur d'inflation livret pour couvrir ses GAP calculés à partir de Cristaux 2.

Les opérations de crédits syndiqués à taux structurés font si nécessaire l'objet d'opérations de swap pour couvrir le risque de structuration.

6.3.5.2 - Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

La Caisse Régionale n'est pas concernée.

6.3.5.3 - Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

La Caisse Régionale n'est pas concernée.

6.4 – RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

6.4.1 – OBJECTIFS ET POLITIQUE

Description des composantes du dispositif de gestion du risque opérationnel.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse,



responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),

- **identification et évaluation qualitative des risques** à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- **calcul et allocation des fonds propres réglementaires** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un **tableau de bord des risques opérationnels** au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

6.4.2 – GESTION DU RISQUE : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse Régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur de la Caisse Régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale.

La filiale Square Habitat entrant dans le périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale est dotée depuis 2011 d'un dispositif simplifié calqué sur celui de la Caisse Régionale.

Le tableau de bord Risques Opérationnels de la Caisse est élaboré à partir de la collecte des incidents mise en œuvre dans le cadre de la réforme Bâle II.

Il restitue :

- le niveau d'atteinte du seuil de Risque Opérationnel tolérable défini dans la politique Risques Opérationnels (coût du risque pur brut / PNB d'activité avec une limite fixée à 5%).
- les principaux processus et risques détectés sur l'année.
- les principales conséquences financières collectées au cours du trimestre.

Le tableau de bord fait l'objet d'une présentation dans le cadre du Comité de Contrôle Interne. Le Comité peut le cas échéant demander des investigations complémentaires par rapport à certaines évolutions.

Les principaux travaux réalisés en 2015 concernent :

- La révision de la cartographie des risques opérationnels de Square Habitat.
- La révision de la cartographie des risques opérationnels de la Caisse.



- L'analyse de scénarios majeurs nécessaire pour le calcul des exigences de fonds propres.

6.4.3 - METHODOLOGIE

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode groupe de mesure avancée (AMA) de calcul d'exigence de fonds propres pour les risques opérationnels.

Le modèle interne du Crédit Agricole est de type « Loss Distribution Approach » (LDA) qui est une modélisation de la distribution des pertes selon une dimension fréquence et sévérité.

6.4.4 - EXPOSITION

Le coût du risque opérationnel pour 2015 s'élève à 1 575 K€.

Il enregistre une baisse de 44% par rapport à 2014.

Le coût du risque pur / PNB d'activité (0,53 %) s'inscrit dans le seuil de risque tolérable défini dans la politique risques opérationnels de la Caisse Régionale (5%).

Le coût du risque opérationnel porte essentiellement sur les processus :

- Gestion des problèmes disciplinaires (488 K€)
- Gestion des cartes et des porteurs (231 K€)
- Gestion de la production informatique (225 K€)
- Gestion des prises de garantie (207 K€)
- Gestion de l'octroi (101 K€)

6.4.5 - ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPERATIONNELS

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

6.5 - RISQUES DE NON-CONFORMITE

Le Responsable du Contrôle de la Conformité a pour objectif de s'assurer que l'ensemble des lois et règlements propres à l'activité bancaire et financière, est respecté. Son action est particulièrement orientée sur les axes suivants :

- le respect de la réglementation applicable à l'acte commercial (protection de la clientèle, réglementation MIF...)
- la conformité des opérations, des nouveaux produits, des nouvelles activités
- les conflits d'intérêts
- le respect des règles de déontologie
- le respect des dispositions législatives et réglementaires (CNIL, dysfonctionnements...)
- la connaissance client (mise en conformité des dossiers juridiques clients, sécurité financière...)
- la prévention de la fraude (interne et externe)



L'année 2015, a particulièrement été marquée par :

- La poursuite du plan d'actions de mise en conformité des dossiers juridique des clients professionnels (personnes physiques et personnes morales). Ce plan s'étalait sur 2 ans : 2014-2015.
- En matière de sécurité financière, une sensibilisation du réseau par la formation aux sanctions internationales et une vigilance accrue sur les flux à l'international.
- Le renforcement de la prévention de la cybercriminalité, par le traitement d'un nombre accru d'alertes relevant d'intrusions et de virements frauduleux émis à partir de la Banque en Ligne des clients, de tentatives de fraudes WEB-EDI, de recrudescence de phishings...

6.6 – LES PRINCIPAUX RATIOS ET LEUR EVOLUTION 2015 / 2014

| <i>Principaux ratios</i> | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|------------|------------|
| COREP (minimum à 8%) | 19,80 % | 17,17 % |
| Coefficient d'exploitation (charges nettes / PNB) | 54,21 % | 54,16 % |
| R.O.A. (Résultat / Actif) | 0,73 % | 0,84 % |
| R.O.E. (Résultat / Capitaux propres hors FRBG) | 5,69 % | 6,43 % |
| Ratio Liquidité (LCR depuis juin 2015) (minimum à 70% au 30 juin 2015) | 89,79 % | 121,00 % |



7 - PROJET DE RESOLUTIONS

CRCAM CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES SOCIETE COOPERATIVE A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 29 mars 2016

Approbation des comptes de l'exercice 2015

1^{ère} résolution – Approbation des comptes annuels et Quitus aux administrateurs

La lettre d'approbation de CREDIT AGRICOLE S.A. ne faisant pas d'objection à la présentation des comptes arrêtés au 31 décembre 2015, ni au projet de répartition des excédents et recettes de la Caisse Régionale, l'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du Conseil ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

L'Assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, ainsi que les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé. Elle donne en conséquence quitus aux Administrateurs et au Directeur Général pour leur gestion et l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2^{ème} résolution – Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux Comptes consolidés, approuve les opérations traduites par ces comptes et prend acte de la présentation des comptes consolidés pour l'exercice 2015.

3^{ème} résolution – Charges non déductibles – article 223 quater du CGI

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate que le montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code est de 29 032 € et que le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses est de 11 032 €.



4^{ème} résolution – Ratification des conventions

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées aux articles L 225-38 à L 225-43 du Code de Commerce, prend acte de ses conclusions et approuve, en tant que de besoin, les conventions dont il est fait état.

5^{ème} résolution – Capital social

L'Assemblée Générale constate que le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à CINQUANTE TROIS MILLIONS TROIS CENT TREIZE MILLE DEUX CENT SEPT Euros (53 313 207 €), se décomposant en 2 621 961 Parts Sociales et 873 987 Certificats Coopératifs d'Associés de valeur nominale de 15,25 € chacun.

6^{ème} résolution – Affectation des résultats

Le résultat net de l'exercice 2015 s'élève à : **83 238 281,27 €**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2015 :

| TOTAL A AFFECTER | 83 238 281,27 € |
|--|------------------------|
| ♦ affecter à la réserve spéciale œuvres d'art la somme de : | 1 796,80 € |
| ♦ rémunérer les Certificats Coopératifs d'Associés pour un montant de : | 6 242 871,10 € |
| ♦ fixer le taux d'intérêts aux parts sociales à 1,07 % , soit un montant à payer de : | 427 838,48 € |
| ♦ affecter le solde des excédents, soit : 76 565 774,89 € | |
| - $\frac{3}{4}$ à la réserve légale | 57 424 331,17 € |
| - $\frac{1}{4}$ à la réserve statutaire | 19 141 443,72 € |

Les intérêts des parts sociales sont retenus, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, pour 60 % de leur montant conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, article 158.

Il est rappelé que notre Caisse Régionale a versé des intérêts à concurrence de :

| Exercice | Montant des intérêts des parts sociales | Abattement CGI, art 158 – personnes physiques | Montant de l'intérêt des C.C.A. | |
|-----------------|--|--|--|---------------------|
| 2014 | 755 692,98 € | Abattement 40% | 6 693 164,79 € | Intégration fiscale |
| 2013 | 979 630,18 € | Abattement 40% | 6 473 588,02 € | Intégration fiscale |
| 2012 | 1 099 584,89 € | Abattement 40% | 6 234 955,26 € | Intégration fiscale |



7^{ème} résolution – Election des Administrateurs

Sur sept Administrateurs composant le tiers sortant lors de cette Assemblée Générale, sept d'entre eux sollicitent le renouvellement de leurs mandats, à savoir :

| Deux-Sèvres | Charente-Maritime |
|---|--|
| FONTENEAU Marie-Hélène (79300 BRESSUIRE) | DUBOIS Nicolas (17310 ST PIERRE D'OLERON) |
| GUICHARD Isabelle (79100 THOUARS) | ROBIN Didier (17137 NIEUL SUR MER) |
| LARCHER Sylvain (79180 CHAURAY) | ROSÉ Frédéric (17150 BOIREDON) |
| LUSSEAU Christian (79500 MELLE) | |

Administrateurs démissionnaires :

Guy FETTIG – (17 137) – NIEUL SUR MER, dont le mandat vient normalement à échéance en 2017.

Christian DESAIVRES – (79 370) BEAUSSAIS, dont le mandat vient normalement à échéance en 2017.

Pour les remplacer, le Conseil a reçu, jusqu'à présent, la candidature de :

| Deux-Sèvres | Charente-Maritime |
|--|-------------------|
| SAUVAGET Patrick (79160 ST POMPAIN) Vice-Président de la Caisse Locale de Coulonnes | |



8^{ème} résolution – Indemnité compensatrice de temps passé

A titre d'information, sur la somme globale votée lors de l'assemblée générale de 2015, soit 240 000 €, il a été versé la somme de 217 199,09 € à l'ensemble des administrateurs.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'administration à ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 240 000 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2016 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Caisse pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

9^{ème} résolution – Enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées en 2015 au Directeur Général, aux membres du Comité de Direction et aux fonctions de contrôle de la Caisse

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des indications du Conseil d'Administration à ce sujet, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations de toutes natures versées au Directeur général, aux membres du Comité de Direction et aux fonctions de contrôle à hauteur d'un montant égal à 2 112 949,76 € au titre de l'exercice 2015.

10^{ème} résolution – Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités.



8 - RESULTAT FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

| <i>Principaux chiffres significatifs</i> | 31/12/2015 | 31/12/2014 | 31/12/2013 | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| BILAN (en milliers d'euros) | | | | | |
| Total du Bilan (individuel) | 11 373 074 | 10 641 831 | 10 564 907 | 10 544 037 | 10 298 749 |
| Capitaux Propres (individuel) | 1 462 938 | 1 387 149 | 1 305 361 | 1 226 381 | 1 151 457 |
| Total du Bilan (consolidé) | 11 427 166 | 10 675 276 | 10 554 180 | 10 575 292 | 10 289 703 |
| Capitaux Propres (consolidé) | 1 675 082 | 1 581 736 | 1 480 759 | 1 404 578 | 1 332 079 |
| Capital Social | 53 313 | 53 313 | 53 313 | 53 313 | 53 313 |
| (dont Certificats Coopératifs d'Associés) | 13 328 | 13 328 | 13 328 | 13 328 | 13 328 |
| COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros) | | | | | |
| Produit Net Bancaire (individuel) | 331 701 | 332 804 | 336 155 | 321 842 | 336 441 |
| Résultat Brut d'Exploitation (individuel) | 151 889 | 152 558 | 154 845 | 138 867 | 166 196 |
| Impôt sur les bénéfices (individuel) | -45 375 | -38 963 | -52 284 | -49 449 | -51 815 |
| Bénéfice Net (individuel) | 83 238 | 89 242 | 86 485 | 83 133 | 91 864 |
| | | | | | |
| Produit Net Bancaire (consolidé) | 338 424 | 335 374 | 336 392 | 302 410 | 339 608 |
| Résultat Brut d'Exploitation (consolidé) | 157 878 | 154 188 | 154 792 | 121 599 | 167 421 |
| Impôt sur les bénéfices (consolidé) | -48 696 | -45 724 | -53 920 | -50 404 | -49 134 |
| Bénéfice Net (consolidé) | 90 082 | 95 913 | 91 034 | 69 222 | 103 989 |
| | | | | | |
| Intérêts aux parts sociales | 428 | 756 | 980 | 1 100 | 1 320 |
| Dividende aux CCA | 6 243 | 6 693 | 6 474 | 6 234 | 6 890 |
| Dividende brut par CCA (en Euros, Nominal et prime d'émission) | 7,143 | 7,658 | 7,407 | 7,134 | 7,883 |
| Bénéfice Net par part sociale (en Euros) | 0,163 | 0,288 | 0,374 | 0,419 | 0,503 |



9 – PERSPECTIVES 2016

L'année 2016 commence par un regain d'incertitude et de nervosité provoqué par l'effondrement des prix du pétrole, la résurgence des inquiétudes sur la Chine, l'érosion de l'économie mondiale et enfin une situation géopolitique compliquée. Ces facteurs devraient rendre les marchés très volatils au moins sur la première partie de l'année.

Les banques centrales vont rester aux commandes avec des politiques maintenant divergentes de part et d'autre de l'Atlantique ; situation qui va accroître l'incertitude.

En Europe, la Banque Centrale Européenne restera très vigilante et très accommodante en cas de dérapage par rapport aux prévisions de la zone euro. Un allongement de la période d'achats d'actifs et une nouvelle baisse des taux des dépôts pourraient être encore décidé sur l'année 2016. Cette alimentation massive de liquidités semble être aujourd'hui l'arme essentielle pour éviter la déflation et soutenir l'économie.

2016 devrait être une nouvelle année de taux bas en Europe avec le maintien en territoire négatif des taux courts et la pression à la baisse des taux longs.

Malgré cet environnement économique difficile, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres, premier acteur bancaire de son territoire a maintenu sur l'année 2015 des résultats solides et a continué d'assumer ses responsabilités en soutenant l'activité économique régionale à la fois comme assureur et financeur de l'économie locale. En octroyant près de 1,9 Mds€ de financement soit un niveau historique, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a poursuivi activement son développement au service de son territoire.

Cette solidité liée à la récurrence de ses performances lui permet, malgré un contexte difficile, de réaliser d'importants investissements, à la fois humain et immobilier au travers de son nouveau siège social et de la rénovation de ses nouvelles agences collaboratrices. C'est le gage de notre confiance dans l'avenir de nos territoires ainsi que le socle de nos performances futures.

Dans ce contexte économique et bancaire en pleine évolution, notre position de leader, notre maillage, notre connaissance du territoire, nos parts de marchés, nos engagements relationnels et la recherche de toujours plus de satisfaction clients sont autant d'atouts qui doivent nous permettent de se différencier.

2016 sera pour la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres troisième année de son projet d'entreprise « ensemble, cultivons la confiance ».

L'ambition de la Caisse régionale Charente Maritime Deux Sèvres, Banque Assurances Immobilier, leader en Charente-Maritime Deux-Sèvres, est d'être la référence recommandée par nos clients et sociétaires, reconnue comme « utile, proche et différente ».

10 – ANNEXE : RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (Rapport RSE)



Rapport RSE 2015

Charente-Maritime Deux-Sèvres



EDITORIAL



Banque Mutualiste et coopérative, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres publie son second rapport sur sa démarche en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Il s'agit pour notre banque coopérative d'affirmer que les valeurs historiques du Crédit Agricole s'inscrivent tout naturellement dans l'orientation donnée par la RSE.

Plus de 1 760 salariés et 807 administrateurs de Caisses Locales se mobilisent au quotidien autour de cette démarche, facteur de progrès pour les hommes, pour l'entreprise ainsi que pour son environnement. Le développement de notre territoire et de ses habitants est notre raison d'être et nous y œuvrons chaque jour dans l'exercice de nos métiers. Cette responsabilité sociétale s'incarne également dans notre volonté d'animer la vie locale en soutenant de nombreux projets associatifs et en conduisant des actions de prévention. C'est aussi construire une banque innovante, digitale, tout en restant attaché à notre proximité.

En 2015, le Crédit Agricole de Charente-Maritime Deux-Sèvres a continué de soutenir le développement de son territoire au service d'un nombre toujours croissant de sociétaires et de clients. Avec un résultat net de 83.2 Millions d'€, nous confirmons notre solidité financière et la performance de notre modèle économique.

Plus que jamais, nous nous sentons responsables du territoire sur lequel nous sommes implantés et à travers la lecture de ce document, nous vous invitons à découvrir les actions conduites par notre Caisse régionale pour être utile à nos sociétaires et nos clients, nos administrateurs et nos collaborateurs.

Le Président

Louis TERCINIER

Le Directeur général

Jean-Guillaume MENES



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| I. LA CAISSE REGIONALE CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES | 4 |
| 1. Notre modèle de gouvernance..... | 4 |
| 2. Notre organisation en matière de RSE..... | 9 |
| II. PARTAGER DES PRATIQUES SOCIALES RESPONSABLES AVEC NOS COLLABORATEURS | 11 |
| 1. Recruter de façon pérenne pour des emplois localisés sur le territoire | 11 |
| 2. Développer la formation et la promotion interne des salariés | 13 |
| 3. Promouvoir la diversité | 15 |
| 4. Favoriser un dialogue social riche | 18 |
| 5. Promouvoir le bien-être au travail | 19 |
| III. CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES..... | 20 |
| 1. Créer de la valeur économique | 20 |
| 2. Être un acteur économique de 1 ^{er} plan des projets et besoins du territoire..... | 21 |
| 3. Soutenir les initiatives et les acteurs locaux | 22 |
| IV. AGIR EN FAVEUR DES ECONOMIES D'ENERGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE..... | 24 |
| 1. Economiser les énergies..... | 24 |
| 2. Etre acteur du développement durable..... | 25 |
| V. METTRE EN ŒUVRE UNE RESPONSABILITE SOCIETALE FORTE SUR LES TERRITOIRES | 31 |
| 1. Être une banque au service de tous et présente sur tout son territoire | 31 |
| 2. Veiller aux intérêts et à la satisfaction des clients au cœur de la banque | 33 |
| 3. Favoriser la prévention et l'accompagnement des personnes fragiles..... | 38 |
| 4. Soutenir les associations locales et animer le territoire | 39 |
| NOTE METHODOLOGIQUE..... | 42 |
| TABLEAU DE CONCORDANCE DES INDICATEURS GRENELLE | 43 |



| | |
|---------------|----|
| SOURCES | 52 |
|---------------|----|



I. LA CAISSE REGIONALE CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES

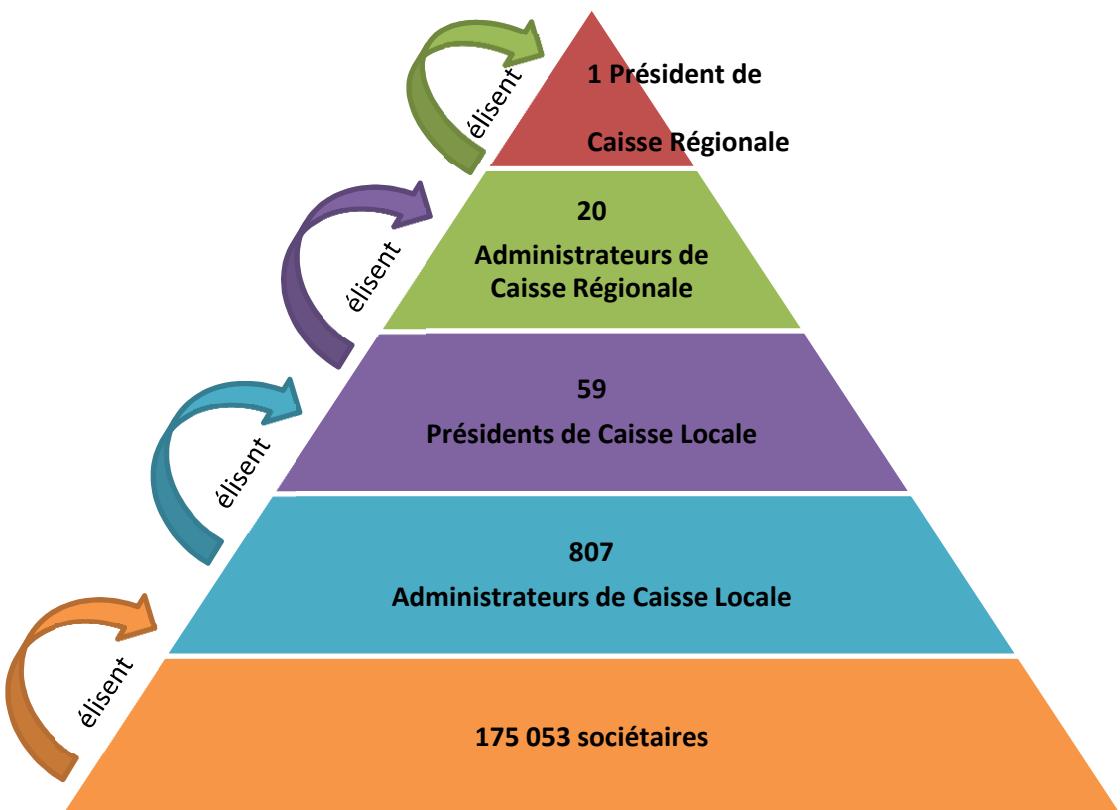
1. Notre modèle de gouvernance

Une gouvernance différente basée sur les principes mutualistes

Nos principes coopératifs et mutualistes nous confèrent une gouvernance toute particulière qui doit sa légitimité à notre sociétariat, base de notre édifice. Notre modèle a la spécificité d'associer au regard du professionnel de la banque, celui des élus dont le rôle principal est de représenter nos sociétaires.

Un sociétaire n'est pas un client comme les autres puisqu'il est à la fois client du Crédit Agricole et porteur de parts sociales. Il participe à la vie démocratique de notre banque en étant associé concrètement à la vie de la Caisse Régionale CMDS, en choisissant ses représentants.

Notre volonté est d'intensifier cette synergie en renforçant notre sociétariat et notre structure mutualiste.



Nos sociétaires...



Le chiffre clé

42.4 %

De nos clients majeurs
sont sociétaires

Fin 2015, la Caisse Régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres compte 175 053 sociétaires soit 42.4 % du nombre de clients majeurs contre 39.6 % en fin d'année 2014.

L'ambition de notre Caisse Régionale portée dans notre projet d'entreprise 2014 – 2018 « Ensemble, cultivons la confiance », marque cet engagement puisque nous avons pour ambition qu'**un client majeur sur deux soit sociétaire fin 2018**, afin que le sociétariat soit l'un des socles de notre développement.

En 2015, la présence des sociétaires aux Assemblées Générales de Caisses Locales s'est intensifiée car ils sont 10 909 à avoir répondu favorablement à nos invitations en 2015 contre 7 786 en 2014 (soit une augmentation de 30 %). Aussi, 6.7 % des clients sociétaires invités participent aux Assemblées Générales.

La CMDS réserve à ses sociétaires un statut particulier avec des services et des offres dédiés qui leur permettent de contribuer au développement local du territoire. Les 6 engagements, preuves tangibles qu'un sociétaire n'est pas un client comme les autres, sont déployés au sein de la CMDS :

SOCIÉTAIRE *nos 6 engagements* *qui font de vous PLUS qu'un client*

- 1 DES SOLUTIONS ET SERVICES RÉSERVÉS
 - 2 DES INFOS SUR NOS ACTIONS LOCALES
 - 3 VOTRE AVIS PRIS EN COMPTE
 - 4 UN DROIT DE VOTE
 - 5 UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE VOTRE BANQUE
 - 6 DES RENCONTRES PRIVILÉGIÉES
- 



- ① Nos sociétaires bénéficient d'une gamme de solutions et de services qui leur sont spécialement dédiés (la carte sociétaire, le livret sociétaire et le dépôt à terme (DAT))
- ② Ils sont informés de nos actions, traduisant ainsi l'engagement de la CMDS près de chez eux (la lettre sociétaire, les informations mutualistes sur le site d'actualités www.ca-c-nous.fr, les Assemblées Générales)
- ③ Ils contribuent, en nous faisant part de leur avis, à ce que nos solutions et services soient les plus adaptés à leurs besoins (les rencontres avec les conseillers, les Assemblées Générales, lors du choix des lauréats des trophées de la vie locale)
- ④ Nos sociétaires disposent d'un droit de vote et leurs représentants élus participent aux grandes décisions de l'entreprise
- ⑤ Ils sont informés sur la gestion, les résultats et les orientations de notre Caisse Régionale CMDS
- ⑥ Ils rencontrent les dirigeants de notre Caisse Régionale en particulier lors de nos Assemblées Générales



Les chiffres clés

27,5%

C'est le pourcentage total des cartes sociétaires en 2015

150.5 M€

D'encours du livret sociétaire en 2015 soit **6.1 %** du total des encours de livrets

Nos Caisses Locales

Dotée d'un conseil d'administration, une Caisse Locale est représentée par des administrateurs élus par leurs sociétaires, au moment des Assemblées Générales. Les administrateurs sont des femmes et des hommes engagés dans la vie locale, qui font remonter les interrogations du terrain. Le Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres regroupe 59 Caisses Locales.

Fin d'année 2015, elles sont composées de 807 administrateurs dont l'âge moyen est de 52 ans. Chaque nouvel administrateur de la Caisse Locale dispose d'une journée de formation dès sa prise de mandat.

Les Caisses Locales participent également activement à la vie du territoire, en témoignent les quelques 200 actions de proximité parrainées par nos 59 Caisses Locales en 2015.

Au niveau de la Caisse Régionale CMDS, plusieurs grandes actions ont permis de conforter son rayonnement géographique en termes d'animations mutualistes :



| Année | Actions engagées |
|-------|---|
| 2012 | Les Trophées de la vie locale : c'est un challenge pour récompenser les meilleures initiatives soutenues ou initiées par les Caisses Locales de la CMDS (soit une action de Caisse Locale en partenariat avec une association soit une initiative économique ou culturelle menée sur le territoire). |
| 2013 | Le Guide sociétaire : ce guide, distribué à chaque nouveau sociétaire, explique les principes du sociétariat. Ca-c-nous.fr : initié en 2014, le site Ca-c-nous.fr répond à un besoin de créer un véritable site de communication et d'information pour la CMDS. |
| 2014 | Le concours des associations : c'est une initiative mise en place par le Crédit Agricole CMDS pour soutenir 8 projets associatifs sur le territoire. Pour la 1ère édition, 100 associations ont concouru. Le Fonds de dotation : ce fond symbolise notre engagement territorial pour soutenir la rénovation du patrimoine et pour accompagner les jeunes talents. (<i>cf. page 41</i>) La Charte de l'administrateur : son objectif est de formaliser les engagements réciproques des administrateurs et du Crédit Agricole CMDS. |
| |  <p>Les Trophées de la vie locale (2^{ème} édition)</p> |
| 2015 | IRC Administrateurs : cette enquête vise à connaître l'indice de recommandation de nos administrateurs. (<i>cf. page 9</i>) Le concours des associations (suite et fin) Le plan de formation Comité Jeunes : c'est un vivier de futurs administrateurs placés sous la responsabilité de la CR CMDS. Pour marquer sa différence, la CMDS a mis en place un plan de formation sur 3 ans qui a pour vocation de développer les compétences des jeunes du Comité (notamment sur les fondements mutualistes et les mécanismes financiers du Crédit Agricole). |





FOCUS SUR... LA PLACE DES FEMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CAISSES LOCALES ET DE CELUI DE LA CAISSE REGIONALE

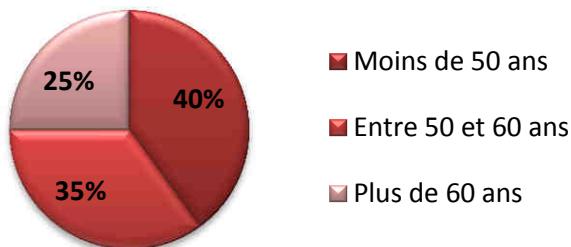
Les administrateurs sont des femmes et des hommes engagés dans le développement de la vie locale. A la CMDS, **31 %** des administrateurs Caisses locales sont des femmes et **25 %** pour les administrateurs de la Caisse Régionale.

Notre Caisse Régionale

Au niveau de notre Caisse Régionale, le modèle coopératif a institué un modèle équilibré de gouvernance. Son fonctionnement est régi par un conseil d'administration et un comité de direction.

Notre Conseil d'administration de la Caisse régionale...

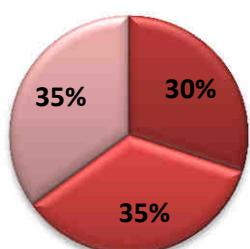
Structure du conseil d'administration de la CR par tranche d'âge



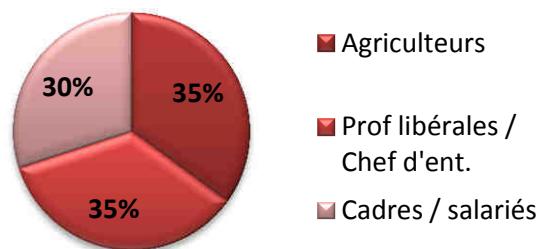
L'ancienneté des administrateurs Caisse Régionale est de 6 ans en moyenne avec 65 % d'administrateurs qui ont moins de 5 ans d'ancienneté dans leur fonction.

Nous notons un important renouvellement effectué ces dernières années qui a permis d'élargir les origines professionnelles et géographiques des administrateurs de la Caisse Régionale.

Détail de la composition du Conseil d'Administration de la CR par formation



Typologie des administrateurs de la Caisse Régionale (par CSP)



Le taux de présence des administrateurs aux conseils d'administration de la Caisse Régionale est de 94 %.





FOCUS SUR... L'IRC ADMINISTRATEURS

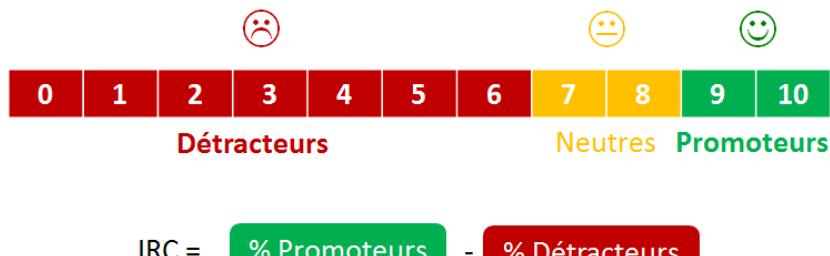
Sur le même principe que l'IRC Agences (cf. page 36), la CMDS est la deuxième Caisse Régionale à avoir mis en place une enquête de recommandation auprès des administrateurs des Caisses Locales. Cette enquête est basée sur une question standard : « Aujourd’hui, recommanderiez-vous à l’une de vos relations de devenir élu(e) du CA CMDS ? »

56 % des administrateurs interrogés ont répondu à l'enquête réalisée. Les résultats ont été communiqués en 2015 avec un indice de recommandation administrateur positif de 12.

Suite à la question standard « « Aujourd’hui, recommanderiez-vous à l’une de vos relations de devenir élu(e) du CA CMDS ? », nos administrateurs devaient donner une note de 0 (= ne recommande pas du tout) à 10 (= recommande tout à fait) se répartissant en trois catégories IRC :

- Détracteurs : notes de 0 à 6
- Neutres : notes de 7 à 8
- Promoteurs : notes de 9 à 10

L'IRC étant la soustraction du pourcentage de détracteurs au pourcentage de promoteurs.



Notre Comité de direction

Le Comité de direction est donc composé de 10 membres :

- 1 directeur général,
- 1 directeur général adjoint,
- 8 cadres de direction, chacun en charge d'un ou plusieurs domaines d'activités.

1 femme est membre de ce comité de direction, dont la moyenne d'âge est de 47 ans.

2. Notre organisation en matière de RSE

Inscrite dans notre projet d'entreprise 2014 – 2018 et répertoriée comme l'un des 20 grands chantiers à mettre en œuvre au sein de la Caisse Régionale CMDS, notre politique RSE sera écrite et



déclinée sur le premier semestre 2017, une fois notre installation sur le nouveau site de La Rochelle réalisée. Elle sera le guide de nos actions à venir.

A ce jour, l'animation de la RSE est dans le périmètre de l'attaché de direction générale, qui s'appuie sur des correspondants dans chaque direction. De plus, une ressource ponctuelle dédiée travaille à la réalisation du rapport annuel.



II. PARTAGER DES PRATIQUES SOCIALES RESPONSABLES AVEC NOS COLLABORATEURS

1. Recruter de façon pérenne pour des emplois localisés sur le territoire



Les chiffres clés

1 764

Salariés inscrits en CMDS au 31.12.15

(CDI, CDD et alternants) dont **140** nouveaux CDI

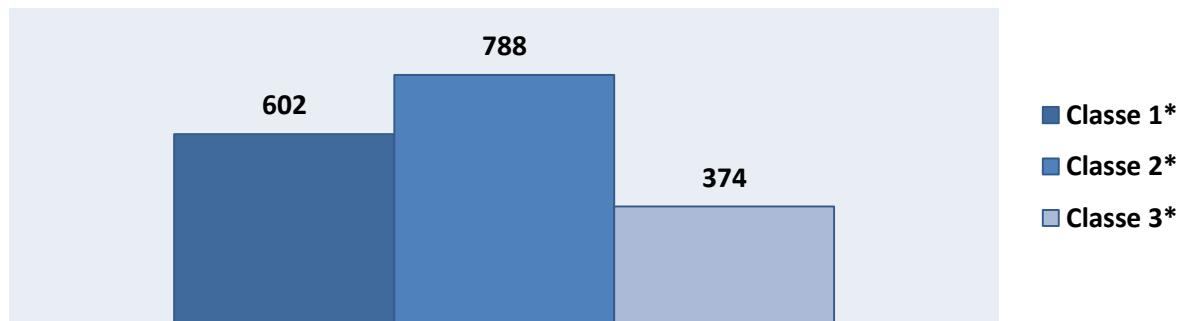
La Caisse Régionale CMDS pratique une politique de recrutement qui valorise autant la motivation et l'engagement que le niveau académique d'études et de diplôme.

Au 31 décembre 2015, l'effectif de la CMDS est constitué de :

❖ **1 658** collaborateurs en CDI ❖ **52** en CDD ❖ **54** en contrat d'alternance

Les femmes représentant 58 % de l'effectif global (CDI, CDD et alternants).

Répartition de l'effectif global par classe



**Classe 1 : Agent d'application / Classe 2 : Technicien animateur d'unité / Classe 3 : Responsable Management*

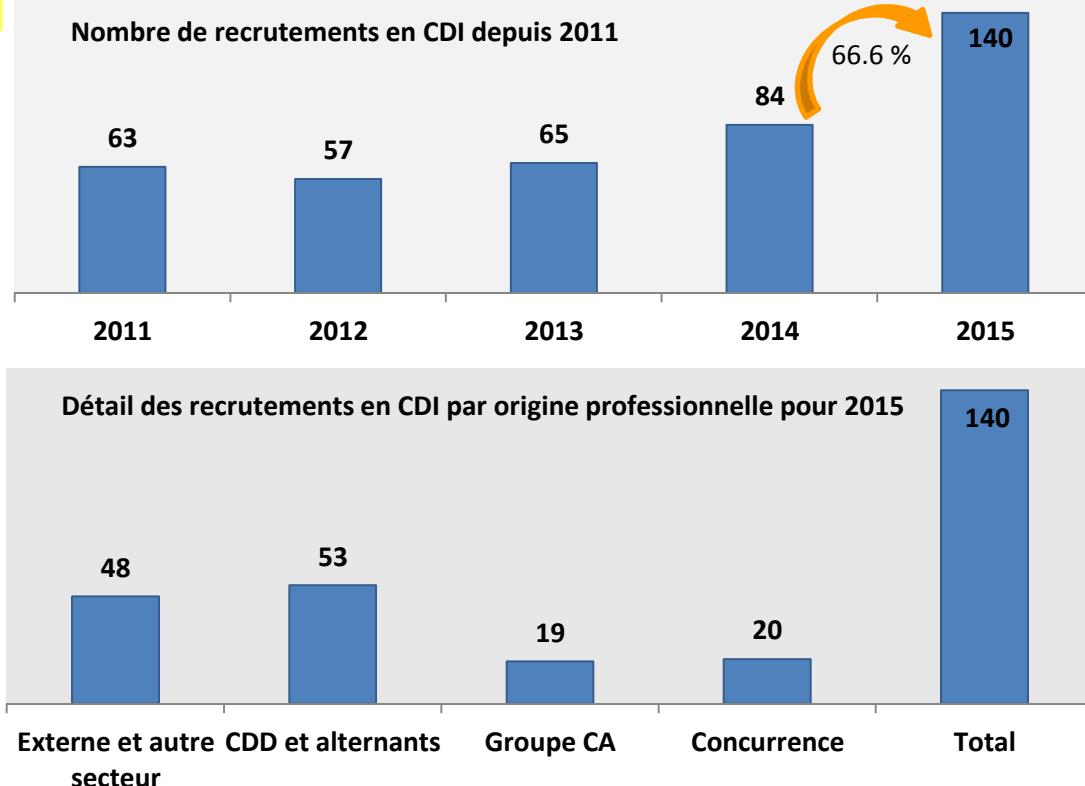
La Caisse Régionale CMDS affirme sa position d'employeur majeur en embauchant 140 nouveaux CDI en 2015. Parmi eux, 53 sont d'anciens CDD et contrats en alternance. 94 % de l'effectif de la CMDS est en contrat à durée indéterminée contre 92 % en 2014.

A noter que 519 contrats CDD ont été signés en 2015.



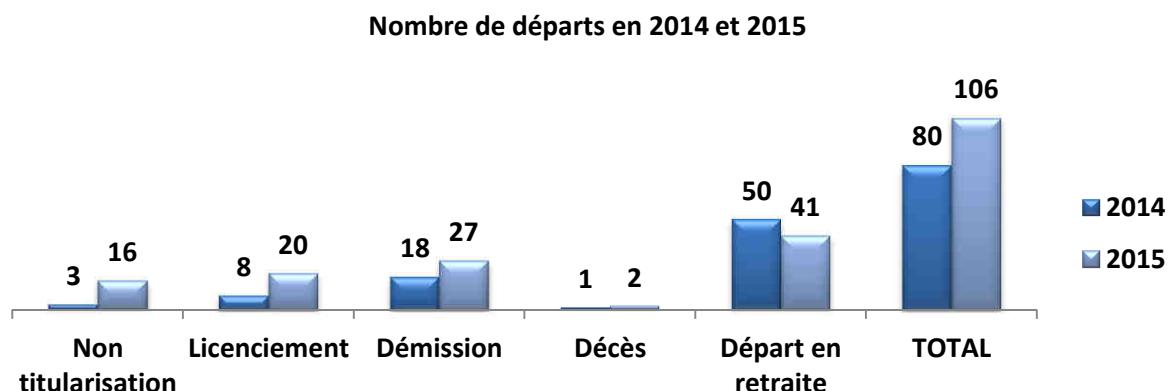


FOCUS SUR... LES RECRUTEMENTS EN CDI AU SEIN DE LA CMDS



La CMDS a également favorisé l'accès aux métiers en matière d'apprentissage et d'accueil des jeunes par la voie de l'alternance. Elle a ainsi employé 54 alternants en 2015 (contre 50 en 2014) dont 21 contrats en apprentissage et 33 contrats de professionnalisation.

Concernant les départs des collaborateurs en 2015, 38.7 % correspondent à des retraites et 25.5 % à des démissions (dont 10.4% sont dues à une mobilité interne Crédit Agricole). Les démissions, les licenciements ainsi que les non titularisations expliquent l'augmentation du nombre de départs par rapport à l'année dernière.





FOCUS SUR... QUELQUES CHIFFRES SUPPLEMENTAIRES

- Le taux de turnover* est de 1.8 % sur les CDI payés en 2015 contre 1.99 % en 2014
- Le taux d'absentéisme** en CMDS est de 3.69 % sur les ETP payés contre 4.05 % en 2014
- Le nombre de jours total d'absence est de 12 878 jours pour les ETP payés soit 8 jours d'absence en moyenne par ETP payé. On note une baisse de l'absentéisme de 9 % par rapport à 2014
- Les accidents de travail et trajet ont entraîné 319 jours d'absence contre 195 en 2014

*Sont pris en compte les détachements et les mobilités

** Sont pris en compte les absences pour maladie, longue maladie et accident du travail

L'organisation du temps de travail à la CMDS est encadrée par la Convention Collective Nationale (Annexe 2 à échéance 31 décembre 2015) et pour les modalités particulières par l'accord sur le temps partiel (accord à échéance au 31 décembre 2016 et local à échéance au 30.06.2015). Cet accord précise le principe de travailler 39 heures par semaine avec des jours de repos pour moyenner à 35 heures sur l'année ainsi que la possibilité de travailler volontairement à 80 % (à l'aide d'un temps partiel).

2. Développer la formation et la promotion interne des salariés



Le chiffre clé

41 heures

C'est le nombre moyen d'heures de formation par salarié en 2015

La CMDS a fortement investi dans la formation de ses salariés en 2015 avec 2.05 % de sa masse salariale (contre 1.71 % en 2014). La Caisse Régionale CMDS a pour objectif de développer et valoriser la compétence par la formation. Ainsi, elle porte sur :

- l'intégration de nos nouveaux collaborateurs,
- l'accompagnement dans les phases de changement (projets d'évolution professionnelle ou technologique),
- sur le développement de l'expertise des métiers spécialisés : conseillers professionnels, banque privée, gestion de patrimoine...



Attentive à l'évolution de carrière et professionnelle de ses collaborateurs, la Caisse Régionale CMDS a également mis en place des processus de développement des compétences afin de mieux les accompagner. Elle propose des entretiens d'évaluation annuels et des entretiens de carrière aux collaborateurs, qui permettent de faire un point sur leurs attentes et capacités d'évolution.

En 2015, 89 % des salariés CDI payés ont bénéficié d'un entretien d'appréciation.

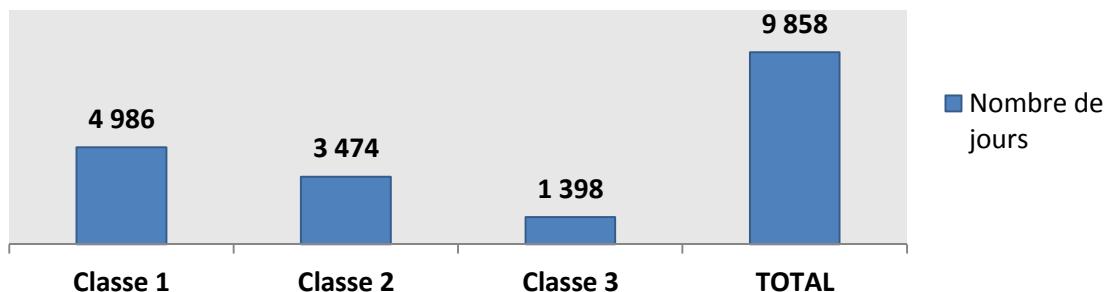
Désireuse d'innover et d'adapter ses méthodes aux demandes des collaborateurs, 57 formations différentes ont été dispensées au format E-Learning.

Les principales thématiques de la Formation abordées en CMDS en 2015

1. **Accompagner** les parcours professionnels, la mobilité et l'intégration des nouveaux entrants pour faire monter en compétence les collaborateurs en optimisant le temps des collaborateurs et des managers à l'aide de différents formats pédagogiques (e-learning, serious game, web conférence...)
2. **Intégrer** dans les formations le nouveau concept Agence et former à l'utilisation du multicanal dans la relation clients afin de s'adapter aux volontés et comportements de notre clientèle
3. **Renforcer** nos démarches commerciales et postures comportementales afin d'être au plus proche des attentes de nos clients et leur donner envie de nous recommander
4. **Construire** les solutions Formation au plus proche des besoins et des attentes de nos collaborateurs (notamment au travers des quizz d'évaluation de connaissances)
5. **Conforter** et élargir l'efficience managériale pour mieux accompagner encore les collaborateurs
6. **Ecouter, comprendre, orienter** nos collaborateurs dans le cadre du projet de déménagement à Lagord (La Rochelle) en 2016



Nombre de jours de formation par classe en 2015



FOCUS SUR... QUELQUES CHIFFRES SUPPLEMENTAIRES

- 36 % des salariés ont bénéficié d'une augmentation de rémunération dans le cadre d'une augmentation individuelle en 2015. A noter que les promotions accordées en 2015 (sur l'exercice 2014) concernent à 60.5 % les femmes et à 39.5 % les hommes.
- 12 % de nos collaborateurs ont bénéficié d'une promotion en 2015.
- 7 % de nos collaborateurs ont bénéficié d'une augmentation ou d'une titularisation suite à une mobilité.

3. Promouvoir la diversité



Donner à tous les collaborateurs la place qu'ils méritent, sans discrimination, s'inscrit dans la culture mutualiste de la Charente-Maritime Deux-Sèvres. Signataire depuis 2008 de la Charte de la diversité et des 6 engagements qu'elle contient, la CMDS affirme cette volonté de renforcer son engagement en faveur de la diversité et de la mixité.

En matière de politique salariale, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres réaffirme, par la conclusion de 2 accords fin 2015 et dans un contexte d'inflation nulle, sa volonté de reconnaître l'engagement collectif et individuel des salariés au service de ses clients et sociétaires.

- Un accord relatif à la rémunération extra conventionnelle liée à l'atteinte d'objectifs pour l'année 2016, qui prévoit :
 - o Une augmentation de 4 % du montant des primes de contribution REC (Rémunération Extra Conventionnelle),
 - o La revalorisation du montant de rémunération extra conventionnelle 2016 de + 0.2 % par rapport à 2015.
- Un accord relatif à la reconnaissance des compétences et des expertises, qui prévoit :



- Une enveloppe revalorisée de + 2.7 %, pour la distribution volontaire de RCI (Reconnaissance des Compétences Individuelles) à l'issue de l'appréciation 2015 et l'application des garanties collectives,
- Cette hausse permettra aux managers de renforcer la reconnaissance des compétences et l'engagement de leurs équipes.

2 accords qui s'ajoutent au nouvel accord sur la prévoyance complémentaire où l'entreprise a abondé de 200 000 € supplémentaires.

Afin de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, la CMDS a signé plusieurs accords en 2015 :

- Bilan sur l'égalité hommes - femmes

Dans le cadre de l'accord triennal en faveur de l'égalité hommes – femmes signé en décembre 2012, la CMDS a réaffirmé son engagement d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes.

Plusieurs actions et objectifs de progression ont été fixés à tous les niveaux du processus de recrutement et de la gestion de carrières des collaborateurs : recrutement externe, gestion des carrières et développement des compétences, accompagnement des absences longues (à partir de 4 mois), formation et rémunération.

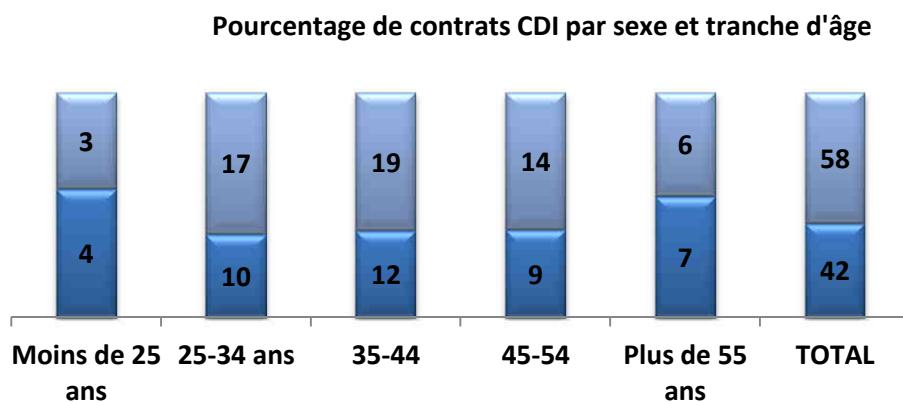
La Caisse Régionale CMDS s'est notamment engagée à diversifier les recrutements à partir d'un indicateur avec l'objectif chiffré suivant : la part des hommes et des femmes intégrés en CDI est à 50 % pour chaque sexe, plus ou moins 10 %.

| Campagne de Recrutement | 2015 | 2014 |
|--------------------------------------|------------|-----------|
| % Femmes | 44 % | 49 % |
| % Hommes | 56 % | 51 % |
| Total Nombre Recrutements CDI | 140 | 84 |



L'effectif de la CMDS est composé de 58 % de femmes et de 42 % d'hommes.
La CMDS exprime aussi une volonté d'équilibrer la pyramide des âges sur toutes les classes d'âge à partir de 25 ans.





- Accord sur le temps partiel

La demande de travail à temps partiel s'est fortement développée ces dernières années. Elle dépassait 14 % de l'effectif des CDI inscrits en juin 2015, lors de la signature de l'accord. Pour rendre compatible les besoins de l'organisation et les aspirations de nos collaborateurs, cet accord a pour but de permettre de satisfaire le plus grand nombre de demandes en favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, dans le cadre d'un temps partiel choisi. Il s'inscrit dans le cadre de l'accord national sur le travail à temps partiel du 15 septembre 2011.

- Accord sur les CESU pour la garde d'enfants

Dans le cadre de l'accord national sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes du 3 juillet 2012, reconduit par avenant le 16 décembre 2014, la Direction de la CMDS et les Organisations Syndicales poursuivent les mesures permettant de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée des salariés.

Pour répondre à cet objectif, la CMDS a conclu un accord le 1^{er} juillet 2015 afin d'aider ses salariés à la garde et au soutien scolaire de leur(s) enfant(s) en leur accordant le bénéfice de Chèque Emploi Service Universel (CESU) ainsi que l'accès à un service d'aide aux devoirs par un organisme dédié.

- Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées



L'association Handicap et Emploi au Crédit Agricole (HECA) a été créée pour mener et coordonner une politique active et durable pour promouvoir et développer l'emploi des travailleurs handicapés au sein des Caisses Régionales du Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole CMDS agit pour l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap :



- En proposant la reconnaissance en interne et le maintien dans l'emploi avec les thématiques liées à l'aménagement des postes (aménagement du poste de travail, prothèses auditives, fauteuils ergonomiques, accessibilité, ...),
- En contribuant à la formation des managers et à l'information de l'ensemble des collaborateurs sur le sujet du Handicap,
- En apportant un accompagnement individualisé par un correspondant spécialisé membre de la Direction des Ressources Humaines,
- En respectant le principe de non-discrimination à l'embauche et tout au long de la vie professionnelle, le recrutement s'effectue sur le seul critère des compétences,
- En développant des partenariats avec les entreprises du secteur protégé ESAT et EA qui emploient des salariés en situation de handicap.



FOCUS SUR... LES COLLABORATEURS EN SITUATION DE HANDICAP EN CDI

En 2015, la Charente-Maritime Deux-Sèvres compte 70 collaborateurs en CDI en situation de handicap (contre 55 en 2014) soit 4 % de l'effectif global.

Afin de renforcer son action en faveur des travailleurs en situation de handicap, la CMDS a signé un accord relatif à la mise en place d'un CESU Handicap qui permet d'apporter un soutien supplémentaire d'ordre financier, sous la forme d'un chèque emploi service universel (CESU), aux salariés qui font appel, dans le cadre de leur vie privée, à des services d'aide à domicile.

4. Favoriser un dialogue social riche

La CMDS accorde une grande importance au dialogue social en consacrant du temps à ses salariés. Le dialogue social est rythmé par des réunions de négociation (10 mensuelles / an), par des réunions de CHSCT (trimestrielles), par des réunions du Comité d'entreprise (mensuelles) et par des réunions des délégués du personnel (mensuelles). Les règles de fonctionnement sont décrites dans un accord sur les moyens des Instances Représentatives du Personnel (IRP) ainsi que dans le règlement intérieur du Comité d'Entreprise, les deux mieux disant que le code du travail.

En 2015, 14 accords et avenants ont été signés avec les Organisations Syndicales.





FOCUS SUR... L'ACCORD RELATIF AUX DONS DE CONGES

Les partenaires sociaux ont signé un accord mettant en place un dispositif d'accompagnement des salariés ayant un conjoint ou un enfant gravement malade. Il intègre notamment la création d'un fonds de solidarité qui permet aux salariés de donner des jours de congés qui pourront être utilisés par les salariés dans cette situation.

5. Promouvoir le bien-être au travail

Le document unique (validé avec le CHSCT) recense l'ensemble des risques et leur traitement au sein de la Caisse Régionale. Un accord national sur les conditions de travail au sein des Caisses Régionales (échéance 30.06.2020) traite de l'organisation, la planification et le suivi du temps de travail.

Sur les 14 accords et avenants signés avec les Organisations Syndicales en 2015, trois d'entre eux concernent les conditions de santé et sécurité au travail :

- 1 Accord et 1 avenant sur la prévoyance complémentaire santé dans la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres
- 1 Accord relatif à la mise en place d'un CESU handicap dans la Caisse Régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres.

Dans le cadre du projet du déménagement des sièges pour La Rochelle, tous les salariés des sites Niort et Saintes ont été reçus au moins 2 fois par les équipes de notre Direction des Ressources Humaines lors d'entretiens de découverte afin de leur permettre d'appréhender au mieux leur évolution professionnelle.



FOCUS SUR... L'ENQUÊTE IEC (Indicateur d'Engagement des Collaborateurs)

Pour la première fois, la CMDS a réalisé une enquête de satisfaction auprès de ses collaborateurs en leur posant la question suivante : « Recommanderiez-vous le Crédit Agricole à votre famille, un ami ou un collègue ? ». L'enquête, qui a eu lieu entre le 22.09 et le 10.10.2015, a connu une forte mobilisation avec une participation de 78 % des salariés en CDI présents interrogés. La démultiplication des résultats auprès des collaborateurs se déroulera en 2016.



III. CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES

1. Créer de la valeur économique



Les chiffres clés

92 %

C'est le taux de conservation en réserve du résultat financier de la Caisse Régionale

53 M€

C'est le montant d'impôts et taxes payés par la CMDS en 2015

La performance économique de la Caisse Régionale CMDS du Crédit Agricole est mesurée par la valeur économique directe créée et distribuée sur son territoire.

En 2015 et dans la continuité des années précédentes, la CMDS a dégagé des résultats solides dont 92 % sont conservés localement. La bonne solidité financière de notre modèle économique constitue le meilleur garant de notre capacité à innover et à investir pour faire vivre la banque universelle de proximité au cœur de territoires. Le ratio de solvabilité dont le minimum requis est de 8 % en 2015 en est une preuve tangible. Pour la CMDS, ce ratio est de 19.8 % en 2015 contre 17.2 % en 2014.

L'utilisation du Produit Net Bancaire (PNB)

332 M€

Frais de personnel
113 M€ dont
12.5 M€ de RSPI*

Impôts et taxes
53 M€
dont 45 M€
d'Impôts sur Société

Charges de fonctionnement
61 M€
dont 7 M€
d'amortissements et loyers

Coût du risque
19 M€

Fonds pour Risques Bancaires
3 M€

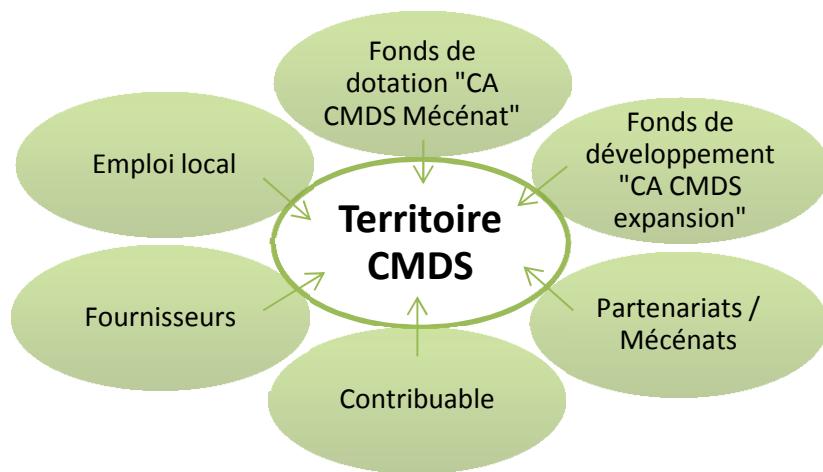
= Résultat NET
83 M€
conservé à
92 %

* La RSPI correspond à la Réserve Spéciale de Participation et d'Intéressement et s'élève à 12.6 Millions d'€ en fin d'année 2015 (dont 11.9 M€ d'intéressement et 0.6 M€ de participation).

Ces résultats solides et récurrents permettent de :

- Bonifier l'emploi local,
- Faire appel à un grand nombre de fournisseurs locaux,
- Être un contribuable de premier plan de la région,
- Accompagner toujours plus le tissu associatif,
- Créer des outils d'accompagnement et de développement du Territoire (le Fonds de dotation et le Fonds de développement).





2. Être un acteur économique de 1^{er} plan des projets et besoins du territoire



Le chiffre clé

9 142.8 M€

D'encours crédits

L'organisation, la gouvernance et la solidité financière de notre Caisse nous permettent d'orienter notre action et nos ressources vers le financement de l'économie locale. Particuliers, professionnels, entreprises, agriculteurs, collectivités publiques, associations peuvent être accompagnés dans tous les métiers de la banque de proximité : la gestion des flux financiers, l'épargne, le financement, l'assurance et les services de l'immobilier.



Le chiffre clé

38.8 %

De part de marché crédit au
30.11.2015 contre 38.5 % en 2014

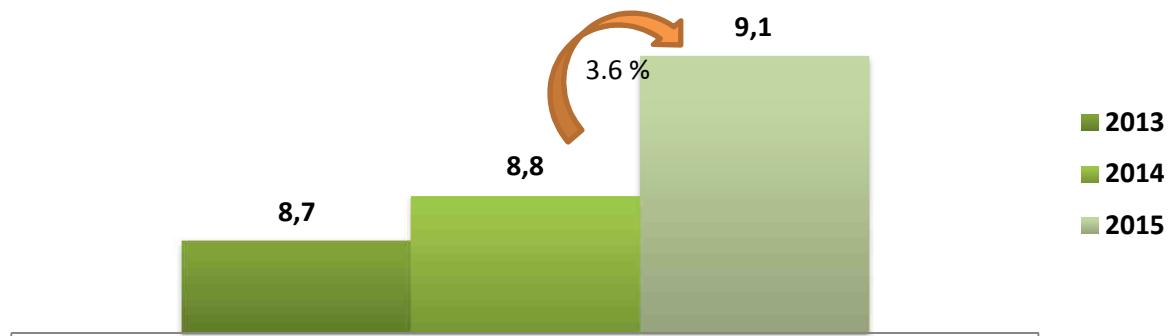


En 2015, notre Caisse Régionale finance :



La CMDS accompagne et finance les entreprises de sa région pour les aider à se développer et favoriser les investissements qui nourrissent la croissance.

Montant des encours de crédits depuis 3 ans (en Milliards d'€)



3. Soutenir les initiatives et les acteurs locaux

Être une banque des territoires, c'est aussi s'engager aux côtés des collectivités. Dans un contexte contraint notamment par les baisses de dotations de l'Etat aux collectivités locales, la Caisse Régionale CMDS a poursuivi sa mission de financement en les accompagnants dans leurs projets visant à dynamiser les territoires, améliorer le service public et le cadre de vie des citoyens.

Le montant des financements accordés par la Caisse Régionale pour 2015 s'élève à 69.3 M€.

Le Groupe Crédit Agricole a choisi d'investir dans quatre domaines d'excellence qui correspondent à des attentes sociétales fortes :

- Le logement



- La santé / Le vieillissement
- L'agriculture
- L'environnement

Plusieurs projets d'importance ont ainsi été mis en œuvre depuis quatre ans, ce qui contribue à soutenir l'activité économique de notre région.



Les chiffres clés

978 M€

De réalisation de crédit dans le domaine de l'habitat

73 %

C'est le pourcentage des fournisseurs locaux avec lesquels traite notre Caisse Régionale

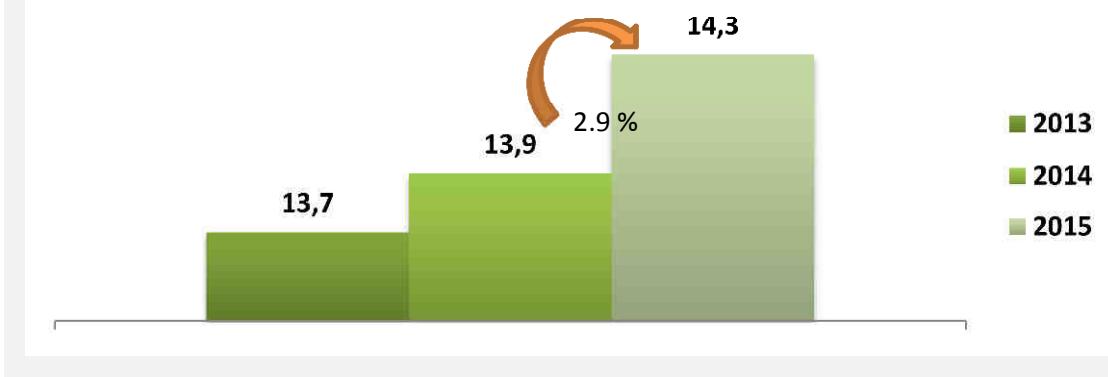
Concernant le domaine des crédits à l'habitat, la Caisse Régionale CMDS détient 35.7 % de part de marché crédit au 30.11.2015 contre 35.5 % en 2014, grâce à une année record en réalisations de 978 Millions d'euros.



FOCUS SUR... LES ENCOURS DE COLLECTE

Les encours de collecte ont augmenté de 2.9 % pour un montant de 14.3 milliards d'euros. Une bonne part de ces encours déposés par nos clients permet de répondre à nos besoins de financement pour l'économie locale.

Montant des encours de collecte (en Milliards d'€)



En 2015, la Caisse Régionale CMDS recense 5 432 fournisseurs dans ses comptes dont 73 % des fournisseurs de Charente-Maritime Deux-Sèvres. Ces prestataires externes interviennent sur des domaines aussi variés que le matériel de cuisine, l'entretien des espaces verts l'entretien général des bâtiments et tous les domaines qui relèvent de la sécurité.

Dans ses contrats de prestation de services, la CMDS dédie un article spécifique à l'environnement stipulant les obligations exigées en la matière.



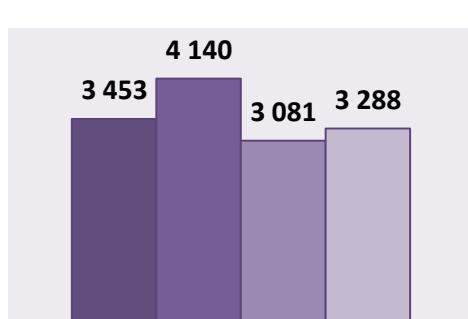
IV. AGIR EN FAVEUR DES ECONOMIES D'ENERGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Caisse Régionale CMDS s'attache à mettre en place des leviers de progrès internes lui permettant d'agir en faveur des enjeux environnementaux et de diminuer son empreinte carbone : développement de sources d'énergies renouvelables, réduction des consommations d'énergie, de papier, des kilomètres parcourus pour les déplacements professionnels...

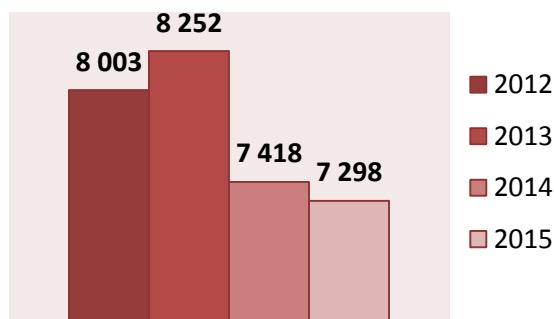
1. Economiser les énergies

La CMDS accorde une grande importance à l'environnement.

Evolution de la consommation de gaz en CMDS (en MWh)

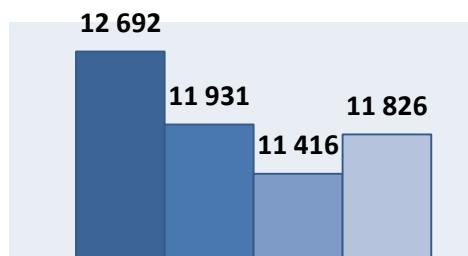


Evolution de la consommation d'électricité en CMDS (en MWh)

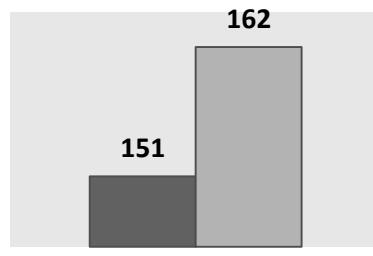


La consommation énergétique globale est de 6 kWh par salarié en 2015.

Evolution de la consommation d'eau de la CMDS depuis 2011 (en M3)



Evolution de la consommation de fioul en CMDS (en KL)



La Caisse Régionale CMDS a diminué sa consommation d'eau de 6.8 % depuis 2011.

Nota Bene : concernant la consommation d'eau, le nombre important de fournisseurs (plusieurs régies) et l'étalement des factures ne nous permettent pas d'avoir la mesure réelle de notre consommation 2015 avant Mai 2016. Nous avons donc pris la consommation 2014.



2. Etre acteur du développement durable

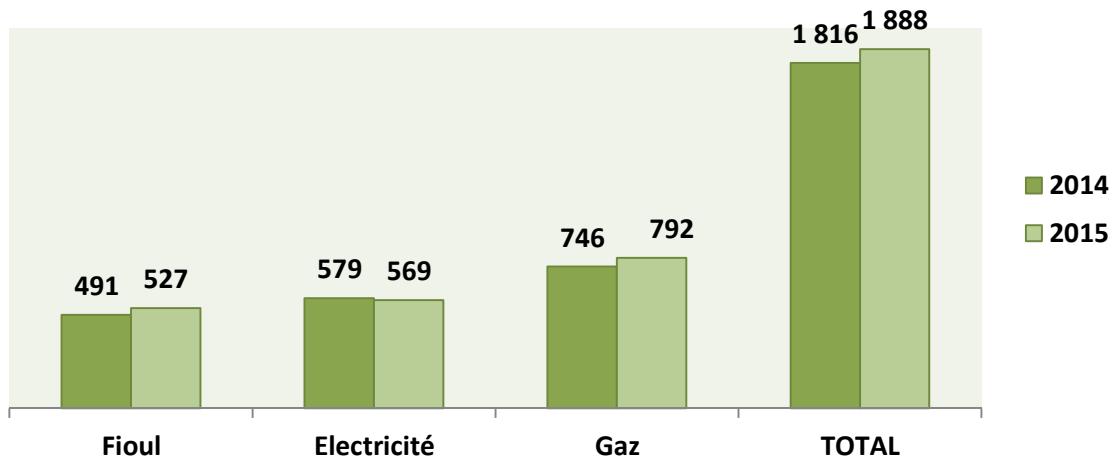
La Caisse Régionale dispose d'un contrat "Groupe Crédit Agricole" chez EDF avec source d'énergie renouvelable à 100 % pour la fourniture d'électricité sur les sièges et sur 12 agences pour un poids de 54 % de la consommation totale.

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et description des actions mises en place suite au Bilan carbone

Suite au bilan carbone de 2012 plusieurs actions ont été mises en place dans le but de diminuer au maximum l'émission des gaz à effets de serre liée aux consommations d'énergies tout en améliorant l'efficacité énergétique :

- L'amélioration du système d'isolation des bâtiments qui permettra une diminution de la consommation d'électricité,
- L'optimisation du système de chauffage commandé à distance et éteint le week-end,
- L'utilisation de LED (diode électroluminescente) pour l'éclairage à l'extérieur afin de diminuer la consommation d'électricité,
- La mise en veille du système informatique au-delà d'une certaine heure (en général après 18h30).

Emission de GES liées aux consommations d'énergies en Tonnes équivalent CO2

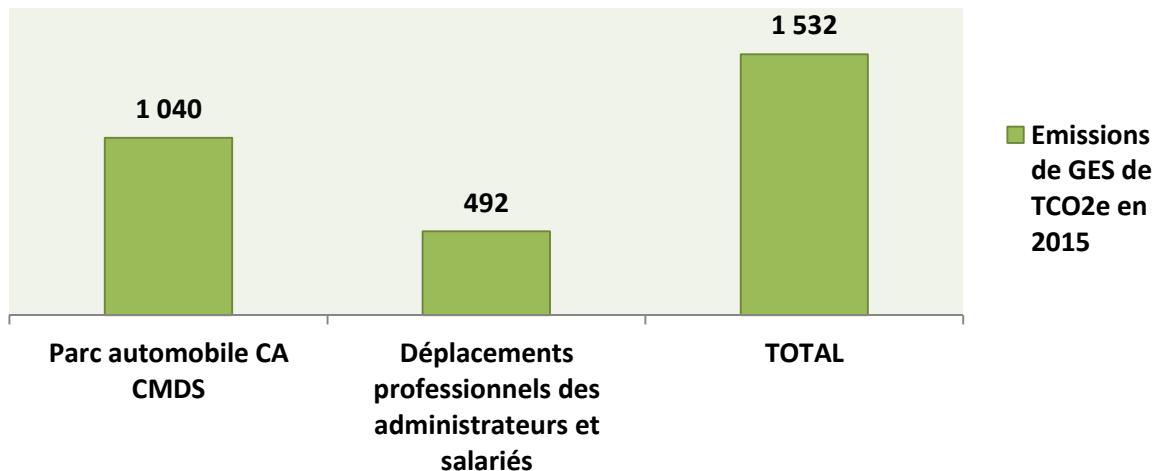


Description des mesures prises et de leurs impacts concernant la réduction des émissions de GES en matière de déplacements professionnels

La CMDS désire également diminuer les émissions de gaz à effets de serre liés aux déplacements professionnels.



Emissions de GES liées aux déplacements professionnels en Tonnes équivalent CO2 en 2015



Pour ce faire, quatre grandes mesures ont été mises en place :

- Le développement de la formation à distance grâce au E-Learning (57 formations différentes dispensées en 2015),
- L'amélioration de l'équipement visio-conférence dans les salles de réunion,
- La mise en place de l'outil de communication interne LYNC permettant un dialogue et/ou un visionnage à distance à partir du poste de travail de nos collaborateurs,
- La mise à disposition d'un site gratuit de covoiturage interne (cf. focus ci-dessous).



FOCUS SUR... LE SITE GRATUIT DE COVOITURAGE INTERNE



La mise à disposition d'un site gratuit de covoiturage interne pour tous les salariés du siège et du réseau a été proposée fin 2015 pour un lancement effectif début 2016. Il s'agit avant tout d'un site de mise en relation pour ceux qui souhaitent covoiturer entre collègues que ce soit pour trajets domicile-travail ou d'autres trajets professionnels.

Actions de formation et d'informations des salariés menées en matière de protection de l'environnement

En 2015, la CMDS n'a pas mené d'actions spécifiques de formation des salariés en matière de protection de l'environnement. Suite à l'écriture de la politique RSE à venir (prévue pour le premier semestre 2017), des actions seront mises en place en la matière.



Les mesures prises et leurs impacts concernant la matière consommée provenant de matières recyclées



Le chiffre clé

2 096 690

C'est le nombre d'e-relevés envoyés par la CMDS en 2015 soit **15.6 %** du total des relevés de compte

En 2015, la Caisse Régionale CMDS a consommé 259.5 tonnes de papier. L'augmentation de la consommation de papier de 2 % par rapport à 2014 s'explique par la différence du poids des enveloppes.

Par ailleurs, la CMDS a recyclé 155.7 T de papier soit 60 % du papier consommé sur nos sites et nos agences, en faisant appel à des prestataires externes qui en assurent un traitement spécifique.

Afin de diminuer sa consommation de papier, la CMDS a engagé plusieurs actions :

- L'instauration d'un suivi annuel de la consommation de papier / fournitures,
- Le paramétrage par défaut pour imprimer en noir et blanc et recto verso,
- La volonté de privilégier le scanner au lieu des photocopies en CMDS ainsi que l'achat de fournitures éco-certifiées,
- Le suivi des stocks pour une optimisation maximale des commandes,
- Des tablettes ont été mises à disposition des clients et des conseillers en agence pour changer les habitudes et s'adapter aux nouvelles attentes des clients. Cette petite révolution dans les habitudes n'est que le début d'une évolution de la signature des documents sur papier et d'un changement profond dans les échanges avec le client,
- La mise en place de la SEA (Signature Electronique en Agence) offre aux clients un service supplémentaire dématérialisé réduisant la consommation de papier au sein de la CR CMDS et contribuant à la montée en puissance de l'agence de proximité. A titre d'exemple, 90 % des contrats PACIFICA¹ souscrits au Centre de Contact Multimédia sont dématérialisés. En décembre 2015, le taux global de SEA était de 54 % contre seulement 26 % en janvier 2015,
- La CMDS privilégie les relevés sur internet plutôt que par envoi courrier. 32.9 % de plus qu'en 2014 ont été envoyés en 2015. Cela représente 15.6 % du total des relevés (plis papiers et dématérialisés) envoyés en 2015.

¹ PACIFICA : filiale du Crédit Agricole spécialisée en assurances des biens et des personnes





FOCUS SUR... LE RECYCLAGE DES CARTES BANCAIRES EN CMDS



Le Crédit Agricole est la première banque à s'engager sur le recyclage des cartes bancaires en France et dans le monde, en mettant en place une filière de recyclage unique, fondée sur un système de collecte proposé à ses clients.

En 2015, **56 931** de nos clients ont rapporté leurs cartes pour recyclage en CMDS contre 28 462 en 2014.

Parallèlement, plus de **17 %** de cartes ont été produites sur éco-matériau (PLA) en 2015. L'anneau de Möbius, apposé sur chacune d'elles, est destiné à valoriser cette pratique écologique auprès des clients.

Dans le cadre de notre activité bancaire, nos actions de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets concernent notre matériel informatique et les consommables informatiques.

A ce titre, la Caisse Régionale CMDS a recyclé :

- 365 écrans repris par notre tiers « déployeur » société TIBCO suite à changement du parc,
- 520 téléphones portables IPHONE 4S repris par un partenaire de BOUYGUES suite à changement du parc,
- 1 208 imprimantes HP 2055 reprises par notre tiers « déployeur » AVEO suite à changement du parc,
- 2 600 cartouches d'encre pour imprimante.

Dans le cadre du déménagement à Lagord, la Caisse Régionale CMDS mène une réflexion sur les actions à mettre en place au niveau de la gestion des déchets.

Côté Energies Renouvelables

A ce jour, nous n'avons pas de production d'énergie(s) renouvelable(s). Cependant, la CMDS se mobilise avec la construction actuelle de notre nouveau siège social, qui nous sera livré l'été 2016 à Lagord, à la Rochelle. Ce nouveau siège *labelisé BEPOS et certifié HQE traduit*, une nouvelle fois, la volonté de notre Caisse Régionale de prendre davantage en compte les questions environnementales. La certification HQE pourrait être celle avec la meilleure note sur le plan national aux côtés de la société Airbus à Toulouse.

84 % du chiffre d'affaires de ce chantier est confié à des entreprises de Charente-Maritime Deux-Sèvres.





Image de synthèse de notre futur siège à Lagord (La Rochelle, 17)

De plus, des équipes dédiées, travaillent en collaboration avec les élus locaux et les acteurs économiques, pour que les sites de Saintes et Niort continuent de contribuer au développement économique de ces deux villes.

A ce titre, des audits énergétiques et sécuritaires ont été réalisés pour que la Caisse régionale effectue les travaux nécessaires au bon fonctionnement de ces bâtiments.

De par ses valeurs et son histoire, la Caisse Régionale CMDS, proche de son environnement, met un point d'honneur à la protection de ce dernier. En témoignent les investissements en termes de crédits et de financements auprès des particuliers conçus pour apporter un bénéfice environnemental ainsi que le suivi des investissements des énergies renouvelables.

Valeurs monétaires des produits et services conçus pour apporter un bénéfice environnemental

| | 2014 | 2015 |
|----------------------------------|-------------|-------------|
| Encours Eco PTZ | 19.7 M€ | 19.3 M€ |
| PEE | 16.4 M€ | 13.4 M€ |
| Volume distribué du fonds | | |
| Atout Valeurs Durables | 3.3 M€ | 3.3 M€ |



Suivi des investissements des énergies renouvelables

| | 31.12.2014 | 31.12.2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| Nombre de dossiers financés | 24 | 13 |
| Marché de l'Agriculture | 9 | 9 |
| Marché des Professionnels | 15 | 4 |
| Montant des réalisations en Energie renouvelable (M€) | 5,6 | 2,7 |
| Marché de l'Agriculture | 0,8 | 0,6 |
| Marché des Professionnels | 4,8 | 2,1 |



FOCUS SUR... LE GUIDE « LE MAIRE ET LA TRANSITION ENERGETIQUE »



En novembre 2015, la CMDS a fait parvenir aux 775 mairies de son territoire, le nouveau guide des maires intitulé « Le Maire et la transition énergétique ».

Intitulé « Le maire et la transition énergétique - Comment agir pour l'avenir des territoires et des générations futures ? », ce guide est préfacé par le Crédit Agricole et l'Association des maires de France, avec laquelle le Crédit Agricole fête 17 ans de partenariat.



V. METTRE EN ŒUVRE UNE RESPONSABILITÉ SOCIETALE FORTE SUR LES TERRITOIRES

1. Être une banque au service de tous et présente sur tout son territoire

Nos agences bancaires au cœur du maillage de notre territoire

La proximité est une des trois valeurs fondamentales du principe mutualiste de la CMDS.

En tant que premier réseau bancaire régional, la CMDS s'applique à développer un réseau d'agences de proximité pour tous ses clients, y compris les zones rurales et les personnes à mobilité réduite.

169 agences bancaires dont

- ⇒ 134 agences pour les particuliers
- ⇒ 16 agences pour les professionnels
- ⇒ 4 agences pour les professionnels
- ⇒ 15 agences pour la banque privée

Soit 1.7 agences pour 10 000 habitants

En 2015, 334 DAB-GAB* en CMDS

- ⇒ 334 en 2014
- ⇒ 325 en 2013

Soit 3.3 DAB-GAB pour 10 000 habitants

*Dab : Distributeur à Billets / Gab : Guichet à Billets



Depuis 2013, le Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres a lancé un vaste programme de rénovation de ses agences renommées « agences collaboratives ». L'ambition du projet est de faciliter les échanges avec nos conseillers, de développer l'usage des nouvelles technologies (avec notamment l'utilisation de tablettes tactiles), tout cela dans le but de répondre davantage aux besoins et attentes de nos clients et sociétaires.

Après le lancement des 4 premières agences en 2014, ce sont cinq agences qui ont été rénovées en 2015 pour répondre à ce modèle : Champdeniers, Lezay, Charron, Loulay et Saint Hilaire de Villefranche. En 2016, plus de 30 agences seront rénovées en Charente-Maritime Deux-Sèvres.

Au total, c'est un budget de plus de 50 M€ qui sera consacré à cette opération. Un investissement qui montre la force de notre présence dans nos villes et villages.

Le réseau des points verts : un service supplémentaire de proximité en milieu rural

Le point vert est un commerçant partenaire chez qui les clients Crédit Agricole peuvent effectuer des retraits d'espèce à l'aide d'une carte bancaire ou d'un chèque. Le commerçant partenaire perçoit une commission par opération.



Notre Caisse régionale a décidé en 2015 de dynamiser ce service, et ce pour 3 raisons :

- Offrir à nos clients et sociétaires un service de retrait d'espèces dans des communes rurales dépourvues de DAB-GAB,
- Aider les commerçants de nos petites communes rurales (création de trafic, source de revenus complémentaires),
- Répondre différemment aux demandes des maires qui souhaitent un DAB-GAB.

Nos ambitions sont très importantes car l'objectif affiché est de passer de 114 points verts à la moitié de l'année 2015 à 162 points verts fin Mars 2016, et ce idéalement répartis sur le territoire.

Une banque digitale, innovante au service de la proximité... Les sites Crédit Agricole CMDS et l'application « Ma Banque »

Si la relation de proximité avec un conseiller reste primordiale pour le Crédit Agricole, nous développons tous les outils nécessaires pour donner le choix à nos clients de nous contacter par les moyens qu'ils préfèrent : Internet, email, applications mobiles...



Le chiffre clé

30 %

De clients actifs en plus sur un an sur
l'application « Ma Banque »

Première application bancaire de France en nombre d'utilisateurs, l'application « Ma Banque », téléchargeable sur Smartphone et tablettes, permet à nos clients de consulter leurs comptes en temps réel, effectuer des virements, d'obtenir des informations sur leur agence... Fin 2015, ce sont 39 269 de nos clients qui utilisent l'application « Ma Banque » soit environ 30 % en plus qu'en 2014. Cette évolution importante confirme notre volonté d'adapter nos pratiques à l'ère du digital pour répondre aux attentes de nos sociétaires et clients.

Nombre de clients utilisateurs des sites commerciaux de la CR

| Année | 2014 | 2015 |
|--|------------|------------|
| Nombre de connexions site CA-CMDS | 23 832 135 | 31 501 307 |
| Nombre de connexions site CA-C-NOUS | 38 075 | 20 724 |

Nous pouvons nous féliciter de la forte augmentation des connexions (+ 32.1 %) sur notre site commercial CA-CMDS.



Pour le site CA-C-NOUS, plusieurs explications à la diminution du nombre de connexions :

- Le lancement du site a été fait en fin 2013, et 2014 a profité de l'effet « curiosité »,
- Le jeu pour gagner des places au Stade Rochelais qui a drainé des milliers de connexions,
- L'ouverture aux votes des clients pour les trophées de la vie locale.

Veiller à l'éthique et la loyauté des pratiques

Afin de prévenir la fraude et la corruption, le Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres a mis en place les organisations prévues par le règlement CRBF 97-02 modifié, relatif aux contrôles internes des Etablissements de Crédits, des audits permanents et périodiques ainsi qu'une politique de conformité et de déontologie.

Il a aussi mis en place auprès de ses salariés différentes formations pour lutter contre le blanchiment d'argent ainsi que des formations concernant la lutte anti-terrorisme et la fraude.

| Actions Formation | Périmètre (Nombre de collaborateurs concernés) | Nombre de collaborateurs formés | % de salariés formés sur les 3 dernières années (2013 – 2014 – 2015) |
|-----------------------|--|---------------------------------|--|
| Lutte anti-terrorisme | 1 199 | 856 | Soit 70.55 % des collaborateurs formés |
| Fraude | 1 160 | 1 047 | Soit 90.25 % des collaborateurs formés |
| Conformité | 1 260 | 838 | Soit 66.50 % des collaborateurs formés |

Dans sa démarche de transparence, la Caisse Régionale CMDS a envoyé, comme chaque année, un guide des principales conditions tarifaires en septembre 2015 à chacun de nos clients et sociétaires pour les informer sur les nouvelles tarifications des principaux produits et services. Afin de permettre la plus grande diffusion auprès de nos clients, cette tarification est consultable sur le site internet du Crédit Agricole et également à leur disposition sous forme de dépliants en agence.

2. Veiller aux intérêts et à la satisfaction des clients au cœur de la banque

Dans le cadre du Projet du Groupe du Crédit Agricole, la CMDS fait partie des 39 Caisses régionales à avoir déployé depuis 2012 un vaste programme d'engagements relationnels. Cette démarche engage le Crédit Agricole en tant que véritable partenaire à l'écoute de ses clients ainsi que de ses sociétaires.

En Charente-Maritime Deux-Sèvres, la première déclinaison a eu lieu en 2012 sur trois points :



- L'objectivité : nos conseillers n'ont aucune incitation financière à proposer un produit plutôt qu'un autre
- La transparence : à chaque souscription, la CMDS confirme à ses clients les principales caractéristiques du produit
- La rétractation : la CMDS s'engage à ce que le client puissent changer d'avis et disposent d'un délai de rétractation de 30 jours

En 2015, la CMDS conforte ses engagements auprès de ses clients afin de récompenser et reconnaître leur fidélité à l'aide de deux nouveautés :

- L'Avantage intergénérationnel (1^{er} achat enfant / petit enfant) avec un prêt de conso de 5 000 € maxi à 0 % sur 8 ans,
- Le service « Sos Carte » qui permet de proposer un service rapide et efficace à nos clients et sociétaires en cas de perte de leur carte bancaire.



Le chiffre clé

8.4 sur 10

C'est la note accordée à la qualité de l'accueil en agence par 14 000 clients de la CMDS

Être à l'écoute de nos clients pour augmenter leur satisfaction

La CMDS place la satisfaction de ses clients au cœur de sa stratégie et de ses préoccupations quotidiennes. C'est ainsi que, depuis 2010, un service dédié à l'Ecoute et la Satisfaction Clients a été créé en charge du pilotage de la qualité et plus particulièrement, de la gestion des réclamations et du dispositif d'écoute clients.

Les réclamations

Depuis 2010, toutes les réclamations reçues par la Caisse régionale sont saisies dans un outil unique (perfectionné en 2013 dans le cadre du changement du système d'information) ce qui permet d'en uniformiser le traitement et de détecter et corriger les dysfonctionnements.

Trois niveaux successifs de traitement des réclamations ont été établis selon le respect des normes de l'ACPR :

- 1^{er} niveau : l'Agence

Les collaborateurs ont été formés à une meilleure prise en compte des réclamations clients et ont reçu une délégation spécifique permettant une réponse dans les plus brefs délais.



- 2^{ème} niveau : le Service Ecoute et Satisfaction Clients

Ce service traite les réclamations plus complexes ou non résolues au niveau de l'agence. La Caisse Régionale s'engage à accuser réception des réclamations sous 48 heures.

- 3^{ème} niveau : le Médiateur bancaire

Pour les litiges non résolus, les clients peuvent s'adresser au médiateur bancaire conformément à la charte de la médiation (les coordonnées du médiateur et la charte sont disponibles sur le site web de la Caisse Régionale).

En 2015, 8148 réclamations ont été traitées par l'ensemble des collaborateurs de la Caisse Régionale dont 637 par le service écoute et satisfaction clients

Nombre et nature des réclamations en 2014 & 2015

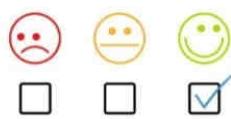
| Principaux motifs | 2014 | 2015 |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Moyens de paiement | 3 103 | 3 666 |
| Fonctionnement de compte | 965 | 803 |
| Placements | 795 | 745 |
| Crédits | 1063 | 1069 |
| Services (BAM) | 488 | 601 |
| TOTAL | 7 041 | 8 148 |



+ 15.8%

⇒ L'écart entre 2014 et 2015 se justifie par la poursuite de l'appropriation de l'outil et une meilleure compréhension de l'utilité de tracer les réclamations.

Le dispositif d'écoute clients



Attentive à l'écoute de ses clients, la Caisse Régionale organise depuis plusieurs années des enquêtes de satisfaction et de recommandation visant à mesurer la qualité de sa relation avec ses clients et des services apportés.

- L'enquête Satisfaction Clients

En 2015, on note une progression de 0.2 de la note sur une échelle de 10 au niveau de la satisfaction des clients vis-à-vis de la qualité de l'accueil et des conseils qui leur sont donnés.

Ce dispositif d'enquête vis-à-vis de la satisfaction clients a été complété dès 2013 et vise désormais à mesurer le niveau de recommandation de nos clients en CMDS.



- L'enquête « Indice de Recommandation Clients » (IRC) Agences

L'IRC est une note de "cœur", très spontanée, qui intègre l'historique de la relation et l'image. Il mesure ainsi le degré d'engagement des clients pour la marque ainsi que leur attachement, leur fidélité, et leur propension à recommander des produits ou une marque, sur une échelle de 1 à 10.

Notre enquête IRC est basée sur une question standard : « Recommanderiez-vous le Crédit Agricole à votre famille, un ami ou un collègue ? ». Nos clients doivent alors donner une note de 0 (= ne recommande pas du tout) à 10 (= recommande tout à fait) se répartissant en trois catégories IRC :

- Détracteurs : notes de 0 à 6
- Neutres : notes de 7 à 8
- Promoteurs : notes de 9 à 10

L'IRC étant la soustraction du pourcentage de détracteurs au pourcentage de promoteurs.



| Mai 2014 | Novembre 2014 | Mai 2015 | Novembre 2015 |
|----------|---------------|----------|---------------|
| - 8.6 | - 0.1 | 5.0 | 10.3 |

Depuis le lancement de cette enquête en juin 2014, la progression de 18.9 points prouve la pertinence et la qualité des actions mises en œuvre au service de nos clients dans le cadre de notre projet d'entreprise. Cette enquête nous a permis également de recueillir les avis de nos clients à travers plusieurs verbatim.

Grâce à ces dernières, la CMDS a pu concentrer ses actions sur les grandes attentes de la clientèle et a ainsi engagé deux chantiers en 2015.

Tout d'abord, un chantier « Turnover des conseillers » a été déployé en 2015. Il vise également à assurer à nos collaborateurs une meilleure montée en compétence et une meilleure visibilité de carrière.

Des progrès ont été observés à fin d'année 2015 avec une baisse du taux de turnover sur les conseillers en CDI payés : 1.8 % contre 1.99 % en 2014. Les mesures mises en œuvre sont notamment :

- la durée « plancher » à 3 ans (durée minimum sur un poste),
- la baisse des contrats CDD,



- le développement de l'alternance comme source de recrutement.

En parallèle, la communication est renforcée vers nos clients pour les informer du changement de conseiller sous forme de courrier ou e-mail.



Ensuite, la CMDS a lancé fin 2014, le chantier « Joignabilité » qui a pour objectif de proposer à ses clients et sociétaires un moyen de communication direct avec leur conseiller Crédit Agricole. Le principe est simple : le client doit être guidé, accompagné et avoir le choix entre plusieurs solutions. Ainsi, quatre actions majeures ont été mises en place :

- La création d'une ligne téléphonique en 05 pour que nos clients puissent joindre directement leur agence (avec message d'accueil personnalisé par agence),
- La mise en relation avec l'accueil de l'agence si le conseiller ne peut pas décrocher,
- La proposition de mise en relation avec l'agence en ligne de Saintes si toutes les lignes de l'agence sont occupées,
- La large communication mise en place auprès de nos clients pour leur faire connaître les différents moyens pour nous joindre (affiches en agences, envoi d'emailing et sms avec le nouveau numéro de leur agence, affichage des lignes téléphoniques sur le site en ligne du Crédit Agricole).

Le dispositif a été déployé, après une phase pilote, à l'ensemble du réseau à la fin du premier trimestre 2015.

D'après les deux vagues (mai 2014 et novembre 2015) de l'enquête « IRC Agence », on remarque que les notes de satisfaction en termes de joignabilité ont augmenté :

- Joignabilité des agences : 7.6 sur 10 en novembre 2015 contre 6.7 sur 10 en mai 2014,
- Joignabilité des conseillers : 7.5 sur 10 en novembre 2015 contre 6.7 sur 10 en mai 2014.



Le chiffre clé

84 %

C'est le taux de décroché au 31.12.15 en agence soit près de 20 points de plus qu'en 2014

A la CMDS, nous sommes attentifs à la satisfaction de tous nos clients, y compris les entreprises auprès desquelles nous menons des enquêtes spécifiques.

Par ailleurs, d'autres enquêtes thématiques ont été réalisées au fil de l'année en relation avec les chantiers stratégiques du Projet d'entreprise comme l'enquête IRC réclamations, l'IRC crédit habitat ou encore l'IRC succession.



3. Favoriser la prévention et l'accompagnement des personnes fragiles



Le chiffre clé

570

C'est le nombre de clients équipés de l'offre « Compte à Composer Budget protégé » (contre 424 en 2014)



Notre offre « Compte à composer (CAC) Budget protégé » répond à l'engagement de protection des clients ciblés en situation délicate demandé à l'ensemble du secteur bancaire suite au rapport Pauget-Constans. Notre offre spécifique prévoit une réduction de 50 % ainsi qu'un plafonnement des frais de dysfonctionnement et des commissions d'intervention pour nos clients fragiles, qui sont les clients en situation de fragilité ayant souscrit à cette offre.

Les clients ciblés en situation délicate ont été détectés sur plusieurs critères au sein de la CMDS :

- Interdits bancaires avec frais de dysfonctionnement supérieur à 30 €,
- Surendettés
- Autres clients ayant des frais de dysfonctionnement importants.

Un accompagnement spécifique leur a été proposé, qu'ils ont le choix d'accepter ou de refuser :

- L'Autre Carte (paiement à autorisation systématique),
- Le plafonnement des frais de dysfonctionnement (commissions d'intervention, tous frais de rejet d'un maximum de 30 € par mois),
- L'alerte SMS / e-mail solde disponible,
- L'information sur l'atteinte d'un montant de solde choisi par le client,
- Deux chèques de banque par mois.

Point Passerelle...



Le chiffre clé

78 %

C'est le taux de réussite par rapport au nombre total des familles prises en charge dans le cadre du dispositif Point Passerelle depuis 2009

Lorsqu'un accident de la vie (maladie, décès d'un proche, divorce, perte d'emploi) menace l'équilibre financier et social des personnes, ou que les revenus sont trop faibles pour pouvoir en vivre, le Crédit



Agricole propose des solutions. Dans ce cadre, la CMDS fait partie des 31 Caisses régionales de Crédit Agricole à avoir mis en place, en 2009, un dispositif de détection des difficultés et d'accompagnement baptisé « Point Passerelle ». Conçu à partir de l'expérience bancaire et mutualiste du Crédit Agricole, il est un lieu d'accueil et de médiation. Le Point Passerelle en CMDS se compose de 2.5 (ETP) conseillers salariés du Crédit Agricole et d'une quinzaine de bénévoles.

L'action du Point Passerelle se traduit par une gamme très large de prestations, allant par exemple des démarches auprès des services sociaux et juridiques, jusqu'à la médiation, au suivi budgétaire ou au microcrédit quand cela se révèle indispensable.

En 2015, 144 dossiers Passerelle pris en charge dans le cadre de sa mission d'accompagnement.

Depuis la création du Point Passerelle en 2009, 736 familles ont été prises en charge, 133 sont encore en suivi. 472 sont sortis du dispositif, soit un taux de réussite de 78 %.

Réservé aux personnes démunies n'ayant pas accès au crédit classique, le microcrédit personnel garanti par la Caisse des Dépôts est une réponse solidaire liée à un besoin social. La Caisse Régionale CMDS a adhéré à ce dispositif qui a permis d'octroyer 60 microcrédits personnels garantis en 2015. Ces prêts ont principalement pour objet l'accès à l'emploi et à la mobilité (40 %) qui restent le premier besoin des clients.

| Année | Nombre de dossiers de micro-crédits accordés |
|--------------|--|
| 2013 | 47 |
| 2014 | 47 |
| 2015 | 60 |
| TOTAL | 154 |

De 2009 à aujourd'hui, le nombre total de prêts solidaires Passerelle (Avance + consolidation + microcrédit) est de 562 prêts pour un total de 1 833 536 €.

Des actions préventives d'Education budgétaire et financière mises en place

Nous participons au RESA 79 (Réseau d'écoute et solidarité paysan), cette structure a pour but de venir en aide (sociale, financements, etc.) aux agriculteurs en difficulté.

4. Soutenir les associations locales et animer le territoire

Une structure d'aide au développement économique

Dans la continuité de cette dynamique, la CMDS confirme son action proactive au service du développement de notre territoire. Dans cette logique, elle a mis en place en 2015, un Fonds de Développement Régional, dédiée à sa politique d'investissement « CA Charente-Maritime Deux-Sèvres Expansion ». Dotée d'un capital de 5 Millions d'euros, cette structure permettra de procurer



les fonds propres utiles au développement des acteurs du territoire en complétant la gamme des solutions disponibles en ciblant :

- Ceux qui investissent et se développent,
- Ceux qui innovent,
- Ceux qui créent de la richesse,
- Ceux qui montrent la voie.

CA Charente-Maritime Deux-Sèvres Expansion a décidé fin 2015 d'accompagner ses 2 premières structures :

- TIPEE, une plateforme technologique dédiée à la réhabilitation des bâtiments,
- La création d'un fonds d'investissement qui projette de participer à une dizaine de projets d'ici 2018 dans le domaine des énergies renouvelables, dans le cadre de la Grande Région.



FOCUS SUR... LA CARTE BANCAIRE AFFINITAIRE



La Caisse régionale souhaite matérialiser et personnaliser ses engagements. A titre d'exemple, dans le cadre de son partenariat avec le Stade Rochelais rugby, elle a créé sa première carte bancaire affinitaire aux couleurs du Crédit Agricole et du Stade Rochelais. A ce jour, ce sont plus de 6 000 cartes affinitaires soit la 3^{ème} performance au niveau du rugby national en nombre de cartes vendues.

Partenaire du territoire

Banque des petites et grandes associations, la Caisse Régionale CMDS est également un partenaire et un mécène actif du monde associatif. Elle accompagne en moyenne 550 actions chaque année sur des projets d'animation et de développement du territoire pour près d'1 million d'euros, dont la majorité concerne des opérations de parrainage et de mécénat.

Les interventions des Caisses locales et des différents acteurs de l'entreprise auprès des associations sont très variées car elles couvrent quasiment l'ensemble des domaines (humanitaire, culturel, sportif, économique, etc.).

Le fonds de dotation de la Caisse Régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres

Crée en 2014, le fonds de dotation de la CMDS a œuvré, en 2015, pour soutenir et symboliser plus encore notre engagement territorial. Ce fonds s'est donné deux objectifs dans la cadre de ses actions de mécénat :



- Accompagner, favoriser et financer les initiatives de formation qui valorisent les jeunes talents, les métiers des jeunes sur notre territoire,
- Aider à protéger, conserver et mettre en valeur le patrimoine culturel et historique de notre territoire.

3 nouveaux projets ont d'ores et déjà été acceptés en 2015 :

- La rénovation de l'orgue de l'église de Saint Aigulin,
- L'association Grenier d'images à Ménigoute pour la réalisation d'un film sur les animaux de trait,
- Le jeune Vincent Duque à Royan qui va écrire la partition musicale d'une comédie dans le cadre de la fin de son cursus universitaire.

10 nouveaux dossiers étaient à l'étude sur cette fin d'année 2015.

Le Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres :



Plus que jamais, notre différence mutualiste et notre proximité sont inscrites au cœur de notre stratégie. Nous allons continuer à les conforter.



NOTE METHODOLOGIQUE

Les données sont prises en compte pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2015, sauf exceptions mentionnées dans le corps de texte du rapport.

Le périmètre de consolidation :

Le périmètre de reporting des indicateurs RSE porte sur la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres. Le rapport RSE ne prend pas en compte les données des filiales, qui ne sont pas dans le périmètre de consolidation financière.

Les données sociales :

Les données sociales sont calculées sur la base des effectifs présents au 31.12.2015.

Les données environnementales :

Les consommations d'énergie couvrent l'ensemble du périmètre contrôlé par la CMDS.

Pour les consommations de GAZ, elles sont reportées sur 12 mois glissants (Décembre 2014 à Novembre 2015). Les données proviennent de notre fournisseur GDF SUEZ.

Pour la consommation d'eau, le nombre importants de fournisseurs (plusieurs régies) et l'étalement des factures ne nous permettent pas d'avoir la mesure réelle de notre consommation 2015 avant Mai 2016. La donnée reportée est donc la consommation de l'année 2014.

Pour l'électricité, la consommation est celle de 2015 obtenue auprès de nos 2 fournisseurs, EDF et SEOLYS.

Pour le calcul des émissions de CO2 (ces facteurs nous sont fournis par Crédit Agricole S.A, source ADEME) :

Pour l'électricité : 82 g de CO2 pour 1 kWh

Pour le gaz : 243 g de CO2 pour 1 kWh

Pour le fioul : 3250 g CO2e pour 1 litre

Pour les Kilomètres : 231 g de CO2 pour 1 km

Les données relatives à la Gouvernance (administrateurs Caisse régionale) :

La composition des conseils d'administration de Caisses locales étant définies après la période d'assemblée générale (entre Février et Mars 2015), les données sont, elles, arrêtées à fin Juin 2015 (sauf exceptions mentionnées dans le corps de texte du rapport).

Autres données quantitatives du rapport :

Pour la majorité, elles sont issues du système d'information à partir de travaux de requêtes, de fichiers de suivi d'activité constitués au sein des différentes unités opérationnelles, ou des comptes de résultats de la Caisse régionale.

Pour certaines, elles sont directement issues de filiales du groupe Crédit Agricole.

D'une manière générale, le rapport RSE étant propre à l'activité d'une entreprise, nous avons décidé de travailler sur les thématiques qui nous semblaient être pertinentes et en adéquation avec les valeurs propres portées par la CMDS (en accord avec la grille proposée par l'article 225 de la loi Grenelle 2 et son décret d'application).



TABLEAU DE CONCORDANCE DES INDICATEURS GRENELLE
(Par rapport à l'activité de la Caisse Régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres)

| VOLET | | | THEME | INFORMATIONS | PAGE OU EXPLICATION NON PERTINENTE |
|--------|---|---|-------------------------|--|---|
| Social | I | a | Emploi | L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique | <p>Page 11, Partie II, titre 1 « Recruter de façon pérenne pour des emplois localisés sur le territoire »</p> <p>Par zone géographique : Cet indicateur est non pertinent pour la CMDS car les salariés sont répartis sur un territoire au gré de l'implante de l'ensemble de nos points de ventes.</p> |
| Social | I | a | Emploi | Les embauches et les licenciements | <p>Page 12, Partie II, titre 1 « Recruter de façon pérenne pour des emplois localisés sur le territoire »</p> |
| Social | I | a | Emploi | Les rémunérations et leur évolution | <p>Page 15, Partie II, titre 3 « Promouvoir la diversité »</p> |
| Social | I | b | Organisation du travail | L'organisation du temps de travail | <p>Page 13, Partie II, titre 1 « Recruter de façon pérenne pour des emplois localisés sur le territoire »</p> |



| | | | | | |
|--------|---|---|-------------------------|---|--|
| Social | I | b | Organisation du travail | L'absentéisme | Page 13, Partie II, titre 1 « Recruter de façon pérenne pour des emplois localisés sur le territoire » |
| Social | I | c | Relations sociales | L'organisation du dialogue social ; notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociations avec celui-ci | Page 18, Partie II, titre 4 « Favoriser un dialogue social riche » |
| Social | I | c | Relations sociales | Bilan des accords collectifs | Page 18, Partie II, titre 4 « Favoriser un dialogue social riche » |
| Social | I | d | Santé et sécurité | Les conditions de santé et de sécurité au travail | Page 19, Partie II, titre 5 « Promouvoir le bien-être au travail » |
| Social | I | d | Santé et sécurité | Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail | Page 19, Partie II, titre 5 « Promouvoir le bien-être au travail » |
| Social | I | d | Santé et sécurité | Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies | Page 13, Partie II, titre 1 « Recruter de façon pérenne pour des emplois localisés sur le territoire » |



| | | | | | |
|--------|---|---|---|--|--|
| | | | | professionnelles | |
| Social | I | e | Formation | Les politiques mises en œuvre en matière de formation | Page 14, Partie II, titre 2 « Développer la formation et la promotion interne des salariés » |
| Social | I | e | Formation | Le nombre total d'heures de formation | Page 13, Partie II, titre 2 « Développer la formation et la promotion interne des salariés » |
| Social | I | f | Egalité de traitement | Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes | Page 16, Partie II, titre 3 « Promouvoir la diversité » |
| Social | I | f | Egalité de traitement | Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées | Page 17, Partie II, titre 3 « Promouvoir la diversité » |
| Social | I | f | Egalité de traitement | La politique de lutte contre les discriminations | Page 15, Partie II, titre 3 « Promouvoir la diversité » |
| Social | I | g | Promotion et respect des stipulations des conventions | Au respect de la liberté d'association et du droit de | Cet indicateur est non pertinent pour la Caisse Régionale CMDS qui exerce ses activités en |



| | | | | | |
|---------------|----|---|--|---|--|
| | | | fondamentales de l'OIT relatives | négociation collective | France et respecte la réglementation en vigueur. Elle n'est pas concernée par le travail des enfants ni par le travail forcé. Les informations relatives au respect de la liberté d'association et de droit de négociation collective et à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession |
| Social | I | g | Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives | A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession | |
| Social | I | g | Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives | A l'élimination du travail forcé ou obligatoire | |
| Social | I | g | Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives | A l'abolition effective du travail des enfants | |
| Environnement | II | a | Politique générale en matière environnementale | L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement | Page 25, Partie IV, titre 2 « Être acteur du développement durable » |
| Environnement | II | a | Politique générale en matière environnementale | Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement | Page 26, Partie IV, titre 2 « Être acteur du développement durable » |



| | | | | | |
|---------------|----|---|--|---|--|
| Environnement | II | a | Politique générale en matière environnementale | Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions | Les risques environnementaux liés à l'activité directe de la Caisse régionale CMDS sont limités. Les moyens pour prévenir ce type de risque sont la veille et la vigilance de la CMDS. |
| Environnement | II | a | Politique générale en matière environnementale | Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement | Cet indicateur est non pertinent par rapport à l'activité directe du Groupe : l'activité bancaire est peu émettrice de rejets polluants et la banque respecte les normes de traitement en vigueur en France. |
| Environnement | II | a | Politique générale en matière environnementale | Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours | A ce jour il n'existe pas de provisions ou garanties pour ce type de risque car l'activité de la CR n'implique pas de risques environnementaux majeurs. |
| Environnement | II | b | Pollution et gestion des déchets | Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets | Page 28, Partie IV, titre 2 « Être acteur du développement durable » |
| Environnement | II | b | Pollution et gestion des déchets | La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité | Cet indicateur est non pertinent par rapport à l'activité directe du Groupe : peu ou pas de nuisances sonores vis-à-vis de l'externe. |



| | | | | | |
|---------------|----|---|------------------------------------|--|---|
| Environnement | II | c | Utilisation durable des ressources | La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ; | Page 24, Partie IV, titre 1 « Economiser les énergies » |
| Environnement | II | c | Utilisation durable des ressources | La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation | Cet indicateur est non pertinent par rapport à l'activité directe du Groupe : la consommation de matières premières porte essentiellement sur l'énergie dont les consommations sont suivies dans les indicateurs environnementaux. Peu d'impact sur l'eau et pas d'impact sur les ressources rares. |
| Environnement | II | c | Utilisation durable des ressources | La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables | Page 24, Partie IV, titre 1 « Economiser les énergies » |
| Environnement | II | c | Utilisation durable des ressources | L'utilisation des sols | Cet indicateur est non pertinent par rapport à l'activité directe du Groupe : l'activité bancaire a un impact réduit sur les sols à part celle due à son emprise directe: pas de pollution directe ou de modification notable de la nature des sols. |
| Environnement | II | d | Changement climatique | Les rejets de gaz à effet de serre | Page 25-56, Partie IV, titre 2 « Être acteur du développement durable » |



| | | | | | |
|---------------|-----|---|--|---|---|
| Environnement | II | d | Changement climatique | L'adaptation aux conséquences du changement climatique | La banque n'a pas identifié d'impacts significatifs du changement climatique sur ses installations et n'a donc pas développé de stratégie d'adaptation particulière. |
| Environnement | II | e | Protection de la biodiversité | Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité | Cet indicateur est non pertinent par rapport à l'activité directe du Groupe. |
| Sociétal | III | a | Impact territorial, économique et social de l'activité de la société | En matière d'emploi et de développement régional | Cet indicateur fait référence à de multiples parties de notre rapport RSE, comme par exemple : |
| Sociétal | III | a | Impact territorial, économique et social de l'activité de la société | Sur les populations riveraines ou locales | <p>Page 11, Partie II, titre 1 « Recruter de façon pérenne pour des emplois localisés sur le territoire »</p> <p>Page 21, Partie III, titre 2 « Être un acteur économique de 1^{er} plan des projets et besoins du territoire »</p> <p>Page 39, Partie V, titre 4 « Soutenir les associations locales et animer le territoire »</p> |



| | | | | | |
|----------|-----|---|--|---|--|
| Sociétal | III | b | Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines | Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations | Cet indicateur est non pertinent par rapport à l'activité directe du Groupe. |
| Sociétal | III | b | Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines | Les actions de partenariat ou de mécénat | Page 40, Partie V, titre 4 « Soutenir les associations locales et animer le territoire » |
| Sociétal | III | c | Sous-traitance et fournisseurs | La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux | Page 23, Partie III, titre 3 « Soutenir les initiatives et les acteurs locaux » |



| | | | | | |
|----------|-----|---|--|---|---|
| Sociétal | III | c | Sous-traitance et fournisseurs | L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale | |
| Sociétal | III | d | Loyauté des pratiques | Les actions engagées pour prévenir la corruption | Page 33, Partie V, titre 2 « Veiller aux intérêts et à la satisfaction des clients au cœur de la banque » |
| Sociétal | III | d | Loyauté des pratiques | Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs | L'indicateur est non pertinent par rapport à l'activité directe du Groupe et à la nature de l'offre bancaire qui, à notre sens, n'a pas d'impact sur la santé physique des consommateurs. Néanmoins, la protection de l'intérêt du client est traitée page 35, dans la partie V, titre 2 « Veiller aux intérêts et à la satisfaction des clients au cœur de la banque » |
| Sociétal | III | e | Autres actions engagées, au titre du présent 3o, en faveur des droits de l'homme | Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme | Cet indicateur est non pertinent par rapport à l'activité directe du Groupe. |



SOURCES

Documents internes Crédit Agricole

- Documents mis en ligne sur l'intranet onglet « Espace RH » par recherche sémantique
- Plaquette institutionnelle 2015 de la CMDS
- Accords sociaux et avenants signés au sein de la CMDS en 2015
- Rapport RSE 2014 de la Caisse Régionale CMDS

Documents externes Crédit Agricole CMDS

- Le Pacte Territorial et Coopératif – Rapport de Responsabilité Sociétale des Caisses Régionales 2013/2014
- Le Pacte Territorial et Coopératif – Rapport de Responsabilité Sociétale des Caisses Régionales 2014/2015





CHARENTE-MARITIME
DEUX-SÈVRES

Banque Assurances
Immobilier

ASSEMBLEE GENERALE 2016



C – LES COMPTES SOCIAUX ET NOTES ANNEXES



Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2015

Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres
en date du 29 janvier 2016 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en
date du 29 mars 2016





Sommaire

| | |
|---|----|
| BILAN AU 31 DECEMBRE 2015 | 1 |
| HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2015 | 2 |
| COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015..... | 2 |
| NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE | 3 |
| NOTE 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES..... | 8 |
| NOTE 3 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE | 23 |
| NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE | 24 |
| NOTE 5 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE..... | 25 |
| NOTE 6 - TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES..... | 27 |
| NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE | 29 |
| NOTE 8 - COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS | 30 |
| NOTE 9 - DEPRECiations INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF..... | 30 |
| NOTE 10 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.... | 31 |
| NOTE 11 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE..... | 31 |
| NOTE 12 - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE | 32 |
| NOTE 13 - COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS | 32 |
| NOTE 14 - PROVISIONS | 33 |
| NOTE 15 - EPARGNE LOGEMENT | 33 |
| NOTE 16 - ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES | 34 |
| NOTE 17 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX..... | 36 |
| NOTE 18 - DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE | 36 |
| NOTE 19 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT REPARTITION)..... | 37 |
| NOTE 20 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES..... | 37 |
| NOTE 21 - OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS | 38 |
| NOTE 22 - OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES | 38 |
| NOTE 23 - OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES | 38 |
| NOTE 24 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME | 39 |
| NOTE 25 -INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES | 41 |
| NOTE 26 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES | 42 |
| NOTE 27 - ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE | 42 |
| NOTE 28 - ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES..... | 43 |
| NOTE 29 - OPERATIONS DE TITRISATION..... | 43 |



| | |
|--|----|
| NOTE 30 - PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES..... | 44 |
| NOTE 31 - REVENUS DES TITRES | 44 |
| NOTE 32 - PRODUIT NET DES COMMISSIONS | 44 |
| NOTE 33 - GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION | 45 |
| NOTE 34 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES | 45 |
| NOTE 35 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE..... | 45 |
| NOTE 36 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION | 46 |
| NOTE 37 - COUT DU RISQUE..... | 47 |
| NOTE 38 - RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES | 47 |
| NOTE 39 - IMPOT SUR LES BENEFICES..... | 48 |
| NOTE 40 - INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES | 48 |
| NOTE 41 - AFFECTATION DES RESULTATS..... | 48 |
| NOTE 42 - IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS | 49 |
| NOTE 43 - PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES..... | 49 |



BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|----------|-------------------|-------------------|
| Opérations interbancaires et assimilées | | 202 775 | 199 058 |
| Caisse, banques centrales | | 61 559 | 56 109 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 5 | 130 813 | 134 811 |
| Créances sur les établissements de crédit | 3 | 10 403 | 8 138 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | 3 | 801 696 | 472 710 |
| Opérations avec la clientèle | 4 | 8 762 199 | 8 638 873 |
| Opérations sur titres | | 716 570 | 498 325 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 5 | 355 629 | 203 731 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 5 | 360 941 | 294 594 |
| Valeurs immobilisées | | 605 802 | 574 546 |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 6-7 | 537 914 | 521 317 |
| Parts dans les entreprises liées | 6-7 | 7 245 | 8 403 |
| Immobilisations incorporelles | 7 | 1 557 | 1 556 |
| Immobilisations corporelles | 7 | 59 086 | 43 270 |
| Capital souscrit non versé | | | |
| Actions propres | | | |
| Comptes de régularisation et actifs divers | | 284 032 | 258 319 |
| Autres actifs | 8 | 184 560 | 143 759 |
| Comptes de régularisation | 8 | 99 472 | 114 560 |
| TOTAL ACTIF | | 11 373 074 | 10 641 831 |

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|-----------|-------------------|-------------------|
| Opérations interbancaires et assimilées | | 7 414 | 21 163 |
| Banques centrales | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 10 | 7 414 | 21 163 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | 10 | 6 068 374 | 5 552 330 |
| Comptes créditeurs de la clientèle | 11 | 3 310 791 | 3 193 082 |
| Dettes représentées par un titre | 12 | 20 872 | 26 198 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | | 236 928 | 204 520 |
| Autres passifs | 13 | 112 758 | 98 109 |
| Comptes de régularisation | 13 | 124 170 | 106 411 |
| Provisions et dettes subordonnées | | 211 830 | 206 462 |
| Provisions | 14 | 107 687 | 110 062 |
| Dettes subordonnées | 18 | 104 143 | 96 400 |
| Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) | 17 | 53 927 | 50 927 |
| Capitaux propres hors FRBG | 19 | 1 462 938 | 1 387 149 |
| Capital souscrit | | 53 313 | 53 313 |
| Primes d'émission | | 150 179 | 150 179 |
| Réserves | | 1 176 208 | 1 094 415 |
| Ecart de réévaluation | | | |
| Provisions réglementées et subventions d'investissement | | | |
| Report à nouveau | | | |
| Résultat de l'exercice | | 83 238 | 89 242 |
| TOTAL PASSIF | | 11 373 074 | 10 641 831 |



HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|----------------------------|-------|------------------|------------------|
| ENGAGEMENTS DONNÉS | | 1 980 305 | 1 947 769 |
| Engagements de financement | 26 | 1 150 348 | 1 138 665 |
| Engagements de garantie | 26 | 826 940 | 806 901 |
| Engagements sur titres | 26 | 3 017 | 2 203 |

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|----------------------------|-------|------------------|------------------|
| ENGAGEMENTS REÇUS | | 2 248 134 | 2 573 114 |
| Engagements de financement | 26 | 69 552 | 300 000 |
| Engagements de garantie | 26 | 2 175 565 | 2 270 911 |
| Engagements sur titres | 26 | 3 017 | 2 203 |

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|-------|----------------|----------------|
| Intérêts et produits assimilés | 30 | 339 371 | 349 672 |
| Intérêts et charges assimilées | 30 | (155 522) | (162 982) |
| Revenus des titres à revenu variable | 31 | 15 921 | 14 495 |
| Commissions (produits) | 32 | 152 753 | 149 827 |
| Commissions (charges) | 32 | (23 911) | (20 623) |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation | 33 | 167 | (396) |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés | 34 | 1 991 | 3 037 |
| Autres produits d'exploitation bancaire | 35 | 2 646 | 1 799 |
| Autres charges d'exploitation bancaire | 35 | (1 715) | (2 025) |
| Produit net bancaire | | 331 701 | 332 804 |
| Charges générales d'exploitation | 36 | (173 461) | (173 160) |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles | | (6 351) | (7 086) |
| Résultat brut d'exploitation | | 151 889 | 152 558 |
| Coût du risque | 37 | (19 324) | (12 678) |
| Résultat d'exploitation | | 132 565 | 139 880 |
| Résultat net sur actifs immobilisés | 38 | (952) | 325 |
| Résultat courant avant impôt | | 131 613 | 140 205 |
| Résultat exceptionnel | | | |
| Impôt sur les bénéfices | 39 | (45 375) | (38 963) |
| Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées | | (3 000) | (12 000) |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE | | 83 238 | 89 242 |



NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 - Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres, 59 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et ceux du fonds dédié CM2S.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2015, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,70 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,15 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015, soit 0,15 % de son capital, contre 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.



1.2 - Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livre d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.



Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit. Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de



résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve d'une résiliation anticipée totale ou partielle, ou d'une prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.



Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurance (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Cette garantie Switch a été mise en œuvre pour la première fois le 30 juin 2015 (voir note 1.3 relative aux événements significatifs de la période).

1.3 - Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a respectivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à meilleure fortune. Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 3,4 millions d'euros a été remboursée par Crédit Agricole SA en intégralité en date du 1er décembre par imputation sur le dépôt de garantie de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres. Cela s'est traduit, dans les comptes de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 3,4 millions d'euros et d'un produit d'impôt à hauteur de 1,3 millions d'euros, et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du compte de résultat du troisième trimestre.

Opération de titrisation

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.



Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a cédé, à l'origine, un portefeuille de crédits habitat pour un montant de 198,2 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 171,4 millions d'euros et des titres subordonnés pour 27,9 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

1.4 - Evénements postérieurs à l'exercice 2015

Aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

NOTE 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole. Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

| Règlements | Date de publication par l'Etat français | Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du | Applicable dans la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres |
|--|---|--|--|
| Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie | 4 Octobre 2012 2012-04 | 1 ^{er} janvier 2015 (modifiée par le règlement ANC N° 2013-02) | Non |
| Règlement ANC relatif à la comptabilisation des terrains et carrières | 2 octobre 2014 | 1 ^{er} janvier 2015 ou par | Non |



| | | | |
|--|--------------------------------|--|-----|
| et des redevances de fortage | N° 2014-05 | anticipation au 1er janvier 2014 | |
| Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif immobilier | 2 octobre 2014 N° 2014-06 | 1 ^{er} janvier 2015 ou par anticipation au 1er janvier 2014 | Non |
| Règlement ANC relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire | 26 novembre 2014 N° 2014-07 | 1 ^{er} janvier 2015 | Oui |
| Règlement ANC relatif aux comptes des comités d'entreprises des comités centraux d'entreprises et des comités interentreprises relevant de l'article L 2325-45 du code du travail | 02 avril 2015 N°2015-01 | 1 ^{er} janvier 2015 | Non |
| Règlement ANC relatif aux documents comptables des comités d'entreprises des comités centraux d'entreprises et des comités interentreprises relevant de l'article L 2325-46 du code du travail | 02 avril 2015 N°2015-02 | 1 ^{er} janvier 2015 | Non |
| Règlement ANC relatif aux comptes annuels établis par les organismes paritaires collecteurs de la formation | 07 mai 2015 N°2015-03 | 1 ^{er} janvier 2015 | Non |
| Règlement ANC relatif aux comptes annuels des organismes de logement social - Chapitre 4 – Les opérations de fusion et opérations assimilées - Chapitres 1 à 3 et chapitres 5 à 7 | 04 juin 2015 N°2015-04 | 1 ^{er} janvier 2015 1 ^{er} janvier 2016 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2015 | Non |

2.1 - Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.



Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres s'élève à 27 637 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 23 495 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Sur ces prêts des décotes sont comptabilisées pour un montant de 70 milliers d'euros



Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- **Créances douteuses non compromises :**

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- **Créances douteuses compromises :**

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.



Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitemet comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 - Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.



Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-14 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).



Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclasés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.



Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :



- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a pas opéré, en 2015, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.3 - Immobilisations

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

| Composant | Durée d'amortissement |
|------------|-----------------------|
| Foncier | Non amortissable |
| Gros œuvre | 30 ans (linéaire) |



| | |
|-----------------------|-----------------------|
| Second œuvre | 20 ans (linéaire) |
| Agencements | 10 ans (linéaire) |
| Matériel informatique | 3 à 5 ans (dégressif) |
| Matériel spécialisé | 3 à 5 ans (dégressif) |
| Mobilier | 10 ans (linéaire) |
| Véhicules | 4 ans (linéaire) |

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;



- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 - Provisions

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

2.7 - Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux



sont constitués par la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 - Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07)
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07)

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.



- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciaux
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

2.9 - Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payés sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatées sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse Régionale de



Charente-Maritime Deux-Sèvres a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'est pas significatif.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Une provision peut être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres à l'étranger.

2.10 - Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 28 et 29.

2.11 - Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord signé en 2013, pour une durée de 3 ans, entre la Direction générale et les syndicats qui définissent une enveloppe globale pour l'intéressement et la participation.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 - Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.



Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

2.13 - Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.



NOTE 3 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | | 31/12/2014 |
|---|---------------|----------------|---------------|----------------|--------------------|---------------------|----------------|----------------|
| | ≤ 3mois | >3mois ≤1an | >1 an ≤5 ans | >5 ans | Total en principal | Créances rattachées | Total | Total |
| Établissements de crédit | | | | | | | | |
| Comptes et prêts : | | | | | | | | |
| à vue | 3 670 | | | | 3 670 | | 3 670 | 181 |
| à terme | | | | 6 733 | 6 733 | | 6 733 | 7 956 |
| Valeurs reçues en pension | | | | | 0 | | 0 | |
| Titres reçus en pension livrée | | | | | 0 | | 0 | |
| Prêts subordonnés | | | | | 0 | | 0 | |
| Total | 3 670 | 0 | 0 | 6 733 | 10 403 | 0 | 10 403 | 8 137 |
| Dépréciations | | | | | | | | |
| VALEUR NETTE AU BILAN | | | | | | | 10 403 | 8 137 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | | | | | | | | |
| Comptes ordinaires | 64 836 | | | | 64 836 | | 64 836 | 29 901 |
| Comptes et avances à terme | 3 843 | 325 203 | 49 191 | 331 411 | 709 648 | 3 407 | 713 055 | 419 004 |
| Titres reçus en pension livrée | | | | | 0 | | 0 | |
| Prêts subordonnés | | | | 23 800 | 23 800 | 4 | 23 804 | 23 805 |
| Total | 68 679 | 325 203 | 49 191 | 355 211 | 798 284 | 3 411 | 801 695 | 472 710 |
| Dépréciations | | | | | | | | |
| VALEUR NETTE AU BILAN | | | | | | | 801 695 | 472 710 |
| TOTAL | | | | | | | 812 098 | 480 847 |

Les prêts subordonnés consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 23 804 milliers d'euros

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 73 617 milliers d'euros

Aucune créance sur les établissements de crédit n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.



NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 - Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | | 31/12/2014 |
|----------------------------------|------------|----------------|-----------------|-----------|-----------------------|------------------------|------------------|------------------|
| | ≤3mois | >3mois ≤1an | >1 an ≤5 ans | >5 ans | Total en principal | Créances rattachées | Total | Total |
| Créances commerciales | 13 959 | 750 | | 3 | 14 712 | | 14 712 | 21 801 |
| Autres concours à la clientèle | 588 727 | 911 132 | 3 224 285 | 4 134 265 | 8 858 409 | 38 356 | 8 896 765 | 8 763 451 |
| Valeurs reçues en pension livrée | | | | | 0 | | 0 | |
| Comptes ordinaires débiteurs | 35 184 | | | | 35 184 | 40 | 35 224 | 37 500 |
| Dépréciations | | | | | | | (184 501) | (183 879) |
| VALEUR NETTE AU BILAN | | | | | | | 8 762 200 | 8 638 873 |

Commentaires :

La diminution de la ligne « Autres concours à la clientèle » s'explique pour 196 582 milliers d'euros par la participation à la Titrification décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

En 2015 la Caisse régionale de Charente Maritime Deux Sèvres n'a pas de prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle.

Parmi les créances sur la clientèle, 1 372 849 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2015 contre 1 481 975 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2015 s'élève à 27 637 milliers d'euros contre 23 495 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Le montant au 31 décembre 2015 correspond aux créances restructurées selon la nouvelle définition décrite dans la note 2 sur les Principes et méthodes comptables.

4.2 - Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | 31/12/2014 | | | | |
|---------------------------|------------------|-------------------------|--------------------------------------|---|--|------------------|-------------------------|--------------------------------------|---|--|
| | Encours brut | Dont encours douteux | Dont encours douteux compromis | Dépréciations des encours douteux | Dépréciations des encours douteux compromis | Encours brut | Dont encours douteux | Dont encours douteux compromis | Dépréciations des encours douteux | Dépréciations des encours douteux compromis |
| Particuliers | 4 479 185 | 84 133 | 50 133 | 45 629 | 28 887 | 4 424 210 | 88 226 | 48 884 | 46 043 | 28 310 |
| Agriculteurs | 1 324 523 | 46 914 | 32 978 | 33 261 | 26 225 | 1 289 856 | 45 298 | 22 893 | 32 008 | 18 352 |
| Autres professionnels | 876 487 | 35 493 | 23 282 | 24 977 | 18 351 | 851 086 | 35 187 | 22 117 | 24 405 | 17 491 |
| Clientèle financière | 134 756 | 12 573 | 9 246 | 9 426 | 6 930 | 136 028 | 12 113 | 4 654 | 8 953 | 4 020 |
| Entreprises | 1 497 788 | 97 850 | 71 361 | 71 179 | 53 936 | 1 410 386 | 101 449 | 71 842 | 72 357 | 56 129 |
| Collectivités publiques | 605 436 | | | | | 687 204 | | | | |
| Autres agents économiques | 28 525 | 48 | 26 | 29 | 7 | 23 981 | 126 | 116 | 115 | 104 |
| TOTAL | 8 946 700 | 277 011 | 187 026 | 184 501 | 134 336 | 8 822 751 | 282 399 | 170 506 | 183 881 | 124 406 |



NOTE 5 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2015 | | | | | 31/12/2014 |
|--|-------------|----------------|--------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| | Transaction | Placement | Titres de l'activité de portefeuille | Investissement | Total | |
| Effets publics et valeurs assimilées : | | | | 129 638 | 129 638 | 133 507 |
| - dont surcote restant à amortir | | | | 0 | 0 | 0 |
| - dont décote restant à amortir | | | | 0 | 0 | 0 |
| Créances rattachées | | | | 1 176 | 1 176 | 1 304 |
| Dépréciations | | | | | 0 | 0 |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 0 | 0 | 0 | 130 814 | 130 814 | 134 811 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe (1) : | | | | | | |
| Emis par organismes publics | | | | 3 012 | 3 012 | 3 014 |
| Autres émetteurs | | 10 744 | | 338 989 | 349 733 | 197 485 |
| - dont surcote restant à amortir | | | | 0 | 0 | 0 |
| - dont décote restant à amortir | | | | 0 | 0 | 0 |
| Créances rattachées | | 26 | | 2 920 | 2 946 | 3 262 |
| Dépréciations | | (62) | | | (62) | (30) |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 0 | 10 708 | 0 | 344 921 | 355 629 | 203 731 |
| Actions et autres titres à revenu variable | | 365 458 | | | 365 458 | 298 243 |
| Créances rattachées | | | | | 0 | 1 |
| Dépréciations | | (4 516) | | | (4 516) | (3 651) |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 0 | 360 942 | 0 | 0 | 360 942 | 294 593 |
| TOTAL | 0 | 371 650 | 0 | 475 735 | 847 385 | 633 135 |
| Valeurs estimatives | 0 | 394 353 | 0 | 497 274 | 891 627 | 686 8 |

(1) Dont 39 974 milliers d'euros de titre subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2015 et 47 699 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Commentaires :

L'augmentation du poste « Obligations et autres titres à revenu fixe » classés en titres d'investissement s'explique par la souscription d'obligations senior et de titres subordonnés pour un montant de 199 300 milliers d'euros dans le cadre de la participation de l'établissement à l'opération de titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 22 730 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 25 219 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 25 853 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 32 480 milliers d'euros au 31 décembre 2014.



5.1 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|----------------|----------------|
| Administration et banques centrales (y compris Etats) (1) | 3 012 | 3 014 |
| Etablissements de crédit | 98 692 | 152 443 |
| Clientèle financière | 563 274 | 299 378 |
| Collectivités locales | | |
| Entreprises, assurances et autres clientèles | 53 223 | 43 907 |
| Divers et non ventilés | | |
| Total en principal | 718 201 | 498 742 |
| Créances rattachées | 2 946 | 3 264 |
| Dépréciations | (4 578) | (3 681) |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 716 569 | 498 325 |

(1) La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres ne détient aucun titre d'Etat.

5.2 - Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | 31/12/2014 | | | |
|----------------------------------|--|--------------------------------------|--|----------------|--|--------------------------------------|--|----------------|
| | Obligations et autres titres à revenu fixe | Effets publics et valeurs assimilées | Actions et autres titres à revenu variable | Total | Obligations et autres titres à revenu fixe | Effets publics et valeurs assimilées | Actions et autres titres à revenu variable | Total |
| Titres à revenu fixe ou variable | 352 745 | 129 638 | 365 457 | 847 840 | 200 498 | 133 507 | 298 243 | 632 248 |
| dont titres cotés | 134 494 | 129 638 | | | 181 397 | 133 507 | | |
| dont titres non cotés (1) | 218 251 | | | 218 251 | 19 101 | | 298 243 | 317 344 |
| Créances rattachées | 2 946 | 1 176 | | 4 122 | 3 262 | 1 304 | 1 | 4 567 |
| Dépréciations | 62 | | 4 517 | 4 579 | 30 | | 3 651 | 3 681 |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 355 629 | 130 814 | 360 940 | 847 383 | 203 730 | 134 811 | 294 593 | 633 134 |

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

- OPCVM français 358 600 milliers d'euros,

dont OPCVM français de capitalisation 308 097 milliers d'euros.

- OPCVM étrangers 668 milliers d'euros,

dont OPCVM étrangers de capitalisation 668 milliers d'euros.

Un OPCVM sous contrôle exclusif, le FCP FORCE CM2S figure à l'actif du bilan pour 122 826 milliers d'euros. Sa valeur estimative au 31 décembre 2015 s'élève à 129 731 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2015 :

| (en milliers d'euros) | Valeur d'inventaire | Valeur liquidative |
|-----------------------|---------------------|--------------------|
| | | |
| OPCVM monétaires | 120 000 | 120 004 |
| OPCVM obligataires | 229 944 | 250 551 |
| OPCVM actions | 3 479 | 3 320 |
| OPCVM autres | 6 734 | 7 667 |
| TOTAL | 360 157 | 381 542 |



5.3 - Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | | 31/12/2014 |
|---|---------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------------|------------------------|----------------|----------------|
| | ≤3mois | >3mois ≤1an | >1 an ≤5 ans | >5 ans | Total en principal | Créances rattachées | Total | Total |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | | | | | | | |
| Valeur Brute | 15 301 | 26 425 | 83 351 | 227 668 | 352 745 | 2 946 | 355 691 | 203 761 |
| Dépréciations | | | | (62) | (62) | | (62) | (30) |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 15 301 | 26 425 | 83 351 | 227 606 | 352 683 | 2 946 | 355 629 | 203 731 |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | | 0 | | 0 | |
| Valeur Brute | | 20 443 | 6 294 | 102 901 | 129 638 | 1 176 | 130 814 | 134 811 |
| Dépréciations | | | | 0 | 0 | | 0 | |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 0 | 20 443 | 6 294 | 102 901 | 129 638 | 1 176 | 130 814 | 134 811 |

NOTE 6 - TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2015.

| INFORMATIONS FINANCIERES / FILIALES ET PARTICIPATIONS | Devise | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part de capital détenue (en pourcentage) | Valeurs comptables des titres détenus | | Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés | Montant des cautions et avais donnés par la société | PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé | Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1) | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice |
|--|--------|-----------|--|--|---------------------------------------|---------|--|---|--|--|--|
| | | | | | Brutes | Nettes | | | | | |
| Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de l'entité : | | | | | | | | | | | |
| - Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit | | Néant | | | | | | | | | |
| - Participations dans des établissements de crédit | | Néant | | | | | | | | | |
| - Autres parts dans les entreprises liées : | | | | | | | | | | | |
| SAS CMDS IMMOBILIER (*) | € | 8 010 | (2 194) | 99,97% | 8 010 | 3 841 | 1 872 | 0 | 0 | (982) | 0 |
| SA COFISA | € | 915 | 97 | 100,00% | 914 | 914 | 0 | 0 | 0 | (4) | 0 |
| Autres titres de participations : | | | | | | | | | | | |
| C2MS (*) | € | 53 053 | 1 084 | 2,26% | 1 259 | 1 259 | | | 4 032 | 4 072 | 82 |
| CAPS (ex. CTCAM) (*) | € | 511 | 35 429 | 9,80% | 623 | 623 | | | 2 272 | 2 | 0 |
| CREDIT AGRICOLE TITRES (*) | € | 15 245 | 38 639 | 1,60% | 869 | 869 | | | 117 470 | 1 210 | 0 |
| DELTA (*) | € | 79 550 | | 2,35% | 1 872 | 1 872 | | | | (5) | 0 |
| SACAM AVENIR (*) | € | 145 931 | (95) | 1,29% | 1 883 | 1 883 | | | 1 | (25) | 0 |
| SACAM DEVELOPPEMENT (*) | € | 725 741 | 90 384 | 2,49% | 18 228 | 18 228 | 8 525 | | 138 524 | 89 207 | 1 394 |
| SACAM FIANET EUROPE (*) | € | 47 185 | (43 121) | 2,42% | 1 143 | 11 | 102 | | 0 | (21 871) | 0 |
| SACAM FIRECA (*) | € | 22 510 | 537 | 2,40% | 1 073 | 554 | | | 0 | (472) | 0 |
| SACAM IMMOBILIER (*) | € | 139 588 | (144) | 2,27% | 3 175 | 3 175 | | | 125 | 94 | 0 |
| SACAM INTERNATIONAL (*) | € | 522 023 | 78 964 | 2,48% | 22 339 | 14 818 | | | 44 590 | 44 172 | 149 |
| SACAM PARTICIPATIONS (*) | € | 62 558 | 10 558 | 2,35% | 1 707 | 1 707 | | | 12 079 | 1 851 | 0 |
| SAS RUE LA BOETIE (*) | € | 2 616 980 | 15 307 045 | 2,48% | 460 998 | 460 998 | | | 492 583 | 484 979 | 12 347 |
| STE IMMOBILIÈRE DE SEINE (*) | € | 78 232 | 9 273 | 2,28% | 810 | 604 | | | 10 812 | 9 263 | 211 |
| UNI EXPANSION OUEST (*) | € | 134 113 | 55 510 | 9,13% | 14 800 | 14 800 | 913 | | | 5 863 | 913 |
| Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de l'entité : | | | | | | | | | | | |
| - Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit | | Néant | | | | | | | | | |
| - Participations dans des établissements de crédit | | Néant | | | | | | | | | |
| - Autres parts dans les entreprises liées | | | | | | | | | | | |
| - Autres titres de participations | € | | | | 635 | 618 | 1 | | | | 307 |
| | | | | | 2 463 | 2 123 | | | | | |
| TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS | | | | | 542 801 | 528 897 | 11 413 | 0 | | | 15 403 |

(*) bilan au 31/12/2014



Valeur estimative des titres de participation

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | 31/12/2014 | |
|--|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| | Valeur au bilan | Valeur estimative | Valeur au bilan | Valeur estimative |
| Parts dans les entreprises liées | | | | |
| Titres non cotés | 9 559 | 5 470 | 9 059 | 6 950 |
| Titres cotés | | | | |
| Avances consolidables | 1 872 | 1 872 | 1 552 | 1 552 |
| Créances rattachées | | | | |
| Dépréciations | (4 186) | | (2 209) | |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 7 245 | 7 342 | 8 402 | 8 502 |
| Titres de participation et autres titres détenus à long terme | | | | |
| Titres de participation | | | | |
| Titres non cotés | 533 242 | 718 963 | 519 919 | 661 347 |
| Titres cotés | | | | |
| Avances consolidables | 9 541 | 9 541 | 8 848 | 8 849 |
| Créances rattachées | 126 | | 126 | |
| Dépréciations | (9 718) | | (10 494) | |
| Sous-total titres de participation | 533 191 | 728 504 | 518 399 | 670 196 |
| Autres titres détenus à long terme | | | | |
| Titres non cotés | 4 724 | 4 724 | 2 918 | 2 918 |
| Titres cotés | | | | |
| Avances consolidables | | | | |
| Créances rattachées | | | | |
| Dépréciations | | | | |
| Sous-total autres titres détenus à long terme | 4 724 | 4 724 | 2 918 | 2 918 |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 537 915 | 733 228 | 521 317 | 673 114 |
| TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION | 545 160 | 740 570 | 529 719 | 681 616 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | 31/12/2014 | |
|-----------------------------|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| | Valeur au bilan | Valeur estimative | Valeur au bilan | Valeur estimative |
| Total valeurs brutes | | | | |
| Titres non cotés | 547 525 | | 531 896 | |
| Titres cotés | | | | |
| TOTAL | 547 525 | | 531 896 | |

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.



NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

| (en milliers d'euros) | 01/01/2015 | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cessions, échéance) | Autres mouvements (1) | 31/12/2015 |
|--|----------------|------------------------------|----------------------------------|-----------------------|----------------|
| Parts dans les entreprises liées | | | | | |
| Valeurs brutes | 9 059 | 500 | | | 9 559 |
| Avances consolidables | 1 552 | 320 | | | 1 872 |
| Créances rattachées | | | | | |
| Dépréciations | (2 209) | (1 977) | | | (4 186) |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 8 402 | (1 157) | 0 | 0 | 7 245 |
| Titres de participation et autres titres détenus à long terme | | | | | |
| Titres de participation | | | | | |
| Valeurs brutes | 518 399 | 29 657 | (14 864) | 0 | 533 192 |
| Avances consolidables | 519 919 | 14 790 | (1 467) | | 533 242 |
| Créances rattachées | 8 848 | 13 664 | (12 971) | | 9 541 |
| Dépréciations | 126 | 1 521 | (1 521) | | 126 |
| (10 494) | (318) | 1 095 | | | (9 717) |
| Sous-total titres de participation | 518 399 | 29 657 | (14 864) | 0 | 533 192 |
| Autres titres détenus à long terme | | | | | |
| Valeurs brutes | 2 918 | 1 806 | 0 | 0 | 4 724 |
| Avances consolidables | 2 918 | 1 806 | | | 4 724 |
| Créances rattachées | | | | | |
| Dépréciations | | | | | |
| Sous-total autres titres détenus à long terme | 2 918 | 1 806 | 0 | 0 | 4 724 |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 521 317 | 31 463 | (14 864) | 0 | 537 916 |
| TOTAL | 529 719 | 30 306 | (14 864) | 0 | 545 161 |

(1) La rubrique autres mouvements présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

Immobilisations corporelles et incorporelles

| (en milliers d'euros) | 01/01/2015 | Augmentations (acquisitions) | Diminutions (cessions, échéance) | Autres mouvements (1) | 31/12/2015 |
|--------------------------------------|---------------|------------------------------|----------------------------------|-----------------------|---------------|
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| Valeurs brutes | 173 464 | 24 406 | (2 684) | | 195 186 |
| Amortissements et dépréciations | (130 194) | (6 258) | 351 | | (136 101) |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 43 270 | 18 148 | (2 333) | 0 | 59 085 |
| Immobilisations incorporelles | | | | | |
| Valeurs brutes | 28 314 | 93 | | | 28 407 |
| Amortissements et dépréciations | (26 758) | (93) | | | (26 851) |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 1 556 | 0 | 0 | 0 | 1 556 |
| TOTAL | 44 826 | 18 148 | (2 333) | 0 | 60 641 |



NOTE 8 - COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|----------------|----------------|
| Autres actifs (1) | | |
| Instruments conditionnels achetés | 15 | 15 |
| Comptes de stock et emplois divers | 184 528 | 143 605 |
| Débiteurs divers (2) | | |
| Gestion collective des titres Livret de développement durable | | |
| Comptes de règlement | 17 | 139 |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 184 560 | 143 759 |
| Comptes de régularisation | | |
| Comptes d'encaissement et de transfert | 32 780 | 47 275 |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écart | 27 | 23 |
| Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers | | |
| Charges constatées d'avance | 439 | 586 |
| Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme | 2 985 | 2 985 |
| Autres produits à recevoir | 52 812 | 49 696 |
| Charges à répartir | | |
| Autres comptes de régularisation | 10 429 | 13 997 |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 99 472 | 114 562 |
| TOTAL | 284 032 | 258 321 |

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont 3 996 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Garantie et de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Garantie et de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

NOTE 9 - DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

| (en milliers d'euros) | Solde au 01/01/2015 | Dotations | Reprises et utilisations | Désactualisation | Autres mouvements | Solde au 31/12/2015 |
|---|---------------------|---------------|--------------------------|------------------|-------------------|---------------------|
| Sur opérations interbancaires et assimilées | | | | | | 0 |
| Sur créances clientèle | 183 879 | 50 126 | (46 313) | (3 191) | | 184 501 |
| Sur opérations sur titres | 3 681 | 913 | (15) | | | 4 579 |
| Sur valeurs immobilisées | 12 703 | 2 296 | (1 095) | | | 13 904 |
| Sur autres actifs | 201 | 33 | (77) | | | 157 |
| TOTAL | 200 464 | 53 368 | (47 500) | (3 191) | 0 | 203 141 |



NOTE 10 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | | 31/12/2014 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------------|----------------------|------------------|------------------|
| | ≤ 3mois | >3mois ≤1an | >1 an ≤5 ans | >5 ans | Total en principal | Dettes rattachées | Total | |
| Établissements de crédit | | | | | | | | |
| Comptes et emprunts : | | | | | | | | |
| · à vue | 5 202 | | | | 5 202 | | 5 202 | 18 619 |
| · à terme | | | 20 | | 20 | 2191 | 2 211 | 2 543 |
| Valeurs données en pension | | | | | 0 | | 0 | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | | 0 | | 0 | |
| VALEUR AU BILAN | 5 202 | 0 | 20 | 0 | 5 222 | 2 191 | 7 413 | 21 162 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | | | | | | | | |
| Comptes ordinaires | 3 057 | | | | 3 057 | | 3 057 | 2 428 |
| Comptes et avances à terme | 1 031 994 | 2 098 123 | 1 910 316 | 1 022 878 | 6 063 311 | 2006 | 6 065 317 | 5 549 903 |
| VALEUR AU BILAN | 1 035 051 | 2 098 123 | 1 910 316 | 1 022 878 | 6 066 368 | 2 006 | 6 068 374 | 5 552 331 |
| TOTAL | 1 040 253 | 2 098 123 | 1 910 336 | 1 022 878 | 6 071 590 | 4 197 | 6 075 787 | 5 573 493 |

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

NOTE 11 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 - Comptes créateurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | | 31/12/2014 |
|--------------------------------------|------------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------------|----------------------|------------------|------------------|
| | ≤ 3mois | >3mois ≤1an | >1 an ≤5 ans | >5 ans | Total en principal | Dettes rattachées | Total | |
| Comptes ordinaires créateurs | 2 154 785 | | | | 2 154 785 | 8 | 2 154 793 | 1 980 711 |
| Comptes d'épargne à régime spécial : | | | | | | | | |
| · à vue | 35 834 | 0 | 0 | 0 | 35 834 | | 35 834 | 31 935 |
| · à terme | 35 834 | | | | 35 834 | | 35 834 | 31 935 |
| Autres dettes envers la clientèle : | 89 057 | 171 128 | 696 580 | 149 429 | 1 106 194 | 13 969 | 1 120 163 | 1 180 437 |
| · à vue | 2 985 | | | | 2 985 | | 2 985 | 7 238 |
| · à terme | 86 072 | 171 128 | 696 580 | 149 429 | 1 103 209 | 13 969 | 1 117 178 | 1 173 199 |
| Valeurs données en pension livrée | | | | | 0 | | 0 | |
| VALEUR AU BILAN | 2 279 676 | 171 128 | 696 580 | 149 429 | 3 296 813 | 13 977 | 3 310 790 | 3 193 083 |



11.2 - Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---------------------------|------------------|------------------|
| Particuliers | 1 664 951 | 1 623 257 |
| Agriculteurs | 310 896 | 308 521 |
| Autres professionnels | 190 764 | 186 713 |
| Clientèle financière | 32 684 | 22 665 |
| Entreprises | 996 522 | 939 226 |
| Collectivités publiques | 9 096 | 11 350 |
| Autres agents économiques | 91 899 | 85 478 |
| Total en principal | 3 296 812 | 3 177 210 |
| Dettes rattachées | 13 977 | 15 871 |
| VALEUR AU BILAN | 3 310 789 | 3 193 081 |

NOTE 12 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | | 31/12/2014 |
|---|---------------|----------------|-----------------|----------|-----------------------|----------------------|---------------|---------------|
| | ≤ 3mois | >3mois ≤1an | >1 an ≤5 ans | >5 ans | Total en principal | Dettes rattachées | Total | |
| Bons de caisse | 6 | | | | 6 | | 6 | 6 |
| Titres du marché interbancaire | | | | | 0 | | 0 | 0 |
| Titres de créances négociables | 11 268 | 7 608 | 1 950 | | 20 826 | 39 | 20 865 | 26 191 |
| Emprunts obligataires | | | | | 0 | | 0 | 0 |
| Autres dettes représentées par un titre | | | | | 0 | | 0 | 0 |
| VALEUR AU BILAN | 11 274 | 7 608 | 1 950 | 0 | 20 832 | 39 | 20 871 | 26 197 |

NOTE 13 - COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|----------------|----------------|
| Autres passifs (1) | | |
| Opérations de contrepartie (titres de transactions) | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | |
| Instruments conditionnels vendus | 43 | 34 |
| Comptes de règlement et de négociation | | |
| Créditeurs divers | 108 137 | 93 702 |
| Versements restant à effectuer sur titres | 4 577 | 4 373 |
| VALEUR AU BILAN | 112 757 | 98 109 |
| Comptes de régularisation | | |
| Comptes d'encaissement et de transfert | 13 688 | 4 599 |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écart | | |
| Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers | | |
| Produits constatés d'avance | 44 293 | 46 800 |
| Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme | 4 178 | 2 498 |
| Autres charges à payer | 52 005 | 50 952 |
| Autres comptes de régularisation | 10 008 | 1 564 |
| VALEUR AU BILAN | 124 172 | 106 413 |
| TOTAL | 236 929 | 204 522 |

(1) les montants incluent les dettes rattachées.



NOTE 14 - PROVISIONS

| (en milliers d'euro) | Solde au 01/01/2015 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Autres mouvements | Solde au 31/12/2015 |
|--|------------------------|---------------|-----------------------|------------------------------|----------------------|------------------------|
| Provisions pour engagements de retraite et assimilés | 303 | | | (199) | | 104 |
| Provisions pour autres engagements sociaux | 2 257 | 39 | | (104) | | 2 192 |
| Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature | 5 636 | 2 851 | (53) | (1 854) | 1 | 6 581 |
| Provisions pour litiges fiscaux (1) | 18 | 13 | | (10) | (1) | 20 |
| Provisions pour autres litiges | 10 986 | 900 | (5 041) | (2 091) | | 4 754 |
| Provision pour risques pays | | | | | | 0 |
| Provisions pour risques de crédit (2) | 64 238 | 6 157 | | (3 460) | | 66 935 |
| Provisions pour restructurations | | | | | | 0 |
| Provisions pour impôts | | | | | | 0 |
| Provisions sur participations | | | | | | 0 |
| Provisions pour risques opérationnels (3) | 2 293 | 9 | | (1 101) | | 1 201 |
| Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4) | 12 007 | 99 | | | | 12 106 |
| Autres provisions (5) | 12 324 | 6 406 | (3 475) | (1 461) | | 13 794 |
| VALEUR AU BILAN | 110 062 | 16 474 | (8 569) | (10 280) | 0 | 107 687 |

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Voir note 15 ci-après.

(5) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

NOTE 15 - EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|------------------|------------------|
| Plans d'épargne-logement : | | |
| Ancienneté de moins de 4 ans | 694 754 | 467 362 |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 614 462 | 606 482 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 531 810 | 597 627 |
| Total plans d'épargne-logement | 1 841 026 | 1 671 471 |
| Total comptes épargne-logement | 279 604 | 291 373 |
| TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT | 2 120 630 | 1 962 844 |

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------|----------------|
| Plans d'épargne-logement | 18 921 | 24 229 |
| Comptes épargne-logement | 75 490 | 94 472 |
| TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT | 94 411 | 118 701 |



Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------|---------------|
| Plans d'épargne-logement : | | |
| Ancienneté de moins de 4 ans | 3 883 | 3 248 |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 2 242 | 2 575 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 5 980 | 6 184 |
| Total plans d'épargne-logement | 12 105 | 12 007 |
| Total comptes épargne-logement | | 0 |
| TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT | 12 105 | 12 007 |

| (en milliers d'euros) | 01/01/2015 | Dotations | Reprises | 31/12/2015 |
|---|---------------|-----------|----------|---------------|
| Plans d'épargne-logement : | 12 007 | 98 | | 12 105 |
| Comptes épargne-logement : | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT | 12 007 | 98 | 0 | 12 105 |

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 16 - ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Variations de la dette actuarielle

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------|---------------|
| Dette actuarielle au 31/12/N-1 | 27 326 | 23 170 |
| Coût des services rendus sur l'exercice | 2 064 | 1 665 |
| Coût financier | 409 | 704 |
| Cotisations employés | 0 | |
| Modifications, réductions et liquidations de régime | (284) | |
| Variation de périmètre | (179) | 23 |
| Indemnités de cessation d'activité | 0 | |
| Prestations versées (obligatoire) | (2 165) | (1 584) |
| (Gains) / pertes actuariels | (612) | 3348 |
| DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N | 26 559 | 27 326 |

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|--------------|--------------|
| Coût des services rendus | 2 064 | 1 666 |
| Coût financier | 409 | 704 |
| Rendement attendu des actifs | (364) | (668) |
| Coût des services passés | (284) | 0 |
| Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net | 242 | 6 |
| (Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes | 0 | 0 |
| (Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif | 0 | 0 |
| CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT | 2 066 | 1 708 |



Variations de juste valeur des actifs des régimes

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|---------------|---------------|
| Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1 | 23 577 | 22 442 |
| Rendement attendu des actifs | 364 | 668 |
| Gains / (pertes) actuariels | 148 | (117) |
| Cotisations payées par l'employeur | 2 265 | 2 144 |
| Cotisations payées par les employés | 0 | 0 |
| Modifications, réductions et liquidations de régime | 0 | 0 |
| Variation de périmètre | (179) | 23 |
| Indemnités de cessation d'activité | 0 | 0 |
| Prestations payées par le fonds | (2165) | (1584) |
| JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N | 24 011 | 23 576 |

Composition des actifs des régimes

Définition :

Une police d'assurance éligible est une police d'assurance émise par une compagnie d'assurance qui n'est pas une partie liée* à l'entreprise présentant les états financiers, si les produits des contrats d'assurance :

* des parties sont considérées être liées si une partie peut contrôler l'autre partie ou exercer une influence notable sur l'autre partie lors de la prise de décisions financières et opérationnelles. Pour une Caisse régionale ou une filiale de Crédit Agricole S.A., Prédica n'est pas une partie liée. Prédica est une partie liée uniquement vis-à-vis de Crédit Agricole S.A.

- a) peuvent être utilisés uniquement pour payer ou attribuer des avantages au personnel dans le cadre d'un régime à prestations définies ;
- b) sont hors de portée des créanciers de l'entreprise présentant les états financiers (même en cas de faillite) et ne peuvent pas être restitués à l'entreprise présentant les états financiers, à moins que
 - i) les produits restitués correspondent à un excédent d'actifs non nécessaires pour satisfaire toutes les obligations couvertes par le contrat d'assurances ; ou
 - ii) les produits sont restitués à l'entreprise présentant les états financiers en remboursement des avantages déjà payés par elle au personnel.

Variations de la provision

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|-----------------|-----------------|
| Dette actuarielle au 31/12/N | (26 559) | (27 326) |
| Impact de la limitation d'actifs | 0 | |
| Gains et (pertes) actuariels restant à étaler | 2 444 | 3 446 |
| Juste valeur des actifs fin de période | 24 011 | 23 576 |
| POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N | (104) | (304) |



Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2015, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,85 % ;
- Une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,45 %.

NOTE 17 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Fonds pour risques bancaires généraux | 53 927 | 50 927 |
| Valeur au bilan | 53 927 | 50 927 |

NOTE 18 - DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | | 31/12/2014 |
|---------------------------------------|------------|-----------------|-----------------|--------|--------------------|-------------------|---------|------------|
| | ≤ 3 mois | >3 mois ≤1an | >1 an ≤5 ans | >5 ans | Total en principal | Dettes rattachées | Total | Total |
| Dettes subordonnées à terme | 0 | 20 000 | 0 | 0 | 20 000 | 7 | 20 007 | 20 007 |
| Euro | | 20 000 | | | 20 000 | 7 | 20 007 | 20 007 |
| Autres emprunts subordonnés à terme | | | | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| C/C bloqués des Caisses Locales | | | | 84 135 | 84 135 | 0 | 84 135 | 76 392 |
| Dépôts de Garantie à caractère mutuel | | | | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| VALEUR AU BILAN | 0 | 20 000 | 0 | 84 135 | 104 135 | 7 | 104 142 | 96 399 |

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 898 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 898 milliers d'euros au 31 décembre 2014.



NOTE 19 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

| | Capital(1) | Capitaux propres | | | | | | Résultat | Total des capitaux propres |
|---|---------------|------------------|--------------------|---|-------------------------------|--|---------------|------------------|----------------------------|
| | | Réserve légale | Réserve statutaire | Primes, autres réserves et report à nouveau (2) | Ecart conversion/réévaluation | Provisions réglementées & subventions d'investissement | | | |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | | | | | |
| Solde au 31 Décembre 2013 | 53 313 | 729 819 | 284 078 | 151 665 | | | 86 485 | 1 305 360 | |
| Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2013 | | | | | | | (7 453) | (7 453) | |
| Variation de capital | | | | | | | | 0 | |
| Variation des primes et réserves | | 59 146 | 19 715 | 170 | | | | 79 031 | |
| Affectation du résultat social 2013 | | | | | | | (79 031) | (79 031) | |
| Report à nouveau | | | | | | | | 0 | |
| Résultat de l'exercice 2014 | | | | | | | 89 242 | 89 242 | |
| Autres variations | | | | | | | | 0 | |
| Solde au 31 Décembre 2014 | 53 313 | 788 965 | 303 793 | 151 835 | 0 | 0 | 89 242 | 1 387 149 | |
| Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2014 | | | | | | | (7 449) | (7 449) | |
| Variation de capital | | | | | | | | 0 | |
| Variation des primes et réserves | | 61 345 | 20 449 | | | | (81 794) | 0 | |
| Affectation du résultat social 2014 | | | | | | | | 0 | |
| Report à nouveau | | | | | | | | 0 | |
| Résultat de l'exercice 2015 | | | | | | | 83 238 | 83 238 | |
| Autres variations | | | | | | | | 0 | |
| SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015 | 53 313 | 850 310 | 324 242 | 151 835 | 0 | 0 | 83 238 | 1 462 938 | |

Commentaires :

(1) Nombre de parts sociales : 2 621 961 et de CCA : 873 987 à 15,25 €.

(2) Dont 116 459 milliers d'euros de primes d'émission, dont 33 720 milliers d'euros de primes de fusion.

NOTE 20 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|------------------|------------------|
| Capitaux propres | 1 462 938 | 1 387 148 |
| Fonds pour risques bancaires généraux | 53 927 | 50 927 |
| Dettes subordonnées et titres participatifs | 104 143 | 96 400 |
| Dépôts de garantie à caractère mutuel | | |
| TOTAL DES FONDS PROPRES | 1 621 008 | 1 534 475 |



NOTE 21 - OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---|---|
| | Opérations avec les entreprises liées et les participations | Opérations avec les entreprises liées et les participations |
| Créances | | |
| Sur les établissements de crédit et institutions financières | 11 413 | 10 401 |
| Sur la clientèle | 9 540 | 8 850 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 1 873 | 1 551 |
| Dettes | 0 | 0 |
| Sur les établissements de crédits et institutions financières | | |
| Sur la clientèle | | |
| Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées | | |
| Engagements donnés | 0 | 0 |
| Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit | | |
| Engagements de financement en faveur de la clientèle | | |
| Garanties données à des établissements de crédit | | |
| Garanties données à la clientèle | | |
| Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise | | |
| Autres engagements donnés | | |

NOTE 22 - OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | 31/12/2014 | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Euro | 11 366 885 | 11 366 885 | 10 612 637 | 10 612 637 |
| Autres devises de l'Union Europ. | 188 | 188 | 321 | 321 |
| Franc Suisse | 191 | 191 | 274 | 274 |
| Dollar | 5 707 | 5 707 | 27 997 | 27 997 |
| Yen | | | 253 | 253 |
| Autres devises | 103 | 103 | 349 | 349 |
| Valeur brute | 11 373 074 | 11 373 074 | 10 641 831 | 10 641 831 |
| Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation | | | | |
| Dépréciations | | | | |
| TOTAL | 11 373 074 | 11 373 074 | 10 641 831 | 10 641 831 |

NOTE 23 - OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | 31/12/2014 | |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | A recevoir | A livrer | A recevoir | A livrer |
| Opérations de change au comptant | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Devises | | | | |
| Euros | | | | |
| Opérations de change à terme | 28 311 | 28 297 | 47 476 | 47 466 |
| Devises | 14 407 | 14 407 | 24 776 | 24 776 |
| Euros | 13 904 | 13 890 | 22 700 | 22 690 |
| Prêts et emprunts en devises | | | | |
| TOTAL | 28 311 | 28 297 | 47 476 | 47 466 |



NOTE 24 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | 31/12/2014 |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-----------|------------|
| | Opérations de couverture | Opérations autres que de couverture | Total | Total |
| Opérations fermes | 1 900 654 | 182 942 | 2 083 596 | 1 901 540 |
| Opérations sur marchés organisés (1) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Contrats à terme de taux d'intérêt | | | 0 | 0 |
| Contrats à terme de change | | | 0 | 0 |
| Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers | | | 0 | 0 |
| Autres contrats à terme | | | 0 | 0 |
| Opérations de gré à gré (1) | 1 900 654 | 182 942 | 2 083 596 | 1 901 540 |
| Swaps de taux d'intérêt | 1 900 654 | 182 942 | 2 083 596 | 1 901 540 |
| Autres contrats à terme de taux d'intérêt | | | 0 | 0 |
| Contrats à terme de change | | | 0 | 0 |
| FRA | | | 0 | 0 |
| Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers | | | 0 | 0 |
| Autres contrats à terme | | | 0 | 0 |
| Opérations conditionnelles | 0 | 285 454 | 285 454 | 340 650 |
| Opérations sur marchés organisés | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Instruments de taux d'intérêt à terme | | | | |
| Achetés | | | 0 | 0 |
| Vendus | | | 0 | 0 |
| Instruments sur action et indices boursiers à terme | | | | |
| Achetés | | | 0 | 0 |
| Vendus | | | 0 | 0 |
| Instruments de taux de change à terme | | | | |
| Achetés | | | 0 | 0 |
| Vendus | | | 0 | 0 |
| Opérations de gré à gré | 0 | 285 454 | 285 454 | 340 650 |
| Options de swap de taux | | | | |
| Achetés | | | 0 | 0 |
| Vendus | | | 0 | 0 |
| Instruments de taux d'intérêts à terme | | | | |
| Achetés | | | 0 | 0 |
| Vendus | | | 0 | 0 |
| Instruments de taux de change à terme | | | | |
| Achetés | | 142 727 | 142 727 | 170 325 |
| Vendus | | 142 727 | 142 727 | 170 325 |
| Instruments sur actions et indices boursiers à terme | | | | |
| Achetés | | | 0 | 0 |
| Vendus | | | 0 | 0 |
| Autres instruments à terme conditionnels | | | | |
| Achetés | | | 0 | 0 |
| Vendus | | | 0 | 0 |
| Dérivés de crédit | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Contrats de dérivés de crédit | | | | |
| Achetés | | | 0 | 0 |
| Vendus | | | 0 | 0 |
| TOTAL | 1 900 654 | 468 396 | 2 369 050 | 2 242 190 |

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).



24.1 - Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

| (en milliers d'euros) | Total 31/12/2015 | | | dont opérations effectuées de gré à gré | | | dont opérations sur marchés organisés et assimilés | | |
|---|------------------|------------------|----------------|---|------------------|----------------|--|--------------|----------|
| | ≤ 1an | de 1 à 5 ans | > 5 ans | ≤ 1an | de 1 à 5 ans | > 5 ans | ≤ 1an | de 1 à 5 ans | > 5 ans |
| Futures | | | | | | | | | |
| Options de change | | | | | | | | | |
| Options de taux | | | | | | | | | |
| Opérations fermes en devise sur marchés organisés | | | | | | | | | |
| F.R.A. | | | | | | | | | |
| Swaps de taux d'intérêt | 319 229 | 1 201 872 | 562 495 | 319 229 | 1 201 872 | 562 495 | | | |
| Caps, Floors, Collars | | | | | | | | | |
| Forward taux | | | | | | | | | |
| Opérations fermes sur actions et indices | | | | | | | | | |
| Opérations conditionnelles sur actions et indices | 285 455 | | | 285 455 | | | | | |
| Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux | | | | | | | | | |
| Sous total | 604 684 | 1 201 872 | 562 495 | 604 684 | 1 201 872 | 562 495 | 0 | 0 | 0 |
| Swaps de devises | | | | | | | | | |
| Opérations de change à terme | 56 607 | | | 56 607 | | | 0 | 0 | 0 |
| Sous total | 56 607 | | | 56 607 | | | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 661 291 | 1 201 872 | 562 495 | 661 291 | 1 201 872 | 562 495 | 0 | 0 | 0 |

| (en milliers d'euros) | Total 31/12/2014 | | | dont opérations effectuées de gré à gré | | | dont opérations sur marchés organisés et assimilés | | |
|---|------------------|------------------|----------------|---|------------------|----------------|--|--------------|----------|
| | ≤ 1an | de 1 à 5 ans | > 5 ans | ≤ 1an | de 1 à 5 ans | > 5 ans | ≤ 1an | de 1 à 5 ans | > 5 ans |
| Futures | 0 | 0 | 0 | | | | | | |
| Options de change | 0 | 0 | 0 | | | | | | |
| Options de taux | 0 | 0 | 0 | | | | | | |
| Opérations fermes en devise sur marchés organisés | 0 | 0 | 0 | | | | | | |
| F.R.A. | 0 | 0 | 0 | | | | | | |
| Swaps de taux d'intérêt | 153 456 | 1 469 554 | 278 530 | 153 456 | 1 469 554 | 278 530 | | | |
| Caps, Floors, Collars | 0 | 0 | 0 | | | | | | |
| Forward taux | 0 | 0 | 0 | | | | | | |
| Opérations fermes sur actions et indices | 0 | 0 | 0 | | | | | | |
| Opérations conditionnelles sur actions et indices | 340 650 | 0 | 0 | 340 650 | 0 | 0 | | | |
| Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux | 0 | 0 | 0 | | | | | | |
| Sous total | 494 106 | 1 469 554 | 278 530 | 494 106 | 1 469 554 | 278 530 | 0 | 0 | 0 |
| Swaps de devises | 0 | 0 | 0 | | | | | | |
| Opérations de change à terme | 86 456 | 8 486 | 0 | 86 456 | 8 486 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sous total | 86 456 | 8 486 | 0 | 86 456 | 8 486 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 580 562 | 1 478 040 | 278 530 | 580 562 | 1 478 040 | 278 530 | 0 | 0 | 0 |



24.2 - Instruments financiers à terme : juste valeur

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | 31/12/2014 | |
|--|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| | Total juste valeur | Encours notionnel | Total juste valeur | Encours notionnel |
| Futures | | | | |
| Options de change | | | | |
| Opérations fermes en devise sur marchés organisés | | | | |
| Options de taux | | | | |
| F.R.A. | | | | |
| Swaps de taux d'intérêt | (49 538) | 2 083 596 | (9 535) | 1 901 540 |
| Forward taux | | | | |
| Caps, Floors, Collars | | | | |
| Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux | | | | |
| Sous total | (49 538) | 2 083 596 | (9 535) | 1 901 540 |
| Swaps de devises | | | | |
| Opérations de change à terme | | 56 607 | | 94 942 |
| Sous total | 0 | 56 607 | 0 | 94 942 |
| TOTAL | (49 538) | 2 140 203 | (9 535) | 1 996 482 |

24.3 - Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

| (en milliers d'euros) | Position ouverte isolée | Micro-couverture | Macro-couverture | Swaps de transaction |
|----------------------------|-------------------------|------------------|------------------|----------------------|
| Contrats d'échange de taux | 182 942 | 325 312 | 1 575 342 | |
| Contrats assimilés (1) | | | | |

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

NOTE 25 -INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | 31/12/2014 | | |
|--|------------------|------------------------------|------------------------------|------------------|----------------------------|------------------------------|
| | Valeur de marché | Risque de crédit potentiel * | Total risque de contrepartie | Valeur de marché | Risque de crédit potentiel | Total risque de contrepartie |
| Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés | | | | | | |
| Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés | 586 | 69 | 656 | 690 | 194 | 884 |
| Risques sur les autres contreparties | 6 548 | 1 713 | 8 261 | 8 429 | 2 062 | 10 491 |
| Total avant effet des accords de compensation | 7 134 | 1 782 | 8 917 | 9 119 | 2 256 | 11 375 |
| Dont risques sur contrats de : | | | | | | |
| - taux d'intérêt, change et matières premières | 7 134 | 1 782 | 8 917 | 9 119 | 2 256 | 11 375 |
| - dérivés actions et sur indices | | | 0 | | | 0 |
| Total avant effet des accords de compensation | 7 134 | 1 782 | 8 917 | 9 119 | 2 256 | 11 375 |
| Incidences des accords de compensation et de collatéralisation | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERALISATION | 7 134 | 1 782 | 8 917 | 9 119 | 2 256 | 11 375 |

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2



NOTE 26 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------------|------------------|
| Engagements donnés | | |
| Engagements de financement | 1 150 348 | 1 138 665 |
| . Engagements en faveur d'établissements de crédit | 58 024 | 18 238 |
| . Engagements en faveur de la clientèle | 1 092 324 | 1 120 427 |
| Ouverture de crédits confirmés | 782 115 | 887 697 |
| - Ouverture de crédits documentaires | 1 037 | 3 546 |
| - Autres ouvertures de crédits confirmés | 781 078 | 884 151 |
| Autres engagements en faveur de la clientèle | 310 209 | 232 730 |
| Engagements de garantie | 826 940 | 806 901 |
| . Engagements d'ordre d'établissement de crédit | 602 860 | 601 244 |
| Confirmations d'ouverture de crédits documentaires | 2 920 | 1 236 |
| Autres garanties (1) | 599 940 | 600 008 |
| . Engagements d'ordre de la clientèle | 224 080 | 205 657 |
| Cautions immobilières | 17 319 | 22 348 |
| Autres garanties d'ordre de la clientèle | 206 761 | 183 309 |
| Engagements sur titres | 3017 | 2203 |
| . Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise | | |
| . Autres engagements à donner | 3 017 | 2 203 |
| Engagements reçus | | |
| Engagements de financement | 69 552 | 300 000 |
| . Engagements reçus d'établissements de crédit | 69 552 | 300 000 |
| . Engagements reçus de la clientèle | 0 | 0 |
| Engagements de garantie | 2 175 565 | 2 270 911 |
| . Engagements reçus d'établissements de crédit | 124 159 | 147 455 |
| . Engagements reçus de la clientèle | 2 051 406 | 2 123 456 |
| Garanties reçues des administrations publiques et assimilées | 473 356 | 398 076 |
| Autres garanties reçues (2) | 1 578 050 | 1 725 380 |
| Engagements sur titres | 3 017 | 2 203 |
| . Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise | 0 | 0 |
| . Autres engagements reçus | 3 017 | 2 203 |

(1) Dont 599 940 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2015, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 369 001 milliers d'euros.

(2) La variation des engagements de garantie reçus de la clientèle s'explique par la cession d'un portefeuille de crédit habitat ainsi que les garanties attachées à ces crédits pour 192 498 milliers d'euros dans le cadre de la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

NOTE 27 - ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2015, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a apporté 2 525 827 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 562 059 milliers d'euros en 2014. La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a apporté :

- 1 435 085 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 495 250 milliers d'euros en 2014



- 250 870 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 295 112 milliers d'euros en 2014 ;
- 839 871 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 771 695 milliers d'euros en 2014.

NOTE 28 - ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales de Crédit Agricole, et Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci. Le montant de cet engagement s'élève à 1 379 700 milliers d'euros.

NOTE 29 - OPERATIONS DE TITRISATION

Le 21 octobre 2015, avec l'opération « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 », le Groupe a initié une opération de titrisation portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession « true sale » des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 9,932 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT pour un montant de 10 milliards d'euros se répartissant en 8,6 milliards d'euros d'obligations senior et 1,4 milliards d'euros de titres subordonnés.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 198,2 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 171,4 millions d'euros et des titres subordonnés pour 27,9 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres donne une garantie sur le capital restant dû des créances en défaut au sens du FCT, qui permet au FCT d'opérer une retenue de garantie sur les flux dus à la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres lorsque ce dernier constate des créances en défaut au sens du FCT sur le portefeuille de la Caisse Régionale.

Dans ce cas, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres comptabilise une créance sur le FCT, qui donnera lieu à dépréciation en fonction de l'appréciation par la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres du risque sur les créances titrisées en défaut au sens du FCT (selon la méthodologie de la Caisse Régionale).

Du fait de la constatation de la créance, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres est toujours exposée au risque de crédit des créances cédées. La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres peut maintenir des provisions filières/collectives pour toutes les créances, qu'elles soient cédées ou non.



NOTE 30 - PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|------------------|------------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 4 653 | 5 602 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | 29 278 | 31 297 |
| Sur opérations avec la clientèle (2) | 294 413 | 298 628 |
| Sur obligations et autres titres à revenu fixe | 11 027 | 14 138 |
| Produit net sur opérations de macro-couverture | 0 | 0 |
| Sur dettes représentées par un titre | 0 | 0 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 0 | 7 |
| Intérêts et produits assimilés | 339 371 | 349 672 |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | (4 495) | (5 333) |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | (99 871) | (106 686) |
| Sur opérations avec la clientèle | (45 241) | (43 057) |
| Charge nette sur opérations de macro-couverture | (5 778) | (7 732) |
| Sur obligations et autres titres à revenu fixe | 0 | 0 |
| Sur dettes représentées par un titre | (128) | (174) |
| Autres intérêts et charges assimilées | (9) | 0 |
| Intérêts et charges assimilées | (155 522) | (162 982) |
| TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS (1) | 183 849 | 186 690 |

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2015 est de -2 506 milliers d'euros, il était de -2 683 milliers d'euros au 31 décembre 2014

(2) La diminution des produits sur opérations avec la clientèle s'explique pour 999 milliers d'euros par la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 31 - REVENUS DES TITRES

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|---------------|---------------|
| Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme | 15 802 | 14 424 |
| Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille | 120 | 72 |
| Opérations diverses sur titres | | |
| TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES | 15 922 | 14 496 |

NOTE 32 - PRODUIT NET DES COMMISSIONS

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | 31/12/2014 | | |
|--|----------------|-----------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 289 | (102) | 187 | 276 | (47) | 229 |
| Sur opérations internes au crédit agricole | 20 197 | (13 370) | 6 827 | 22 869 | (10 370) | 12 499 |
| Sur opérations avec la clientèle | 36 953 | (1 069) | 35 884 | 36 603 | (876) | 35 727 |
| Sur opérations sur titres | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sur opérations de change | 83 | 0 | 83 | 85 | 0 | 85 |
| Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sur prestations de services financiers (1) | 94 699 | (8 829) | 85 870 | 89 507 | (8 821) | 80 686 |
| Provision pour risques sur commissions | 532 | (540) | (8) | 487 | (510) | (23) |
| TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS | 152 753 | (23 910) | 128 843 | 149 827 | (20 624) | 129 203 |

(1) dont prestations d'assurance-vie : 42 766 milliers d'euros



NOTE 33 - GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|------------|--------------|
| Solde des opérations sur titres de transaction | | |
| Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés | 239 | 254 |
| Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme | (72) | (650) |
| GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS | 167 | (396) |

NOTE 34 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|--------------|--------------|
| Titres de placement | | |
| Dotations aux dépréciations | (913) | (9) |
| Reprises de dépréciations | 15 | 43 |
| Dotation ou reprise nette aux dépréciations | (898) | 34 |
| Plus-values de cession réalisées | 3 155 | 3 007 |
| Moins-values de cession réalisées | (261) | 0 |
| Solde des plus et moins-values de cession réalisées | 2 894 | 3 007 |
| Solde des opérations sur titres de placement | 1 996 | 3 041 |
| Titres de l'activité de portefeuille | | |
| Dotations aux dépréciations | | |
| Reprises de dépréciations | | |
| Dotation ou reprise nette aux dépréciations | 0 | 0 |
| Plus-values de cession réalisées | | |
| Moins-values de cession réalisées | | |
| Solde des plus et moins-values de cession réalisées | 0 | 0 |
| Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille | 0 | 0 |
| GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS | 1 996 | 3 041 |

NOTE 35 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|----------------|----------------|
| Produits divers (1) | 2 646 | 1 706 |
| Quote part des opérations faites en commun | | 18 |
| Refacturation et transfert de charges | | 76 |
| Reprises provisions | | 76 |
| Autres produits d'exploitation bancaire | 2 646 | 1 800 |
| Charges diverses | (548) | (687) |
| Quote part des opérations faites en commun | (1 167) | (1 338) |
| Refacturation et transfert de charges | | |
| Dotations provisions | | |
| Autres charges d'exploitation bancaire | (1 715) | (2 025) |
| TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE | 931 | (225) |

(1) L'augmentation des produits divers s'explique pour 999 milliers d'euros par la comptabilisation d'un complément de prix de cession dans le cadre de la participation à la Titrisation décrite en note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2015.



NOTE 36 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|----------------|----------------|
| Frais de personnel | | |
| Salaires et traitements : | 62 699 | 63 610 |
| Charges sociales : | 29 260 | 28 731 |
| - dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies | 8 788 | 8 699 |
| Intéressement et participation | 12 546 | 12 694 |
| Impôts et taxes sur rémunérations | 12 402 | 12 370 |
| Total des charges de personnel | 116 907 | 117 405 |
| Refacturation et transferts de charges de personnel | (4 175) | (4 813) |
| Frais de personnel nets | 112 732 | 112 592 |
| Frais administratifs | | |
| Impôts et taxes (1) | 7 371 | 8 340 |
| Services extérieurs et autres frais administratifs | 54 015 | 52 536 |
| Total des charges administratives | 61 386 | 60 876 |
| Refacturation et transferts de charges administratives | (657) | (309) |
| Frais administratifs nets | 60 729 | 60 567 |
| CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION | 173 461 | 173 159 |

(1) dont 518 milliers d'euros au titre du fonds de résolution

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice 2014, un montant de 2 625 milliers d'euros a été accordé à la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il a été utilisé dans sa totalité au 31 décembre 2015 pour les dépenses suivantes :

- Domaine formation Relation Client RC 2.0
- Domaine investissement / innovation Agences Collaboratives

Au titre de 2015, un montant de 2 614 milliers d'euros a été accordé à la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Le montant du crédit accordé sera employé sur l'exercice 2016.

Effectif moyen

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

| Catégories de personnel | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| Cadres | 361 | 339 |
| Non cadres | 1 318 | 1 358 |
| TOTAL | 1 679 | 1 697 |
| Dont : - France | 1 679 | 1 697 |
| - Étranger | 0 | 0 |
| Dont : personnel mis à disposition | 0 | 0 |

Au 31 décembre 2015, les rémunérations des principaux cadres dirigeants s'élèvent à (salaire, avantages et IFC) 3 047 milliers d'euros.

Le montant global des avances et crédits octroyés en 2015 aux membres du Conseil et aux cadres dirigeants s'élèvent à 1 715 milliers d'euros.



NOTE 37 - COUT DU RISQUE

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|---|-----------------|-----------------|
| Dotations aux provisions et dépréciations | (61 339) | (84 371) |
| Dépréciations de créances douteuses (1) | (48 404) | (62 947) |
| Autres provisions et dépréciations | (12 935) | (21 424) |
| Reprises de provisions et dépréciations | 58 316 | 80 974 |
| Reprises de dépréciations de créances douteuses (2) | 43 554 | 38 957 |
| Autres reprises de provisions et dépréciations | 14 762 | 42 017 |
| Variation des provisions et dépréciations | (3 023) | (3 397) |
| Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3) | (3 899) | (748) |
| Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4) | (16 436) | (8 815) |
| Décote sur prêts restructurés | (65) | (48) |
| Récupérations sur créances amorties | 664 | 331 |
| Autres pertes | | |
| Autres produits (5) | 3 435 | |
| COÛT DU RISQUE | (19 324) | (12 677) |

(1) Dont 36 930 milliers d'euros de dépréciations sur créances douteuses non compromises,

(2) Dont 19 332 milliers d'euros de reprises sur créances douteuses non compromises,

(3) Dont 3 435 milliers relatifs à l'appel de la garantie globale (Switch), versés (ou à payer) à Crédit Agricole SA pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels,

(4) Dont 397 milliers d'euros de pertes sur créances douteuses non compromises,

(5) Dont 3 435 milliers relatifs au retour à meilleure fortune de la garantie globale (Switch), reçus (ou à recevoir) de Crédit Agricole SA suite à la hausse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

NOTE 38 - RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|----------------|----------------|
| Immobilisations financières | | |
| Dotations aux dépréciations | (2 296) | (2 050) |
| Sur titres d'investissement | 0 | |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | (2 296) | (2 050) |
| Reprises de dépréciations | 1 095 | 1 478 |
| Sur titres d'investissement | 0 | |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | 1 095 | 1 478 |
| Dotation ou reprise nette aux dépréciations | (1 201) | (572) |
| Sur titres d'investissement | 0 | 0 |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | (1 201) | (572) |
| Plus-values de cessions réalisées | 31 | 816 |
| Sur titres d'investissement | 0 | 783 |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | 31 | 33 |
| Moins-values de cessions réalisées | (4) | (78) |
| Sur titres d'investissement | 0 | 0 |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | (4) | (78) |
| Pertes sur créances liées à des titres de participation | 0 | 0 |
| Solde des plus et moins-values de cessions | 27 | 738 |
| Sur titres d'investissement | 0 | 783 |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | 27 | (45) |
| Solde en perte ou en bénéfice | (1 174) | 166 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | | |
| Plus-values de cessions | 257 | 159 |
| Moins-values de cessions | (35) | 0 |
| Solde en perte ou en bénéfice | 222 | 159 |
| RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES | (952) | 325 |



NOTE 39 - IMPOT SUR LES BENEFICES

Le principe général est exposé dans la note 2.13 : la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Ainsi, au 31 décembre 2015, le montant de l'impôt sur les bénéfices s'élève 45 375 milliers d'euros (dont 1 692 milliers d'euros d'économies d'IS).

NOTE 40 - INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres exerce la totalité de son activité en France et dans la banque de proximité.

NOTE 41 - AFFECTATION DES RESULTATS

(Projet soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres).

Le résultat net de l'exercice 2015 s'élève à :

83 238 281,27 €

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2015 :

| | |
|--|-----------------|
| ♦ affecter à la réserve spéciale œuvres d'art la somme de : | 1 796,80 € |
| ♦ rémunérer les Certificats Coopératifs d'Associés pour un montant de : | 6 242 871,10 € |
| ♦ fixer le taux d'intérêts aux parts sociales à 1,07 % , soit un montant à payer de : | 427 838,48 € |
| ♦ affecter le solde des excédents, soit : 76 565 774,89 € | |
| - $\frac{3}{4}$ à la réserve légale | 57 424 331,17 € |
| - $\frac{1}{4}$ à la réserve statutaire | 19 141 443,72 € |



NOTE 42 - IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

NOTE 43 - PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres :

| (en milliers d'euros) | ERNST & YOUNG | % | ADY | % |
|---|---------------|-------------|-----------|-------------|
| Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1) Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes | 92 6 | 82% 5% | 73 2 | 97% 3% |
| Sous-total | 98 | 88% | 75 | 100% |
| Autres prestations Juridique, fiscal, social Technologie de l'information Audit interne Autres | 14 | 13% | | |
| Sous-total | 14 | 13% | 0 | 0% |
| TOTAL | 112 | 100% | 75 | 100% |

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

DISPOSITION DU RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.



CHARENTE-MARITIME
DEUX-SÈVRES

Banque Assurances
Immobilier

ASSEMBLEE GENERALE 2016



D – LES COMPTES CONSOLIDÉS ET NOTES ANNEXES

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2015

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres
en date du 29 janvier 2016 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 29
mars 2016





Sommaire

| | |
|---|-----------|
| CADRE GENERAL | 1 |
| PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE | 1 |
| ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE | 1 |
| RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE..... | 3 |
| ETATS FINANCIERS CONSOLIDES | 7 |
| COMPTE DE RESULTAT | 7 |
| RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | 8 |
| BILAN ACTIF | 9 |
| BILAN PASSIF | 10 |
| TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES | 11 |
| TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE..... | 12 |
| NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS | 13 |
| 1 - PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES..... | 13 |
| 1.1 - NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITE | 13 |
| 1.2 - FORMAT DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS..... | 16 |
| 1.3 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES | 16 |
| 1.4 - PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION (IFRS 10, IFRS 11 ET IAS 28) | 39 |
| 2 - PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE | 42 |
| 3 - GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE | 43 |
| 3.1 - RISQUE DE CREDIT | 44 |
| 3.2 - RISQUE DE MARCHE | 48 |
| 3.3 - RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT | 51 |
| 3.4 - COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRESORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTERETS ET DE CHANGE | 53 |
| 3.5 - RISQUES OPERATIONNELS..... | 54 |
| 3.6 - GESTION DU CAPITAL ET RATIOS REGLEMENTAIRES | 54 |
| 4 - NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | 56 |
| 4.1 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS | 56 |
| 4.2 - COMMISSIONS NETTES | 56 |
| 4.3 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT | 57 |
| 4.4 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE..... | 58 |
| 4.5 - PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITES | 58 |
| 4.6 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION..... | 58 |
| 4.7 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECiations DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES..... | 59 |
| 4.8 - COUT DU RISQUE..... | 59 |
| 4.9 - GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS | 60 |
| 4.10 - IMPOTS | 60 |
| 4.11 - VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES..... | 61 |
| 5 INFORMATIONS SECTORIELLES | 63 |
| 6 NOTES RELATIVES AU BILAN | 63 |
| 6.1 - CAISSE, BANQUES CENTRALES | 63 |
| 6.2 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT | 63 |
| 6.3 - INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE | 65 |
| 6.4 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE | 65 |
| 6.5 - PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE | 65 |
| 6.6 - ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHÉANCE | 66 |
| 6.7 - ACTIFS TRANSFERES NON DECOMPTABILISES OU DECOMPTABILISES AVEC IMPLICATION CONTINUE | 66 |



| | | |
|--|---|----|
| 6.8 - | DEPRECiations INSCRITES EN DEDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS..... | 66 |
| 6.9 - | EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN | 67 |
| 6.10 - | DETtes ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE | 70 |
| 6.11 - | DETtes REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES | 70 |
| 6.12 - | INFORMATIONS SUR LA COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS | 71 |
| 6.13 - | ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOSTS COURANTS ET DIFFÉRENTS | 72 |
| 6.14 - | COMPTES DE REGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS | 73 |
| 6.15 - | IMMEUBLES DE PLACEMENT..... | 73 |
| 6.16 - | IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION)..... | 74 |
| 6.17 - | ECARTS D'ACQUISITION | 74 |
| 6.18 - | PROVISIONS | 75 |
| 6.19 - | CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE..... | 76 |
| 6.20 - | PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE | 79 |
| 6.21 - | VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ECHEANCE CONTRACTUELLE | 79 |
| 7 - AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS | 81 | |
| 7.1 - | DETAIL DES CHARGES DE PERSONNEL | 81 |
| 7.2 - | EFFECTIF FIN DE Période | 81 |
| 7.3 - | AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES | 81 |
| 7.4 - | AUTRES AVANTAGES SOCIAUX | 83 |
| 7.5 - | REMUNERATIONS DE DIRIGEANTS | 83 |
| 8 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES..... | 84 | |
| 9 - RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS..... | 85 | |
| 10 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS..... | 85 | |
| 10.1 - | JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COUT..... | 86 |
| 10.2 - | INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUÉS À LA JUSTE VALEUR..... | 89 |
| 11 - IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES (IFRIC 21) OU AUTRES EVENEMENTS..... | 92 | |
| 12 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2015 | 96 | |
| 13 - PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES | 98 | |
| 13.1 - | PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES | 98 |
| 13.2 - | ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES | 98 |
| 14 - ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE..... | 99 | |



Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES

12 Boulevard Guillet-Maillet

17117 SAINTES

Immatriculation au RCS de Saintes en date du 30/12/1994

N° d'immatriculation : D399 354 810 (94D125)

Code APE : 6419 Z

Forme Juridique : Société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Objet social : Réalisation de toutes opérations de crédit, de banque, de caution, de prises de participation, de finance, de courtage notamment d'assurance, de commission, d'arbitrage, de services d'investissement et de toutes activités connexes (opérations mobilières ou immobilières).

Sont rattachées à la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres, 59 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse régionale fait partie avec 38 autres Caisses Régionales du Groupe Crédit Agricole. Les Caisses locales détiennent la majeure partie des Caisses Régionales, sociétés coopératives et banques régionales de plein exercice. Les Caisses Régionales via la SAS Rue La Boétie, contrôlent majoritairement (56,70 %) le capital de Crédit Agricole S.A. cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 8,8 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 150 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

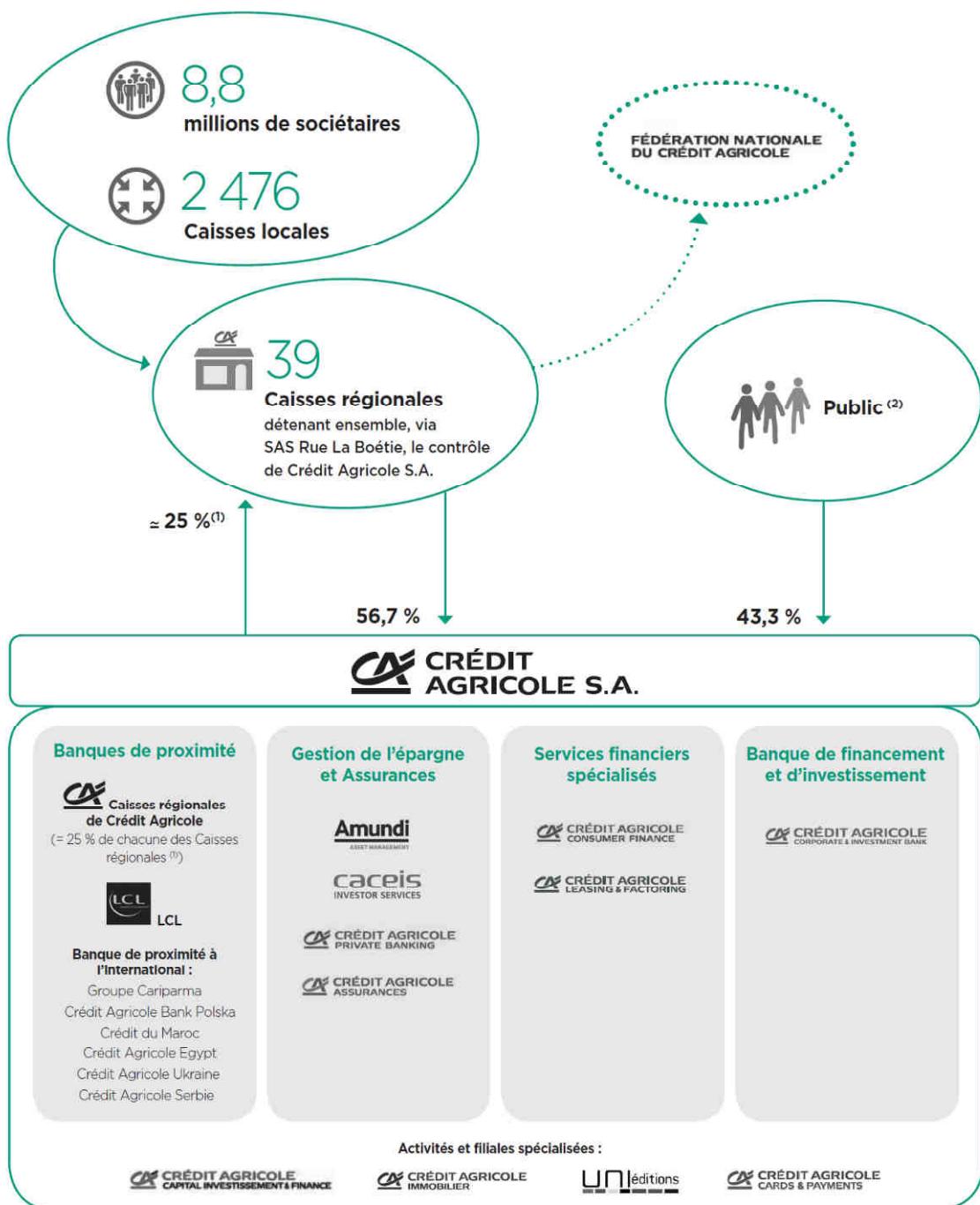
Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions



législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

>>> Organisation du Groupe (au 31 décembre 2015)

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.
(2) Y compris autocontrôle.



Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

• Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.



- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de



ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidiairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte

• Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.



Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Comptablement, les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

➤ Informations relatives aux parties liées

Avec les Caisses Locales affiliées à la CR CMDS

Les parties liées à Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, les entités assurant la gestion interne des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

Les Caisses locales détiennent 2 620 363 parts sociales de la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres pour un montant de 39 961 milliers d'euros.

Les autres principales opérations intra groupe significatives concernent au 31/12/2015 :

- le compte courant bloqué (84 135 milliers d'euros)
- le compte courant ordinaire (3 057 milliers d'euros)

Avec Crédit Agricole SA

Dans le cadre du refinancement du groupe Crédit Agricole via les émissions obligataires SHF et CRH, la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a apporté en garantie respectivement 431 724 milliers d'euros et 250 870 milliers d'euros de créances habitat. Les risques et les avantages associés à ces créances sont conservés par la caisse régionale.

D'autre part, lors de la création du fonds commun de titrisation EVERGREEN en 2013 pour constituer des actifs mobilisables à la BCE, les Caisses Régionales ont apporté des crédits habitats en garantie. Les encours apportés par la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres s'élèvent à 252 210 milliers d'euros.

Le montant des engagements de garantie SWITCH au 31/12/2015 est de 599 940 milliers d'euros entre CASA et la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres.



ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RESULTAT

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité (1) |
|--|-------------|----------------|----------------------------|
| Intérêts et charges assimilées | 4.1 | 193 344 | 188 711 |
| Commissions (produits) | 4.2 | 152 715 | 149 827 |
| Commissions (charges) | 4.2 | (23 913) | (20 623) |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 4.3 | 210 | (456) |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 4.4-6.4 | 16 150 | 18 172 |
| Produits des autres activités | 4.5 | 1 644 | 1 841 |
| Charges des autres activités | 4.5 | (1 726) | (2 098) |
| PRODUIT NET BANCAIRE | | 338 424 | 335 374 |
| Charges générales d'exploitation | 4.6-7.1-7.4 | (174 197) | (174 116) |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | 4.7 | (6 349) | (7 085) |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | | 157 878 | 154 173 |
| Coût du risque | 4.8 | (19 322) | (12 677) |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 138 556 | 141 496 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | | | |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 4.9 | 222 | 126 |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | | | |
| RESULTAT AVANT IMPOT | | 138 778 | 141 622 |
| Impôts sur les bénéfices | 4.10 | (48 696) | (45 718) |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession | | | |
| RESULTAT NET | | 90 082 | 95 904 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | | |
| RESULTAT NET PART DU GROUPE | | 90 082 | 95 904 |

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.



RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

| <i>(en milliers d'euros)</i> | <i>Notes</i> | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité (1) |
|---|--------------|-------------------|------------------------------------|
| Résultat net | | 90 082 | 95 904 |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi | 4.11 | 760 | (3 465) |
| Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés | 4.11 | | |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence | | 760 | (3 465) |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence | 4.11 | | |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence | 4.11 | (261) | 1 403 |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | 4.11 | | |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | | 499 | (2 062) |
| Gains et pertes sur écarts de conversion | 4.11 | | |
| Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente | 4.11 | 55 | (863) |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture | 4.11 | | |
| Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés | 4.11 | | |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence | | 55 | (863) |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entreprises mises en équivalence | 4.11 | | |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence | 4.11 | 1 277 | 593 |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | 4.11 | | |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | | 1 332 | (270) |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres | | 1 831 | (2 332) |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | 91 913 | 93 572 |
| Dont part du Groupe | | 91 913 | 93 572 |
| Dont participations ne donnant pas le contrôle | | | |

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.



BILAN ACTIF

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité (1) | 01/01/2014 Retraité (1) |
|--|---------------------|-------------------|----------------------------|----------------------------|
| Caisse, banques centrales | 6.1 | 61 559 | 56 109 | 55 027 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 6.2 | 21 828 | 23 997 | 36 147 |
| Instruments dérivés de couverture | 3.2-3.4 | 23 083 | 27 583 | 21 540 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 6.4-6.6-6.7-6.8 | 915 116 | 834 299 | 742 658 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 3.1-3.3-6.5-6.7-6.8 | 815 095 | 480 414 | 475 576 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 3.1-3.3-6.5-6.7-6.8 | 8 951 525 | 8 594 220 | 8 487 937 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | 26 788 | 34 941 | 24 409 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 6.6 | 268 292 | 319 652 | 383 943 |
| Actifs d'impôts courants et différés | 6.13 | 39 990 | 56 500 | 46 241 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 6.14 | 243 248 | 202 491 | 237 094 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | | | |
| Participation aux bénéfices différée | | | | |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | | | | |
| Immeubles de placement | 6.15 | 814 | 806 | 516 |
| Immobilisations corporelles | 6.16 | 58 272 | 42 464 | 41 310 |
| Immobilisations incorporelles | 6.16 | 1 556 | 1 555 | 1 531 |
| Ecart d'acquisition | | | | |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 11 427 166 | 10 675 031 | 10 553 929 |

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.



BILAN PASSIF

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité (1) | 01/01/2014 Retraité (1) |
|---|--------------|-------------------|----------------------------|----------------------------|
| Banques centrales | | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 6.2 | 9 438 | 11 128 | 7 706 |
| Instruments dérivés de couverture | 3.2-3.4 | 80 941 | 38 323 | 25 947 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 3.3-6.10 | 6 063 944 | 5 571 065 | 5 507 423 |
| Dettes envers la clientèle | 3.1-3.3-6.10 | 3 307 928 | 3 190 133 | 3 237 241 |
| Dettes représentées par un titre | 3.2-3.3-6.11 | 20 871 | 26 197 | 19 016 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | 19 336 | 23 975 | 16 907 |
| Passifs d'impôts courants et différés | 6.13 | 1 765 | 0 | 372 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 6.14 | 185 820 | 163 764 | 191 365 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | | | | |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | | | | |
| Provisions | 6.18 | 42 023 | 48 292 | 46 777 |
| Dettes subordonnées | 3.2-3.3-6.11 | 20 007 | 20 007 | 20 007 |
| TOTAL DETTES | | 9 752 073 | 9 092 884 | 9 072 761 |
| CAPITAUX PROPRES | | 1 675 093 | 1 582 147 | 1 481 168 |
| Capitaux propres - part du Groupe | | 1 675 082 | 1 582 136 | 1 481 157 |
| Capital et réserves liées | | 250 634 | 242 109 | 226 724 |
| Réserves consolidées | | 1 311 840 | 1 223 428 | 1 140 372 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | 22 526 | 20 695 | 23 027 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés | | | | |
| Résultat de l'exercice | | 90 082 | 95 904 | 91 034 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 11 | 11 | 11 |
| TOTAL DU PASSIF | | 11 427 166 | 10 675 031 | 10 553 929 |

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| (en milliers d'Euros) | Part du Groupe | | | | | | | | | | Capitaux propres consolidés | |
|---|---------------------------|---|-------------------------------------|--|---------------------------------------|--|--|--|---------------|------------------|-----------------------------|--|
| | Capital et réserves liées | | | | | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | Résultat net | Capitaux propres | | |
| | Capital | Primes et Réserves consolidées liées au capital (1) | Elimination des titres auto-détenus | Autres instruments de capitaux propres | Total Capital et Réserves consolidées | Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables | Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables | Total des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres | | | | |
| Capitaux propres au 1er janvier 2014 | 76 544 | 1 381 176 | | | 1 457 720 | 24 908 | (1 881) | 23 027 | 0 | 1 480 747 | 1 480 758 | |
| Publié | | | | | | | | | | | | |
| Impacts IFRIC 21 | | 409 | | | 409 | | | 0 | (9) | 400 | 400 | |
| Capitaux propres au 1er janvier 2014 | 76 544 | 1 381 585 | 0 | 0 | 1 458 129 | 24 908 | (1 881) | 23 027 | (9) | 1 481 147 | 1 481 158 | |
| Retraité | | | | | | | | | | | | |
| Augmentation de capital | 15 385 | | | | 15 385 | | | 0 | | 15 385 | 15 385 | |
| Variation des titres auto-détenus | | | | | 0 | | | 0 | | 0 | 0 | |
| Emissions d'instruments de capitaux propres | | | | | 0 | | | 0 | | 0 | 0 | |
| Rémunération 2014 des titres super subordonnés à durée indéterminée | | | | | 0 | | | 0 | | 0 | 0 | |
| Dividendes versés en 2014 | | | | | (7 990) | | | 0 | | (7 990) | (7 990) | |
| Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales | | | | | | | | 0 | | 0 | 0 | |
| Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle | | | 13 | | | 13 | | 0 | | 13 | 13 | |
| Mouvements liés aux stock options | | | | | 0 | | | 0 | | 0 | 0 | |
| Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires | 15 385 | (7 977) | 0 | 0 | 7 408 | 0 | 0 | 0 | | 7 408 | 7 408 | |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | | 0 | (270) | (2 062) | (2 332) | | (2 332) | (2 332) | |
| Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence | | | | | 0 | | | 0 | | 0 | 0 | |
| Résultat au 31/12/2014 | | | | | 0 | | | 0 | 95 913 | 95 913 | 95 913 | |
| Autres variations | | | | | 0 | | | 0 | | 0 | 0 | |
| Capitaux propres au 31 décembre 2014 | 91 929 | 1 373 608 | 0 | 0 | 1 465 537 | 24 638 | (3 943) | 20 695 | 95 903 | 1 582 136 | 1 582 147 | |
| Retraité (2) | | | | | | | | | | | | |
| Affectation du résultat 2014 | | 95 903 | | | 95 903 | | | 0 | (95 903) | | 0 | |
| Capitaux propres au 1er janvier 2015 | 91 929 | 1 469 511 | 0 | 0 | 1 561 440 | 24 638 | (3 943) | 20 695 | 0 | 1 582 136 | 1 582 147 | |
| Augmentation de capital | 8 525 | | | | 8 525 | | | 0 | 8 525 | 17 050 | 17 050 | |
| Variation des titres auto-détenus | | | | | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Emissions d'instruments de capitaux propres | | | | | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Rémunération 2015 des titres super subordonnés à durée indéterminée | | | | | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Dividendes versés en 2015 | | | | | (7 987) | | | 0 | (7 987) | (15 974) | (15 974) | |
| Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales | | | | | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle | | | | | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Mouvements liés aux stock options | | | | | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires | 8 525 | (7 987) | 0 | 0 | 538 | 0 | 0 | 0 | 538 | 1 076 | 1 076 | |
| Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | | 0 | 1 332 | 499 | 1 831 | 1 831 | 3 662 | 3 662 | |
| Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence | | | | | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Résultat au 31/12/2015 | | | | | 0 | | | 0 | 90 082 | 90 082 | 90 082 | |
| Autres variations | | 895 | | | 895 | | | 0 | 895 | 1 790 | 1 790 | |
| CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2015 | 100 454 | 1 462 419 | 0 | 0 | 1 562 873 | 25 970 | (3 444) | 22 526 | 93 347 | 1 678 746 | 1 678 757 | |

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

(2) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité (5) |
|--|-----------------|----------------------------|
| Résultat avant impôt | 138 778 | 141 622 |
| Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | 6 350 | 7 086 |
| Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | | |
| Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions | 12 527 | 15 113 |
| Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence | | |
| Résultat net des activités d'investissement | (249) | (81) |
| Résultat net des activités de financement | 898 | 920 |
| Autres mouvements | (11 386) | (25 554) |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements | 8 140 | (2 516) |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | 226 333 | 12 707 |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle | (220 723) | (175 566) |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | (11 137) | 11 362 |
| Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | (15 566) | 23 137 |
| Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence | | |
| Impôts versés | (29 485) | (54 602) |
| Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | (50 578) | (182 962) |
| Flux provenant des activités abandonnées | | |
| TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A) | 96 340 | (43 856) |
| Flux liés aux participations (3) | (1 146) | (1 134) |
| Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | (21 937) | (8 138) |
| Flux provenant des activités abandonnées | | |
| TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B) | (23 083) | (9 272) |
| Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (4) | 541 | 7 413 |
| Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | (898) | (920) |
| Flux provenant des activités abandonnées | | |
| TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C) | (357) | 6 493 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D) | | |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D) | 72 900 | (46 635) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 55 143 | 101 403 |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1) | 56 108 | 55 022 |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2) | (965) | 46 381 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 127 860 | 55 143 |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1) | 61 558 | 56 108 |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2) | 66 302 | (965) |
| VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE | 72 717 | (46 260) |



- (1) Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus.
- (2) Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;
- (3) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2015, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres s'élève à - 675 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes : augmentation de capital de SAS DELTA pour 1 872 milliers d'euros et remboursement de SIS Immobilière de Seine (suite réduction de capital) pour 1 355 milliers d'euros.
- (4) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres à ses porteurs de titres de capital, à hauteur de 7 987 milliers d'euros pour l'année 2015.
- (5) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentés note 11.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1 - Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1 - Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2015 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2014.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2015. Celles-ci portent sur :

| Normes, Amendements ou Interprétations | Date de publication par l'Union européenne | Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du | Applicable dans le Groupe |
|---|--|---|---------------------------|
| Interprétation IFRIC 21 Taxes | 13 juin 2014 (UE n° 634/2014) | 1 ^{er} janvier 2015 | Oui |
| Améliorations des IFRS cycle 2011-2013 : | 18 décembre 2014 (UE n° 1361/2014) | | |
| IFRS 3 Exclusion du champ d'application des formations de partenariats (i.e les co-entreprises déjà exclues et pour la 1er fois les activités conjointes) | | 1 ^{er} janvier 2015 | Oui |
| IFRS 13 Extension à certains instruments non financiers de l'exception qui permet l'évaluation de la juste valeur sur base nette | | 1 ^{er} janvier 2015 | Oui |
| IAS 40 Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'actif (IAS 40) ou d'un groupe d'actifs ou un regroupement d'entreprises (IFRS 3) | | 1 ^{er} janvier 2015 | Oui |



L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- Et si l'enregistrement peut être progressif (également) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 a pour effet de changer le fait génératrice d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice).

Ainsi, sont notamment concernées les principales taxes suivantes :

- Taxe systémique
- Taxe foncière
- Contribution Foncière des Entreprises
- Taxe ACPR
- C3S

L'application d'IFRIC 21 est d'application rétrospective avec retraitement des exercices antérieurs et ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'année 2014 en comparatif dans les états financiers.

Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 11 Impacts des évolutions comptables et autres événements.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

| Normes, Amendements ou Interprétations | Date de publication par l'Union européenne | Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du | Applicable ultérieurement dans le Groupe |
|---|---|--|---|
| Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 : <ul style="list-style-type: none"> - IFRS 2 Conditions d'acquisition des droits, de marché, de performance, de service - IFRS 3 Comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix - IFRS 8 Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs - IAS 16 et IAS 38 Réévaluation et ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé - IAS 24 Notion de services de direction (« key management personnel services ») | 17 décembre 2014 (UE n°2015/28) | 1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1) 1er février 2015 (1) | Oui Oui Oui Non Oui |
| Amendement IAS 19, Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel | 17 décembre 2014 (UE n°2015/29) | 1er février 2015 (1) | Oui |
| Amendements IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 41 Agriculture : Mode de comptabilisation des plantes productrices | 23 novembre 2015 (UE 2015/2113) | 1 ^{er} janvier 2016 | Non |
| Amendements IFRS 11 Partenariats Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes : Application d'IFRS 3 lorsque l'activité constitue un "business" au sens d'IFRS 3 | 24 novembre 2015 (UE 2015/2173) | 1 ^{er} janvier 2016 | Oui |
| Amendement IAS 16 Immobilisations corporelles | 02 décembre 2015 | 1 ^{er} janvier 2016 | Oui |



| | | | |
|---|------------------------------------|------------------------------|-----|
| et IAS 38 Immobilisations incorporelles : Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables | (UE 2015/2231) | | |
| Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 : | | | |
| - IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées : Modifications dans les modalités de cession envisagée | 15 décembre 2015 (UE 2015/2343) | 1 ^{er} janvier 2016 | Oui |
| - IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir Contrats de services Application de la norme aux états financiers intermédiaires condensés | | 1 ^{er} janvier 2016 | Oui |
| - IAS 19 Avantages au personnel : Taux d'actualisation des avantages postérieur à l'emploi | | 1 ^{er} janvier 2016 | Oui |
| - IAS 34 Information financière intermédiaire : Précision de la formulation « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire » | | 1 ^{er} janvier 2016 | Oui |
| Amendement IAS 1 Présentation des états financiers : Initiative concernant les informations à fournir | 18 décembre 2015 (UE 2015/2406) | 1 ^{er} janvier 2016 | Oui |
| Amendement IAS 27 : Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels | 18 décembre 2015 (UE 2015/2441) | 1 ^{er} janvier 2016 | Non |

(1) Soit à partir du 1er janvier 2016 dans le Groupe.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2015 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2015.

Cela concerne en particulier les normes IFRS 9 et IFRS 15.

La norme IFRS 9 Instruments Financiers publiée par l'IASB est appelée à remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 devrait entrer en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre cette norme dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, finances et risques ainsi que l'ensemble des entités concernées. Dès début 2015, le Groupe a lancé des travaux de diagnostic des principaux enjeux de la norme IFRS 9. Les analyses ont prioritairement porté sur les changements induits par :

- Les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers
- La refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL). Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues sans attendre un événement objectif de perte avérée. Elle repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.



A ce stade de l'avancement du projet, le Groupe reste entièrement mobilisé sur la définition des options structurantes liées à l'interprétation de la norme. Parallèlement, le Groupe est entré dans une phase de déclinaison opérationnelle en vue du déploiement des premières évolutions d'architecture des systèmes d'information.

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Elle remplacera les normes IAS 11, Contrats de construction, IAS 18, Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15, Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18, Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31, Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité.

La norme IFRS 15 présente un modèle unique de comptabilisation du revenu pour les ventes de contrats à long terme, les ventes de biens, ainsi que les prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole SA sera réalisé en 2016. Néanmoins, en première analyse, le groupe n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

1.2 - Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3 - Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;



- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option



Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.



Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,



- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du



Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
 - Date d'enregistrement des titres

Les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ Reclassements d'actifs financiers

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».



✓Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.



- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avérée est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

- Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois :

Dans le cadre de la règlementation bâloise, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.



Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédefini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;



- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instrument de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

✓Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18 Provisions.

✓Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.



La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écart de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.



Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la



juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indicuels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui



ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste



valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.



✓ Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction, ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.



Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.18 Provisions.

➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus,;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.



✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus. Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à prestations définies

La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).



Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.



Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.



➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

| Composant | Durée d'amortissement |
|-----------------------|-----------------------|
| Foncier | Non amortissable |
| Gros œuvre | 30 ans (linéaire) |
| Second œuvre | 20 ans (linéaire) |
| Agencements | 10 ans (linéaire) |
| Matériel informatique | 3 à 5 ans (dégrossif) |
| Matériel spécialisé | 3 à 5 ans (dégrossif) |
| Mobilier | 10 ans (linéaire) |
| Véhicules | 4 ans (linéaire) |

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.



A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.



➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci. En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.



Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4 - Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Charente-Maritime Deux-Sèvres représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.



Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation du pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysés afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.



Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la caisse régionale Charentes Maritimes Deux-Sèvres sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.



L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère). ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

Pour l'ensemble des notes présentées ci-dessous, au niveau des tableaux, les montants donnés au titre des années précédentes sont des montants retraités suite à l'application d'IFRCI 21 en 2015. Les effets du changement de méthode comptable sont exposés en note 11 Impacts des évolutions comptables (IFRIC 21) ou autres événements significatifs.

2 - Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2015 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 ».

• Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par un avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif permet de transférer aux Caisses régionales les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.



Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

Au cours de l'exercice 2015, la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif a respectivement subi une baisse au 30 juin 2015 entraînant un appel de la garantie, puis une hausse au 30 septembre 2015 se matérialisant par un retour total à meilleure fortune. Ainsi, l'indemnité versée au titre du 30 juin 2015 pour un montant de 3,4 millions d'euros a été remboursée par Crédit Agricole SA en intégralité en date du 1er décembre par imputation sur le dépôt de garantie de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres. Cela s'est traduit, dans les comptes de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres, par la comptabilisation en résultat au second trimestre, d'une charge en coût du risque de 3,4 millions d'euros et d'un produit d'impôt à hauteur de 1,3 millions d'euros, et par l'annulation de ces impacts dans les mêmes agrégats du résultat du troisième trimestre.

- **Opération de titrisation**

Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 198,2 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations senior pour 171,4 millions d'euros et des titres subordonnés pour 27,9 millions d'euros. Une période de 5 ans de rechargements mensuels des créances est prévue pour tenir compte de l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

- **Autres événements significatifs de la période**

La caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a comptabilisé en 2015 un acompte sur dividende SAS Rue La Boétie pour un montant de 12 347 milliers d'euros.

Par ailleurs, en juillet 2015, la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a souscrit à l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie pour 12 648 milliers d'euros.

3 - Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres est assuré par la direction des risques qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.



3.1 - Risque de crédit

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|-------------------|------------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte) | 21 828 | 23 997 |
| Instruments dérivés de couverture | 23 083 | 27 583 |
| Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable) | 369 264 | 307 260 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes) | 13 781 | 8 316 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 9 006 146 | 8 638 023 |
| Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance | 268 292 | 319 652 |
| Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations) | 9 702 394 | 9 324 831 |
| Engagements de financement donnés (hors opérations internes) | 1 092 324 | 1 120 427 |
| Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes) | 198 567 | 174 708 |
| Provisions - Engagements par signature | (6 581) | (5 636) |
| Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions) | 1 284 310 | 1 289 499 |
| Exposition maximale au risque de crédit | 10 986 704 | 10 614 330 |

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------|------------------------|
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes) | | |
| Prêts et créances sur la clientèle | | |
| Engagements de financement donnés (hors opérations internes) | 4 552 638 | 4 324 988 |
| Engagements de garantie donnés (hors opérations internes) | 149 599 | 116 805 |

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | |
|---|------------------|--|-----------------------------|---------------------------|------------------|
| | Encours bruts | dont encours bruts dépréciés sur base individuelle | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | Total |
| Administration-générale | 645 365 | | | | 645 365 |
| Banques centrales | | | | | 0 |
| Etablissements de crédit | 13 781 | | | | 13 781 |
| Grandes entreprises | 1 606 082 | 111 897 | (80 907) | (10 296) | 1 514 879 |
| Clientèle de détail | 6 951 520 | 165 125 | (103 601) | (56 638) | 6 791 281 |
| Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1) | 9 216 748 | 277 022 | (184 508) | (66 934) | 8 965 306 |

(1) Dont encours restructurés pour 27 637 milliers d'euros.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | | | | |
|---|---------------------|--|-----------------------------|---------------------------|------------------|
| | Encours bruts | dont encours bruts dépréciés sur base individuelle | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | Total |
| Administration générale | 689 520 | | | | 689 520 |
| Banques centrales | | | | | 0 |
| Etablissements de crédit | 8 316 | | | | 8 316 |
| Grandes entreprises | 1 518 367 | 113 446 | 80 659 | 8 447 | 1 429 261 |
| Clientèle de détail | 6 634 449 | 168 952 | 103 219 | 55 791 | 6 475 439 |
| Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1) | 8 850 652 | 282 398 | 183 878 | 64 238 | 8 602 536 |

(1) Dont encours restructurés pour 23 495 milliers d'euros.



Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------------|------------------------|
| Engagements de financement en faveur de la clientèle | | |
| Administration générale | 77 755 | 123 170 |
| Grandes entreprises | 356 019 | 404 398 |
| Clientèle de détail | 658 550 | 592 859 |
| Total Engagements de financement | 1 092 324 | 1 120 427 |
| Engagements de garantie en faveur de la clientèle | | |
| Administration générale | 419 | 25 |
| Grandes entreprises | 194 254 | 176 005 |
| Clientèle de détail | 29 407 | 29 626 |
| Total Engagements de garantie | 224 080 | 205 656 |

Dettes envers la clientèle par agent économique

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------------|------------------------|
| Administration générale | 9 133 | 11 402 |
| Grandes entreprises | 1 023 019 | 952 627 |
| Clientèle de détail | 2 275 776 | 2 226 104 |
| Total Dettes envers la clientèle | 3 307 928 | 3 190 133 |

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | |
|---|------------------|--|-----------------------------|---------------------------|------------------|
| | Encours bruts | dont encours bruts dépréciés sur base individuelle | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | Total |
| France (y compris DOM-TOM) | 9 199 755 | 276 885 | 184 382 | 66 934 | 8 948 439 |
| Autres pays de l'UE | 10 319 | 133 | 123 | | 10 196 |
| Autres pays d'Europe | 1 279 | | | | 1 279 |
| Amérique du Nord | 401 | 1 | 1 | | 400 |
| Amériques Centrale et du Sud | 358 | | | | 358 |
| Afrique et Moyen Orient | 2 691 | 2 | 2 | | 2 689 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 1 945 | 1 | | | 1 945 |
| Japon | | | | | 0 |
| Organismes supranationaux | | | | | 0 |
| Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1) | 9 216 748 | 277 022 | 184 508 | 66 934 | 8 965 306 |

(1) Dont encours restructurés pour 27 637 milliers d'euros.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | | | | |
|---|---------------------|--|-----------------------------|---------------------------|------------------|
| | Encours bruts | dont encours bruts dépréciés sur base individuelle | Dépréciations individuelles | Dépréciations collectives | Total |
| France (y compris DOM-TOM) | 8 834 416 | 282 280 | 183 760 | 64 117 | 8 586 539 |
| Autres pays de l'UE | 9 647 | 113 | 113 | 93 | 9 441 |
| Autres pays d'Europe | 823 | | | 10 | 813 |
| Amérique du Nord | 620 | 1 | 1 | 15 | 604 |
| Amériques Centrale et du Sud | 389 | | | | 389 |
| Afrique et Moyen Orient | 2 813 | 4 | 4 | 3 | 2 806 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 1 944 | | | | 1 944 |
| Japon | | | | | 0 |
| Organismes supranationaux | | | | | 0 |
| Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1) | 8 850 652 | 282 398 | 183 878 | 64 238 | 8 602 536 |

(1) Dont encours restructurés pour 23 495 milliers d'euros.



Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------------|------------------------|
| Engagements de financement en faveur de la clientèle | | |
| France (y compris DOM-TOM) | 1 090 304 | 1 119 824 |
| Autres pays de l'UE | 1 792 | 360 |
| Autres pays d'Europe | 2 | 162 |
| Amérique du Nord | 11 | 8 |
| Amériques Centrale et du Sud | 2 | 2 |
| Afrique et Moyen Orient | 198 | 50 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 15 | 21 |
| Japon | 0 | 0 |
| Total Engagements de financement | 1 092 324 | 1 120 427 |
| Engagements de garantie en faveur de la clientèle | | |
| France (y compris DOM-TOM) | 223 985 | 205 534 |
| Autres pays de l'UE | 21 | 122 |
| Autres pays d'Europe | 0 | 0 |
| Amérique du Nord | 8 | 0 |
| Amériques Centrale et du Sud | 0 | 0 |
| Afrique et Moyen Orient | 66 | 0 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 0 | 0 |
| Japon | 0 | 0 |
| Total Engagements de garantie | 224 080 | 205 656 |

Dettes envers la clientèle par zone géographique

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------------|------------------------|
| France (y compris DOM-TOM) | 3 281 482 | 3 164 538 |
| Autres pays de l'UE | 17 174 | 14 775 |
| Autres pays d'Europe | 1 333 | 3 575 |
| Amérique du Nord | 2 914 | 2 498 |
| Amériques Centrale et du Sud | 422 | 513 |
| Afrique et Moyen Orient | 2 194 | 2 254 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 2 407 | 1 978 |
| Japon | 2 | 2 |
| Organismes supra-nationaux | 0 | 0 |
| Total Dettes envers la clientèle | 3 307 928 | 3 190 133 |



Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | 31/12/2015 | |
|--|---|------------------------|-------------------|----------|--|----------------|--|
| | Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance | | | | | | |
| | ≤ 90 jours | > 90 jours ≤ 180 jours | > 180 jours ≤ 1an | > 1an | Valeur comptable des actifs financiers en souffrance | | |
| Instruments de capitaux propres | | | | | | 464 378 | |
| Instruments de dette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Administration générale | | | | | 0 | | |
| Banques centrales | | | | | 0 | | |
| Etablissements de crédit | | | | | 0 | | |
| Grandes entreprises | | | | | 0 | | |
| Clientèle de détail | | | | | 0 | | |
| Prêts et avances | 151 850 | 1 844 | 328 | 0 | 154 022 | 92 514 | |
| Administration générale | 60 272 | | | | 60 272 | | |
| Banques centrales | | | | | 0 | | |
| Institutions non établissements de crédit | | | | | 0 | | |
| Grandes entreprises | 30 697 | 6 | | | 30 703 | 30 990 | |
| Clientèle de détail | 60 881 | 1 838 | 328 | | 63 047 | 61 524 | |
| Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement | 151 850 | 1 844 | 328 | 0 | 154 022 | 556 892 | |
| | | | | | | 281 850 | |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | | | | | 31/12/2014 Retraité | |
|--|---|------------------------|-------------------|----------|--|------------------------|--|
| | Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance | | | | | | |
| | ≤ 90 jours | > 90 jours ≤ 180 jours | > 180 jours ≤ 1an | > 1an | Valeur comptable des actifs financiers en souffrance | | |
| Instruments de capitaux propres | | | | | | 452 799 | |
| Instruments de dette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Administration générale | | | | | 0 | | |
| Banques centrales | | | | | 0 | | |
| Etablissements de crédit | | | | | 0 | | |
| Grandes entreprises | | | | | 0 | | |
| Clientèle de détail | | | | | 0 | | |
| Prêts et avances | 100 588 | 1 275 | 1 017 | 0 | 102 880 | 98 520 | |
| Administration générale | | | | | 0 | | |
| Banques centrales | | | | | 0 | | |
| Etablissements de crédit | | | | | 0 | | |
| Grandes entreprises | 33 372 | | 26 | | 33 398 | 32 787 | |
| Clientèle de détail | 67 216 | 1 275 | 991 | | 69 482 | 65 733 | |
| Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement | 100 588 | 1 275 | 1 017 | 0 | 102 880 | 551 319 | |
| | | | | | | 276 450 | |



3.2 - Risque de marché

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | Total en valeur de marché | 31/12/2014 Retraité | | |
|---|----------------------------------|----------------|----------|-------------------------|----------------|--------------|---------------------------|---------------------|--|--|
| | Opérations sur Marchés Organisés | | | Opérations de gré à gré | | | | | | |
| | ≤1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | ≤1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | | | | |
| <u>Instruments de taux d'intérêt :</u> | 0 | 0 | 0 | 4 | 15 585 | 7 494 | 23 083 | 27 583 | | |
| . Futures | | | | | | | | | | |
| . FRA | | | | | | | | | | |
| . Swaps de taux d'intérêts | | | | 4 | 15 585 | 7 494 | 23 083 | 27 583 | | |
| . Options de taux | | | | | | | | | | |
| . Caps-floors-collars | | | | | | | | | | |
| . Autres instruments conditionnels | | | | | | | | | | |
| <u>Instruments de devises et or :</u> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| . Opérations fermes de change | | | | | | | | | | |
| . Options de change | | | | | | | | | | |
| <u>Autres instruments :</u> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| . Dérivés sur actions et indices boursiers | | | | | | | | | | |
| . Dérivés sur métaux précieux | | | | | | | | | | |
| . Dérivés sur produits de base | | | | | | | | | | |
| . Dérivés de crédits | | | | | | | | | | |
| . Autres | | | | | | | | | | |
| Sous total | 0 | 0 | 0 | 4 | 15 585 | 7 494 | 23 083 | 27 583 | | |
| . Opérations de change à terme | | | | | | | | | | |
| Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif | 0 | 0 | 0 | 4 | 15 585 | 7 494 | 23 083 | 27 583 | | |



Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | 31/12/2014 Retraité | |
|--|----------------------------------|----------------|----------|-------------------------|----------------|---------------|------------------------|---------------|
| | Opérations sur Marchés Organisés | | | Opérations de gré à gré | | | | |
| | ≤1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | ≤1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | | |
| <u>Instruments de taux d'intérêt :</u> | 0 | 0 | 0 | 1 526 | 28 403 | 51 012 | 80 941 | 38 323 |
| . Futures | | | | | | | | |
| . FRA | | | | | | | | |
| . Swaps de taux d'intérêts | | | | 1 526 | 28 403 | 51 012 | 80 941 | 38 323 |
| . Options de taux | | | | | | | | |
| . Caps-floors-collars | | | | | | | | |
| . Autres instruments conditionnels | | | | | | | | |
| <u>Instruments de devises et or :</u> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| . Opérations fermes de change | | | | | | | | |
| . Options de change | | | | | | | | |
| <u>Autres instruments :</u> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| . Dérivés sur actions et indices boursiers | | | | | | | | |
| . Dérivés sur métaux précieux | | | | | | | | |
| . Dérivés sur produits de base | | | | | | | | |
| . Dérivés de crédits | | | | | | | | |
| . Autres | | | | | | | | |
| Sous total | 0 | 0 | 0 | 1 526 | 28 403 | 51 012 | 80 941 | 38 323 |
| . Opérations de change à terme | | | | | | | | |
| Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif | 0 | 0 | 0 | 1 526 | 28 403 | 51 012 | 80 941 | 38 323 |

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | 31/12/2014 Retraité | |
|--|----------------------------------|----------------|----------|-------------------------|----------------|--------------|------------------------|--------------|
| | Opérations sur Marchés Organisés | | | Opérations de gré à gré | | | | |
| | ≤1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | ≤1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | | |
| <u>Instruments de taux d'intérêt :</u> | 0 | 0 | 0 | 38 | 858 | 7 261 | 8 157 | 9 794 |
| . Futures | | | | | | | | |
| . FRA | | | | | | | | |
| . Swaps de taux d'intérêts | | | | 38 | 858 | 6 891 | 7 787 | 9 355 |
| . Options de taux | | | | | | | | |
| . Caps-floors-collars | | | | | | 370 | 370 | 439 |
| . Autres instruments conditionnels | | | | | | | | |
| <u>Instruments de devises et or :</u> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| . Opérations fermes de change | | | | | | | | |
| . Options de change | | | | | | | | |
| <u>Autres instruments :</u> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| . Dérivés sur actions et indices boursiers | | | | | | | | |
| . Dérivés sur métaux précieux | | | | | | | | |
| . Dérivés sur produits de base | | | | | | | | |
| . Dérivés de crédits | | | | | | | | |
| . Autres | | | | | | | | |
| Sous total | 0 | 0 | 0 | 38 | 858 | 7 261 | 8 157 | 9 794 |
| . Opérations de change à terme | | | | | | | | |
| Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif | 0 | 0 | 0 | 38 | 858 | 7 261 | 8 157 | 9 794 |



Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | | 31/12/2014 Retraité | |
|---|----------------------------------|----------------|----------|-------------------------|----------------|--------------|---------------------------|---------------|
| | Opérations sur Marchés Organisés | | | Opérations de gré à gré | | | Total en valeur de marché | |
| | ≤1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | ≤1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | | |
| <u>Instruments de taux d'intérêt :</u> | 0 | 0 | 0 | 0 | 600 | 7 661 | 8 261 | 10 020 |
| . Futures | | | | | | | | |
| . FRA | | | | | | | | |
| . Swaps de taux d'intérêts | | | | | 600 | 7 551 | 8 151 | 10 020 |
| . Options de taux | | | | | | | | |
| . Caps-floors-collars | | | | | | 110 | 110 | |
| . Autres instruments conditionnels | | | | | | | | |
| <u>Instruments de devises et or :</u> | 0 | 0 | 0 | 0 | 43 | 0 | 43 | 34 |
| . Opérations fermes de change | | | | | 43 | | 43 | 34 |
| . Options de change | | | | | | | | |
| <u>Autres instruments :</u> | 0 | 0 | 0 | 1 134 | 0 | 0 | 1 134 | 1 074 |
| . Dérivés sur actions et indices boursiers | | | | | | | | |
| . Dérivés sur métaux précieux | | | | | | | | |
| . Dérivés sur produits de base | | | | | | | | |
| . Dérivés de crédits | | | | | | | | |
| . Autres | | | | 1 134 | | | 1 134 | 1 074 |
| Sous total | 0 | 0 | 0 | 1 134 | 643 | 7 661 | 9 438 | 11 128 |
| . Opérations de change à terme | | | | | | | | |
| Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif | 0 | 0 | 0 | 1 134 | 643 | 7 661 | 9 438 | 11 128 |

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|-------------------------|-------------------------|
| | Total encours notionnel | Total encours notionnel |
| <u>Instruments de taux d'intérêt :</u> | 2 165 389 | 1 940 413 |
| . Futures | | |
| . FRA | | |
| . Swaps de taux d'intérêts | 2 153 096 | 1 933 040 |
| . Options de taux | | |
| . Caps-floors-collars | 12 293 | 7 373 |
| . Autres instruments conditionnels | | |
| <u>Instruments de devises et or :</u> | 285 454 | 340 652 |
| . Opérations fermes de change | | |
| . Options de change | 285 454 | 340 652 |
| <u>Autres instruments :</u> | 0 | 0 |
| . Dérivés sur actions et indices boursiers | | |
| . Dérivés sur métaux précieux | | |
| . Dérivés sur produits de base | | |
| . Dérivés de crédits | | |
| . Autres | | |
| Sous total | 2 450 843 | 2 281 065 |
| . Opérations de change à terme | 56 608 | 94 942 |
| Total Notionnels | 2 507 451 | 2 376 007 |



Risque de change

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | 31/12/2014 Retraité | |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| EUR | 11 420 978 | 11 420 978 | 10 670 859 | 10 670 859 |
| Autres devises de l'Union européenne | 188 | 188 | 321 | 321 |
| USD | 5 704 | 5 704 | 3 482 | 3 482 |
| JPY | 0 | 0 | 87 | 87 |
| Autres devises | 296 | 296 | 527 | 527 |
| Total bilan | 11 427 166 | 11 427 166 | 10 675 276 | 10 675 276 |

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | 31/12/2014 Retraité | | |
|--------------------------------------|-----------------------|--|--|-----------------------|--|--|
| | Emprunts obligataires | Dettes subordonnées à durée déterminée | Dettes subordonnées à durée indéterminée | Emprunts obligataires | Dettes subordonnées à durée déterminée | Dettes subordonnées à durée indéterminée |
| EUR | 0 | 20 007 | 0 | 0 | 20 007 | 0 |
| Autres devises de l'Union européenne | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| USD | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| JPY | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres devises | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 0 | 20 007 | 0 | 0 | 20 007 | 0 |

3.3 - Risque de liquidité et de financement

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | |
|--|----------------|-------------------|------------------|------------------|-------------|-------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminé | Total |
| Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 78 757 | 325 203 | 49 191 | 361 944 | | 815 095 |
| Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement) | 678 737 | 923 821 | 3 282 105 | 4 318 304 | | 9 202 967 |
| Total | 757 494 | 1 249 024 | 3 331 296 | 4 680 248 | 0 | 10 018 062 |
| Dépréciations | | | | | | (251 442) |
| Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle | | | | | | 9 766 620 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | | | | | |
|--|---------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------|------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminé | Total |
| Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 48 091 | 8 473 | 59 144 | 364 706 | | 480 414 |
| Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement) | 655 754 | 881 820 | 3 071 769 | 4 232 993 | | 8 842 336 |
| Total | 703 845 | 890 293 | 3 130 913 | 4 597 699 | 0 | 9 322 750 |
| Dépréciations | | | | | | (248 116) |
| Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle | | | | | | 9 074 634 |



Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2015 | | | | | |
|---|-------------------|---------------------------------|--------------------------------|-------------------|--------------------|------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminé | Total |
| Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 1 037 333 | 2 107 491 | 1 891 344 | 1 027 776 | | 6 063 944 |
| Dettes envers la clientèle | 2 293 653 | 171 128 | 693 718 | 149 429 | | 3 307 928 |
| Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle | 3 330 986 | 2 278 619 | 2 585 062 | 1 177 205 | 0 | 9 371 872 |

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2014 Retraité | | | | | |
|---|----------------------------|---------------------------------|--------------------------------|-------------------|--------------------|------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminé | Total |
| Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 1 018 490 | 1 710 445 | 1 915 246 | 926 884 | | 5 571 065 |
| Dettes envers la clientèle | 2 127 648 | 127 841 | 777 655 | 156 989 | | 3 190 133 |
| Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle | 3 146 138 | 1 838 286 | 2 692 901 | 1 083 873 | 0 | 8 761 198 |

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2015 | | | | | |
|---|-------------------|---------------------------------|--------------------------------|-------------------|--------------------|---------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminé | Total |
| Dettes représentées par un titre | | | | | | |
| Bons de caisse | 6 | | | | | 6 |
| Titres du marché interbancaire | | | | | | 0 |
| Titres de créances négociables : | | | | | | 20 865 |
| Emprunts obligataires | | | | | | 0 |
| Autres dettes représentées par un titre | | | | | | 0 |
| Total Dettes représentées par un titre | 11 296 | 7 625 | 1 950 | 0 | 0 | 20 871 |
| Dettes subordonnées | | | | | | |
| Dettes subordonnées à durée déterminée | | | | | | 20 007 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | | | | | | 0 |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel | | | | | | 0 |
| Titres et emprunts participatifs | | | | | | 0 |
| Total Dettes subordonnées | 0 | 20 007 | 0 | 0 | 0 | 20 007 |

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2014 Retraité | | | | | |
|---|----------------------------|---------------------------------|--------------------------------|-------------------|--------------------|---------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminé | Total |
| Dettes représentées par un titre | | | | | | |
| Bons de caisse | 6 | | | | | 6 |
| Titres du marché interbancaire | | | | | | 0 |
| Titres de créances négociables : | | | | | | 26 191 |
| Emprunts obligataires | | | | | | 0 |
| Autres dettes représentées par un titre | | | | | | 0 |
| Total Dettes représentées par un titre | 18 171 | 7 276 | 750 | 0 | 0 | 26 197 |
| Dettes subordonnées | | | | | | |
| Dettes subordonnées à durée déterminée | | | | | | 20 007 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | | | | | | 0 |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel | | | | | | 0 |
| Titres et emprunts participatifs | | | | | | 0 |
| Total Dettes subordonnées | 0 | 7 | 20 000 | 0 | 0 | 20 007 |



Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

| | 31/12/2015 | | | | | |
|-------------------------------|------------|----------------------|------------------------|---------|-------------|-------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminé | Total |
| (en milliers d'euros) | | | | | | |
| Garanties financières données | 6 581 | | | | | 6 581 |

| | 31/12/2014 Retraité | | | | | |
|-------------------------------|---------------------|----------------------|------------------------|---------|-------------|-------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminé | Total |
| (en milliers d'euros) | | | | | | |
| Garanties financières données | 5 636 | | | | | 5 636 |

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4 - Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.



Instruments dérivés de couverture

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | 31/12/2014 Retraité | | |
|---|---------------|---------------|----------------------|---------------------|---------------|----------------------|
| | Valeur marché | | Montant Notionnel | Valeur marché | | Montant Notionnel |
| | positive | négative | | positive | négative | |
| Couverture de juste valeur | 23 083 | 72 198 | 1 898 191 | 27 583 | 38 323 | 1 775 445 |
| Taux d'intérêt | 23 083 | 72 198 | 1 898 191 | 27 583 | 38 323 | 1 727 978 |
| Capitaux propres | | | | | | 47 467 |
| Change | | | | | | |
| Crédit | | | | | | |
| Matières premières | | | | | | |
| Autres | | | | | | |
| Couverture de flux de trésorerie | 0 | 8 743 | 69 500 | 0 | 0 | 337 776 |
| Taux d'intérêt | | 8 743 | 69 500 | | | 337 776 |
| Capitaux propres | | | | | | |
| Change | | | | | | |
| Crédit | | | | | | |
| Matières premières | | | | | | |
| Autres | | | | | | |
| Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger | | | | | | |
| Total Instruments dérivés de couverture | 23 083 | 80 941 | 1 967 691 | 27 583 | 38 323 | 2 113 221 |

3.5 - Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6 - Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital.



Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévu jusqu'à la fin de la période transitoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitué du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier», sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

En 2015 comme en 2014 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a répondu aux exigences réglementaires.



4 - Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 - Produits et charges d'intérêts

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------------|------------------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 4 652 | 5 602 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | 29 279 | 31 297 |
| Sur opérations avec la clientèle | 293 119 | 298 861 |
| Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente | 2 376 | 1 032 |
| Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 10 020 | 12 715 |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture | 8 302 | 7 825 |
| Sur opérations de location-financement | | |
| Autres intérêts et produits assimilés | | |
| Produits d'intérêts (1)(2) | 347 748 | 357 332 |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | (4 504) | (5 334) |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | (89 476) | (104 901) |
| Sur opérations avec la clientèle | (32 641) | (41 270) |
| Sur dettes représentées par un titre | (128) | (174) |
| Sur dettes subordonnées | (898) | (920) |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture | (26 752) | (16 016) |
| Sur opérations de location-financement | | |
| Autres intérêts et charges assimilées | | |
| Charges d'intérêts | (154 404) | (168 621) |

(1) dont 5 417 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2015 contre 5 179 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

(2) dont 8 900 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2015 contre 8 959 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

4.2 - Commissions nettes

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | 31/12/2014 Retraité | | |
|--|----------------|-----------------|----------------|---------------------|-----------------|----------------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 289 | (102) | 187 | 276 | (47) | 229 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | 20 197 | (13 370) | 6 827 | 22 869 | (10 370) | 12 499 |
| Sur opérations avec la clientèle | 37 485 | (1 609) | 35 876 | 37 091 | (1 386) | 35 705 |
| Sur opérations sur titres | | | 0 | | | 0 |
| Sur opérations de change | 82 | | 82 | 85 | | 85 |
| Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan | | | 0 | | | 0 |
| Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers | 91 925 | (8 773) | 83 152 | 87 148 | (8 763) | 78 385 |
| Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues | 2 737 | (59) | 2 678 | 2 358 | (57) | 2 301 |
| Produits nets des commissions | 152 715 | (23 913) | 128 802 | 149 827 | (20 623) | 129 204 |



4.3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|------------|---------------------|
| Dividendes reçus | | |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature | 113 | (887) |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option | 47 | 22 |
| Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger) | 237 | 252 |
| Résultat de la comptabilité de couverture | (187) | 157 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 210 | (456) |

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | |
|--|----------------|------------------|--------------|
| | Profits | Pertes | Net |
| Couvertures de juste valeur | 46 947 | (46 947) | 0 |
| Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts | 42 580 | (4 367) | 38 213 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) | 4 367 | (42 580) | (38 213) |
| Couvertures de flux de trésorerie | 0 | 0 | 0 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | | | |
| Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger | 0 | 0 | 0 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | | | |
| Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers | 103 527 | (103 527) | 0 |
| Variations de juste valeur des éléments couverts | 51 207 | (52 320) | (1 113) |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture | 52 320 | (51 207) | 1 113 |
| Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt | 0 | (187) | (187) |
| Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace | | (187) | (187) |
| Total Résultat de la comptabilité de couverture | 150 474 | (150 661) | (187) |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | | |
|--|------------------------|------------------|------------|
| | Profits | Pertes | Net |
| Couvertures de juste valeur | 6 054 | (6 054) | 0 |
| Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts | 4 257 | (1 797) | 2 460 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) | 1 797 | (4 257) | (2 460) |
| Couvertures de flux de trésorerie | 0 | 0 | 0 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | | | |
| Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger | 0 | 0 | 0 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | | | |
| Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers | 98 984 | (98 984) | 0 |
| Variations de juste valeur des éléments couverts | 51 077 | (47 907) | 3 170 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture | 47 907 | (51 077) | (3 170) |
| Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt | 157 | 0 | 157 |
| Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace | 157 | | 157 |
| Total Résultat de la comptabilité de couverture | 105 195 | (105 038) | 157 |



4.4 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|---------------|------------------------|
| Dividendes reçus | 15 529 | 14 092 |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1) | 2 698 | 5 340 |
| Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2) | (2 077) | (2 043) |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances | | 783 |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 16 150 | 18 172 |

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8
 « Coût du risque ».

(2) dont dotation aux dépréciations durables sur titres CMDS Immobilier pour 1 976 milliers d'euros

4.5 - Produits et charges nets des autres activités

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|-------------|------------------------|
| Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation | | |
| Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance | | |
| Autres produits nets de l'activité d'assurance | | |
| Variation des provisions techniques des contrats d'assurance | | |
| Produits nets des immeubles de placement | (1) | 32 |
| Autres produits (charges) nets | (81) | (289) |
| Produits (charges) des autres activités | (82) | (257) |

4.6 - Charges générales d'exploitation

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|------------------|---------------------|
| Charges de personnel | (112 550) | (112 644) |
| Impôts et taxes (1) | (7 434) | (8 384) |
| Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation | (54 213) | (53 088) |
| Charges générales d'exploitation | (174 197) | (174 116) |

(1) dont 518 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2015 est donnée ci-dessous :

| (en milliers d'euros hors taxes) | 2015 | | | 2014 Retraité |
|---|-----------------|-----------|------------|------------------|
| | ERNST &YOUNG | ADY | Total | Total |
| Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | 92 | 73 | 165 | 185 |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes | 6 | 2 | 8 | 6 |
| Total Honoraires des commissaires aux comptes | 98 | 75 | 173 | 191 |



4.7 - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|----------------|------------------------|
| Dotations aux amortissements | | |
| - immobilisations corporelles | (6 349) | (7 085) |
| - immobilisations incorporelles | (6 256) | (7 075) |
| Dotations (reprises) aux dépréciations | | |
| - immobilisations corporelles | (93) | (10) |
| - immobilisations incorporelles | 0 | 0 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | (6 349) | (7 085) |

4.8 - Coût du risque

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|-----------------|------------------------|
| Dotations aux provisions et aux dépréciations | (61 338) | (84 371) |
| Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe | | |
| Prêts et créances | (54 569) | (78 873) |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | |
| Autres actifs | (33) | (44) |
| Engagements par signature | (2 851) | (1 247) |
| Risques et charges | (3 885) | (4 207) |
| Reprises de provisions et de dépréciations | 41 881 | 72 159 |
| Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe | | |
| Prêts et créances | 35 664 | 61 469 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | |
| Autres actifs | 77 | 86 |
| Engagements par signature | 1 854 | 406 |
| Risques et charges | 4 286 | 10 198 |
| Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions | (19 457) | (12 212) |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés | | |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés | (263) | (745) |
| Récupérations sur prêts et créances amortis | 664 | 331 |
| Décotes sur crédits restructurés | (65) | (48) |
| Pertes sur engagements par signature | (2) | (1) |
| Autres pertes (1)(2) | (199) | (2) |
| Autres produits | | |
| Coût du risque | (19 322) | (12 677) |

- (1) Dont 3 435 milliers relatifs à l'appel de la garantie globale (Switch), versés (ou à payer) à Crédit Agricole S.A. pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.
- (2) Dont 3 435 milliers relatifs au retour à meilleure fortune de la garantie globale (Switch), reçus (ou à recevoir) de Crédit Agricole S.A. suite à la hausse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.



4.9 - Gains ou pertes nets sur autres actifs

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|------------|------------------------|
| Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation | 222 | 126 |
| Plus-values de cession | 257 | 126 |
| Moins-values de cession | (35) | |
| Titres de capitaux propres consolidés | 0 | 0 |
| Plus-values de cession | | |
| Moins-values de cession | | |
| Produits (charges) nets sur opérations de regroupement | | |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 222 | 126 |

4.10 - Impôts

Charge d'impôt :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|-------------------------------------|-----------------|------------------------|
| Charge d'impôt courant | (46 961) | (39 398) |
| Charge d'impôt différé | (1 735) | (6 320) |
| Charge d'impôt de la période | (48 696) | (45 718) |

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2015

| (en milliers d'euros) | Base | Taux d'impôt | Impôt |
|---|---------|--------------|---------------|
| Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence | 124 718 | 38% | 47 393 |
| Effet des différences permanentes | | 1,33% | (1 663) |
| Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères | | | |
| Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires | | | |
| Effet de l'imposition à taux réduit | | | |
| Effet des autres éléments | | 0,29% | 360 |
| Taux et charge effectifs d'impôt | | 39% | 48 696 |

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015.



Au 31 décembre 2014 retraité

| (en milliers d'euros) | Base | Taux d'impôt | Impôt |
|---|---------|--------------|---------------|
| Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence | 141 622 | 38% | 53 816 |
| Effet des différences permanentes | | 2,45% | (3 475) |
| Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères | | | 0 |
| Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires | | 1,64% | 2 324 |
| Effet de l'imposition à taux réduit | | | |
| Effet des autres éléments | | (4,91%) | (6 947) |
| Taux et charge effectifs d'impôt | | 32% | 45 718 |

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

4.11 - Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période,

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|--------------|------------------------|
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | | |
| Gains et pertes sur écarts de conversion | 0 | 0 |
| Ecart de réévaluation de la période | | |
| Transferts en résultat | | |
| Autres reclassifications | | |
| Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente | 55 | (863) |
| Ecart de réévaluation de la période | 3 475 | 3 786 |
| Transfert en résultat | (2 698) | (4 649) |
| Autres reclassifications | (722) | 0 |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture | 0 | 0 |
| Ecart de réévaluation de la période | | |
| Transferts en résultat | | |
| Autres reclassifications | | |
| Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés | 0 | 0 |
| Ecart de réévaluation de la période | | |
| Transferts en résultat | | |
| Autres reclassifications | | |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | | |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence | 1 277 | 593 |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | | |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | 1 332 | (270) |



| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | | |
|---|--------------|----------------|
| Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi | 760 | (3 465) |
| Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés | | |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | | |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence | (261) | 1 403 |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | | |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables en résultat | 499 | (2 062) |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres | 1 831 | (2 332) |
| Dont part du Groupe | 1 831 | (2 332) |
| Dont participations ne donnant pas le contrôle | | |

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | | | | Variation | | | | 31/12/2015 | | | |
|--|---------------------|--------------|----------------|-------------------------|----------------|--------------|----------------|-------------------------|------------|--------------|--------------|-------------------------|
| | Brut | Impôt | Net d'impôt | Net dont part du Groupe | Brut | Impôt | Net d'impôt | Net dont part du Groupe | Brut | Impôt | Net d'impôt | Net dont part du Groupe |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes sur écarts de conversion | (863) | 593 | 0 | | (918) | (684) | 0 | | 55 | 1 277 | 0 | |
| Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente | | | (270) | | | | (1 602) | | | | 1 332 | |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture | | | 0 | | | | 0 | | | | 0 | |
| Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés | | | 0 | | | | 0 | | | | 0 | |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence | (863) | 593 | (270) | 0 | (918) | (684) | (1 602) | 0 | 55 | 1 277 | 1 332 | 0 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence | | | 0 | | | | 0 | | | | 0 | |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | (863) | 593 | (270) | 0 | (918) | (684) | (1 602) | 0 | 55 | 1 277 | 1 332 | 0 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi | (3 465) | 1 403 | (2 062) | | (4 225) | 1 664 | (2 561) | | 760 | (261) | 499 | |
| Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés | | | 0 | | | | 0 | | | | 0 | |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence | (3 465) | 1 403 | (2 062) | 0 | (4 225) | 1 664 | (2 561) | 0 | 760 | (261) | 499 | 0 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence | | | 0 | | | | 0 | | | | 0 | |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables en résultat | (3 465) | 1 403 | (2 062) | 0 | (4 225) | 1 664 | (2 561) | 0 | 760 | (261) | 499 | 0 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | (4 328) | 1 996 | (2 332) | 0 | (5 143) | 980 | (4 163) | 0 | 815 | 1 016 | 1 831 | 0 |



5 Informations sectorielles

Du fait de l'organisation interne du Crédit agricole, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a comme seul secteur d'activité la « Banque de proximité en France ».

6 Notes relatives au bilan

6.1 - Caisse, banques centrales

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | 31/12/2014 Retraité | |
|-----------------------|------------|--------|---------------------|--------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Caisse | 32 111 | | 32 363 | |
| Banques centrales | 29 448 | | 23 746 | |
| Valeur au bilan | 61 559 | 0 | 56 109 | 0 |

6.2 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|---------------|------------------------|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 8 157 | 9 794 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 13 671 | 14 203 |
| Valeur au bilan | 21 828 | 23 997 |
| <i>Dont Titres prêtés</i> | 0 | 0 |

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|--------------|------------------------|
| Instruments de capitaux propres | 0 | 0 |
| - Actions et autres titres à revenu variable | | |
| Titres de dettes | 0 | 0 |
| - Effets publics et valeurs assimilées | | |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe | | |
| Prêts et avances | 0 | 0 |
| - Crédences sur la clientèle | | |
| - Crédences sur les établissements de crédit | | |
| - Titres reçus en pension livrée | | |
| - Valeurs reçues en pension | | |
| Instruments dérivés | 8 157 | 9 794 |
| Valeur au bilan | 8 157 | 9 794 |

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.



Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|---------------|------------------------|
| Instruments de capitaux propres | | 0 |
| - Actions et autres titres à revenu variable | | |
| Titres de dettes | 13 671 | 14 203 |
| - Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | | |
| - Effets publics et valeurs assimilées | | |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe | 13 671 | 14 203 |
| Prêts et avances | 0 | 0 |
| - Crédances sur la clientèle | | |
| - Crédances sur les établissements de crédit | | |
| - Titres reçus en pension livrée | | |
| - Valeurs reçues en pension | | |
| Valeur au bilan | 13 671 | 14 203 |

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|--------------|------------------------|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 9 438 | 11 128 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | |
| Valeur au bilan | 9 438 | 11 128 |

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|--------------|------------------------|
| Titres vendus à découvert | | |
| Titres donnés en pension livrée | | |
| Dettes représentées par un titre | | |
| Dettes envers la clientèle | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | | |
| Instruments dérivés | 9 438 | 11 128 |
| Total Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 9 438 | 11 128 |

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | 31/12/2014 Retraité | |
|---|-----------------------|--|-----------------------|--|
| | Juste valeur au bilan | Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance | Juste valeur au bilan | Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance |
| Dépôts et passifs subordonnés | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - Dépôts d'établissements de crédit | | | | |
| - Autres dépôts | | | | |
| - Passifs subordonnés | | | | |
| Titres de dettes | | | | |
| Autres passifs financiers | | | | |
| Total Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 0 | 0 | 0 | 0 |

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt



6.3 - Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 - Actifs financiers disponibles à la vente

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2015 | | | 31/12/2014 Retraité | | |
|---|---------------------|------------------|--------------------|---------------------|---------------|-----------------|
| | Valeur comptable | Gains latents | Pertes latentes | Valeur comptable | Gains latents | Pertes latentes |
| Effets publics et valeurs assimilées | 69 693 | 10 | (56) | 58 902 | 735 | (33) |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 299 571 | 14 175 | (1 054) | 248 358 | 16 570 | (160) |
| Actions et autres titres à revenu variable | 17 424 | 1 240 | (423) | 14 502 | 888 | (24) |
| Titres de participation non consolidés (2) | 528 428 | 18 291 | (755) | 512 537 | 14 170 | (778) |
| Total des titres disponibles à la vente | 915 116 | 33 716 | (2 288) | 834 299 | 32 363 | (995) |
| Créances disponibles à la vente | | | | | | |
| Total des créances disponibles à la vente | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1) | 915 116 | 33 716 | (2 288) | 834 299 | 32 363 | (995) |
| Impôts | | | | | | |
| Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôts) | | 27 586 | (1 760) | | 25 409 | (921) |

(1) Dont 30 408 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2015 et 28 334 milliers d'euros au 31 décembre 2014 retraité.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 444 783 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et 432 135 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

6.5 - Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|----------------|------------------------|
| Etablissements de crédit | | |
| Titres de dettes | 0 | 0 |
| - Titres non cotés sur un marché actif | | |
| Prêts et avances | 13 781 | 8 316 |
| - Comptes et prêts | 13 781 | 8 316 |
| dont comptes ordinaires débiteurs sains | 7 048 | 360 |
| dont comptes et prêts au jour le jour sains | | |
| - Valeurs reçues en pension | | |
| - Titres reçus en pension livrée | | |
| - Prêts subordonnés | | |
| - Autres prêts et créances | | |
| Valeur brute | 13 781 | 8 316 |
| Dépréciations | | |
| Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit | 13 781 | 8 316 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | | |
| Titres de dettes | 0 | 0 |
| - Titres non cotés sur un marché actif | | |
| Prêts et avances | 801 314 | 472 098 |
| - Comptes ordinaires | 64 455 | 17 290 |
| - Comptes et avances à terme | 713 055 | 431 003 |
| - Prêts subordonnés | 23 804 | 23 805 |
| Valeur brute | 801 314 | 472 098 |
| Dépréciations | | |
| Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole | 801 314 | 472 098 |
| Valeur au bilan | 815 095 | 480 414 |



Prêts et créances sur la clientèle

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------------|------------------------|
| Opérations avec la clientèle | | |
| Titres de dettes | 5 770 | 5 770 |
| - Titres non cotés sur un marché actif | 5 770 | 5 770 |
| Prêts et avances | 9 197 197 | 8 836 566 |
| - Crédances commerciales | 14 712 | 21 801 |
| - Autres concours à la clientèle | 9 135 344 | 8 766 128 |
| - Titres reçus en pension livrée | | |
| - Prêts subordonnés | | |
| - Crédances nées d'opérations d'assurance directe | | |
| - Crédances nées d'opérations de réassurance | | |
| - Avances en comptes courants d'associés | 11 536 | 10 527 |
| - Comptes ordinaires débiteurs | 35 605 | 38 110 |
| Valeur brute | 9 202 967 | 8 842 336 |
| Dépréciations | 251 442 | 248 116 |
| Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle | 8 951 525 | 8 594 220 |
| Opérations de location-financement | | |
| Location-financement immobilier | | |
| Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées | | |
| Valeur brute | 0 | 0 |
| Dépréciations | 0 | 0 |
| Valeur nette des opérations de location-financement | 0 | 0 |
| Valeur au bilan | 8 951 525 | 8 594 220 |

6.6 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|----------------|------------------------|
| Effets publics et valeurs assimilées | 130 814 | 134 811 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 137 478 | 184 841 |
| Total | 268 292 | 319 652 |
| Dépréciations | | |
| Valeur au bilan | 268 292 | 319 652 |

6.7 - Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

La caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a aucun actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2015 tout comme au 31 décembre 2014.

En effet, les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites qui ne font pas l'objet d'un mécanisme de refinancement ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

6.8 - Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | Variation de périmètre | Dotations | Reprises et utilisations | Ecart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2015 |
|---|------------------------|---------------------------|-----------------|-----------------------------|------------------------|----------------------|------------------|
| Crédances sur les établissements de crédit | | | | | | | 0 |
| Crédances sur la clientèle | (248 116) | | (56 290) | 52 964 | | | (251 442) |
| dont dépréciations collectives | (64 238) | | (6 156) | 3 460 | | | (66 934) |
| Opérations de location-financement | | | | | | | 0 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | | | | | | 0 |
| Actifs disponibles à la vente | (28 334) | | (2 078) | 4 | | | (30 408) |
| Autres actifs financiers | (202) | | (33) | 77 | | | (158) |
| Total Dépréciations des actifs financiers | (276 652) | 0 | (58 401) | 53 045 | 0 | 0 | (282 008) |



| (en milliers d'euros) | 01/01/2014 Retraité | Variation de périmètre | Dotations | Reprises et utilisations | Ecart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2014 Retraité |
|--|------------------------|---------------------------|-----------------|-----------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| Créances sur les établissements de crédit | | | | | | | 0 |
| Créances sur la clientèle | (241 395) | | (80 792) | 74 071 | | | (248 116) |
| dont dépréciations collectives | (77 976) | | (15 926) | 29 664 | | | (64 238) |
| Opérations de location-financement | | | | | | | 0 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | | | | | | 0 |
| Actifs disponibles à la vente | (26 434) | | (2 043) | 143 | | | (28 334) |
| Autres actifs financiers | (243) | | (40) | 81 | | | (202) |
| Total Dépréciations des actifs financiers | (268 072) | 0 | (82 875) | 74 295 | 0 | 0 | (276 652) |

6.9 - Exposition au risque souverain

Expositions significatives au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

| 31/12/2015 (en milliers d'euros) | Expositions nettes de dépréciations | | | | | | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|--|-------------------|--|---|---|--|--|
| | Dont portefeuille bancaire | | | | Dont portefeuille de négociation (hors dérivés) | Total activité banque brut de couvertures | Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente | Total activité banque net de couvertures |
| | Actifs à la juste valeur par résultat | Actifs financiers disponibles à la vente | Prêts et créances | Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | | | |
| Allemagne | | | | | | | | |
| Belgique | | | | | | | | |
| Brésil | | | | | | | | |
| Chine | | | | | | | | |
| Espagne | | | | | | | | |
| Etats Unis | | | | | | | | |
| France | | 69 693 | | 130 814 | | 200 507 | | 200 507 |
| Grèce | | | | | | | | |
| Hong Kong | | | | | | | | |
| Irlande | | | | | | | | |
| Italie | | | | | | | | |
| Japon | | | | | | | | |
| Maroc | | | | | | | | |
| Portugal | | | | | | | | |
| Russie | | | | | | | | |
| Ukraine | | | | | | | | |
| Yémen | | | | | | | | |
| Total Exposition | 0 | 69 693 | 0 | 130 814 | 0 | 200 507 | 0 | 200 507 |

| 31/12/2014 Retraité (en milliers d'euros) | Expositions nettes de dépréciations | | | | | | | |
|--|---------------------------------------|--|-------------------|--|---|---|--|--|
| | Dont portefeuille bancaire | | | | Dont portefeuille de négociation (hors dérivés) | Total activité banque brut de couvertures | Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente | Total activité banque net de couvertures |
| | Actifs à la juste valeur par résultat | Actifs financiers disponibles à la vente | Prêts et créances | Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | | | |
| Allemagne | | 2 563 | | | | 2 563 | | 2 563 |
| Belgique | | | | | | | | |
| Brésil | | | | | | | | |
| Chine | | | | | | | | |
| Espagne | | | | | | | | |
| Etats Unis | | | | | | | | |
| France | | 45 268 | | 134 811 | | 180 079 | | 180 079 |



| | | | | | | | | |
|-------------------------|----------|---------------|----------|----------------|----------|----------------|----------|----------------|
| Grèce | | | | | | | | |
| Hong Kong | | | | | | | | |
| Irlande | | | | | | | | |
| Italie | | | | | | | | |
| Japon | | | | | | | | |
| Maroc | | | | | | | | |
| Portugal | | | | | | | | |
| Russie | | | | | | | | |
| Ukraine | | | | | | | | |
| Yémen | | | | | | | | |
| Total Exposition | 0 | 47 831 | 0 | 134 811 | 0 | 182 642 | 0 | 182 642 |

Dettes souveraines :

Variations entre le 31 décembre 2014 retraité et la 31 décembre 2015

| Variation des expositions brutes de couverture <i>(en milliers d'euros)</i> | Solde au 31/12/2014 Retraité | Variation de juste valeur | Recyclage des réserves AFS | Créances rattachées | Tombées d'échéance | Cessions nettes de reprises de provisions | Acquisitions | Solde au 31/12/2015 |
|--|------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------------|-----------------------|---|---------------|------------------------|
| Espagne | | | | | | | | 0 |
| France | 134 811 | | | | (128) | (11 483) | 7 614 | 130 814 |
| Grèce | | | | | | | | 0 |
| Irlande | | | | | | | | 0 |
| Italie | | | | | | | | 0 |
| Portugal | | | | | | | | 0 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 134 811 | 0 | 0 | 0 | (128) | (11 483) | 7 614 | 130 814 |
| Espagne | | | | | | | | 0 |
| France | 45 268 | (1 297) | | 156 | | (48 889) | 74 455 | 69 693 |
| Grèce | | | | | | | | 0 |
| Irlande | | | | | | | | 0 |
| Italie | | | | | | | | 0 |
| Portugal | | | | | | | | 0 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 45 268 | (1 297) | 0 | 156 | 0 | (48 889) | 74 455 | 69 693 |
| Espagne | | | | | | | | 0 |
| France | | | | | | | | 0 |
| Grèce | | | | | | | | 0 |
| Irlande | | | | | | | | 0 |
| Italie | | | | | | | | 0 |
| Portugal | | | | | | | | 0 |
| Prêts et créances | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Espagne | | | | | | | | 0 |
| France | | | | | | | | 0 |
| Grèce | | | | | | | | 0 |
| Irlande | | | | | | | | 0 |
| Italie | | | | | | | | 0 |
| Portugal | | | | | | | | 0 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Espagne | | | | | | | | 0 |
| France | | | | | | | | 0 |
| Grèce | | | | | | | | 0 |
| Irlande | | | | | | | | 0 |
| Italie | | | | | | | | 0 |
| Portugal | | | | | | | | 0 |
| Portefeuille de négociation (hors dérivés) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total Activité Banque | 180 079 | (1 297) | 0 | 156 | (128) | (60 372) | 82 069 | 200 507 |



Variations entre le 1^{er} janvier 2014 retraité et le 31 décembre 2014 retraité

| Variation des expositions brutes de couverture <i>(en milliers d'euros)</i> | Solde au 01/01/2014 Retraité | Variation de juste valeur | Recyclage des réserves AFS | Créances rattachées | Tombées d'échéance | Cessions nettes de reprises de provisions | Acquisitions | Solde au 31/12/2014 Retraité |
|--|------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------------|-----------------------|---|----------------|------------------------------------|
| Espagne | | | | | | | | 0 |
| France | 136 374 | | | 35 | | (1 598) | | 134 811 |
| Grèce | | | | | | | | 0 |
| Irlande | | | | | | | | 0 |
| Italie | | | | | | | | 0 |
| Portugal | | | | | | | | 0 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 136 374 | 0 | 0 | 35 | 0 | (1 598) | 0 | 134 811 |
| Espagne | | | | | | | | 0 |
| France | | 514 | | 192 | | (141 598) | 186 160 | 45 268 |
| Grèce | | | | | | | | 0 |
| Irlande | | | | | | | | 0 |
| Italie | | | | | | | | 0 |
| Portugal | | | | | | | | 0 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 0 | 514 | 0 | 192 | 0 | (141 598) | 186 160 | 45 268 |
| Espagne | | | | | | | | 0 |
| France | | | | | | | | 0 |
| Grèce | | | | | | | | 0 |
| Irlande | | | | | | | | 0 |
| Italie | | | | | | | | 0 |
| Portugal | | | | | | | | 0 |
| Prêts et créances | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Espagne | | | | | | | | 0 |
| France | | | | | | | | 0 |
| Grèce | | | | | | | | 0 |
| Irlande | | | | | | | | 0 |
| Italie | | | | | | | | 0 |
| Portugal | | | | | | | | 0 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Espagne | | | | | | | | 0 |
| France | | | | | | | | 0 |
| Grèce | | | | | | | | 0 |
| Irlande | | | | | | | | 0 |
| Italie | | | | | | | | 0 |
| Portugal | | | | | | | | 0 |
| Portefeuille de négociation (hors dérivés) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total Activité Banque | 136 374 | 514 | 0 | 227 | 0 | (143 196) | 186 160 | 180 079 |



6.10 - Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------------|------------------------|
| Etablissements de crédit | | |
| Comptes et emprunts | 7 413 | 21 162 |
| dont comptes ordinaires créditeurs | 5 201 | 18 616 |
| dont comptes et emprunts au jour le jour | | |
| Valeurs données en pension | | |
| Titres donnés en pension livrée | | |
| Total | 7 413 | 21 162 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | | |
| Comptes ordinaires créditeurs | 6 056 531 | 5 549 903 |
| Comptes et avances à terme | | |
| Total | 6 056 531 | 5 549 903 |
| Valeur au bilan | 6 063 944 | 5 571 065 |

Dettes envers la clientèle

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------------|------------------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 2 154 793 | 1 980 711 |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 35 834 | 31 935 |
| Autres dettes envers la clientèle | 1 117 301 | 1 177 487 |
| Titres donnés en pension livrée | | |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | | |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | | |
| Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques | | |
| Valeur au bilan | 3 307 928 | 3 190 133 |

6.11 - Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|---------------|------------------------|
| Dettes représentées par un titre | | |
| Bons de caisse | 6 | 6 |
| Titres du marché interbancaire | | |
| Titres de créances négociables : | 20 865 | 26 191 |
| Emprunts obligataires | | |
| Autres dettes représentées par un titre | | |
| Valeur au bilan | 20 871 | 26 197 |
| Dettes subordonnées | | |
| Dettes subordonnées à durée déterminée | 20 007 | 20 007 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | | |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel | | |
| Titres et emprunts participatifs | | |
| Valeur au bilan | 20 007 | 20 007 |



6.12 - Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

| 31/12/2015 | | Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires | | | | | |
|--|-----------------------|--|--|---|--|---------------|---|
| Nature des instruments financiers | (en milliers d'euros) | Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation (1) | Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement (1) (2) et (9) | Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse | Autres montants compensables sous conditions | | Montant net après l'ensemble des effets de compensation |
| | | Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation | Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie | | | | |
| Dérivés | 31 240 | | | 31 240 | 1 506 | 2 510 | 27 224 |
| Prises en pension de titres | | | | 0 | | | 0 |
| Prêts de titres | | | | 0 | | | 0 |
| Autres instruments financiers | | | | 0 | | | 0 |
| Total des actifs financiers soumis à compensation | 31 240 | 0 | 31 240 | 1 506 | 2 510 | 27 224 | |

Les compensations réalisées portent exclusivement sur les opérations internes au Groupe Crédit Agricole.

| 31/12/2014 Retraité | | Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires | | | | | |
|--|-----------------------|--|--|---|--|---------------|---|
| Nature des instruments financiers | (en milliers d'euros) | Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation (1) | Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement (1) (2) et (9) | Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse | Autres montants compensables sous conditions | | Montant net après l'ensemble des effets de compensation |
| | | Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation | Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie | | | | |
| Dérivés | 37 377 | | | 37 377 | 25 711 | | 11 666 |
| Prises en pension de titres | | | | 0 | | | 0 |
| Prêts de titres | | | | 0 | | | 0 |
| Autres instruments financiers | | | | 0 | | | 0 |
| Total des actifs financiers soumis à compensation | 37 377 | 0 | 37 377 | 25 711 | 0 | 11 666 | |

Les compensations réalisées portent exclusivement sur les opérations internes au Groupe Crédit Agricole.

Compensation – Passifs financiers

| 31/12/2015 | | Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires | | | | | |
|---|-----------------------|---|---|--|--|---------------|---|
| Nature des instruments financiers | (en milliers d'euros) | Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation | Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement | Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse | Autres montants compensables sous conditions | | Montant net après l'ensemble des effets de compensation |
| | | Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation | Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie | | | | |
| Dérivés | 90 379 | | | 90 379 | 1 506 | 54 700 | 34 173 |
| Mises en pension de titres | | | | 0 | | | 0 |
| Emprunts de titres | | | | 0 | | | 0 |
| Autres instruments financiers | | | | 0 | | | 0 |
| Total des passifs financiers soumis à compensation | 90 379 | 0 | 90 379 | 1 506 | 54 700 | 34 173 | |

Les compensations réalisées portent exclusivement sur les opérations internes au Groupe Crédit Agricole.



| 31/12/2014 Retraité | Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires | | | | | |
|---|---|---|--|---|---|---|
| Nature des instruments financiers | Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation | Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement | Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse | Autres montants compensables sous conditions | | Montant net après l'ensemble des effets de compensation |
| | | | | Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation | Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie | |
| (en milliers d'euros) | (a) | (b) | (c)=(a)-(b) | (d) | | (e)=(c)-(d) |
| Dérivés | 47 802 | | 47 802 | 25 711 | | 22 091 |
| Mises en pension de titres | | | 0 | | | 0 |
| Emprunts de titres | | | 0 | | | 0 |
| Autres instruments financiers | | | 0 | | | 0 |
| Total des passifs financiers soumis à compensation | 47 802 | 0 | 47 802 | 25 711 | 0 | 22 091 |

Les compensations réalisées portent exclusivement sur les opérations internes au Groupe Crédit Agricole.

6.13 - Actifs et passifs d'impôts courants et différés

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|---------------|------------------------|
| Impôts courants | 0 | 14 346 |
| Impôts différés | 39 990 | 42 154 |
| Total Actifs d'impôts courants et différés | 39 990 | 56 500 |
| Impôts courants | 1 765 | 0 |
| Impôts différés | 0 | 0 |
| Total Passifs d'impôts courants et différés | 1 765 | 0 |

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | 31/12/2014 Retraité | |
|--|--------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|
| | Impôts différés Actif | Impôts différés Passif | Impôts différés Actif | Impôts différés Passif |
| Décalages temporaires comptables-fiscaux | 40 933 | 0 | 41 921 | 992 |
| Charges à payer non déductibles | 369 | | 457 | |
| Provisions pour risques et charges non déductibles | 29 560 | | 28 107 | |
| Autres différences temporaires (1) | 11 004 | | 13 357 | 992 |
| Impôts différés sur réserves latentes | 51 | 0 | 1 187 | 1 006 |
| Actifs disponibles à la vente | (792) | | | 1 006 |
| Couvertures de Flux de Trésorerie | | | | |
| Gains et pertes / Ecarts actuariels | 843 | | 1 187 | |
| Impôts différés sur résultat | (994) | | 1 044 | |
| Total Impôts différés | 39 990 | 0 | 44 152 | 1 998 |

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.



6.14 - Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|----------------|------------------------|
| Autres actifs | 147 646 | 90 891 |
| Comptes de stocks et emplois divers | 15 | 15 |
| Gestion collective des titres Livret développement durable | | |
| Débiteurs divers (1) | 147 614 | 90 737 |
| Comptes de règlements | 17 | 139 |
| Capital souscrit non versé | | |
| Autres actifs d'assurance | | |
| Parts des réassureurs dans les provisions techniques | | |
| Comptes de régularisation | 95 602 | 111 600 |
| Comptes d'encaissement et de transfert | 32 780 | 47 274 |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écart | 27 | 24 |
| Produits à recevoir | 51 898 | 49 696 |
| Charges constatées d'avance | 464 | 603 |
| Autres comptes de régularisation | 10 433 | 14 003 |
| Valeur au bilan | 243 248 | 202 491 |

(1) Dont 3 996 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Comptes de régularisation et passifs divers

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|----------------|------------------------|
| Autres passifs (1) | 67 295 | 61 317 |
| Comptes de règlements | | |
| Créditeurs divers | 62 717 | 56 943 |
| Versement restant à effectuer sur titres | 4 578 | 4 374 |
| Autres passifs d'assurance | | |
| Autres | | |
| Comptes de régularisation | 118 525 | 103 092 |
| Comptes d'encaissement et de transfert (2) | 13 689 | 4 599 |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écart | | |
| Produits constatés d'avance | 43 421 | 45 968 |
| Charges à payer | 51 395 | 50 952 |
| Autres comptes de régularisation | 10 020 | 1 573 |
| Valeur au bilan | 185 820 | 164 409 |

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.15 - Immeubles de placement

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | Variations de périmètre | Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises) | Diminutions (Cessions et échéances) | Ecart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2015 |
|---------------------------------|------------------------|----------------------------|--|---|------------------------|----------------------|------------|
| Valeur brute | 964 | | 9 | | | | 973 |
| Amortissements et dépréciations | (158) | | (1) | | | | (159) |
| Valeur au bilan (1) | 806 | 0 | 8 | 0 | 0 | 0 | 814 |

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

| (en milliers d'euros) | 01/01/2014 Retraité | Variations de périmètre | Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises) | Diminutions (Cessions et échéances) | Ecart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2014 Retraité |
|---------------------------------|------------------------|----------------------------|--|---|------------------------|----------------------|------------------------|
| Valeur brute | 673 | | 291 | | | | 964 |
| Amortissements et dépréciations | (157) | | (1) | | | | (158) |
| Valeur au bilan (1) | 516 | 0 | 290 | 0 | 0 | 0 | 806 |

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.



La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 814 milliers d'euros au 31 décembre 2015 contre 806 milliers d'euros au 31 décembre 2014

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

| (en milliers d'euros) | | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|----------|------------|------------------------|
| Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : | Niveau 1 | | |
| Valorisation fondée sur des données observables : | Niveau 2 | 973 | 964 |
| Valorisation fondée sur des données non observables : | Niveau 3 | | |
| Valeur de marché des immeubles de placement non évalués à la juste valeur au bilan | | 973 | 964 |

6.16 - Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | Variations de périmètre | Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises) | Diminutions (Cessions et échéances) | Ecart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2015 |
|---|------------------------|----------------------------|--|---|------------------------|----------------------|---------------|
| Immobilisations corporelles d'exploitation | | | | | | | |
| Valeur brute | 172 500 | | 22 386 | (672) | | | 194 214 |
| Amortissements et dépréciations (1) | (130 036) | | (6 257) | 351 | | | (135 942) |
| Valeur au bilan | 42 464 | 0 | 16 129 | (321) | 0 | 0 | 58 272 |
| Immobilisations incorporelles | | | | | | | |
| Valeur brute | 28 313 | | 94 | | | | 28 407 |
| Amortissements et dépréciations | (26 758) | | (93) | | | | (26 851) |
| Valeur au bilan | 1 555 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 556 |

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

| (en milliers d'euros) | 01/01/2014 Retraité | Variations de périmètre | Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises) | Diminutions (Cessions et échéances) | Ecart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------------------|----------------------------|--|---|------------------------|----------------------|------------------------|
| Immobilisations corporelles d'exploitation | | | | | | | |
| Valeur brute | 164 753 | | 8 447 | (700) | | | 172 500 |
| Amortissements et dépréciations (1) | (123 443) | | (7 076) | 483 | | | (130 036) |
| Valeur au bilan | 41 310 | 0 | 1 371 | (217) | 0 | 0 | 42 464 |
| Immobilisations incorporelles | | | | | | | |
| Valeur brute | 28 279 | | 34 | | | | 28 313 |
| Amortissements et dépréciations | (26 748) | | (10) | | | | (26 758) |
| Valeur au bilan | 1 531 | 0 | 24 | 0 | 0 | 0 | 1 555 |

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.17 - Ecarts d'acquisition

NEANT



6.18 - Provisions

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | Variations de périmètre | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Ecart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2015 |
|---|------------------------|-------------------------------|---------------|-----------------------|------------------------------|------------------------|----------------------|---------------|
| Risques sur les produits épargne logement | 12 007 | | 99 | (53) | (1 852) | | | 12 106 |
| Risques d'exécution des engagements par signature | 5 636 | | 2 850 | | (1 852) | | | 6 581 |
| Risques opérationnels | 2 293 | | 8 | | (1 100) | | | 1 201 |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1) | 6 007 | | 38 | | (303) | | | 4 741 |
| Litiges divers | 11 004 | | 912 | (5 043) | (2 099) | | (1 001) | 4 774 |
| Participations | | | | | | | | 0 |
| Restructurations | | | | | | | | 0 |
| Autres risques | 11 345 | | 6 394 | (3 475) | (1 644) | | | 12 620 |
| Total | 48 292 | 0 | 10 301 | (8 571) | (6 998) | 0 | (1 001) | 42 023 |

(1) Dont 2 551 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.3, dont 1 047 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

| (en milliers d'euros) | 01/01/2014 Retraité | Variations de périmètre | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Ecart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------------------|-------------------------------|---------------|-----------------------|------------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| Risques sur les produits épargne logement | 7 378 | | 4 629 | | | | | 12 007 |
| Risques d'exécution des engagements par signature | 4 841 | | 1 246 | (46) | (405) | | | 5 636 |
| Risques opérationnels | 4 195 | | 127 | (7) | (2 022) | | | 2 293 |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1) | 1 899 | | 1 249 | | (581) | | | 6 007 |
| Litiges divers | 11 745 | | 2 171 | (112) | (2 800) | | | 11 004 |
| Participations | | | | | | | | 0 |
| Restructurations | | | | | | | | 0 |
| Autres risques | 16 719 | | 5 192 | (4 504) | (6 062) | | | 11 345 |
| Total | 46 777 | 0 | 14 614 | (4 669) | (11 870) | 0 | 3 440 | 48 292 |

(1) Dont 3 749 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.3, dont 1 009 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------------|------------------------|
| Plans d'épargne-logement : | | |
| Ancienneté de moins de 4 ans | 694 754 | 467 362 |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 614 462 | 606 482 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 531 810 | 597 627 |
| Total plans d'épargne-logement | 1 841 026 | 1 671 471 |
| Total comptes épargne-logement | 279 604 | 291 373 |
| Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement | 2 120 630 | 1 962 844 |

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2015 pour les données au 31 décembre 2015 et à fin novembre 2014 pour les données au 31 décembre 2015.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|---------------|------------------------|
| Plans d'épargne-logement : | | |
| Comptes épargne-logement : | 18 921 | 24 229 |
| Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement | 75 490 | 94 472 |
| | | |
| Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement | 94 411 | 118 701 |



Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|---------------|------------------------|
| Plans d'épargne-logement : | | |
| Ancienneté de moins de 4 ans | 3 883 | 3 248 |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 2 242 | 2 575 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 5 980 | 6 184 |
| Total plans d'épargne-logement | 12 105 | 12 007 |
| Total comptes épargne-logement | 0 | 0 |
| Total Provision au titre des contrats épargne-logement | 12 105 | 12 007 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | Dotations | Reprises | Autres mouvements | 31/12/2015 |
|---|------------------------|-----------|----------|-------------------|---------------|
| Plans d'épargne-logement : | 12 007 | 98 | 0 | | 12 105 |
| Comptes épargne-logement : | 0 | | 0 | | 0 |
| Total Provision au titre des contrats épargne-logement | 12 007 | 98 | 0 | 0 | 12 105 |

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.19 - Capitaux propres part du groupe

Composition du capital au 31 décembre 2015

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.



| Répartition du capital de la Caisse régionale | Nombre de titres au 01/01/2015 | Nombre de titres émis | Nombre de titres remboursés | Nombre de titres au 31/12/2015 | % du capital | % des droits de vote |
|---|--------------------------------|-----------------------|-----------------------------|--------------------------------|----------------|----------------------|
| Certificats Coopératifs d'associés (CCA) | 873 987 | 0 | 0 | 873 987 | 25,00% | 25,00% |
| Dont part du Public | | | | 873 987 | 25,00% | 25,00% |
| Dont part Crédit Agricole S.A. | 873 987 | | | 873 987 | 25,00% | 25,00% |
| Parts sociales | 2 621 961 | 0 | 0 | 2 621 961 | 75,00% | 75,00% |
| Dont 59 Caisses Locales | 2 620 363 | | | 2 620 363 | 74,95% | 74,95% |
| Dont 20 administrateurs de la CR | 200 | | | 200 | 0,01% | 0,01% |
| Dont 7 sociétaires divers | 1 397 | | | 1 397 | 0,04% | 0,04% |
| Dont Crédit Agricole S.A. | 1 | | | 1 | | |
| Total | 3 495 948 | 0 | 0 | 3 495 948 | 100,00% | 100,00% |

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 53 313 millions d'euros

Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2015, le Conseil d'administration de la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a décidé de proposer à l'Assemblé générale du 29/03/2016 un dividende net par part sociale de 0,163 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

| Année de rattachement du dividende | Par CCI | Par CCA | Par Part Sociale |
|------------------------------------|-------------|-------------|------------------|
| | Montant Net | Montant Net | Montant Net |
| 2012 | | 7,134 | 0,419 |
| 2013 | | 7,407 | 0,374 |
| 2014 | | 7,658 | 0,288 |
| Prévu 2015 | | 7,143 | 0,163 |



Affectations du résultat et fixation du dividende 2015

Proposition de dividendes :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 7 987 milliers d'euros en 2015.

➤Affectations du résultat et fixation du dividende 2015

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2015 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres du 29 mars 2016.

Le texte de la résolution est le suivant :

Le résultat net de l'exercice 2015 s'élève à :

83 238 281,27 €

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2015 :

| | |
|--|-----------------|
| ♦ affecter à la réserve spéciale œuvres d'art la somme de : | 1 796,80 € |
| ♦ rémunérer les Certificats Coopératifs d'Associés pour un montant de : | 6 242 871,10 € |
| ♦ fixer le taux d'intérêts aux parts sociales à 1,07 % , soit un montant à payer de : | 427 838,48 € |
| ♦ affecter le solde des excédents, soit : 76 565 774,89 € | |
| - $\frac{3}{4}$ à la réserve légale | 57 424 331,17 € |
| - $\frac{1}{4}$ à la réserve statutaire | 19 141 443,72 € |



6.20 - Participations ne donnant pas le contrôle

Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations ne donnant pas le contrôle significatives

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenus par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | |
|-----------------------|--|---|--|--|---|
| | Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle | Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période | Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période | Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle |
| FORCE CM2S | 0 | 0 | 0 | 11 | |
| Total | | | 0 | 11 | 0 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | | | | |
|-----------------------|--|---|--|--|---|
| | Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle | Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période | Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période | Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle |
| FORCE CM2S | 0 | 0 | 0 | 11 | |
| Total | | | 0 | 11 | 0 |

Informations financières individuelles résumées concernant les participations ne donnant pas le contrôle significatives

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres sur la base des états financiers présentés en normes IFRS

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | |
|-----------------------|----------------|------------|----------------|-----------------|
| | Total bilan | PNB | Résultat net | Résultat global |
| FORCE CM2S | 138 711 | 606 | (1 099) | (1 965) |
| Total | 138 711 | 606 | (1 099) | (1 965) |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | | | |
|-----------------------|---------------------|--------------|--------------|-----------------|
| | Total bilan | PNB | Résultat net | Résultat global |
| FORCE CM2S | 131 712 | 3 046 | 1 891 | 1 222 |
| Total | 131 712 | 3 046 | 1 891 | 1 222 |

6.21 - Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.



Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | | | |
|--|------------------|----------------------|---------------------|------------------|----------------|-------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminé | Total |
| Caisse, banques centrales | 61 559 | | | | | 61 559 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 3 134 | 5 423 | 6 010 | 7 261 | | 21 828 |
| Instruments dérivés de couverture | 4 | | 15 585 | 7 494 | | 23 083 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | | 18 496 | 350 768 | 545 852 | 915 116 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 78 757 | 325 203 | 49 191 | 361 944 | | 815 095 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 600 153 | 903 509 | 3 237 666 | 4 210 197 | | 8 951 525 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 26 788 | | | | | 26 788 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 13 719 | 44 403 | 84 645 | 125 525 | | 268 292 |
| Total Actifs financiers par échéance | 784 114 | 1 278 538 | 3 411 593 | 5 063 189 | 545 852 | 11 083 286 |
| Banques centrales | | | | | | 0 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 1 134 | | 643 | 7 661 | | 9 438 |
| Instruments dérivés de couverture | 877 | 649 | 28 403 | 51 012 | | 80 941 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 1 037 333 | 2 107 491 | 1 891 344 | 1 027 776 | | 6 063 944 |
| Dettes envers la clientèle | 2 293 653 | 171 128 | 693 718 | 149 429 | | 3 307 928 |
| Dettes représentées par un titre | 11 296 | 7 625 | 1 950 | 0 | | 20 871 |
| Dettes subordonnées | 0 | 20 007 | 0 | 0 | | 20 007 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 19 336 | | | | | 19 336 |
| Total Passifs financiers par échéance | 3 363 629 | 2 306 900 | 2 616 058 | 1 235 878 | 0 | 9 522 465 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | | | | | |
|--|---------------------|----------------------|---------------------|------------------|----------------|-------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois à ≤ 1 an | > 1 an à ≤ 5 ans | > 5 ans | Indéterminé | Total |
| Caisse, banques centrales | 56 109 | | | | | 56 109 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 150 | 2 | 15 511 | 8 334 | | 23 997 |
| Instruments dérivés de couverture | | 19 | 18 952 | 8 612 | | 27 583 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | 929 | | 306 331 | 527 039 | 834 299 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 48 091 | 8 473 | 59 144 | 364 706 | | 480 414 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 578 222 | 862 220 | 3 027 499 | 4 126 279 | | 8 594 220 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 34 941 | | | | | 34 941 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 1 550 | 22 979 | 150 553 | 144 570 | | 319 652 |
| Total Actifs financiers par échéance | 719 063 | 894 622 | 3 271 659 | 4 958 832 | 527 039 | 10 371 215 |
| Banques centrales | | | | | | 0 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 1 074 | | 1 184 | 8 870 | | 11 128 |
| Instruments dérivés de couverture | 343 | 597 | 32 996 | 4 387 | | 38 323 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 1 018 490 | 1 710 445 | 1 915 246 | 926 884 | | 5 571 065 |
| Dettes envers la clientèle | 2 127 648 | 127 841 | 777 655 | 156 989 | | 3 190 133 |
| Dettes représentées par un titre | 18 171 | 7 276 | 750 | 0 | | 26 197 |
| Dettes subordonnées | 0 | 7 | 20 000 | 0 | | 20 007 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 23 975 | | | | | 23 975 |
| Total Passifs financiers par échéance | 3 189 701 | 1 846 166 | 2 747 831 | 1 097 130 | 0 | 8 880 828 |



7 - Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 - Détail des charges de personnel

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|------------------|---------------------|
| Salaires et traitements (1) | (58 584) | (58 856) |
| Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies) | (6 505) | (6 538) |
| Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies) | (2 041) | (2 154) |
| Autres charges sociales | (20 472) | (20 032) |
| Intéressement et participation | (12 546) | (12 694) |
| Impôts et taxes sur rémunération | (12 402) | (12 370) |
| Total Charges de personnel | (112 550) | (112 644) |

(1) Dont 2 551 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.3, dont 1 047 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

7.2 - Effectif fin de période

| Effectifs | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--------------|--------------|------------------------|
| | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
| France | 1 596 | 1 621 |
| Etranger | | |
| Total | 1 596 | 1 621 |

7.3 - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

| (en milliers zd'euros) | Zone euro | Hors zone | Toutes zones | Toutes zones |
|--|---------------|------------|---------------|------------------------|
| | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
| Variation dette actuarielle | | | | |
| Dette actuarielle au 31/12/N-1 | 27 327 | | 27 327 | 23 170 |
| Ecart de change | | | | |
| Coût des services rendus sur l'exercice | 2064 | | 2 064 | 1 666 |
| Coût financier | 408 | | 408 | 704 |
| Cotisations employés | | | | |
| Modifications, réductions et liquidations de régime | (284) | | (284) | |
| Variation de périmètre | (178) | | (178) | 23 |
| Prestations versées (obligatoire) | (2 165) | | (2 165) | (1 584) |
| Taxes, charges administratives et primes | | | | |
| (Gains) / pertes actuariels * liés aux hypothèses démographiques | 38 | | 38 | 286 |
| (Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières | (650) | | (650) | 3 062 |
| Dette actuarielle au 31/12/N | 26 560 | 0 | 26 560 | 27 327 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|--------------|------------|--------------|------------------------|
| Détail de la charge comptabilisée au résultat | | | | |
| Coût des services | 1 780 | | 1 780 | 1 666 |
| Charge / produit d'intérêt net | 44 | | 44 | 36 |
| Impact en compte de résultat au 31/12/N | 1 824 | 0 | 1 824 | 1 702 |



| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|--------------|------------|--------------|------------------------|
| Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables | | | | |
| Réévaluation du passif (de l'actif) net | | | | |
| Montant du stock d'écart actuaire cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1 | 6 013 | | 6 013 | 2 548 |
| Ecart de change | | | | |
| Gains / (pertes) actuariels sur l'actif | (148) | | (148) | 117 |
| Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques (1) | 38 | | 38 | 286 |
| Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières (1) | (650) | | (650) | 3 062 |
| Ajustement de la limitation d'actifs | | | | |
| Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N | (760) | 0 | (760) | 3 465 |

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|---------------|------------|---------------|------------------------|
| Variation de juste valeur des actifs | | | | |
| Juste valeur des actifs au 31/12/N-1 | | | | |
| Juste valeur des actifs au 31/12/N-1 | 23 576 | | 23 576 | 22 442 |
| Ecart de change | | | | |
| Intérêt sur l'actif (produit) | 364 | | 364 | 668 |
| Gains / (pertes) actuariels | 148 | | 148 | (117) |
| Cotisations payées par l'employeur | 2 265 | | 2 265 | 2 144 |
| Cotisations payées par les employés | | | | |
| Modifications, réductions et liquidations de régime | | | | |
| Variation de périmètre | (179) | | (179) | 23 |
| Taxes, charges administratives et primes | | | | |
| Prestations payées par le fonds | (2 165) | | (2 165) | (1 584) |
| Juste valeur des actifs au 31/12/N | 24 009 | 0 | 24 009 | 23 576 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|---|------------|------------|------------|------------------------|
| Variation de juste valeur des droits à remboursement | | | | |
| Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1 | | | | |
| Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1 | | | | |
| Ecart de change | | | | |
| Intérêts sur les droits à remboursement (produit) | | | | |
| Gains / (pertes) actuariels | | | | |
| Cotisations payées par l'employeur | | | | |
| Cotisations payées par les employés | | | | |
| Modifications, réductions et liquidations de régime | | | | |
| Variation de périmètre | | | | |
| Taxes, charges administratives et primes | | | | |
| Prestations payées par le fonds | | | | |
| Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N | 0 | 0 | 0 | 0 |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|----------------|------------|----------------|------------------------|
| Position nette | | | | |
| Dette actuarielle fin de période | | | | |
| Dette actuarielle fin de période | (26 560) | | (26 560) | (27 327) |
| Impact de la limitation d'actifs | | | | |
| Juste valeur des actifs fin de période | 24 009 | | 24 009 | 23 576 |
| Position nette (passif) / actif fin de période | (2 551) | 0 | (2 551) | (3 751) |
| Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus | | | | |
| Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/N-1 | | | | (3 751) |



| Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|------------|------------------------|
| Taux d'actualisation (1) | 2,05% | 1,45% |
| Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement | 2,10% | 2,40% |
| Taux attendus d'augmentation des salaires (2) | 3,02% | 3,02% |
| Taux d'évolution des coûts médicaux | | |
| Autres | | |

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

| Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs | Zone euro | | | Hors zone euro | | | Toutes zones | | |
|--|-----------|------------|-----------|----------------|------------|-----------|--------------|------------|-----------|
| | En % | en montant | dont coté | En % | en montant | dont coté | En % | en montant | dont coté |
| Actions | 9,7% | | | 9,7% | | | 9,7% | | |
| Obligations | 84,2% | | | 84,2% | | | 84,2% | | |
| Immobiliers | 6,1% | | | 6,1% | | | 6,1% | | |
| Autres actifs (1) | | | | | | | | | |

(1) Cash contrat d'assurance ...

Au 31 décembre 2015, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,85 % ;
- Une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,45 %.

7.4 – Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 1 009 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2015.

7.5 - Rémunérations de dirigeants

| Rémunération à court terme | 2 149K€ |
|-------------------------------------|---------|
| Comité de Direction | 1 928K€ |
| Conseil d'Administration | 221K€ |
| Rémunération postérieure à l'emploi | 1 223K€ |
| Comité de Direction (1) | 1 119K€ |
| Conseil d'Administration | 103K€ |

(1) y compris IFC : 119K€



8 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|------------------|------------------------|
| Engagements donnés | | |
| Engagements de financement | 1 150 348 | 1 138 665 |
| . Engagements en faveur des établissements de crédit | 58 024 | 18 238 |
| . Engagements en faveur de la clientèle | 1 092 324 | 1 120 427 |
| Ouverture de crédits confirmés | 782 115 | 887 697 |
| - Ouverture de crédits documentaires | 1 037 | 3 546 |
| - Autres ouvertures de crédits confirmés | 781 078 | 884 151 |
| Autres engagements en faveur de la clientèle | 310 209 | 232 730 |
| Engagements de garantie | 826 940 | 806 900 |
| . Engagements d'ordre des établissements de crédit | 602 860 | 601 244 |
| Confirmations d'ouverture de crédits documentaires | 2 920 | 1 236 |
| Autres garanties (1) | 599 940 | 600 008 |
| . Engagements d'ordre de la clientèle | 224 080 | 205 656 |
| Cautions immobilières | 17 319 | 22 348 |
| Autres garanties d'ordre de la clientèle | 206 761 | 183 308 |
| Engagements reçus | | |
| Engagements de financement | 69 552 | 300 000 |
| . Engagements reçus des établissements de crédit | 69 552 | 300 000 |
| . Engagements reçus de la clientèle | | |
| Engagements de garantie | 2 368 063 | 2 270 912 |
| . Engagements reçus des établissements de crédit | 124 159 | 147 456 |
| . Engagements reçus de la clientèle | 2 243 904 | 2 123 456 |
| Garanties reçues des administrations publiques et assimilées | 473 356 | 398 076 |
| Autres garanties reçues | 1 770 548 | 1 725 380 |

(1) Dont 599 940 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 369 001 milliers d'euros

Instruments financiers remis et reçus en garantie

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | 31/12/2014 Retraité |
|--|------------------|------------------------|
| Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) | | |
| Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...) | 2 525 827 | 2 562 059 |
| Titres prêtés | | |
| Dépôts de garantie sur opérations de marché | | 4 810 |
| Autres dépôts de garantie | | |
| Titres et valeurs donnés en pension | | |
| Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie | 2 525 827 | 2 566 869 |
| Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés | | |
| Titres empruntés | | |
| Titres et valeurs reçus en pension | | |
| Titres vendus à découvert | | |
| Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés | 0 | 0 |

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2015, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a apporté 2 525 827 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 562 059 milliers d'euros en 2014. La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.



En particulier, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a apporté :

- 1 435 085 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 495 250 milliers d'euros en 2014 ;
- 250 870 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 295 112 milliers d'euros en 2014 ;
- 839 871 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 771 695 milliers d'euros en 2014.

Au 31 décembre 2015, la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

NEANT

9 - Reclassements d'instruments financiers

Comme les exercices précédents, la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a pas opéré en 2015 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10 - Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.



10.1 - Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

| (en milliers d'euros) | Valeur au bilan au 31/12/2015 | Juste valeur au 31 décembre 2015 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3 |
|--|-------------------------------|----------------------------------|--|--|--|
| Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan | | | | | |
| Prêts et Créances | 9 766 620 | 10 012 477 | 0 | 777 792 | 9 234 685 |
| Créances sur les établissements de crédit (1) | 815 095 | 624 290 | 0 | 554 121 | 70 169 |
| Comptes ordinaires et prêts JJ | 71 503 | 71 503 | | 1 334 | 70 169 |
| Comptes et prêts à terme | 719 788 | 528 987 | | 528 987 | |
| Valeurs reçues en pension | | | | | |
| Titres reçus en pension livrée | | | | | |
| Prêts subordonnés | 23 804 | 23 800 | | 23 800 | |
| Titres non cotés sur un marché actif | | | | | |
| Autres prêts et créances | | | | | |
| Créances sur la clientèle | 8 951 525 | 9 388 187 | 0 | 223 671 | 9 164 516 |
| Créances commerciales | 14 712 | 14 712 | | | 14 712 |
| Autres concours à la clientèle | 8 899 091 | 9 326 433 | | 212 194 | 9 114 239 |
| Titres reçus en pension livrée | | | | | |
| Prêts subordonnés | | | | | |
| Titres non cotés sur un marché actif | 5 770 | 5 695 | | 5 695 | |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe | | | | | |
| Créances nées d'opérations de réassurance | | | | | |
| Avances en comptes courants d'associés | 11 536 | 5 782 | | 5 782 | |
| Comptes ordinaires débiteurs | 20 416 | 35 565 | | | 35 565 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 268 292 | 289 992 | 289 784 | 208 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 130 814 | 142 024 | 142 024 | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 137 478 | 147 968 | 147 760 | 208 | |
| Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée | 10 034 912 | 10 302 469 | 289 784 | 778 000 | 9 234 685 |

| (en milliers d'euros) | Valeur au bilan au 31/12/2014 Retraité | Juste valeur au 31/12/2014 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3 |
|---|--|----------------------------|--|--|--|
| Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan | | | | | |
| Prêts et Créances | 9 074 634 | 9 577 299 | 0 | 474 159 | 9 103 140 |
| Créances sur les établissements de crédit (1) | 480 414 | 475 643 | 0 | 457 993 | 17 650 |
| Comptes ordinaires et prêts JJ | 17 650 | 17 650 | | | 17 650 |
| Comptes et prêts à terme | 438 964 | 434 193 | | 434 193 | |
| Valeurs reçues en pension | | | | | |
| Titres reçus en pension livrée | | | | | |
| Prêts subordonnés | 23 800 | 23 800 | | 23 800 | |
| Titres non cotés sur un marché actif | | | | | |
| Autres prêts et créances | | | | | |
| Créances sur la clientèle | 8 594 220 | 9 101 656 | 0 | 16 166 | 9 085 490 |
| Créances commerciales | 21 801 | 21 801 | | | 21 801 |
| Autres concours à la clientèle | 8 518 187 | 9 025 623 | | | 9 025 623 |
| Titres reçus en pension livrée | | | | | |
| Prêts subordonnés | | | | | |
| Titres non cotés sur un marché actif | 5 765 | 5 765 | | 5 765 | |



| | | | | | |
|--|------------------|------------------|----------------|----------------|------------------|
| Créances nées d'opérations d'assurance directe | | | | | |
| Créances nées d'opérations de réassurance | | | | | |
| Avances en comptes courants d'associés | 10 401 | 10 401 | | 10 401 | |
| Comptes ordinaires débiteurs | 38 066 | 38 066 | | | 38 066 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 319 652 | 347 477 | 347 477 | 0 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 134 811 | 146 467 | 146 467 | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 184 841 | 201 010 | 201 010 | | |
| Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée | 9 394 286 | 9 924 776 | 347 477 | 474 159 | 9 103 140 |

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

| (en milliers d'euros) | Valeur au bilan au 31/12/2015 | Juste valeur au 31/12/2015 | Prix côtés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3 |
|---|-------------------------------|----------------------------|--|--|--|
| Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 6 063 944 | 5 201 836 | 0 | 5 196 635 | 5 201 |
| Comptes ordinaires et emprunts JJ | 5 202 | 5 202 | | 1 | 5 201 |
| Comptes et emprunts à terme | 6 058 742 | 5 196 634 | | 5 196 634 | |
| Valeurs données en pension | | | | | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | | |
| Dettes envers la clientèle | 3 307 928 | 1 278 246 | 0 | 1 278 246 | 0 |
| Comptes ordinaires créditeurs | 2 154 793 | 2 154 785 | | 2 154 785 | |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 35 834 | 35 834 | | 35 834 | |
| Autres dettes envers la clientèle | 1 117 301 | 1 242 412 | | 1 242 412 | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | | |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | | | | | |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | | | | | |
| Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques | | | | | |
| Dettes représentées par un titre | 20 871 | 20 827 | | 20 827 | |
| Dettes subordonnées | 20 007 | 20 000 | | | 20 000 |
| Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée | 9 412 750 | 8 675 694 | 0 | 8 650 493 | 25 201 |



| (en milliers d'euros) | Valeur au bilan au 31 décembre 2014 Retraité | Juste valeur au 31 décembre 2014 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3 |
|---|--|----------------------------------|--|--|--|
| Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan | | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 5 571 065 | 5 591 499 | 0 | 5 572 881 | 18 618 |
| Comptes ordinaires et emprunts JJ | 18 618 | 18 618 | | | 18 618 |
| Comptes et emprunts à terme | 5 552 447 | 5 572 881 | | 5 572 881 | |
| Valeurs données en pension | | | | | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | | |
| Dettes envers la clientèle | 3 190 133 | 3 809 937 | 0 | 3 809 937 | 0 |
| Comptes ordinaires créditeurs | 1 980 700 | 1 980 700 | | 1 980 700 | |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 31 935 | 31 935 | | 31 935 | |
| Autres dettes envers la clientèle | 1 177 498 | 1 797 302 | | 1 797 302 | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | | |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | | | | | |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | | | | | |
| Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques | | | | | |
| Dettes représentées par un titre | 29 197 | 26 159 | | 26 159 | |
| Dettes subordonnées | 20 007 | 20 000 | | | 20 000 |
| Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée | 8 810 402 | 9 447 595 | 0 | 9 408 977 | 38 618 |

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.



10.2 - Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment ou CVA*) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment ou DVA* ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment – CVA*) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment – DVA*) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

| (en milliers d'euros) | Total 31/12/2015 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|--|---------------------|---|---|---|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 8 157 | 0 | 8 157 | 0 |
| Créances sur les établissements de crédit | 0 | | | |
| Créances sur la clientèle | 0 | | | |
| Titres reçus en pension livrée | 0 | | | |
| Valeurs reçues en pension | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 0 | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 0 | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 0 | | | |
| Instruments dérivés | 8 157 | | 8 157 | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 13 671 | 0 | 13 671 | 0 |
| Créances sur les établissements de crédit | 0 | | | |
| Créances sur la clientèle | 0 | | | |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | 0 | | | |
| Valeurs reçues en pension | | | | |
| Titres à la juste valeur par résultat sur option | 13 671 | 0 | 13 671 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 0 | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 13 671 | | 13 671 | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 0 | | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 915 116 | 128 440 | 786 676 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 69 693 | 69 693 | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 299 571 | 58 747 | 240 824 | |
| Actions et autres titres à revenu variable (1) | 545 852 | | 545 852 | |
| Créances disponibles à la vente | 0 | | | |
| Instruments dérivés de couverture | 23 083 | | 23 083 | |



| Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur | 960 027 | 128 440 | 831 587 | 0 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------|
| Transfert issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | | |
| Transfert issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | | | |
| Transfert issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | | | |
| Total des transferts vers chacun des niveaux | | 0 | 0 | 0 |

(1) Y compris 444 783 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 Principes et méthodes comptables).

| | Total 31/12/2014 Retraité | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|--|--|---|---|---|
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 9 794 | 0 | 9 794 | 0 |
| Créances sur les établissements de crédit | 0 | | | |
| Créances sur la clientèle | 0 | | | |
| Titres reçus en pension livrée | 0 | | | |
| Valeurs reçues en pension | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 0 | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 0 | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 0 | | | |
| Instruments dérivés | 9 794 | | 9 794 | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 14 203 | 0 | 14 203 | 0 |
| Créances sur les établissements de crédit | 0 | | | |
| Créances sur la clientèle | 0 | | | |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | 0 | | | |
| Valeurs reçues en pension | | | | |
| Titres à la juste valeur par résultat sur option | 14 203 | 0 | 14 203 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 0 | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 14 203 | | 14 203 | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 0 | | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 834 299 | 128 840 | 705 459 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 58 902 | 58 706 | 196 | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 248 358 | 70 134 | 178 224 | |
| Actions et autres titres à revenu variable (1) | 527 039 | | 527 039 | |
| Créances disponibles à la vente | 0 | | | |
| Instruments dérivés de couverture | 27 583 | | 27 583 | |
| Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur | 885 879 | 128 840 | 757 039 | 0 |
| Transfert issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | | |
| Transfert issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | | | |
| Transfert issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | | | |
| Total des transferts vers chacun des niveaux | | 0 | 0 | 0 |

(1) Y compris 432 135 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif note 1.3 Principes et méthodes comptables).



Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

| (en milliers d'euros) | Total 31/12/2015 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|---|---------------------|--|--|--|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 9 438 | 0 | 9 438 | 0 |
| Titres vendus à découvert | 0 | | | |
| Titres donnés en pension livrée | 0 | | | |
| Dettes représentées par un titre | 0 | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 0 | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 0 | | | |
| Dettes envers la clientèle | | | | |
| Instruments dérivés | 9 438 | | 9 438 | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 0 | | | |
| Instruments dérivés de couverture | 80 941 | | 80 941 | |
| Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur | 90 379 | 0 | 90 379 | 0 |
| Transfert issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | | |
| Transfert issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | | | |
| Transfert issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | | | |
| Total des transferts vers chacun des niveaux | | 0 | 0 | 0 |

| (en milliers d'euros) | Total 31/12/2014 Retraité | Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 |
|---|---------------------------------|--|--|--|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 11 128 | 0 | 11 128 | 0 |
| Titres vendus à découvert | 0 | | | |
| Titres donnés en pension livrée | 0 | | | |
| Dettes représentées par un titre | 0 | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 0 | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 0 | | | |
| Dettes envers la clientèle | 0 | | | |
| Instruments dérivés | 11 128 | | 11 128 | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 0 | | | |
| Instruments dérivés de couverture | 38 323 | | 38 323 | |
| Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur | 49 451 | 0 | 49 451 | 0 |
| Transfert issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | | |
| Transfert issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | | | |
| Transfert issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | | | |
| Total des transferts vers chacun des niveaux | | 0 | 0 | 0 |



11 - Impacts des évolutions comptables (IFRIC 21) ou autres événements

Compte de résultat

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | Impact IFRIC 21 | Impacts autres | 31/12/2014 Publié |
|--|------------------------|--------------------|-------------------|----------------------|
| Intérêts et produits assimilés | 357 332 | | | 357 332 |
| Intérêts et charges assimilées | (168 621) | | | (168 621) |
| Commissions (produits) | 149 827 | | | 149 827 |
| Commissions (charges) | (20 623) | | | (20 623) |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | (456) | | | (456) |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 18 172 | | | 18 172 |
| Produits des autres activités | 1 841 | | | 1 841 |
| Charges des autres activités | (2 098) | | | (2 098) |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 335 374 | 0 | 0 | 335 374 |
| Charges générales d'exploitation | (174 116) | (15) | | (174 101) |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | (7 085) | | | (7 085) |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 154 173 | (15) | 0 | 154 188 |
| Coût du risque | (12 677) | | | (12 677) |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 141 496 | (15) | 0 | 141 511 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | | | | |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 126 | | | 126 |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | | | | |
| RESULTAT AVANT IMPOT | 141 622 | 0 | 0 | 141 637 |
| Impôts sur les bénéfices | (45 718) | 6 | | (45 724) |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession | | | | |
| RESULTAT NET | 95 904 | (9) | 0 | 95 913 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | | | |
| RESULTAT NET – PART DU GROUPE | 95 904 | (9) | 0 | 95 913 |

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | Impact IFRIC 21 | Impacts autres | 31/12/2014 Publié |
|---|------------------------|--------------------|-------------------|----------------------|
| Résultat net | 95 904 | (9) | | 95 913 |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi | (3 465) | | | (3 465) |
| Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés | | | | |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence | (3 465) | 0 | 0 | (3 465) |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence | | | | |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence | 1 403 | | | 1 403 |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence | | | | |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | (2 062) | 0 | 0 | (2 062) |
| Gains et pertes sur écarts de conversion | | | | |
| Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente | (863) | | | (863) |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture | | | | |
| Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés | | | | |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence | (863) | 0 | 0 | (863) |
| Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entités mises en équivalence | | | | |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence | 593 | | | 593 |
| Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence | | | | |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | (270) | 0 | 0 | (270) |
| Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres | (2 332) | 0 | 0 | (2 332) |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 93 572 | (9) | 0 | 93 581 |
| Dont part du Groupe | | | | |
| Dont participations ne donnant pas le contrôle | | | | |



Bilan Actif

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | Impact IFRIC 21 | Impacts autres | 31/12/2014 Publié |
|--|------------------------|--------------------|----------------|----------------------|
| Caisse, banques centrales | 56 109 | | | 56 109 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 23 997 | | | 23 997 |
| Instruments dérivés de couverture | 27 583 | | | 27 583 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 834 299 | | | 834 299 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 480 414 | | | 480 414 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 8 594 220 | | | 8 594 220 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 34 941 | | | 34 941 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 319 652 | | | 319 652 |
| Actifs d'impôts courants et différés | 14 346 | (245) | | 14 591 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 42 154 | | | 42 154 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | 202 491 | | | 202 491 |
| Participation aux bénéfices différée | | | | |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | | | | |
| Immeubles de placement | 806 | | | 806 |
| Immobilisations corporelles | 42 464 | | | 42 464 |
| Immobilisations incorporelles | 1 555 | | | 1 555 |
| Ecart d'acquisition | | | | |
| TOTAL DE L'ACTIF | 10 675 031 | (245) | 0 | 10 675 276 |

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 1er janvier 2014

| (en milliers d'euros) | 01/01/2014 Retraité | Impact IFRIC 21 | Impacts autres | 01/01/2014 Publié |
|--|------------------------|--------------------|----------------|----------------------|
| Caisse, banques centrales | 55 027 | | | 55 027 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 36 147 | | | 36 147 |
| Instruments dérivés de couverture | 21 540 | | | 21 540 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 742 658 | | | 742 658 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 475 576 | | | 475 576 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 8 487 937 | | | 8 487 937 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 24 409 | | | 24 409 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 383 943 | | | 383 943 |
| Actifs d'impôts courants et différés | 46 241 | (251) | | 46 492 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 237 094 | | | 237 094 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | | | |
| Participation aux bénéfices différée | | | | |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | | | | |
| Immeubles de placement | 516 | | | 516 |
| Immobilisations corporelles | 41 310 | | | 41 310 |
| Immobilisations incorporelles | 1 531 | | | 1 531 |
| Ecart d'acquisition | | | | |
| TOTAL DE L'ACTIF | 10 553 929 | (251) | 0 | 10 554 180 |



Bilan Passif

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | Impact IFRIC 21 | Impacts autres | 31/12/2014 Publié |
|---|------------------------|--------------------|----------------|----------------------|
| Banques centrales | | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 11 128 | | | 11 128 |
| Instruments dérivés de couverture | 38 323 | | | 38 323 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 5 571 065 | | | 5 571 065 |
| Dettes envers la clientèle | 3 190 133 | | | 3 190 133 |
| Dettes représentées par un titre | 26 197 | | | 26 197 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 23 975 | | | 23 975 |
| Passifs d'impôts courants et différés | 0 | | | 0 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 163 764 | (645) | | 164 409 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | | | | |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | | | | |
| Provisions | 48 292 | | | 48 292 |
| Dettes subordonnées | 20 007 | | | 20 007 |
| TOTAL DETTES | 9 092 884 | (645) | 0 | 9 093 529 |
| CAPITAUX PROPRES | 1 582 147 | 400 | 0 | 1 581 747 |
| Capitaux propres - part du Groupe | 1 582 136 | 400 | 0 | 1 581 736 |
| Capital et réserves liées | 242 109 | | | 242 109 |
| Réserves consolidées | 1 223 428 | 409 | | 1 223 019 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 20 695 | | | 20 695 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés | | | | |
| Résultat de l'exercice | 95 904 | (9) | | 95 913 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 11 | | | 11 |
| TOTAL DU PASSIF | 10 675 031 | (245) | 0 | 10 675 276 |

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 1er janvier 2014

| (en milliers d'euros) | 01/01/2014 Retraité | Impact IFRIC 21 | Impacts autres | 01/01/2014 Publié |
|---|------------------------|--------------------|----------------|----------------------|
| Banques centrales | | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 7 706 | | | 7 706 |
| Instruments dérivés de couverture | 25 947 | | | 25 947 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 5 507 423 | | | 5 507 423 |
| Dettes envers la clientèle | 3 237 241 | | | 3 237 241 |
| Dettes représentées par un titre | 19 016 | | | 19 016 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 16 907 | | | 16 907 |
| Passifs d'impôts courants et différés | 372 | | | 372 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 191 365 | (660) | | 192 025 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | | | | |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | | | | |
| Provisions | 46 777 | | | 46 777 |
| Dettes subordonnées | 20 007 | | | 20 007 |
| TOTAL DETTES | 9 072 761 | (660) | 0 | 9 073 421 |
| CAPITAUX PROPRES | 1 481 168 | 409 | 0 | 1 480 759 |
| Capitaux propres - part du Groupe | 1 481 157 | 409 | 0 | 1 480 748 |
| Capital et réserves liées | 226 724 | | | 226 724 |
| Réserves consolidées | 1 140 372 | 409 | | 1 139 963 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 23 027 | | | 23 027 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés | | | | |
| Résultat de l'exercice | 91 034 | | | 91 034 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 11 | | | 11 |
| TOTAL DU PASSIF | 10 553 929 | (251) | 0 | 10 554 180 |



Tableau des flux de trésorerie

Impacts du changement de méthode lié à IFRIC 21 au 31 décembre 2014

| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 Retraité | Impact IFRIC 21 | Impacts autres | 31/12/2014 Publié |
|---|------------------------|--------------------|-------------------|----------------------|
| Résultat avant impôts | 141 622 | (15) | | 141 637 |
| Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | 7 086 | | | 7 086 |
| Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | | | | |
| Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions | 15 113 | | | 15 113 |
| Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence | | | | |
| Résultat net des activités d'investissement | (81) | | | (81) |
| Résultat net des activités de financement | 920 | | | 920 |
| Autres mouvements | (25 554) | 15 | | (25 569) |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | (2 516) | 15 | 0 | (2 531) |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | 12 707 | | | 12 707 |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle | (175 566) | | | (175 566) |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | 11 362 | | | 11 362 |
| Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | 23 137 | | | 23 137 |
| Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence | | | | |
| Impôts versés | (54 602) | | | (54 602) |
| Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | (182 962) | 0 | 0 | (182 962) |
| Flux provenant des activités abandonnées | | | | |
| TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A) | (43 856) | 0 | 0 | (43 856) |
| Flux liés aux participations | (1 134) | | | (1 134) |
| Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | (8 138) | | | (8 138) |
| Flux provenant des activités abandonnées | | | | |
| TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B) | (9 272) | 0 | 0 | (9 272) |
| Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | 7 413 | | | 7 413 |
| Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | (920) | | | (920) |
| Flux provenant des activités abandonnées | | | | |
| TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C) | 6 493 | 0 | 0 | 6 493 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D) | | | | |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D) | (46 635) | 0 | 0 | (46 635) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 101 403 | 0 | 0 | 101 403 |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1) | 55 022 | | | 55 022 |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2) | 46 381 | | | 46 381 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 55 143 | 0 | 0 | 55 143 |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1) | 56 108 | | | 56 108 |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2) | (965) | | | (965) |
| VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE | (46 260) | 0 | 0 | (46 260) |

(1) composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

(2) composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)



12 - Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe.

Composition du périmètre

| Périmètre de consolidation de la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres | Modification de périmètre | Implantation | Siège social (si différent) | Type d'entité et nature du contrôle | Méthode de consolidation au 31 décembre 2014 | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|---|---------------------------|--------------|-----------------------------|-------------------------------------|--|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | | | | 31/12/2015 | 31/12/2014 | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
| Établissements bancaires et financiers | | | | | | | | | |
| Caisse locales CMDS | | France | | Filiale | Intégration globale | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| Force CM2S | | France | | Filiale | Intégration globale | 99,99% | 99,99% | 99,99% | 99,99% |

Liste des Caisse Locales :

| Caisse Locale | Adresse | Code - Commune | PRESIDENT |
|----------------------|--------------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| AIGREFEUILLE | 3 RUE DE L'AUNIS | 17290 AIGREFEUILLE | BILLEAUD MARIE-CLAUDE |
| ARCHIAC | 9 RUE CATHERINE D'ARCHIAC | 17520 ARCHIAC | SENAND PHILIPPE |
| AULNAY | 12 PLACE ARISTIDE BRIAND | 17470 AULNAY | CAILLAUD BERNARD |
| BURIE | RUE DE VERDUN | 17770 BURIE | BEGEY JEAN-MARIE |
| COURCON | 3 RUE DE LA POTENCE | 17170 COURCON D'AUNIS | BOURREAU PHILIPPE |
| COZES | 11 GRANDE RUE | 17120 COZES | BORDAGE GRAZIELLA |
| GEMOZAC | 9 PLACE JACQUES VERNEUIL | 17260 GEMOZAC | VIDAL MARTINE |
| JONZAC | 1 BIS AVENUE DES POILUS | 17500 JONZAC | PITON ALAIN |
| MARANS | 26 RUE D'ALIGRE | 17230 MARANS | OUVRARD PHILIPPE |
| MARENNES | PLACE DE LA POSTE | 17320 MARENNES | GUICHARD ALAIN |
| MIRAMBEAU | 105 RUE DE LA RÉPUBLIQUE | 17150 MIRAMBEAU | DURET HENRI |
| MONTGUYON | AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE | 17270 MONTGUYON | BASTERE JULIEN |
| PONS | 22 COURS JULES FERRY | 17800 PONS | LEROUGE ANNE |
| ILE DE RE | 1 ROUTE D'ARS | 17670 LA COUARDE SUR MER | FETTIG GUY |
| ROCHEFORT | 39 AVENUE LAFAYETTE | 17300 ROCHEFORT | MISERY ERIC |
| LA ROCHELLE | 1 BIS RUE DU GÉNÉRAL GALLIENI | 17000 LA ROCHELLE | RENAudeau GIL |
| ROYAN | 13 BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE | 17200 ROYAN | BROUARD FRANCOISE |
| SAINTES | 31 AVENUE GAMBETTA | 17100 SAINTES | TERCINIER LOUIS |
| SAUJON | 2 BIS COURS VICTOR HUGO | 17600 SAUJON | ARRIGNON VALERIE |
| SURGERES | 98 RUE AUDRY DE PUYRAVVAULT | 17700 SURGERES | HELIE KERAN |
| ST AIGULIN | AVENUE GEORGES CLÉMENCEAU | 17360 SAINT AIGULIN | BUIL JEAN-FRANCOIS |
| ST GENIS | 64 AVENUE DE BORDEAUX | 17240 ST GENIS DE SAINTONGE | QUESSON JACKY |
| ST JEAN D'ANGELY | 14 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE | 17400 ST JEAN D'ANG | MICHEAU FREDERIC |
| ST PIERRE D'OLERON | PLACE GAMBETTA | 17310 ST PIERRE D'OLERON | QUINTARD CLAUDE |
| ST PORCHAIRE | 93 ROUTE NATIONALE | 17250 ST PORCHAIRE | BOUCHERIT ALAIN |
| LA TREMBLADE | PLACE ALSACE LORRAINE | 17390 LA TREMBLADE | BONNIN THIERRY |
| ST SAV-TONNAY-BTNE | 4 PLACE DE LA VICTOIRE | 17350 ST SAVINIEN | CAROT JOACHIM |
| BEAUVAIS-MATHA | PLACE DE LA MADELEINE | 17160 MATHA | DESIRE NICOLAS |
| LES DEUX MENTS | 8 RUE DES BROUILLAUDS | 17130 MONTENDRE | THOMAS CHANTAL |
| AIRVAULT ST LOUP | 1 BIS RUE DES HALLES | 79600 AIRVAULT | BAILLARGEAU CLAUDE |
| ARGENTON LES VALLEES | 6 PLACE DU 4 AOÛT | 79150 ARGENTON LES VALLEES | JOLLY JOEL |
| BEAUVOIR | 330 RUE DE LA GARE | 79360 BEAUVOIR SUR NIORT | MATHE PASCAL |
| BRESSUIRE | 13 BD J.NÉRISSON | 79300 BRESSUIRE | BLAIS MARIE-CLAUDINE |
| BRIOUX | 88 RUE DU COMMERCE | 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE | PICARD MARYLENE |
| CELLES | 4 RUE DE LA GARE | 79370 CELLES SUR BELLE | BERNARD PASCAL |
| CERIZAY | 19 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE | 79140 CERIZAY | NAULEAU RODOLPHE |



| | | | |
|----------------------|---------------------------------|------------------------------|----------------------|
| CHAMPDENIERS | 29 PLACE DU CHAMP DE FOIRE | 79220 CHAMPDENIERS | BARATON FABRICE |
| MAULEON | 2, RUE ALEXIS DE CHATILLON | 79700 MAULEON | POUPIN JEAN-FRANCOIS |
| CHEF BOUTONNE | 10 BIS AVENUE L.DOIGNON | 79110 CHEF-BOUTONNE | ALBRESPY GENEVIEVE |
| COULONGES | 4 BOULEVARD DE NIORT | 79160 COULONGES SUR L'AUTIZE | BAUDU FREDDY |
| FRONTENAY R.R. | 75 RUE GIANNÉSINI | 79270 FRONTENAY ROHAN ROHAN | PAPIN MARCEL |
| LA MOTHE-SAINT-HERAY | 32 RUE DE LA LIBÉRATION | 79800 LA MOTHE ST-HERAY | JOLLET DIDIER |
| LEZAY | 4 RUE DE GATEBOURSE | 79120 LEZAY | SUIRE MARYLENE |
| MAUZE | 4 ROUTE DE JOUET | 79210 MAUZE SUR LE MIGNON | ARNAUD MARIE-CLAUDE |
| MAZIERES | PLACE DES MARRONNIERS | 79130 MAZIERES EN GATINE | DUPONT LAURENT |
| MELLE | 3 PLACE RENÉ GROUSSARD | 79500 MELLE | LUSSEAU CHRISTIAN |
| MENIGOUTE | 5 ROUTE DE PARTHENAY | 79340 MENIGOUTE | GRASSET MARTINE |
| MONCOUTANT | 16 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY | 79320 MONCOUTANT | PROUST CELINE |
| NIORT | 46 RUE DU 14 JUILLET | 79000 NIORT | IMBERT ANNE-MARIE |
| PARTHENAY | 2 AVENUE MENDÈS FRANCE | 79200 PARTHENAY | MIMEAU CLAUDE |
| PRAHECQ | 29 ROUTE DE NIORT | 79230 PRAHECQ | TROUVE YANNICK |
| ST MAIXENT | 4 AVENUE GAMBETTA | 79400 ST MAIXENT L'ECOLE | MOUSSET ALAIN |
| ST VARENT | 13 PLACE DU 14 JUILLET | 79330 ST VARENT | BONNET GABRIEL |
| SAUZE VAUSSAIS | 2 PLACE DU GRAND PUITS | 79190 SAUZE VAUSSAIS | AIRVAULT CEDRIC |
| SECONDIGNY | 29 RUE DE L'ANJOU | 79130 SECONDIGNY | MORTEAU FABRICE |
| THENEZAY | 6 RUE ST HONORÉ | 79390 THENEZAY | SARRAZIN BENOIT |
| THOUARS | 30 BOULEVARD ERNEST RENAN | 79100 THOUARS | ROSOLEK MICHEL |
| NUEIL LES AUBIERS | 73 AVENUE ST HUBERT | 79250 NUEIL LES AUBIERS | BAUDOUIN JOEL |
| LA CRECHE | 67 AVENUE DE PARIS | 79260 LA CRECHE | MOUMY DOMINIQUE |

Au 31/12/2015, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2015) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née de d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales le 21 octobre 2015. Cette transaction est le premier RMBS réalisé en France par le Groupe avec cession des créances habitat.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2015 » pour un montant de 10 milliards d'euros et une souscription par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Au 31 décembre 2015 la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres ayant participé à l'opération de titrisation a consolidé sa quote-part (analyse par silo), le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.



13 - Participations et entités structurées non consolidées

13.1 - Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2015, la caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a pas de participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative (cf. note 1.4).

13.2 - Entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 l'implication de la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la caisse régionale dans les tableaux ci-dessous :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2015 | | | |
|---|------------------------|----------------|----------|----------|
| | Fonds de placement (1) | | | |
| | Valeur au bilan | Perte maximale | | |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 243 154 | 243 154 | | |
| Prêts et créances | | | | |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | | | |
| Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées | 243 154 | 243 154 | 0 | 0 |
| Instruments de capitaux propres | | | | |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | | | |
| Dettes | | | | |
| Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Engagements donnés | | | | |
| Engagements de financement | | | | |
| Engagements de garantie | | | | |
| Autres | | | | |
| Provisions - Engagements par signature | | | | |
| Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total bilan des entités structurées non consolidées | 6 702 289 | | | |

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.



| (en milliers d'euros) | 31/12/2014 | | | |
|---|------------------------|--|--|------------------|
| | Fonds de placement (1) | | | |
| | Valeur au bilan | Perte maximale | | |
| | | Exposition maximale au risque de perte | Garanties reçues et autres rehaussements de crédit | Exposition nette |
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | | | |
| Prêts et créances | | | | |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | | | |
| Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées | 180 600 | 180 600 | 0 | 0 |
| Instruments de capitaux propres | | | | |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | | | |
| Dettes | | | | |
| Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Engagements donnés | | | | |
| Engagements de financement | | | | |
| Engagements de garantie | | | | |
| Autres | | | | |
| Provisions - Engagements par signature | | | | |
| Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total bilan des entités structurées non consolidées | 7 004 935 | | | |

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspondent au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

14 - Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.



CHARENTE-MARITIME
DEUX-SÈVRES

Banque Assurances
Immobilier

ASSEMBLEE GENERALE 2016



E – RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

A.D.Y.

ERNST & YOUNG Audit

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
Charente-Maritime Deux-Sèvres**
Exercice clos le 31 décembre 2015

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

A.D.Y.
63, rue de la Coudrale
79000 Niort

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Poitiers

ERNST & YOUNG Audit
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

51

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long-terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous avons vérifié leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.12 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Niort et Bordeaux, le 7 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

A.D.Y.



Michel Apercé

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux

ERNST & YOUNG Audit
Hangar 6, Entrée 1 - Quai de Bacalan
33073 Bordeaux Cedex
*Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Versailles*

A.D.Y.
63, Rue de la Coudruie
79000 Niort
*Membre de la Compagnie Régionale des
Commissaires aux comptes de Poitiers*

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-
Maritime Deux-Sèvres**
12, boulevard Guillet-Maillet
17100 Saintes

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2015

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code du commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

- *Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé*

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

- *Conventions non autorisées préalablement*

En application des articles L.225-42 et L.823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec les Caisse Locales de Charente-Maritime et Deux Sèvres :

• Administrateurs concernés :

Monsieur Louis Tercinier (Caisse locale de Saintes)
Monsieur Claude Mimeau (Caisse locale de Parthenay)
Madame Valérie Arrignon (Caisse locale de Saujon)
Madame Martine Grasset (Caisse locale de Menigoute)
Monsieur Jean-Marie Begey (Caisse locale de Burie)
Madame Marie-Hélène Fonteneau (Caisse locale de Bressuire)
Monsieur Claude Baillargeau (Caisse locale d'Airvault)
Monsieur Joël Baudouin (Caisse locale de Nueil Les Aubiers)
Madame Isabelle Guichard (Caisse locale de Thouars)
Monsieur Guy Fettig (Caisse locale de l'Ile de Ré)
Monsieur Sylvain Larcher (Caisse locale de Niort)
Monsieur Christian Lusseau (Caisse locale de Melle)
Monsieur Éric Misery (Caisse locale de Rochefort)
Monsieur Didier Robin (Caisse locale de La Rochelle)
Monsieur Frédéric Rose (Caisse locale de Mirambeau)
Monsieur Jacky Quesson (Caisse locale de Saint Genis)
Monsieur Nicolas Dubois (Caisse locale de Saint Pierre d'Oléron)
Monsieur Jean-François Poirier (Caisse locale de Saint Maixent)
Madame Martine Vidal (Caisse locale de Gémozac)

- Nature, objet et modalités :

- Conformément à la convention signée en date du 25 mars 2015 avec chacune des Caisses Locales, des avances en comptes courants bloqués sont accordées à la CRCAM CMDS, par les Caisses Locales :

| | |
|---|-----------------|
| - Solde global au 31 décembre 2015 | 42 088 832,88 € |
| - Rémunération globale au taux de 2,00 % pour l'exercice 2015 | 793 950,91 € |

- Conformément à la convention signée en date du 1^{er} décembre 2015 avec chacune des Caisses Locales, le 19 janvier 2016 la CRCAM CMDS a émis des bons à moyen terme négociables (BMTN) réservés aux Caisses Locales pour une valeur globale de 1 950 000 €.

Cette opération n'a généré aucun flux financier sur l'exercice 2015.

En raison d'une omission, les conventions ci-dessus n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable prévue à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale :

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec les Caisses Locales de Charente-Maritime et Deux-Sèvres :

- Administrateurs concernés :

Monsieur Louis Tercinier (Caisse locale de Saintes)
Monsieur Claude Mimeau (Caisse locale de Parthenay)
Madame Valérie Arrignon (Caisse locale de Saujon)
Madame Martine Grasset (Caisse locale de Menigoute)
Monsieur Jean-Marie Begey (Caisse locale de Burie)
Madame Marie-Hélène Fonteneau (Caisse locale de Bressuire)
Monsieur Claude Baillargeau (Caisse locale d'Airvault)
Monsieur Joël Baudouin (Caisse locale de Nueil Les Aubiers)
Madame Isabelle Guichard (Caisse locale de Thouars)
Monsieur Guy Fettig (Caisse locale de l'Ile de Ré)

Monsieur Sylvain Larcher (Caisse locale de Niort)
Monsieur Christian Lusseau (Caisse locale de Melle)
Monsieur Éric Misery (Caisse locale de Rochefort)
Monsieur Didier Robin (Caisse locale de La Rochelle)
Monsieur Frédéric Rose (Caisse locale de Mirambeau)
Monsieur Jacky Quesson (Caisse locale de Saint Genis)
Monsieur Nicolas Dubois (Caisse locale de Saint Pierre d'Oléron)
Monsieur Jean-François Poirier (Caisse locale de Saint Maixent)
Madame Martine Vidal (Caisse locale de Gémozac)

• Nature, objet et modalités :

- Au titre de l'exercice 2015, la CRCAM CMDS a facturé aux Caisses Locales des prestations informatiques et comptables pour un montant de _____ 43 221,82 €
- Au cours de l'exercice 2015, la CRCAM CMDS a versé des subventions d'équilibre aux Caisses Locales « territoriales » qui s'élèvent globalement à _____ 5 283,46 €

Bordeaux et Niort, le 07 mars 2016

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit


Frank Astoux

ADY


Michel Apercé

A.D.Y.

ERNST & YOUNG Audit

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel
Charente-Maritime Deux-Sèvres**
Exercice clos le 31 décembre 2015

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

A.D.Y.
63, rue de la Coudraie
79000 Niort

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Poitiers

ERNST & YOUNG Audit
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime
Deux-Sèvres**
Exercice clos le 31 décembre 2015

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 3.1 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et des dépréciations individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Niort et Bordeaux, le 7 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes.

A.D.Y.



Michel Apercé

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de
Charente-Maritime Deux-Sèvres**
Exercice clos le 31 décembre 2015

Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les
informations sociales, environnementales et sociétales consolidées
figurant dans le rapport de gestion



Ernst & Young et Associés
Touj Finc
TSA 14444
92337 Paris - La Défense cedex

Tel : +33 (0)1 46 92 60 00
www.ey.com/fr

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Charente-Maritime Deux-Sèvres

Exercice clos le 31 décembre 2015

Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Charente-Maritime-Deux-Sèvres, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le chapitre intitulé « Rapport RSE 2015 » annexé au rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés du Glossaire des indicateurs 2015 (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure à la fin du chapitre intitulé « Rapport RSE 2015 » du rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre Indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des informations RSE.

Nos travaux ont été effectués par une équipe de deux personnes entre novembre 2015 et février 2016 pour une durée d'environ deux semaines.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- Nous avons comparé les informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce ;
- Nous avons vérifié que les informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations RSE requises.

Paris-La Défense, le 26 février 2016

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Eric Duyaque
Associé Développement durable

David Koestner
Associé



CHARENTE-MARITIME
DEUX-SÈVRES

Banque Assurances
Immobilier

ASSEMBLEE GENERALE 2016



F – PROJET DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE

PROJET DE RÉSOLUTIONS

CRCAM CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES SOCIETE COOPERATIVE A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

29 mars 2016

Approbation des comptes de l'exercice 2015

1^{ère} résolution – Approbation des comptes annuels et Quitus aux administrateurs

La lettre d'approbation de CREDIT AGRICOLE S.A. ne faisant pas d'objection à la présentation des comptes arrêtés au 31 décembre 2015, ni au projet de répartition des excédents et recettes de la Caisse Régionale, l'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du Conseil ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

L'Assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, ainsi que les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé. Elle donne en conséquence quitus aux Administrateurs et au Directeur Général pour leur gestion et l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2^{ème} résolution – Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux Comptes consolidés, approuve les opérations traduites par ces comptes et prend acte de la présentation des comptes consolidés pour l'exercice 2015.

3^{ème} résolution – Charges non déductibles – article 223 quater du CGI

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate que le montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code est de 29 032 € et que le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses est de 11 032 €.

4^{ème} résolution – Ratification des conventions

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées aux articles L 225-38 à L 225-43 du Code de Commerce, prend acte de ses conclusions et approuve, en tant que de besoin, les conventions dont il est fait état.

5^{ème} résolution – Capital social

L'Assemblée Générale constate que le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à CINQUANTE TROIS MILLIONS TROIS CENT TREIZE MILLE DEUX CENT SEPT Euros (53 313 207 €), se décomposant en 2 621 961 Parts Sociales et 873 987 Certificats Coopératifs d'Associés de valeur nominale de 15,25 € chacun.

6^{ème} résolution – Affectation des résultats

Le résultat net de l'exercice 2015 s'élève à : **83 238 281,27 €**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2015 :

| TOTAL A AFFECTER | 83 238 281,27 € |
|--|------------------------|
| ♦ affecter à la réserve spéciale œuvres d'art la somme de : | 1 796,80 € |
| ♦ rémunérer les Certificats Coopératifs d'Associés pour un montant de : | 6 242 871,10 € |
| ♦ fixer le taux d'intérêts aux parts sociales à 1,07 % , soit un montant à payer de : | 427 838,48 € |
| ♦ affecter le solde des excédents, soit : 76 565 774,89 € | |
| - $\frac{3}{4}$ à la réserve légale | 57 424 331,17 € |
| - $\frac{1}{4}$ à la réserve statutaire | 19 141 443,72 € |

Les intérêts des parts sociales sont retenus, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, pour 60 % de leur montant conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, article 158.

Il est rappelé que notre Caisse Régionale a versé des intérêts à concurrence de :

| Exercice | Montant des intérêts des parts sociales | Abattement CGI, art 158 – personnes physiques | Montant de l'intérêt des C.C.A. | |
|-----------------|--|--|--|---------------------|
| 2014 | 755 692,98 € | Abattement 40% | 6 693 164,79 € | Intégration fiscale |
| 2013 | 979 630,18 € | Abattement 40% | 6 473 588,02 € | Intégration fiscale |
| 2012 | 1 099 584,89 € | Abattement 40% | 6 234 955,26 € | Intégration fiscale |

7^{ème} résolution – Election des Administrateurs

Sur sept Administrateurs composant le tiers sortant lors de cette Assemblée Générale, sept d'entre eux sollicitent le renouvellement de leurs mandats, à savoir :

| Deux-Sèvres | Charente-Maritime |
|---|--|
| FONTENEAU Marie-Hélène (79300 BRESSUIRE) | DUBOIS Nicolas (17310 ST PIERRE D'OLERON) |
| GUICHARD Isabelle (79100 THOUARS) | ROBIN Didier (17137 NIEUL SUR MER) |
| LARCHER Sylvain (79180 CHAURAY) | ROSÉ Frédéric (17150 BOIREDON) |
| LUSSEAU Christian (79500 MELLE) | |

Administrateurs démissionnaires :

Guy FETTIG – (17 137) – NIEUL SUR MER, dont le mandat vient normalement à échéance en 2017.
Christian DESAIVRES – (79 370) BEAUSSAIS, dont le mandat vient normalement à échéance en 2017.

Pour les remplacer, le Conseil a reçu, jusqu'à présent, la candidature de :

| Deux-Sèvres | Charente-Maritime |
|--|--------------------------|
| SAUVAGET Patrick (79160 ST POMPAIN) Vice-Président de la Caisse Locale de Coulonges | |

8^{ème} résolution – Indemnité compensatrice de temps passé

A titre d'information, sur la somme globale votée lors de l'assemblée générale de 2015, soit 240 000 €, il a été versé la somme de 217 199,09 € à l'ensemble des administrateurs.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'administration à ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 240 000 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2016 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Caisse pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

9^{ème} résolution – Enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées en 2015 au Directeur Général, aux membres du Comité de Direction et aux fonctions de contrôle de la Caisse

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des indications du Conseil d'Administration à ce sujet, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations de toutes natures versées au Directeur général, aux membres du Comité de Direction et aux fonctions de contrôle à hauteur d'un montant égal à 2 112 949,76 € au titre de l'exercice 2015.

10^{ème} résolution – Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités.



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES

Société Coopérative à Capital Variable agréée en tant qu'Etablissement de Crédit

Siège social : 12 boulevard Guillet-Maillet – CS 80000 – 17117 SAINTES Cedex – 399 354 810 RCS Saintes

Société de Courtage d'Assurance Immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro : 07 023 464